

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU
CONSEIL REGIONAL DE GUADELOUPE



SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Délibération : N° AP/23-3

Le conseil régional réuni en sa séance du mardi 28 mars 2023, à l'hôtel de Région à Basse-Terre, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HUBERT, Vice-Président du conseil régional de Guadeloupe.

Etaient présents, les conseillers :

M. Jean-louis FRANCISQUE, M. Bernard GUILLAUME, M. Jim LAPIN, Mme Chantal LERUS, Mme Magaly MARCIN, M. Loïc MARTOL, Mme Sylvie MATHURIN EPOUSE VANOUKIA, M. Jean-Marie PILLI, Mme Sheila REINE, M. Patrick SELLIN, Mme Bernadette, Colette THURAM-ULIEN, ANNE-MARIE, Mme Marie-Luce PENCHARD, M. Jean BARDAIL, M. Jean-Marie HUBERT, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, Mme Jennifer LINON, Mme Sonia TAILLEPIERRE-DEVARIEUX, M. Camille ELISABETH, M. Jean-Claude NELSON, M. Bernard PANCREL, Mme Corinne PETRO, Mme Betty ARMOUGON, Mme Aurélie BITUFWILA YERBE, Mme Josette BOREL-LINCERTIN, Mme Sylvie CHAMOUGOM ANNO, M. Eddy CHATEAUBON, M. Cedric CORNET, M. Philippe DEZAC

Nombre de présents : 28

Etaient représentés, les conseillers :

M. Camille PELAGE, Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Mme Sylvie Raymonde DAGONIA, M. Victorin LUREL, M. Hilaire BRUDEY, M. David MONTOUT, Mme Géraldine NAIGRE, Mme Marcelle PIERROT, M. Loïc, Claude TONTON

Nombre de représentés : 9

Dépôts de M. Ary CHALUS, Mme Patricia BAILLET, Mme Valérie SAMUEL-CESARUS, M. Patrick DOLLIN qui quittent la salle et ne prennent part, ni au débat, ni au vote.

Nombre de dépôts : 4

Vu le code général des collectivités territoriales notamment sa quatrième partie ;
Vu la délibération portant adoption du budget régional ;
Vu la délibération n° CR/15-1707 du 18 décembre 2015 portant délégation d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
Vu la délibération n° CR/16-32 du 12 avril 2016 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la région Guadeloupe ;

Sur proposition du président du conseil régional, après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU
CONSEIL REGIONAL DE GUADELOUPE



SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Délibération : N° AP/23-3

Objet	Orientations budgétaires pour 2023
--------------	------------------------------------

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE
GUADELOUPE DÉCIDE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4312-1 ;

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le rapport sur le développement durable présenté par le conseil régional pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n° AP/23-02 du conseil régional prenant acte de la présentation du rapport sur le développement durable présenté par le conseil régional pour l'exercice 2022 ;

Vu l'avis du conseil économique, social environnemental régional en date du 27 mars 2023 ;

Vu l'avis du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement en date du 27 mars 2023 ;

Vu l'avis de la commission de synthèse du conseil régional du 23 mars 2023 ;

Sur le rapport du président du conseil régional et après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 (DOB) de la Région Guadeloupe sur la base du rapport présenté par le président du conseil régional en assemblée plénière ordinaire du 28 mars 2023 ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération.

|||||

ARTICLE 2 : Le président du conseil régional, le directeur général des services, le directeur des affaires financières et le payeur régional, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Basse-Terre, le 28/03/2023
Le président du conseil régional

Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

MARS 2023

Table des matières

MOT DU PRESIDENT	7
MAINTENIR LA REPRISE D'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	10
• 2023 : conforter la relance de l'économie et consolider la structuration financière des Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour une meilleure performance	10
• Les objectifs pour 2023.....	11
RECHERCHE ET INNOVATION : 2023, UNE ANNEE DE LA CONFIRMATION STRATEGIQUE	12
• Valorisation de la recherche et appui au transfert technologique	12
- diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) et Sciences participatives. .	14
• Accompagnement des projets innovants et des acteurs de l'innovation.....	14
INTENSIFIER L'EXPORT ET L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES.....	16
- Réviser les dispositifs d'aide existants et ajuster l'accompagnement financier proposé aux entreprises	16
- Communiquer sur les dispositifs régionaux d'aides existants de façon pédagogique	16
- Proposer une mise en lumière de projets prometteurs portés par des entreprises souhaitant s'internationaliser.....	16
- Continuer l'accompagnement de la Team France Export.....	17
- Recueillir des données pour la mise en place d'une stratégie Invest pertinente :.....	17
- Accompagner les structures locales ou proposer des projets de promotion économique sur les grands salons nationaux ou internationaux.....	17
- Mise en place de l'agence régionale de développement économique.....	17
TOURISME : UNE STRATEGIE TOURISTIQUE DURABLE, SOUTENABLE ET COLLABORATIVE.....	20
• Un contexte de reprise dynamique.....	20
• Un objectif de durabilité avec la mise en place du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.....	20
• Des dispositifs d'accompagnement régional adaptés aux nouvelles réalités du territoire et aux objectifs de durabilité et de soutenabilité.....	21
• Une action régionale dynamique et de terrain en matière d'attractivité et de marketing territorial	22
• L'observation et le recensement de l'offre touristique du territoire comme outils de développement de l'action régionale.....	23
UNE FISCALITE INDIRECTE MESUREE.....	24
• Allègement du prix du carburant pour les artisans-taxis	24
• Allègement du prix du carburant au profit des exploitants de voitures de transport avec chauffeur (VTC)	24

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP-23-3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

1

• Allègement du prix du carburant au profit des transporteurs de marchandises du secteur du BTP (Bâtiment et Travaux Publics).....	25
• Remboursement de la taxe d'octroi de mer régional.....	25
• Achat de prestations intellectuelles.....	25
DEVELOPPER L'ACTIVITE DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES ETUDES ET DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE.....	26
CROISSANCE BLEUE : POURSUIVRE LA STRATEGIE REGIONALE	28
• Enseignements de la période 2016-2022	28
• Projets 2023 : l'économie bleue, la transition écologique vers la décarbonation des filières maritimes.....	29
• Le Défi Atlantique Guadeloupe- La Rochelle 2023	30
• Un accompagnement durable des filières avec des dispositifs encourageant les pratiques décarbonées.....	30
• Le verdissement des équipements portuaires, un principe de l'économie bleue	30
• Une meilleure gestion reposant sur de la planification (SRDE II, SRDAM, FEAMPA).....	31
CROISSANCE VERTE « VERS UNE PRODUCTION DURABLE ADAPTEE AUX SPECIFICITES REGIONALES ».....	32
• Une stratégie agricole de territoire.....	32
• La mise en place de dispositifs d'accompagnement de la production et de structuration des filières 32	
• La réalisation de projets structurants marqueurs de la stratégie régionale.....	33
- Construction de la MAROPA, marqueur d'une ambition régionale de mutualisation et d'accompagnement des filières.....	33
- Concours AGREEN STARTUP, marqueur d'une ambition régionale en faveur d'une agriculture innovante et de qualité.....	34
- ECO-FERME-3.0, marqueur d'une ambition régionale en faveur de l'insertion des jeunes en milieu rural	34
- MARCHÉ VIRTUEL REGIONAL (MVR) marqueur d'une ambition régionale en faveur du développement des marchés de commercialisation pérenne	34
Le programme d'investissement de la chambre d'agriculture	35
• Le développement des activités économiques multifonctionnelles pour le secteur forestier un véritable levier de développement économique, culturel et touristique	35
LE DEVELOPPEMENT RURAL, UNE PRIORITE REGIONALE	36
• Œuvrer pour le développement de la filière équine	36
• Préservation et valorisation économique des rivières de Guadeloupe	36
• Salons, foires, expositions	36

L'ENERGIE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ARCHIPEL.....	37
• Poursuivre la transition énergétique de la Guadeloupe, avec l'adoption de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) sur la période 2024-2033.....	37
• Poursuivre la promotion des énergies renouvelables au bénéfice du plus grand nombre.....	37
• Maîtriser les consommations énergétiques	37
• Maîtriser les consommations énergétiques du conseil régional de Guadeloupe, et valoriser son potentiel énergétique	37
• Maîtriser la consommation énergétique dans le secteur des transports.....	38
• Clôturer le programme régional de rénovation énergétique de l'éclairage public	38
• La poursuite de la campagne de communication pluriannuelle en faveur de la maîtrise de l'énergie	38
• Clôturer le projet INTERREG « Transition Énergétique dans la Caraïbe (TEC) »	38
• Renforcer la dynamique territoriale sur la thématique énergétique et la mobilité durable	38
• Lancer les travaux liés à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans le domaine de l'énergie	39
EAU : UN CHANTIER PRIORITAIRE.....	40
• Poursuivre l'accompagnement à la structuration du syndicat unique de l'eau.....	40
• Accompagner la CCMG dans la mise en œuvre de son contrat de progrès.....	40
• Poursuivre les travaux structurants en matière d'alimentation en eau potable et actions de lutte contre les fuites.....	40
• Aider les particuliers à la mise en œuvre de Systèmes de Récupération d'Eau de Pluie (SREP)	40
• Economies d'eau et accompagnement à la gestion de crise.....	40
• Analyser la faisabilité de mise en place d'une aide aux particuliers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel.....	41
ROUTES : PREPARER LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ALTERNATIVES A LA VOITURE PARTICULIERE	42
• Projets à poursuivre, en dotation pluriannuelle.....	42
Grands chantiers d'aménagement des infrastructures	42
Amélioration du cadre de vie des Guadeloupéens	42
• Projets à accélérer, pour des opérations qui se terminent	43
Grands chantiers d'aménagement des infrastructures	43
Amélioration du cadre de vie des Guadeloupéens	43
• Projets à lancer et dont les premiers paiements doivent intervenir dans l'année.....	43
Grands chantiers d'aménagement des infrastructures	43
Amélioration du cadre de vie des Guadeloupéens	44

Accusé de réception en préfecture 971-239710015-20230328-AP_23_3-DE Date de réception préfecture : 14/04/2023	3
---	---

TRANSPORT : LA PREFIGURATION DE L'AUTORITE UNIQUE D'ORGANISATION DE LA MOBILITE.....	46
• Transport scolaire.....	46
• Transport non-urbain	46
Un nouveau système billettique.....	47
L'exploitation de la gare routière de Bergevin	47
Le transport à la demande.....	47
Transport alternatif et le maillage du territoire	47
Le bus des mers.....	48
VERS UNE GUADELOUPE 100% NUMERIQUE	49
• Compléter le déploiement des infrastructures réseau :.....	49
FORMATION, EMPLOI ET DEVELOPPEMENT HUMAIN.....	51
• Articuler tous les leviers pour mieux répondre aux besoins de formation du territoire	51
• Une trajectoire budgétaire maîtrisée avec la mobilisation des fonds européens et la sécurisation des fonds Etat du PACTE.....	52
• Augmenter, qualifier et diversifier l'offre de formations dans le secteur sanitaire et social	53
• Un effort maintenu en faveur de l'apprentissage	53
• Donner la priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi.....	53
• Conforter l'opérateur Guadeloupe formation.....	54
• Inciter les salariés à exercer leur droit à la formation tout au long de la vie.....	54
• Faciliter l'entrée, le maintien en formation des demandeurs d'emploi et le retour à l'emploi des stagiaires de la formation professionnelle.....	54
• Soutenir les organismes de formation	55
• Former dans la proximité.....	55
• Garantir la qualité de l'offre de formation et évaluer nos actions.....	55
• Communiquer pour une plus grande visibilité de nos actions.....	55
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN VECTEUR D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT INCLUSIF A VALORISER.....	56
• L'homme au cœur de l'économie : un enjeu à faire partager	56
• Développer une économie pourvoyeuse d'emplois	57
AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE.....	58
CONTINUER A INVESTIR DANS LA REUSSITE SCOLAIRE.....	62
UNE AMBITION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LES SPORTS.....	64

- Renforcer et déployer les contributions du patrimoine culturel pour le développement et l'attractivité du territoire 64
- Structurer l'enseignement artistique du spectacle-vivant 66
- Consolider les opérateurs de la filière cinéma audiovisuel dans l'innovation et l'expérimentation 66
- Améliorer les conditions de création et de monstration des artistes plasticiens 67
- Développer l'édition et la librairie de création en région..... 67
- Répondre aux attentes du mouvement sportif local..... 67
- La signature des contrats d'objectifs et de moyens 68
- Les aides aux programmes d'activités d'intérêt régional..... 68
- Les aides à l'investissement 68
- L'accompagnement les grands évènements sportifs 68
- L'accompagnement des sportifs de haute performance sous forme d'aides individuelles 69
- Le renforcement de l'attractivité du CREPS Antilles-Guyane, Centre de préparation olympique..... 69
- La mise aux normes et la maintenance des sites sportifs..... 69
- La rénovation des parcours de santé sécurisés..... 69
- Des manifestations autour de l'olympisme avec le déploiement sur le territoire des labels Terre de Jeux Paris 2024 69

L'AUTORITE DE GESTION DES FONDS EUROPEENS, ACTEUR INCONTOURNABLE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE DU TERRITOIRE..... 71

- La gestion et la mise en œuvre des fonds structurels par la Région 72
- Les orientations stratégiques de l'année 2023 73
- Appréhender la clôture des programmes 2014-2020..... 73
- Dynamiser la programmation de la période de transition du FEADER..... 74
- Le défi de la relance européenne : REACT EU 74
- La mise en œuvre des programmes 2021-2027 74
- Le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE+) géré par la Région Guadeloupe..... 75
- Le fonds européen agricole pour le développement rural piloté par la Région Guadeloupe 76
- Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture piloté par la Région Guadeloupe..... 77
- La coopération territoriale européenne pilotée par la région Guadeloupe..... 78
- Les besoins identifiés pour 2023 79
- Les versements aux tiers 80
- Les crédits d'assistance technique classiques 80

<p>Accusé de réception en préfecture 971-239710015-20230328-AP_23_3-DE Date de réception préfecture : 14/04/2023</p>	5
--	---

•	Marché d'appui technique aux programmes FEDER-FSE-FEADER-FEAMP.....	80
•	Marché de préparation du post 2020.....	80
•	Evaluation des programmes et mise en œuvre des systèmes d'information de valorisation	81
	UNE INSERTION CARIBÉENNE QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE	82
•	La participation au renouveau de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC)	82
•	Le co-financement des projets de coopération émergeant à INTERREG ou au Fonds de Coopération Régional (FCR)	82
•	La solidarité internationale.....	82
	... ET UNE COOPERATION QUI REpond AU PLUS PRES, AUX ENJEUX DU TERRITOIRE	82
•	Une coopération institutionnelle qui se veut résolument au service des initiatives privées, en quête permanente d'opportunités de mener des actions communes.....	83
•	Ce qui implique la poursuite de la structuration d'un réseau régional de partenaires	83
	L' AMELIORATION DE LA POLITIQUE D'ACHAT REGIONALE	86
•	L'opportunité d'une politique d'achat responsable	86
•	Les grands objectifs forts et ambitieux des achats responsables et leurs avantages.....	87
•	Accompagner les entreprises à s'investir davantage dans la commande publique.....	89
•	Projets et actions à mener dès l'année 2023.....	89
•	Renforcement du suivi de l'exécution des marchés et des titulaires et optimisation de la fonction Achat.....	90
•	Evaluation de la politique d'achat responsable	91
	UNE VISION PRAGMATIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)	92
•	Les éléments généraux	92
	EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	94
•	Structures et évolution des effectifs	94
•	Evolution des dépenses de personnel	95
	LES POLITIQUES PUBLIQUES PARTAGEES : ENJEU D'UNE EFFICIENCE ET DE RATIONALISATION DE LA DEPENSE PUBLIQUE	97
	POUR SUIVRE LA MODERNISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	98
	MUTUALISATION DU BUDGET COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL	100

MOT DU PRESIDENT

Nos discussions budgétaires pour cette année 2023 se déroulent dans un contexte contrasté. La conjoncture sociale et économique a été particulièrement éprouvante depuis 2020. Elle continue de l'être avec le conflit en Ukraine, l'augmentation des prix de l'énergie, les ruptures de nombreuses chaînes d'approvisionnement...

En Guadeloupe, les impacts de cette situation ont des répercussions sur notre croissance économique et donc sur les recettes de la collectivité régionale qui a, dans le même temps dû renforcer ses interventions en support aux familles et aux acteurs économiques durant la crise.

Mais malgré ce contexte inédit, la Guadeloupe démontre à nouveau ce qu'elle sait faire de mieux, tenir et rebondir !

Le bilan économique de l'année 2022 donne des signes encourageants de reprise et ce, malgré les conséquences de la tempête FIONA qui nous a frappés en septembre dernier. Les dernières communications des instituts spécialisés (la DEETS, l'INSEE et l'observatoire régional) sont formelles : la situation économique s'améliore.

Je tiens à saluer la réactivité de l'administration régionale qui a, tout au long de la crise sanitaire, porté les initiatives pour amortir le choc et préparer le rebond de notre économie. La Région a encore été présente, aux côtés des familles et des entreprises, pour secourir et reconstruire suite au passage de la tempête Fiona. Grâce à l'action régionale, nous pouvons aujourd'hui, reprendre notre élan et poursuivre le développement de notre archipel.

L'exercice budgétaire 2023 reste donc délicat ; nos marges de manœuvre se sont notablement restreintes et l'augmentation drastique des prix obère le volume des investissements que nous pourrions réaliser.

Nous devons plus que jamais nous montrer agiles et innovants pour maintenir l'efficacité de nos actions et continuer de répondre à l'attente des Guadeloupéens.

Notre tissu économique est composé majoritairement de très petites entreprises et ce sont elles les véritables catalyseurs d'emplois. Après une année 2022, qui a connu plus de 3 300 créations d'emploi salariés, soit une augmentation des offres d'emplois de plus de 36 % sur 1 an, nos interventions économiques ciblées ne doivent pas fléchir.

Nous devons poursuivre la simplification des procédures et réduire les délais d'instruction des demandes pour optimiser l'efficacité des aides régionales.

Nous pourrions aussi compter sur l'un des moteurs de notre économie, le secteur du tourisme. Après deux années de baisse, le trafic passager à l'aéroport Pôle Caraïbes a de nouveau franchi le seuil de 2 millions le 22 décembre dernier !

Les investissements opérés par la Région et les fonds européens pour agrandir les terminaux et renforcer la structure de la piste de l'aéroport ont donc été déterminants pour le secteur. Selon différentes prévisions, le trafic devrait atteindre à horizon 2024, le seuil de 2,5 millions de passagers !

Ce sont des nouvelles encourageantes pour l'ensemble des acteurs du monde économique, agriculteurs, pêcheurs, taxis, hôteliers...

Nous devons repenser nos outils, notamment d'ingénierie financière, pour moderniser nos grands équipements structurants, en nous appuyant sur un partenariat renouvelé, responsable et pragmatique avec l'Etat et l'Europe.

La Guadeloupe compte sur une collectivité régionale stratégique et agile.

Développer, booster notre économie reste une priorité pour notre collectivité régionale et les réalisations ont été nombreuses en 2022.

Pour n'en citer que quelques-unes, je parlerais de l'installation de la technopole de service I-NOVA Guadeloupe et de l'incubateur du groupe CMA-CGM, ZEBOX en Guadeloupe... Deux initiatives régionales indispensables pour construire notre avenir.

L'innovation est plus que jamais au cœur de l'action régionale pour mettre en place les modèles économiques qui garantiront nos emplois de demain et notre épanouissement. C'est un enjeu majeur !

« Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va », nous a rappelé Sénèque. C'est donc avec cette conviction que nous devons construire notre budget 2023.

Les évolutions technologiques, les transitions écologiques et énergétiques ouvrent des champs d'opportunités qu'il nous faut investir.

C'est l'objectif qui sera fixé dans la révision de nos schémas stratégiques pour, le développement économique, l'innovation, l'internationalisation, l'enseignement supérieur.

Innover et s'adapter dans un monde qui bouge, répondre aux défis de notre jeunesse en revisitant notre Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle.

Et c'est avec toutes nos forces vives que nous réussirons.

C'est notre méthode, elle définit la feuille de route qui guide nos interventions, qui pose les bases de l'action régionale en matière de développement économique, de formation professionnelle, de soutien à l'innovation et à la recherche.

L'action régionale doit aussi s'inscrire dans la proximité des Guadeloupéens.

En novembre dernier, le nouveau réseau de transport interurbain a été lancé; une offre de transport attendue depuis de nombreuses années avec deux tarifs : 1,50 € ou 3 € en fonction de la distance parcourue : un service de qualité, plus rapide et plus économique.

Mais il nous reste à optimiser les réseaux urbains de sorte qu'ils complètent efficacement le maillage sur l'ensemble du territoire.

C'est un engagement que nous tiendrons : faire que chaque Guadeloupéen ait accès à un service de transport confortable, régulier, à un coût socialement acceptable, sur l'ensemble de l'archipel.

La Guadeloupe est devenue en 2022, un archipel intégralement connecté en très haut débit grâce à une couverture à 100 % du territoire en fibre optique.

Nous avons aussi doublé la part des énergies renouvelables dans notre mix électrique par rapport à 2016. La contribution des énergies locales atteint désormais 40% de la production d'électricité. L'objectif de 50% d'électricité d'origine renouvelable et locale est donc à portée de main !

Notre archipel se prépare à la transition de nos mobilités. C'est une évolution souhaitable, mais qui nous invite à revoir, en profondeur les équilibres du secteur automobile ; stations-services, garagistes et centres d'entretien automobile.

La région entend travailler pour garantir que cette transition reste profitable à l'emploi.

En matière d'exécution budgétaire, l'année 2022 atteint un niveau de 78%. C'est concrètement 556M€ injectés dans l'économie locale.

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

8

Entre 2017 et 2022, le délai global de paiement de la Collectivité Régionale a été divisé par 3 et passe de 100 à 33 jours aujourd'hui !

En ce début d'année 2023, les défis que nous devons relever sont encore nombreux, mais nous les abordons avec humilité, détermination et en étroite concertation avec les Guadeloupéens. Nous sommes toutefois conscients que nous ne résoudrons pas, du jour au lendemain, l'ensemble des difficultés qu'ils ont à affronter quotidiennement.

De grands chantiers nous attendent. Les travaux ont démarré : la déviation de la Boucan ou encore l'hippodrome Saint-Jacques.

La Région Guadeloupe reste en ordre de marche et poursuit sa politique d'investissements, soucieuse de l'épanouissement des Guadeloupéens et porteuse d'une croissance dynamique, équilibrée et durable.

Nous continuerons à accompagner les Guadeloupéens tout en poursuivant une gestion rigoureuse, raisonnée et responsable pour maintenir notre capacité à agir.

Avec la Région, la Guadeloupe avance !

Le président du conseil régional



Ary Chalus

MAINTENIR LA REPRISE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'année 2022 a permis à de nombreux secteurs de notre économie de retrouver de l'activité, notamment le tourisme et les secteurs qui contribuent à son dynamisme.

Au cours de l'année 2023, il faudra aux côtés de nos acteurs économiques poursuivre des actions qui concourent à renforcer le potentiel de développement de notre économie.

Pour réussir cette action, la révision de notre schéma régional de développement économique d'innovation et internationalisation (SRDEII) sera l'occasion, avec l'ensemble des partenaires, à travers des ateliers de travail, d'adapter notre méthodologie et notre stratégie pour répondre au mieux aux besoins de nos entreprises, afin de les rendre plus compétitives et plus créatrices d'emplois.

- **2023 : conforter la relance de l'économie et consolider la structuration financière des Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour une meilleure performance**

L'année 2023 devra nous permettre d'accroître l'offre de la collectivité en termes de soutien aux entreprises.

Il s'agira pour d'adapter l'offre de financement des entreprises en se rapprochant davantage des problématiques récurrentes repérées depuis plusieurs années au sein de la structuration financière des entreprises du territoire. Il s'agira d'intervenir sur les fonds propres afin que notre intervention produise un effet de levier pour mobiliser d'autres ressources financières auprès des établissements financiers. Un effort appuyé sera fait pour le soutien aux entreprises de l'agro-transformation afin de maintenir la collectivité en cohérence avec l'objectif de souveraineté alimentaire. Une délibération cadre « avance remboursable PME » ainsi qu'une délibération cadre « fonds de soutien aux PME » sera proposée dans ce sens. Nous proposerons une délibération cadre « aide à la restructuration des entreprises en difficulté » afin de contribuer à la sauvegarde des entreprises à fort potentiel et au maintien des emplois.

Notre effort portera une fois de plus sur la réduction des délais de traitement des demandes et la simplification de l'accès aux dispositifs. L'accent sera mis sur une communication plus dynamique et plus abondante sur les dispositifs gérés par la direction, vers les usagers. Nous veillerons à mobiliser davantage les partenaires de la collectivité qui interviennent dans le champ de l'économie, particulièrement sur le financement et l'accompagnement des entreprises, autour d'actions communes visant à informer et à appuyer techniquement les usagers. (Initiative Guadeloupe, BPI France, pôle emploi, ADIE, réseau entreprendre, Chambres consulaires...).

En 2022, avec le fonds régional de résilience, nous avons participé à la relance économique aux côtés de nos entreprises. Nous avons mis en place le dispositif « chèque-expert Région Guadeloupe ». 2023 se présente comme l'année de tous les défis.

- **Les objectifs pour 2023**

- la mise en œuvre du « chèque-expert Région Guadeloupe », en partenariat avec l'ordre des experts-comptables de la Guadeloupe. Il s'agit de donner aux petites entreprises la possibilité de se faire accompagner par un professionnel dans le cadre de son développement ou en cas de difficultés ;
- faciliter l'accès au financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR). Des dispositifs existent en matière de fonds propres, certes, mais ils ont montré leurs limites. Nous pensons qu'il faut agir à ces deux niveaux (fonds propres/BFR) pour obtenir un impact positif sur la trésorerie des entreprises ;
- une délibération cadre « avance remboursable PME » ainsi qu'une délibération cadre « fonds de soutien aux PME » seront proposées. Nous proposerons une délibération cadre « aide à la restructuration des entreprises en difficulté » afin de contribuer à la sauvegarde des entreprises à fort potentiel et au maintien des emplois ;
- mise en place d'un dispositif de préfinancement des aides publiques ;
- relance de la SAGIPAR ;
- mise en œuvre du Salon régional des entrepreneurs ;
- mise en place d'une communication plus dynamique sur les dispositifs gérés par la direction, vers les usagers ; nous veillerons à mobiliser davantage les partenaires de la collectivité qui interviennent dans le champ de l'économie, particulièrement sur le financement et l'accompagnement des entreprises, autour d'actions communes visant à informer et à appuyer techniquement les usagers. (Initiative Guadeloupe, BPI France, pôle emploi, DIE, réseau entreprendre, Chambres consulaires...) ;
- renforcement des équipes d'instructeurs avec une équipe dédiée ARICE et une dédiée à l'ARDDA ;

RECHERCHE ET INNOVATION : 2023, UNE ANNEE DE LA CONFIRMATION STRATEGIQUE

L'année 2023 est une année de réalisation et de confirmation stratégique dans le domaine de la recherche et de l'innovation, avec pour objectif l'accélération des retombées économiques de la R&D par un rapprochement plus étroit entre laboratoires et entreprises, enjeu majeur au croisement des priorités du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Cette année matérialise particulièrement la stratégie régionale d'innovation de la Région, par le déploiement opérationnel de la Technopole de services, l'émergence coordonnée et stratégique d'outils de transfert technologique et d'innovation sur le territoire et la mise en œuvre et l'animation de la programmation 2021-2027 pour une Guadeloupe plus intelligente et connectée, sur le fondement de la stratégie de spécialisation intelligente révisée (S3 Guadeloupe 21-27).

Il s'agit également au cours de cette année de stabiliser et conforter la palette de dispositifs financiers dédiés à l'innovation avec :

- l'exploration d'une opportunité de reconduction du dispositif d'avance remboursable innovation (ARI) ;
- la mise en œuvre de la convention PIA 4 avec 3 appels à projets à lancer pour un total de financement régional (à parité Etat) d'environ 2.8 millions d'euros ;
- les contributions régionales à la co-construction de fiches actions dédiées à la recherche et à l'innovation au contrat de convergence (CCT) pour la période 2023-2028.

La culture scientifique et technique n'est pas en reste, et les efforts de concertation et de structuration avec l'ensemble des acteurs devraient conduire cette année, à l'établissement d'une feuille de route pour la structuration du réseau de CSTI de Guadeloupe, avec une réorganisation de la tête de réseau Archipel des Sciences, centre de CSTI labellisé du territoire.

Ce contexte général étant exposé, l'action du service se déclinera selon trois missions :

1. valorisation de la recherche et appui au transfert technologique ;
2. diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) et Sciences participatives ;
3. accompagnement des projets innovants et des acteurs de l'innovation.

- **Valorisation de la recherche et appui au transfert technologique**

La valorisation de la recherche se met en lumière en faisant connaître les réalisations scientifiques, en illustrant la qualité de la recherche et donc en œuvrant efficacement à son rayonnement. C'est dans cet objectif de promotion des résultats scientifiques que nous organiserons le colloque final de l'appel à projets de recherche collaboratifs PO-FEDER 2018-2020 Tranche 2 ainsi que le lancement du premier appel à projets PO-FEDER 2021-2027 de recherches collaboratives « thématiques ». Les thèmes envisagés sont les suivants :

- science de l'environnement, résilience et valorisation de notre patrimoine et des transformations socio ;
- biologie et Santé ;
- alimentation, bioéconomie, ressources naturelles et agroécologie.

Ces thématiques sont également en cohérence avec les axes des programmes-cadres européens tels qu'Horizon Europe ou COSME ; ce qui permettra la programmation d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) PO-FEDER 2021-2027 Tremplin, pour faciliter l'accessibilité aux équipes de recherche à des financements compétitifs. Cet AMI sera programmé lors du dernier trimestre 2023, afin de permettre aux équipes de postuler aux appels à projets Horizon Europe avant le 11 avril 2024.

Dans ce même objectif et dans la continuité du projet européen FORWARD, l'implication de la collectivité et de la Technopole de services I-NOVA Guadeloupe comme organisation faitière opératrice au sein du réseau OR-izon, permettra de mettre en lumière les différents leviers mis en place par certaines Régions Ultra Périphérique pour se servir des FESI comme tremplin à l'accès aux programmes Horizon Europe.

Par ailleurs, un suivi administratif et financier des lauréats guadeloupéens du 1^{er} appel à projet conjoint ANR, Collectivité Territoriale de Martinique et Région Guadeloupe sur la thématique Chlordécone lancé en 2022, sera opéré au travers d'un financement PO-FEDER 2021-2027.

En outre, dans un but de souligner cette enrichissante collaboration avec l'ANR pour les différentes analyses scientifiques des projets de Recherche des appels à projets, nous contribuerons à l'organisation des 10 ans de coopération entre l'ANR et la Région Guadeloupe, à la fin du premier trimestre 2023.

Enfin, l'objectif d'accélération des retombées économiques de la recherche et du développement (R&D) par un rapprochement plus étroit entre laboratoires et entreprises passe également par le transfert de compétences. Ainsi, le soutien régional aux établissements comptant des jeunes doctorants constitue l'un des leviers de ce rapprochement ; il contribue également à l'attractivité du territoire et à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Ainsi, il est légitime pour la collectivité régionale, en tant que chef de file du développement économique, d'encourager le transfert technologique au travers de deux dispositifs d'aides :

- l'un destiné aux organismes de recherche accueillant de jeunes docteurs désireux de valoriser leurs travaux de recherche au-delà de leur thèse (post-doctorat + 3 ans maximum) par le biais d'une création d'entreprise ou via un projet de transfert technologique ;
- l'autre, à destination des entreprises souhaitant bénéficier de compétences hautement qualifiées via l'embauche d'un jeune docteur (post-doctorat + 5 ans maximum).

L'appui au transfert technologique sera mis en œuvre par la préfiguration des nouvelles composantes du parc technopolitain de Morne Bernard, à l'instar de BEPOSDOM, la plateforme d'innovation territoriale en agroécologie et bioéconomie et le living lab nourricier de Marie-Galante. Il s'agira par la suite de poursuivre le déploiement de la démarche technopolitaine sur l'ensemble du territoire. La finalité est de faire émerger des espaces d'expérimentation, de collaboration et de formation aux métiers du futur.

Ces espaces d'expérimentation et de démonstration seront autant de vitrines susceptibles d'attirer des financeurs et des talents.

Afin de mettre en œuvre cette démarche technopolitaine, deux actions sont prévues :

- un accompagnement à la définition du modèle économique des 10 plateaux techniques émergents sur le territoire, avec le lancement d'un MAPA à prévoir dans le but de sélectionner une assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- le suivi du projet PIOM, avec pour objectifs la création et la signature des statuts de la SPL « PIOM », ainsi que la mise en place d'ateliers de concertation quant à l'évolution de la technopole de service vers un statut SCIC ;
- diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) et Sciences participatives.

L'appui à la CSTI et la stimulation de projets relevant des sciences participatives illustre la volonté d'un dialogue sciences-société. Il s'agit de favoriser la compréhension de la démarche scientifique et la co-construction de la science avec le plus grand nombre, y compris les jeunes, futurs citoyens. En ce sens, nous poursuivrons l'appui à la structuration du réseau de CSTI, et plus particulièrement au renforcement du centre de CSTI labellisé du territoire (Archipel des Sciences) situé à sa tête. Pour ce faire, à travers la mise en œuvre de marchés dont un audit de structuration de l'association, nous nous attacherons à accompagner la consolidation et la pérennisation financière et organisationnelle de la structure, afin de favoriser la mobilisation des acteurs CSTI du territoire dans la dynamique de réseau.

Enfin, pour faire suite à la participation de la collectivité à la première édition du colloque Cosmétopée (28 – 30 mars 2022 en Guyane) dont l'objectif était la mise en synergie des territoires d'Outre-Mer sur des actions de valorisation et préservation de la biodiversité terrestre et de cartographie des savoirs traditionnels et vernaculaires, nous poursuivrons nos efforts à distinguer la candidature de la Guadeloupe pour l'accueil et l'organisation du colloque Cosmétopée 2026.

- Accompagnement des projets innovants et des acteurs de l'innovation

L'appui aux porteurs de projets innovants et entreprises innovantes requiert des outils particuliers, propices à répondre à leurs besoins aux différents stades de vie de leur projet.

Le nouveau PO FEDER FSE 2021-2027 dont l'un des axes stratégiques est de converger vers une Guadeloupe plus intelligente, connectée et compétitive, prévoit le renforcement de l'offre d'accompagnement dédiée à l'innovation et à l'entrepreneuriat innovant. En parallèle, la collectivité régionale entend assurer la continuité de mise à disposition des dispositifs régionaux cadres du chèque innovation et de l'aide régionale à la R&D et à l'innovation, en veillant à leur bonne promotion au travers des conventionnements établis ou en cours d'établissement avec certains acteurs de l'innovation, tels que la Technopole de service I-NOVA Guadeloupe et l'incubateur ZEBOX Caraïbes. En prenant appui sur ces acteurs, premiers interlocuteurs des porteurs de projet, il s'agira de s'assurer de la bonne qualité des projets à instruire, de réduire les risques d'échecs et de conforter l'efficacité de l'accompagnement financier.

Par ailleurs, soucieuse de stimuler le tissu économique, d'attirer des jeunes à hauts potentiels et de soutenir l'émergence de projets innovants, et en préfiguration du déploiement d'un fonds régional d'amorçage, la Région Guadeloupe profitera de l'opportunité du programme REACT-EU pour mettre en place un dispositif de financement, par avance remboursable dédiée, afin de renforcer les capitaux permanents du porteur de projet et de faciliter la levée de financements bancaires. Les résultats de mise en œuvre s'avérant satisfaisants,¹ une continuité du dispositif sera à l'étude au sein des services régionaux.

¹ Au 31 décembre 2022, plus de 90% de l'enveloppe a été consommée, démontrant l'intérêt du territoire.

Dans ce même objectif, les dispositifs « Programme d'Investissement d'Avenir – (PIA) » 3 et 4 lancés par l'Etat et déclinés dans chaque région sont une autre opportunité dont s'est saisie la collectivité régionale pour soutenir les entreprises innovantes du territoire. Opérés par la Bpifrance, ils permettent le soutien de projets d'innovation, de projets de démonstrateurs structurants, mais également d'accompagner la transformation des filières stratégiques du territoire par l'innovation.

Ainsi, dans le cadre du PIA 3, ce sont 900 000€² que la Région Guadeloupe a engagé aux côtés de l'Etat, soit un budget global de 1,8 millions d'euros engagés pour le co-financement de 7 projets lauréats.

Pour le PIA 4 qui sera déployé à compter de 2023, la collectivité régionale triple son intervention, et a convenu d'intervenir à parité avec l'Etat au travers d'appels à projets opérés par Bpifrance sur 3 axes :

- l'axe « Projets d'innovation » vise à accélérer l'émergence d'entreprises leaders sur leur domaine et pouvant prétendre à une envergure nationale ;
- l'axe « Projets collaboratifs de recherche et développement » (dit i-Démo régionalisé) visant à soutenir les projets collaboratifs de recherche et développement conduits par un consortium ;
- l'axe « Projets de filières » vise à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de tests, d'essais ou de recherche-développement partagés ;
- enfin, le dispositif « Territoire d'Industries » constitue une autre opportunité dont s'est saisie la collectivité régionale dès 2018, afin d'accompagner la mutation de nos industries par l'innovation, et singulièrement celles situées sur le territoire de Cap Excellence. Avec le récent recrutement d'une ressource dédiée, 2023 sera l'occasion d'accélérer cet accompagnement et d'assurer la définition et/ou l'actualisation et le suivi de mises en œuvre des fiches actions du dispositif. En outre, la fiche FSSD (Framework for Strategic Sustainable Development ou Cadre pour un développement durable stratégique)³ arrive à mi-parcours de mise en œuvre avec des résultats intermédiaires positifs qu'il conviendra de valoriser. Cette action pionnière sur le territoire est aussi l'occasion pour la collectivité régionale de participer à une réflexion plus large sur le modèle de développement économique des entreprises locales dans une dynamique de durabilité et écologique.

² Sur les 1.125 MILLIONS D'EUROS initialement programmés sur le dispositif. Conformément à la convention financière, le reliquat sera reconduit au budget alloué au dispositif PIA 4.

³ Programme d'accompagnement de 18 mois, conçu pour permettre aux 7 entreprises sélectionnées d'intégrer dans leur cœur de métier les principes de durabilité

INTENSIFIER L'EXPORT ET L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

La mise en place en 2021 de la Team France Export et en 2020 de la délibération cadre relative à l'aide régionale pour la prospection internationale a permis aux entreprises de Guadeloupe de bénéficier d'un accompagnement optimal dans leurs démarches d'internationalisation.

Avec la reprise économique, les bons résultats affichés par la «Team France export» en termes d'accompagnement terrain et les demandes déjà enregistrées au niveau de la mission export de la Région Guadeloupe pour l'aide régionale à la prospection internationale, confirment l'intérêt de l'internationalisation pour les entreprises de Guadeloupe.

La Région Guadeloupe est également le partenaire de Business France Invest sur le territoire. L'année 2023 devrait permettre de mettre en place des études qui seront le socle de la définition d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité économique à destination d'investisseurs étrangers.

En 2023, il s'agira donc pour la mission export et internationalisation des entreprises de :

- réviser les dispositifs d'aide existants après 2 ans de mise en œuvre afin d'ajuster l'accompagnement financier proposé aux entreprises du territoire souhaitant s'internationaliser ;
- communiquer sur les dispositifs régionaux d'aides existants de façon pédagogique ;
- proposer une mise en lumière de projets prometteurs portés par des entreprises souhaitant s'internationaliser ;
- continuer l'accompagnement de la Team France Export ;
- recueillir des données pour la mise en place d'une stratégie Invest pertinente.

Les propositions ci-dessous permettront de détailler les objectifs pour 2023 de la mission export et internationalisation :

- Réviser les dispositifs d'aide existants et ajuster l'accompagnement financier proposé aux entreprises
Il s'agira de revoir les délibérations cadres relatives à l'aide régionale à la prospection internationale après 2 ans d'utilisation.
Compte tenu de l'appétence des entreprises pour ce dispositif, il est proposé d'augmenter le budget.
- Communiquer sur les dispositifs régionaux d'aides existants de façon pédagogique
Beaucoup d'entreprises souhaitent déposer des demandes d'aides régionales à la prospection internationale, mais ne savent pas comment faire ou comment monter leur dossier. Il s'agira de produire du contenu de type motion design sous forme de tutoriel afin d'expliquer aux entreprises comment monter et déposer correctement leur dossier.
- Proposer une mise en lumière de projets prometteurs portés par des entreprises souhaitant s'internationaliser

Il s'agira d'organiser un évènement du type « les trophées de l'export » afin de récompenser les projets de primo exportateurs sur le territoire. Afin de donner plus d'ampleur à cet évènement, des partenaires seront recherchés (par exemple : ministère des outre-mer, Business France, compagnies aériennes, média, etc...)

- Continuer l'accompagnement de la Team France Export
Il est proposé de poursuivre les actions mises en place avec la chambre de commerce et d'industries des îles de Guadeloupe (CCI IG) pour le renforcement de l'équipe internationale.
- Recueillir des données pour la mise en place d'une stratégie Invest pertinente :
Il s'agira de mettre en place une étude visant à obtenir des analyses et des données utiles pour sécuriser nos décisions en matière d'attractivité du territoire ; par exemple, affiner le niveau de connaissance au sujet des filières économiques porteuses du territoire, identifier les atouts, faiblesses et avantages concurrentiels du territoire, optimiser la comparaison avec les territoires voisins dans le but final de valoriser notre territoire auprès de potentiels investisseurs internationaux, industriels ou autres acteurs économiques.

Les orientations transversales sont également proposées :

- Accompagner les structures locales ou proposer des projets de promotion économique sur les grands salons nationaux ou internationaux.
Il s'agira également pour la mission export et internationalisation d'accompagner les structures (par exemple les Chambres consulaires) souhaitant monter des projets de promotion économique sur des grands salons comme la Foire de Paris. La mission export et internationalisation pourra également être force de proposition pour l'organisation par la collectivité de pavillons Guadeloupe sur des salons nationaux ou internationaux qui s'avèreraient pertinents.
- Mise en place de l'agence régionale de développement économique
Aussi, de manière plus transversale, il s'agira de reprendre les discussions quant à la mise en place l'agence régionale de développement économique qui aura pour mission globale de suivre et d'accompagner les forces vives du territoire dans le cadre des grandes orientations stratégiques de la collectivité régionale.
Le contexte post-crise a mis en exergue les difficultés et la fragilité des entreprises guadeloupéennes et la nécessité pour ces entreprises d'avoir une offre d'accompagnement claire et lisible sur le territoire. En effet, il est nécessaire pour le territoire de disposer d'un guichet unique à même d'accompagner les entreprises afin qu'elles deviennent plus résilientes et plus compétitives et qu'elles trouvent en un même lieu toutes les ressources leur permettant d'assurer leur développement de façon pérenne à tous les stades (idée, création, développement, internationalisation, transmission).
Par ailleurs, la création de cette agence a également fait l'objet d'un objectif spécifique dans le cadre du prochain PO FEDER 2021-2027.

Il s'agira cette année de mener une étude via une assistance à maîtrise d'ouvrage pour préfigurer cette agence tant sur ses missions, sa structure, sa gouvernance et ses activités futures.

INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES : LA POURSUITE DE LA STRUCTURATION

2023 sera une année de relance et de poursuite de l'accompagnement et de la structuration des secteurs culturels et créatifs.

Il s'agira de favoriser l'organisation et la mise en œuvre de projets visant à la promotion et à la valorisation de la créativité locale.

Un événement autour de la mode mettra en valeur et en lumière différents métiers : créateurs, stylistes, les costumiers, les couturiers, designer ainsi que toute la créativité locale.

Dans le cadre du salon de l'entrepreneuriat, un espace sera dédié au secteur de l'événementiel. Il contribuera au développement et à la structuration du secteur en apportant aux acteurs culturels des informations sur le statut de l'intermittence, sur les différentes sources de financement des projets, sur leurs droits. Ce sera aussi l'occasion de mettre en lumière à travers des mini-shows, la créativité musicale et les artistes émergents.

La poursuite de la structuration de la filière artistique et culturelle et de l'animation du territoire se fera en soutenant les entrepreneurs de spectacles licenciés, titulaires des licences professionnelles 2 et 3. Il s'agira de mettre en œuvre des projets culturels dans de petits lieux de diffusion tels que : les restaurants, les hôtels, les espaces publics, les lieux patrimoniaux, les musées, les associations, les discothèques, les bars, les cinémas, etc...

En attendant la mise en place d'un centre d'art contemporain, il conviendra de mettre en place un réseau/label Art contemporain Guadeloupe afin de structurer les lieux existants sur le territoire et de donner aux artistes plasticiens plus de visibilité.

Pour ce faire, il s'agira d'aider les artistes à s'équiper et à aménager des locaux adaptés pour exposer leurs œuvres dans de bonnes conditions.

TOURISME : UNE STRATEGIE TOURISTIQUE DURABLE, SOUTENABLE ET COLLABORATIVE

- **Un contexte de reprise dynamique**

L'année touristique 2022 fut une année de reprise de l'activité porteuse d'optimisme pour l'année 2023.

Les résultats actuels s'expliquent par les efforts de promotion engagés depuis quelques années à l'échelle internationale, mais également par les efforts de structuration de l'offre d'hébergements et de loisirs dans l'Archipel, portés par la Région Guadeloupe.

Les évènements majeurs organisés en 2022 ont renforcé l'attractivité de notre territoire ; on peut citer :

- le spiritourisme : en juin, la Région a organisé Guadeloupe le concours international des spiritueux, le Spirits Selection by Concours Mondial de Bruxelles, qui a réuni plus de 100 juges spécialisés de plus de 30 nationalités différentes ;

- la Route du Rhum Destination Guadeloupe,

- Et également, le séjour de préparation des candidates au concours Miss France 2023 qui apportera une visibilité inédite nationale et internationale de la destination à travers l'émission télévisuelle regardée par des millions de téléspectateurs et tout au long de la mandature de Miss France 2023 Indira AMPIOT qui véhicule l'image de la Guadeloupe dans tous ses déplacements.

L'année 2023 se doit donc d'être une année de consolidation, de pérennisation et surtout d'audace.

Confortée par une économie vivace, des projets de plus en plus intéressants et innovants sont en préparation.

La Région entend bien tenir ses engagements d'une croissance du secteur touristique au bénéfice du plus grand nombre. Trois millions de passagers pour l'archipel chaque année, c'est l'objectif que la Région souhaite voir atteint à long terme.

Pour y parvenir afin d'attirer et de séduire les touristes de plus exigeants. La collectivité concentrera ses efforts sur la mise en place d'une stratégie de tourisme durable comprenant 3 axes majeurs : La montée en gamme des hôtels et petites structures hôtelières ; la modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de loisirs ; l'augmentation de l'offre touristique et une répartition équilibrée du territoire.

Ainsi, la direction du tourisme propose la révision de ses dispositifs et le développement de ses missions de structuration du territoire, mais aussi des filières qui portent et font vivre le tourisme.

- **Un objectif de durabilité avec la mise en place du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.**

Dans un contexte de profonde transformation du secteur du tourisme, marqué par la crise sanitaire mondiale et par l'émergence de nouvelles tendances de consommation touristique, la Région

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

20

Guadeloupe met en place toutes les actions qui permettent d'adapter son territoire et de promouvoir un tourisme responsable qui réponde pleinement aux attentes nouvelles des visiteurs, de plus en plus adeptes de séjours intégrés, de tourisme expérientiel.

Compte tenu du contexte, les enjeux de la pérennisation du dynamisme touristique sont nécessairement liés aux enjeux de durabilité et la stratégie doit reposer sur des objectifs chiffrés (3 millions de passagers), et également sur des objectifs de qualité : qualité du produit, qualité du consommateur pour un tourisme à forte valeur ajoutée. Plus de chiffres d'affaires pour un flux de visiteurs bien plus maîtrisé.

Ces objectifs seront clairement approfondis et déclinés dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL).

Ce schéma, qui sera intégré au SRDEII, sera construit de façon collaborative, avec l'ensemble des acteurs du territoire, autour de l'élaboration d'une feuille de route « tourisme durable ».

La notion d'innovation doit irriguer l'ensemble de ces fiches projets ; il s'agit d'intégrer du durable et de nouvelles manières :

- d'attirer le visiteur ;
- de commercialiser les produits de niche : spiritourisme, carnaval, tourisme sportif et d'affaires, tourisme mémoriel, tourisme écologique (à contrario du tourisme de masse et de la croisière), tourisme social, du handicap, « un tourisme qui profite à tous et pour tous » ;
- d'aller vers une clientèle ciblée en fonction de sa provenance, de ses intérêts, de son panier vacances, de son statut (handicap par exemple) ;
- de gérer les flux de circulation, les transports, les déchets ;
- de protéger l'environnement et le patrimoine naturel et culture.

Ce schéma doit permettre de dégager une méthode de travail coopérative, collaborative et de mutualisation des moyens, qui associe le port et l'aéroport, notamment pour accueillir plus de visiteurs et qui implique encore plus la société guadeloupéenne. Il va comporter la feuille de route pour les 6 années à venir et sera mis en œuvre dès 2024.

- **Des dispositifs d'accompagnement régional adaptés aux nouvelles réalités du territoire et aux objectifs de durabilité et de soutenabilité**

Cette révision des dispositifs devient cruciale dans ce nouveau contexte. Il s'agira :

- 1- de conforter la qualité de l'offre d'hébergement, en ciblant une clientèle à fort potentiel en poursuivant l'aide à la montée en gamme et à la diversification des meublés de tourisme avec les objectifs suivants :
 - privilégier la montée en gamme et la modernisation des meublés existants sur le territoire en proposant un dispositif d'aide consacré à la modernisation, la rénovation et la montée en gamme ;
 - encourager la création d'hébergements qualitatifs et innovants dans les zones moins denses signalées, via des appels à projets autour de

innovants) ; cette refonte du dispositif d'aide aux meublés de tourisme impliquera d'arrêter le dispositif en cours et d'anticiper des demandes qui s'appuient sur ses prescriptions.

- 2- de garantir le développement de produits touristiques innovants dans le respect du territoire, en soutenant les produits touristiques valorisant le patrimoine naturel et culturel, architectural. Il s'agira d'encourager la création de produits touristiques de qualité et facteur d'innovation (création d'un dispositif « produits touristiques ») ;
 - 3- accompagner le secteur dans sa mutation durable à travers les actions suivantes :
 - un partenariat Région/CCI IG/ADEME dans le cadre du fonds de tourisme durable ;
 - une démarche éco-responsable via le co-financement de petits investissements durables, dispositif régional spécifique à créer (économie, d'eau, d'énergie, de gestion des déchets, ...) ;
 - le recours aux écolabels ;
 - 4- dans le cadre de la révision du SRDEII, du SRD'TL, mais également du Schéma d'aménagement régional, il s'agira de se rapprocher des collectivités territoriales pour faire émerger des projets de développement touristique durable à leur échelle s'intégrant dans la politique régionale globale. Pour ce faire, il conviendra de travailler à mutualiser les domaines d'intervention de la collectivité (aides aux collectivités, formation...).
- **Une action régionale dynamique et de terrain en matière d'attractivité et de marketing territorial**

La Région Guadeloupe, à travers sa dotation annuelle au Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG), fait la promotion de son territoire. Cette dotation sera reconduite en 2023 en précisant au CTIG de se concentrer sur la recherche de clientèles à forte valeur ajoutée : Amérique du Nord et Europe, en particulier l'Allemagne.

La structuration de l'offre et l'aménagement touristique du territoire doivent désormais venir préciser le positionnement marketing de la collectivité qui va s'attacher à :

- développer le spiritourisme : événements internationaux, accompagnements des acteurs pour le label IGP...
- structurer les métiers sur lesquels s'appuie la filière croisière : fédérer et former les guides touristiques, former les taxiteurs, accompagner dans la création de produits touristiques... ;
- développer la filière nautisme et le tourisme de nature (avec la DCB et la DCV), en particulier en soutenant la Boucle du Nord Grande-terre, qui vise un Classement grande Randonnée ;
- maintenir le lien avec les acteurs de la filière Tourisme (hébergement, nautisme, distilleries...) par des réunions sectorielles, 1 fois/trimestre ;

- initier et formaliser des projets (de territoires) de coopération inter-filières (par exemple, des paniers de maraîchers dans les gîtes/meublés, chambres, DCV, etc...

Les talents guadeloupéens de ces domaines ont su ces dernières années faire rayonner la Guadeloupe à travers la valorisation des produits du terroir : des chefs cuisiniers, des entrepreneurs.

Très précisément, un projet collaboratif régional est en cours, auquel la direction du tourisme va pleinement participer en pilotant l'étude économique de valorisation touristique : le Centre Régional des Musiques et Danses Traditionnelles - AKA JAKLYN.

Les actions régionales doivent viser la professionnalisation, la structuration et la montée en compétences, c'est la raison pour laquelle il sera intéressant de renforcer la collaboration avec l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) et la commission tourisme de l'Association des régions de France (ARF) afin de faire remonter les problématiques des outre-mer au niveau du parlement (commission outre-mer).

- **L'observation et le recensement de l'offre touristique du territoire comme outils de développement de l'action régionale**

Aujourd'hui, il est indispensable de disposer des informations de l'activité touristique afin d'anticiper les comportements des visiteurs.

Il s'agit pour la direction du tourisme, en lien avec la direction de l'observatoire (DOREIG), de ;

- référencer l'offre globale des meublés classés ou non classés du territoire et des activités en collaboration en particulier à travers l'utilisation de l'outil Système d'information touristique ;
- poursuivre l'enrichissement du système d'observation de l'économie touristique avec ses déclinaisons territoriales (fréquentation, retombées, satisfaction) ;
- disposer d'indicateurs de performance, visant l'ajustement et la diffusion de l'information.

Cette observation et le recueil de données doivent nécessairement apparaître dans le programme budgétaire à la direction du tourisme ou à la DOREIG.

UNE FISCALITE INDIRECTE MESUREE

Comme pour les années précédentes, au cours de l'année 2023, la Région poursuivra sa mission essentielle qui consiste à la mise en œuvre de la politique fiscale de la collectivité régionale, notamment de veiller à la bonne perception des recettes fiscales dont le conseil régional a la charge.

Nous rappelons que cette mission consiste tout d'abord à s'assurer de la bonne application des taux d'octroi de mer, d'octroi de mer régional et des taux de la fraction de l'accise sur les énergies perçue en Outre-Mer sur les gazoles et les essences (FAEPOM), anciennement dénommée taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSC). Cette nouvelle appellation résulte des dispositions combinées des articles L. 312-1 et L. 312-38 du code des impositions des biens et services (CIBS).

Pour rappel, le montant de la recette d'octroi de mer s'est élevé pour l'année 2022 à 270 759 171 €. A ce montant versé aux communes, s'ajoute la recette d'octroi de mer régional dont le montant est versé à la collectivité régionale (le montant escompté est de 85 millions d'euros). Le montant de la recette globale de la FAEPOM, dont les taux sont fixés à 0,28 € par litre pour le gazole et à 0,49 € par litre pour le super sans plomb, sachant que le montant annuel est réparti entre la collectivité régionale, le conseil départemental, les communes et les cinq établissements publics de coopération intercommunale. La répartition des recettes de la FAEPOM par produit est la suivante : 45 % pour le gazole et 55 % pour le super sans plomb.

Pour l'année 2023, il s'agira de conforter les actions prioritaires. Compte tenu que dans l'attente de la publication de la partie réglementaire du CIBS les délibérations cadre en matière d'exonération de TSC demeurent en vigueur, la collectivité régionale procédera au remboursement de la taxe sur les carburants (super sans plomb et gazole) utilisés par trois catégories de professionnels dans le cadre de leurs activités au cours de l'année précédente. Il s'agit des artisans taxis et des transporteurs de personne à mobilité réduite, des exploitants de voitures de transport avec chauffeur, ainsi que des transporteurs de marchandises du secteur du BTP. Deux autres actions vont consister au suivi du remboursement de la taxe d'octroi de mer régional et à l'élaboration des rapports annuels 2021 et 2022 sur la mise en œuvre du régime de l'octroi de mer.

- **Allègement du prix du carburant pour les artisans-taxis**

Il s'agira de procéder au remboursement de la TSC sur les carburants utilisés par les artisans-taxis et les transporteurs de personnes à mobilité réduite (TPMR).

Ce remboursement s'effectue sur la base d'un volume forfaitaire annuel de 5 000 litres par véhicule : le montant par véhicule et par an est de 1 400 € pour le gazole et de 2 450 € pour l'essence.

- **Allègement du prix du carburant au profit des exploitants de voitures de transport avec chauffeur (VTC)**

Pour cette catégorie de professionnels, anciennement dénommés exploitants de voitures de grande remise, il s'agira de procéder au remboursement de la TSC sur les carburants qu'ils utilisent dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Le remboursement s'effectue sur la base d'un volume forfaitaire annuel de 2 000 litres par véhicule : le montant par véhicule et par an est de 560 € pour le gazole et de 980 € pour l'essence.

- **Allègement du prix du carburant au profit des transporteurs de marchandises du secteur du BTP (Bâtiment et Travaux Publics)**

Pour ces professionnels, il s'agira de procéder au remboursement partiel de la TSC sur la base de huit centimes par litre, pour un volume forfaitaire annuel de 13 000 litres par véhicule, soit un montant par véhicule et par an de 1 040 €.

- **Remboursement de la taxe d'octroi de mer régional**

Il s'agit de rembourser des montants d'octroi de mer régional indûment perçus par l'administration des douanes à la suite du dédouanement des marchandises. En 2022, le montant de ces remboursements s'est élevé à 187 995,12 €.

- **Achat de prestations intellectuelles**

Enfin, nous rappelons, compte tenu des dispositions de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 modifiée relative à l'octroi de mer, le conseil régional doit réaliser un rapport annuel sur la mise en œuvre du régime de l'octroi de mer visant à mesurer son impact sur le développement économique local.

Pour l'année 2023, il s'agira de veiller à la bonne exécution du marché relatif à l'élaboration des rapports pour les années 2021 et 2022. Le montant du marché lancé le 16 novembre 2022 est estimé à 95 000 €.

En termes de perspective, la Région envisage de tout mettre en œuvre réduire le nombre de taux d'octroi de mer actuellement pratiqués dans le tarif et poursuivre toute action conduisant à une plus large harmonisation des taux d'octroi de mer au sein du Marché Unique Antillais (MUA).

DEVELOPPER L'ACTIVITE DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES ETUDES ET DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

La direction de l'observatoire régional, des études et de l'information géographique, créée durant la crise sanitaire, a atteint l'objectif de construction d'une expertise d'aide à la décision du choix, de l'orientation, du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques définies par l'assemblée régionale.

La traduction opérationnelle vise, en s'inscrivant dans la transition numérique des administrations et des acteurs économiques du territoire, à optimiser le recensement, la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données.

Il s'agira, en 2023, de poursuivre les travaux d'observation, d'études, d'enquêtes et d'évaluation de la direction, en :

- accentuant les partenariats avec les acteurs du territoire (INSEE, IEDOM, aéroport, port, université) ;
- produisant des informations économiques territorialisées, en appui des travaux des directions opérationnelles (conférence de presse des acteurs du tourisme en février 2023) ou dans le cadre de collaboration (réseau des observateurs de la conjoncture) ;
- d'apporter un soutien (production d'indicateurs, travaux de cadrage et d'évaluation, diagnostics de territoire) à la conception ou à la révision des différents schémas structurants actuellement (SRDEII, SAR, SRDTL) ;
- en internalisant, au sein de la collectivité des travaux d'évaluation de politiques publiques (par exemple l'évaluation des retombées économiques de la Route du rhum 2022).

Par ailleurs, il s'agira de continuer la mise en œuvre des projets du Contrat de Convergence et de Transformation (étendu en 2023) avec :

- l'accompagnement des associations de consommateurs, qui permettra :
 - la mise en place d'un comparateur de prix et d'une plate-forme d'informations des droits des consommateurs ;
 - une formalisation et un approfondissement des relations avec l'Observatoire des Prix et des Marges Régional, par exemple avec la remontée automatisée des données de prix des Grandes et Moyennes Surfaces (dans le cadre du suivi du Bouclier Qualité Prix : BQP).
- l'ouverture des données publiques qui après la mise en place du portail www.karudata.fr :
 - accompagne et met en œuvre l'ouverture des portails Opendata d'autres entités du territoire (par exemple la Communauté d'Agglomération Nord Grande Terre, et la mairie du Gosier) ;
 - la définition et l'animation d'une gouvernance avec l'ensemble des acteurs nécessaires pour assurer la meilleure production et valorisation des données.

Une première application de cette gouvernance consiste en l'appui apporté à la direction du tourisme, dans la gestion technique du Système d'Information Touristique.

Accusé de réception en préfecture
491433971001512020328-AR123-01041
Date de réception préfecture : 14/04/2023

26

avec les EPCI et le CTIG d'améliorer le recensement de l'offre touristique et de gestion et le suivi de la clientèle.

En outre, les compétences acquises et mises en œuvre dans le cadre de l'insertion de la collectivité dans l'architecture de partage de données nationales du service public, devront être utilisées dans les projets de refonte de la dématérialisation des aides aux entreprises et de mise en place du guichet unique d'accompagnement des entreprises (recommandations de l'évaluation du SRDEII 2016).

- La gouvernance et l'animation d'une infrastructure de données géographiques se sont traduites par la création d'une infrastructure de partage de données géographiques (www.karugeo.fr) il s'agira en 2023 :
 - d'obtenir la confirmation de l'engagement du partenariat dans ce projet multi-partenarial ;
 - d'apporter un appui méthodologique et technique pour le diagnostic et le suivi de projets stratégiques de la collectivité (SAR, définition et suivi des ZFA par exemple...).

La bonne articulation entre les travaux de l'observatoire et la conduite des projets issus du Contrat de convergence, permettent de valoriser les actions de la collectivité (étude d'impact de la route du rhum, note économie touristique, suivi de la conjoncture) et de mettre à disposition des élus régionaux des indicateurs d'aide à la décision.

Une architecture technique (cloud privé) d'accueil d'outils informatiques a pu être mise en place, et permettra l'accueil d'outils d'analyse et de traitement nécessaires à l'exercice des missions.

La partie observatoire et études sera abondée afin de :

- finaliser l'enquête « Migration Famille et Vieillesse » menée en collaboration par l'INED et l'INSEE. Il s'agira de contribuer financièrement aux travaux d'exploitation de l'enquête, effectués par l'INED ;
- poursuivre l'enquête flux touristiques ;
- mener divers travaux sur le modèle de l'étude d'impact de la Route du Rhum.

Ces travaux seront menés en collaboration avec les ressources du territoire (convention avec les laboratoires CREDDI et LAMIA de l'université des Antilles).

CROISSANCE BLEUE : POURSUIVRE LA STRATEGIE REGIONALE

- **Enseignements de la période 2016-2022**

Le concept de l'économie bleue provient d'une part de l'Union européenne qui lui confère une orientation très maritime et de Günter Pauli, d'autre part qui la pense de façon plus englobante comme une stratégie nouvelle, plus efficace visant à favoriser la création de valeurs, à partir de ce que l'on a. La collectivité régionale s'est fortement engagée dans la mise en œuvre une politique de croissance bleue à la croisée de ces deux visions. Il s'agit en résumé de « *protéger la richesse de l'océan, de la mer et du littoral et de créer de la valeur à partir de celle-ci* ».

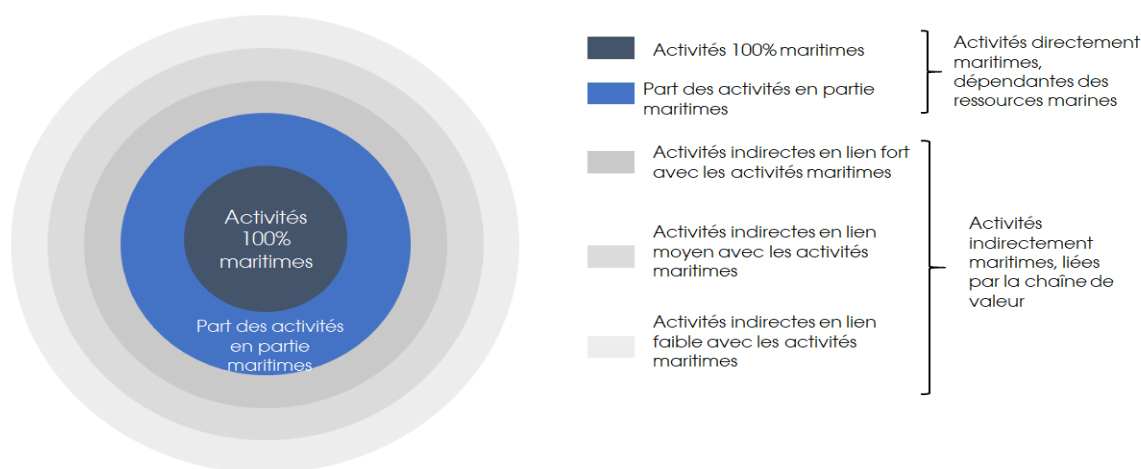


Figure 2 : Périmètres potentiels des activités maritimes (source : Etude Economie Bleue, 2018)

La croissance bleue permet d'appréhender un large spectre d'activités maritimes. Toutefois, afin que l'action collective soit efficace, il convient de bien définir son périmètre-cible. Ainsi, la direction de la croissance bleue, tout en ayant la possibilité de travailler en transversalité avec d'autres directions régionales, concentre son action sur les domaines suivants :

- la pêche ;
- l'aquaculture ;
- la transformation et la commercialisation des produits de la mer ;
- les constructions, réparations et maintenances navales ;
- les activités récréatives et de loisirs en mer ;
- la formation-recherche et développement liée aux activités marines ;
- la coopération en matière de gestion des ressources et harmonisation des pratiques au sein du bassin Caraïbe-Golf du Mexique.

La création d'une commission thématique de l'économie bleue en 2021 a permis aux élus de pleinement incarner cette orientation politique, de la faire comprendre et la partager avec les usagers.

A ce jour, sont gérés les dispositifs d'aides régionales suivants :

- développement de l'économie bleue ;
- aide à l'emploi de matelots ;
- structuration des entreprises ;
- aide au développement local par les associations de pêche et d'aquaculture.

Ces dispositifs s'adressent majoritairement à des entreprises et les aides accordées prennent la forme de subventions. C'est ainsi que sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2022, il a été accordé aux entreprises et organismes professionnels un montant de subventions d'environ 11 millions d'euros.

Il est observé depuis la création de la DCB, une nette accélération de la consommation des crédits, alors que le périmètre de l'action s'avère sensiblement le même. Ceci indique une sous-dotation de secteurs en capacité de « capter » davantage de fonds publics.

Il est à noter que la plupart des subventions s'adressent à des TPE et sont de montants modestes, induisant la multiplicité des dossiers à instruire. Ces indicateurs sont révélateurs de la capacité d'accompagnement spécifique de ces porteurs de projets par la Région.

Pour ce qui est du secteur de la pêche, la mise en œuvre du dispositif d'aides exceptionnelles voté le 3 mai 2022, a constitué une opportunité d'avoir une photographie précise du secteur. La figure 1 ci-dessous résume les informations connues à ce jour.

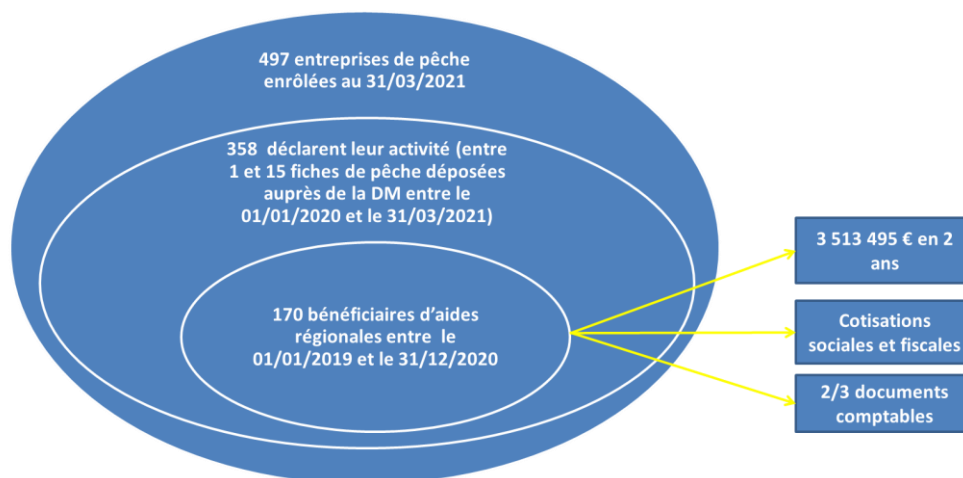


Figure 2 : caractéristiques des entreprises de pêche actives en Guadeloupe au 31/03/2021

- **Projets 2023 : l'économie bleue, la transition écologique vers la décarbonation des filières maritimes**

Depuis 2016, les bases de l'action régionale en matière de développement de l'économie bleue ont été posées. Depuis la création de la commission spécifique de l'économie bleue en 2021, il s'agit désormais de faire connaître aux acteurs les dispositifs mis à leur disposition par la collectivité régionale afin qu'ils se les approprient jusqu'à la parfaite maîtrise. Et, au-delà, de distiller une culture

de la mer à l'ensemble des Guadeloupéens. Afin d'y parvenir, plusieurs objectifs opérationnels ont été définis autour d'actions concrètes qui seront menées en 2023. Les propositions suivantes ont été validées par la Commission économie bleue, réunie en sa séance du 5 janvier 2023.

- **Le Défi Atlantique Guadeloupe- La Rochelle 2023**

Cette course, retour de la Route du Rhum réservée aux classes 40 s'élancera de Pointe-à-Pitre le 1^{er} avril 2023 à destination de La Rochelle en passant par une escale à Horta aux Açores. De fait, elle s'inscrit dans une logique de décarbonation des filières, en évitant au moins à une quinzaine de bateaux un retour en cargo et en permettant ainsi un allègement significatif de l'empreinte carbone. Ce qui s'avère la philosophie première de la pratique de la voile.

A l'occasion du départ de cette course, plusieurs événements s'inscrivant dans cette logique de développement durable à partir des filières maritimes seront organisés du 28 au 31 mars. Un espace d'exposition ainsi que des master-class autour de l'économie bleue en tant que vecteur de transition écologique ; des animations du plan d'eau réalisées par les ligues de voile et canoë kayak avec un focus sur l'handi-voile ; un circuit en bus des mers afin de découvrir le potentiel de la rade de Pointe-à-Pitre en matière d'économie bleue ; mais surtout, des Assises de la Mer dont le principal objectif sera l'évolution du MERcato, instance de concertation regroupant les acteurs de la pêche mise en place en 2019 en un véritable Parlement de la Mer qui permettra de définir collégialement les orientations stratégiques de l'économie bleue guadeloupéenne.

- **Un accompagnement durable des filières avec des dispositifs encourageant les pratiques décarbonées**

En 2023, il s'agira de mettre en œuvre les nouveaux dispositifs cadres d'aides régionales avec un focus particulier sur les nouveaux dispositifs d'aide régionale au développement de l'économie bleue et au développement local par les associations de pêches et d'aquaculture. Il s'agira également de communiquer sur les dispositifs par le biais entre autres du site internet, du portail des aides, livret économie bleue (version numérique et papier).

Le dispositif économie bleue permettra notamment d'accompagner l'aquaculture durable (aquaponie), les chantiers navals guadeloupéens et ainsi la structuration de la filière de construction navale, mais également la mise en place de la filière de déconstruction navale, le verdissement des équipements portuaires notamment au niveau des marinas.

- **Le verdissement des équipements portuaires, un principe de l'économie bleue**

La Région a validé en début 2021, le Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêches (PROEPP). L'objectif était de disposer d'une stratégie d'investissement portuaire efficace et adaptée aux besoins actuels. En effet, il serait réducteur de penser que l'équipement des ports doit permettre la pratique durable de l'activité de pêche, car s'il s'agit d'une fonction première, on ne peut ignorer les besoins nouveaux qui se font jour. Il s'agit notamment la nécessité d'un transport de personnes et de marchandises sur des courtes distances à l'échelle intercommunale, ou encore, de la capacité d'accueil des bateaux de taille importante dans le cadre de l'organisation de courses nautiques. Ces nouveaux besoins induisent une adaptation des infrastructures ainsi que l'installation d'équipement spécifiques dans le respect des

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

30

environnementales. Dans cette optique, il s'agit en 2023, de décliner le PROEPP en accompagnant les gestionnaires portuaires dans la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement adaptés aux nouveaux besoins.

- **Une meilleure gestion reposant sur de la planification (SRDE II, SRDAM, FEAMPA)**

En 2023, il s'agira notamment de réviser le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le Schéma d'aménagement régional et le Schéma de mise en valeur de la mer (SAR & SMVM), le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM). Il s'agira également de suivre la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

CROISSANCE VERTE « VERS UNE PRODUCTION DURABLE ADAPTEE AUX SPECIFICITES REGIONALES »

Pour autant, ces évènements récents nous démontrent plus que jamais l'importance de souveraineté alimentaire et économique pour le territoire de la Guadeloupe. Il est donc nécessaire d'adapter les modèles de production aux spécificités régionales en s'appuyant sur la stratégie régionale déclinée dans le SRDEII et le projet de territoire validé en Comité d'orientation stratégique de développement agricole (COSDA) de février 2020.

En 2023, il conviendra de soutenir le développement d'une production locale en quantité, en diversité et en qualité suffisante pour répondre à la fois à la demande locale et aux exigences des marchés exports. Ces objectifs doivent être conduits en permettant aux acteurs d'être compétitifs, autonomes et d'adopter des pratiques qui garantissent des produits sains et des modèles de production résilients.

Pour ce faire, l'intervention régionale de 2023 doit soutenir de manière plus intense et prioritaire les dynamiques visant :

- l'organisation/structuration efficiente des filières de production ;
- le développement de la production agricole et de l'agro-transformation ;
- la transition de la production agroécologique et biologique ;
- le développement d'une stratégie de gestion et de prévention des risques.

La direction de la croissance verte propose de concentrer ses efforts sur la validation du projet de stratégie agricole de territoire, la mise en place de dispositifs d'accompagnement de la production et de structuration des filières, la réalisation de projets structurants marqueurs de la stratégie régionale.

• Une stratégie agricole de territoire

Pour conforter les choix d'intervention proposés, il conviendra en 2023 de valider la stratégie agricole de territoire concomitamment aux travaux de révision du SRDEII.

Cette stratégie agricole doit être le socle commun d'intervention entre les socioprofessionnels et les institutions pour un développement agricole cohérent et adapté aux enjeux du territoire.

A ces travaux, une démarche prospective sur la donnée agricole locale doit être structurée de manière à mieux maîtriser les dynamiques (évolution, coût de revient, impact de l'action publique, etc...) au travers d'analyses des chiffres issus du secteur, en lien avec la DOREIG et la chambre d'agriculture et les autres organisations. Une campagne de communication pour promouvoir le secteur agricole devra être programmée en mettant en exergue l'importance du secteur et l'accompagnement régional associé de manière directe et indirecte.

• La mise en place de dispositifs d'accompagnement de la production et de structuration des filières

L'année 2023 doit permettre la construction des dispositifs cadres qui traduisent la conduite de la stratégie agricole en complémentarité des cofinancements régionaux au titre des programmes européens, singulièrement le FEADER.

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

32

Ainsi, il s'agit de travailler sur les dimensions économiques, sociales, environnementales et sociétales du secteur agricole ainsi que sur la dimension transversale notamment en matière d'accompagnement technique et administratif ainsi que l'ingénierie de projet et de financement.

Sur la performance économique du secteur agricole :

- soutien à la modernisation, l'innovation et le développement compétitifs et durables des exploitations et des unités d'agro-transformation agricole ;
- soutien en faveur des unités de production en cas d'évènements exceptionnels climatiques, sanitaires et économiques (gestion et prévention des risques) ;

Sur la performance sociale du secteur agricole :

- soutien régional à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- maintien de la sole agricole ;
- soutien à l'embauche de salariés avec des conditions salariales durables ;
- accompagnement technique et administratif des agriculteurs.

Sur la performance environnementale du secteur agricole :

- soutien au développement des systèmes agroécologiques et biologiques.

Sur les performances connexes :

- soutien des structures d'appui nécessaire au développement agricole ;
- développement de filières émergentes et des innovations agricoles ;
- développement de l'agro-transformation.

Un focus sera fait sur la structuration de la filière canne à Marie-Galante, la filière élevage, les filières émergentes ainsi que l'agro-transformation.

Il conviendra notamment de mobiliser des moyens de communication autour des dispositifs d'accompagnement proposés par la collectivité.

- **La réalisation de projets structurants marqueurs de la stratégie régionale.**

La traduction concrète du déploiement de la stratégie régionale consiste aussi en la mise en œuvre d'actions et de projets structurants portés ou soutenus par la collectivité régionale visant de manière globale à « Renforcer la compétitivité et la performance de ces filières en faveur d'une croissance verte ». Ainsi, nous proposons de poursuivre certains projets en cours :

- Construction de la MAROPA, marqueur d'une ambition régionale de mutualisation et d'accompagnement des filières

La Maison Régionale des Organisations Professionnelles Agricoles (MAROPA) a pour objectif principal de réunir en un seul et même lieu les différentes structures agricoles afin d'œuvrer pour le développement de leurs secteurs d'activités respectifs tout en s'inscrivant dans une dynamique de mutualisation des moyens administratifs, techniques et comptables, d'asseoir un continuum formation-développement-accompagnement des filières agricoles et de créer une approche systémique du secteur.

En 2023, il conviendra de résoudre les contraintes foncières en cours pour débiter la phase de construction à la fin de cette année.

- Concours AGREEN STARTUP, marqueur d'une ambition régionale en faveur d'une agriculture innovante et de qualité

Pour poursuivre le déploiement du Plan Stratégique régional pour une Transition Agroécologique en Guadeloupe (PS-TAG) et promouvoir le développement des systèmes agricoles agroécologiques et biologique, la Région a fait le choix d'un outil d'accompagnement novateur au travers du « concours AGREEN STARTUP ».

Une démarche qui permet de créer l'émulation autour de nouveaux modèles de production agricole, répondant aux enjeux sociétaux.

Cette approche participative est un format propice à la création de réseaux d'acteurs pluriels, et à une meilleure compréhension des enjeux, des besoins et réalités de chaque maillon de chaîne de production. Couplé avec une forte action de communication, le concours AGREEN STARTUP offre des conditions favorables pour optimiser l'essor rapide et pérenne des meilleures unités de production.

En 2023, il s'agira d'organiser la deuxième édition du concours AGREEN STARTUP.

- ECO-FERME-3.0, marqueur d'une ambition régionale en faveur de l'insertion des jeunes en milieu rural

La mise en place d'une filière de plantes aromatiques et médicinales, petits fruits, petits animaux doit se poursuivre. Pour rappel, il s'agit d'un projet économique dont la mise en œuvre se fait à travers l'utilisation d'un dispositif d'insertion en faveur des jeunes engagés dans un parcours de qualification et de professionnalisation sur le Nord Basse-Terre. A ce dispositif d'insertion, sont étroitement associées des activités de recherche et d'innovation afin de mieux exploiter le potentiel productif des exploitations.

Aujourd'hui, des avancées semblent réelles avec la mobilisation du foncier en Nord Basse-Terre et la mise en place d'un partenariat Région/Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre.

- MARCHÉ VIRTUEL REGIONAL (MVR) marqueur d'une ambition régionale en faveur du développement des marchés de commercialisation pérenne

Le Marché Virtuel Régional est un projet structurant de la collectivité régionale dont l'une des préoccupations consiste à accompagner la promotion, la mise en scène, la distribution et la commercialisation des productions locales de façon générale et pas celles uniquement du secteur primaire.

Au-delà de l'aspect promotion et commercialisation, il s'agit notamment de :

- récupérer des données statistiques fiables pour mieux orienter et piloter la politique régionale en matière de développement économique ;

- fluidifier la relation commerciale entre la production agricole et les cantines scolaires ;
- informer la population sur les politiques de développement mises en œuvre par la collectivité régionale.

Les travaux de conceptualisation devrait commencer au mois de mars prochain.

Les actions en cours de réalisation ci-dessous mentionnées doivent permettre à la collectivité d'aller progressivement vers la mise en place d'un Marché d'Excellence Régional (MER).

Le « MER » intégrerait, au-delà des productions agricoles, aquacoles, pêche, agro-transformation, des secteurs nouveaux que sont les productions de l'artisanat et les offreurs de services (restauration, animation, etc...)

Le programme d'investissement de la chambre d'agriculture

Dans le cadre du contrat d'objectif et de performance, la collectivité continuera à accompagner la chambre consulaire dans ces missions de développement et d'organisation de la production notamment des actions de structuration des exploitants qui ne font l'objet d'aucune appartenance à une organisation de producteurs (OP).

- **Le développement des activités économiques multifonctionnelles pour le secteur forestier un véritable levier de développement économique, culturel et touristique**

La ressource forestière se caractérise par des essences nobles, telles l'acajou blanc, le galba, le balata, l'acajou pays, le mahogany, etc... Les surfaces forestières constituent 40% du territoire, dont 41 000 hectares de forêts privées et 38 000 hectares de forêts publiques.

Le projet consiste à mobiliser les propriétaires de forêts privées afin qu'ils puissent passer d'une posture de détenteurs de patrimoine à une position d'acteurs économiques.

L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de valorisation et d'exploitation durable de la forêt privée guadeloupéenne.

Le « PRFB » Plan Régional de la Forêt et du Bois en Guadeloupe fixe ainsi les orientations de la politique régionale en matière forestière. Le suivi de ce Plan est assuré par la CRFB (Commission régionale de la forêt et du bois) en copilotage avec l'Etat.

Le PRFB se décline en différentes fiches actions. Au regard des prérogatives environnementale, économique et éco-touristique, la Région a défendu une position en faveur d'un usage multifonctionnel de la forêt, avec des activités favorables à la protection des milieux forestiers. Ainsi, dans le cadre du déploiement du PRFB, la Région s'est positionnée sur les thématiques : la valorisation de la biomasse, l'agroforesterie, la sylviculture de niche, les activités de pleine nature utilisant le support forestier (environnement et éco-tourisme).

Ainsi, la croissance verte accompagne le développement de l'agroforesterie et les exploitants forestiers au travers du FEADER. Une équipe de travail a été constituée pour piloter de manière conjointe les interventions régionales notamment sur les enjeux biomasse, tourisme et environnement.

LE DEVELOPPEMENT RURAL, UNE PRIORITE REGIONALE

- **Cœuvrer pour le développement de la filière équine**

La filière équine couvre un vaste panel d'activités professionnelles et de loisirs en lien avec le cheval. Depuis quelques années, l'activité autour du cheval traverse une crise avec des activités hippiques en baisse et des infrastructures obsolètes. Avec la création d'un hippodrome moderne sur le territoire de la commune d'Anse-Bertrand, il s'avère indispensable de créer autour une dynamique en termes d'activité et d'emplois.

Compte tenu de ces enjeux économiques, il est proposé en partenariat avec la direction du sport de la chambre d'agriculture et la société de courses « Karukéra » un séminaire afin de faire le point sur la filière équine et analyser les perspectives de son développement.

- **Préservation et valorisation économique des rivières de Guadeloupe**

Dans le cadre de son programme de développement rural, la collectivité en partenariat avec les deux collectivités locales, Trois-Rivières et Vieux-Habitants propose de mettre en place des opérations d'aménagement et de gestion des rivières.

L'objectif serait de :

- caractériser les activités humaines sur les rivières et mesurer leur incidence et impact sur l'état écologique de celles-ci ;
- identifier et apprécier le potentiel économique et touristique de l'utilisation des rivières ;
- définir et mettre en œuvre des projets de préservation et de valorisation écologique et économique des rivières ;
- le projet concerne des actions de recherche et de développement ainsi que des opérations d'aménagement et d'équipement.

Le 20 janvier dernier, les parties se sont réunies afin de définir un plan d'action avec notamment la mise place d'un comité de pilotage. Il s'agit de faire de Vieux-Habitants et Trois-Rivières un territoire expérimental dans la gestion économique des rivières.

- **Salons, foires, expositions**

La promotion et la valorisation de la production locale sont des priorités régionales. Pour l'année 2023, il est proposé l'organisation de la onzième édition du Grand Marché Régional des produits du terroir.

Aussi, à l'image des années précédentes, la collectivité sera aux côtés de la Chambre d'agriculture pour l'organisation la 59^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture (SIA 2023).

L'ENERGIE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ARCHIPEL

- **Poursuivre la transition énergétique de la Guadeloupe, avec l'adoption de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) sur la période 2024-2033**

La Région Guadeloupe et l'Etat ont lancé en avril 2022 les travaux de révision de la PPE de Guadeloupe pour une période de 10 ans : 2024/2033. Cette révision répond à un impératif d'accélération de la transition énergétique et de renforcement de la dynamique engagée sur le territoire.

Les travaux de révision de la PPE seront poursuivis en concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire, en vue d'une adoption de ce document cadre de planification énergétique dans le courant du second semestre 2023.

- **Poursuivre la promotion des énergies renouvelables au bénéfice du plus grand nombre**

En 2022, la part des énergies renouvelables dans le mix électrique guadeloupéen a dépassé les 35 %. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi, d'atteinte de l'autonomie énergétique à l'horizon 2030, la collectivité régionale poursuivra son accompagnement aux projets d'autoconsommation, qui permettront d'alimenter les bâtiments et contribueront également au développement d'une mobilité plus durable par l'alimentation des bornes de recharge électrique des véhicules.

Une réflexion sera également conduite sur la réalisation d'une opération pilote à destination des particuliers désirant s'équiper d'une installation photovoltaïque en autoconsommation, sans stockage.

- **Maîtriser les consommations énergétiques**

Les objectifs d'autonomie énergétique ne peuvent être atteints qu'à travers une politique ambitieuse de maîtrise des consommations énergétiques, aussi bien dans le domaine de l'électricité que dans le domaine des transports. Ainsi, les partenariats élaborés avec l'ADEME et EDF seront poursuivis notamment dans le cadre du financement de projets d'efficacité énergétique dans les secteurs privé et public.

Les appels à projets relatifs aux « bâtiments exemplaires », favorisant la construction neuve de bâtiments énergétiquement performants, et la réhabilitation performante des bâtiments existants seront relancés dans le courant du premier trimestre 2023.

- **Maîtriser les consommations énergétiques du conseil régional de Guadeloupe, et valoriser son potentiel énergétique**

En adoptant la délibération régionale CR/21-1230 du 14 octobre 2021, la Région Guadeloupe s'est engagée à améliorer la performance énergétique de son parc bâti, de recourir aux énergies renouvelables pour couvrir une partie de ses besoins énergétiques, et favoriser le développement de la mobilité durable. Dans ce cadre, des générateurs photovoltaïques pour un usage en autoconsommation seront installés sur le site de l'Hôtel de Région, ainsi que sur les locaux de l'antenne régionale du Raizet. Cette opération permettra d'autoproduire plus de 40% des besoins énergétiques des sites concernées, et de réduire ainsi les factures d'électricité de près de 100 000 euros par an.

Parallèlement, un audit énergétique global des infrastructures régionales sera lancé au premier trimestre 2023. Les résultats de cette étude devront conduire à la définition d'une stratégie pluriannuelle de rénovation énergétique du parc immobilier régional incluant les lycées.

- **Maîtriser la consommation énergétique dans le secteur des transports**

Portée par des orientations européennes et nationales, la croissance des véhicules électriques dans le parc automobile roulant suit depuis trois ans une trajectoire exponentielle. Afin de préparer au mieux le territoire à cette nouvelle forme de mobilité, la Région Guadeloupe élabore une feuille de route de la mobilité durable : le Schéma Régional de Développement du Véhicule Propre (SDVP). Ce schéma permettra d'identifier et de définir les conditions favorables à la transformation de l'offre de mobilité en Guadeloupe pour répondre aux objectifs de transition énergétique fixés par le législateur. Les livrables de cette étude sont attendus pour le premier semestre 2023.

- **Clôturer le programme régional de rénovation énergétique de l'éclairage public**

Ce programme lancé par la région Guadeloupe, l'ADEME, EDF Archipel Guadeloupe avec le soutien des fonds européens FEDER en 2017, sera clôturé cette année. Au global, ce programme aura permis la réhabilitation performante de plus de 70 000 points lumineux des communes et de réduire d'un facteur 3 la consommation électrique liée à ce poste.

- **La poursuite de la campagne de communication pluriannuelle en faveur de la maîtrise de l'énergie**

En matière de sensibilisation et d'information, la collectivité régionale poursuit son action à travers le plan de communication pluriannuelle MDE co-piloté et cofinancé avec l'ADEME et EDF, qui vise la cible du grand public, des collectivités et des entreprises.

- **Clôturer le projet INTERREG « Transition Énergétique dans la Caraïbe (TEC) »**

La coopération entre les territoires de la Caraïbe dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables est un facteur clé de la transition énergétique de notre grande région. Celle-ci doit permettre de renforcer la résilience des systèmes insulaires face aux impacts du changement climatique et de favoriser l'émergence d'un marché régional de la transition énergétique.

C'est le sens du projet Interreg « Transition énergétique dans la Caraïbe – TEC », initié par la Région en partenariat avec l'ADEME, le BRGM, et l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS).

Ce projet initié en 2020, a donné lieu à la production de travaux importants et d'études stratégiques sur les sujets de la performance énergétique des bâtiments en milieu caribéen, de l'utilisation d'énergie propre dans les transports et de développement régional de la ressource géothermique. Afin de partager les résultats de ces travaux, un séminaire de clôture se tiendra dans le courant du premier semestre 2023.

- **Renforcer la dynamique territoriale sur la thématique énergétique et la mobilité durable**

Afin de soutenir et de poursuivre la dynamique territoriale créée autour des impératifs de transition énergétique, il apparaît aujourd'hui nécessaire de doter le territoire régional d'une instance capable d'assurer le lien opérationnel entre les orientations stratégiques définies dans les politiques publiques et les besoins des Guadeloupéens. Dans ce contexte, le Conseil régional et le Syndicat Mixte des Transports (SMT) s'intéressent à la création d'une agence régionale de la transition énergétique et de la mobilité : la SPL ARTEM.

Ce nouveau véhicule devrait permettre :

- d'accompagner sur le terrain, les collectivités locales et la population guadeloupéenne en matière de transition énergétique et de mobilité durable ;
 - de produire et capitaliser de la donnée et du retour d'expérience (observation) ;
 - de participer et/ou investir dans des projets de transition énergétique et de mobilité.
- **Lancer les travaux liés à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans le domaine de l'énergie**

Les mutations profondes et rapides dans les domaines de l'énergie et de la mobilité, questionnent les compétences nécessaires et soulèvent des enjeux de formation initiale et continue. Les emplois créés, transformés, en décroissance voire supprimés (au sein d'entreprises en mutation ou contraintes à la fermeture) par la transition énergétique requièrent de nouvelles compétences. En partenariat avec l'Etat, et les acteurs du territoire, la collectivité régionale participera aux travaux permettant d'adresser ce sujet afin de mettre à jour la carte de formation initiale et continue de Guadeloupe.

EAU : UN CHANTIER PRIORITAIRE

- **Poursuivre l'accompagnement à la structuration du syndicat unique de l'eau**

En appui des instances instaurées pour le suivi de l'atteinte des objectifs assignés au SMGEAG de rétablissement d'un fonctionnement pérenne des services d'eau et d'assainissement, la région, la Caisse des Dépôts et le département ont constitué un groupement de commandes pour un marché visant à une « **mission d'assistance au déploiement d'un monitoring opérationnel et financier du SMGEAG** ». Cette mission a été initiée fin 2022 et va entrer pleinement en phase opérationnelle en 2023.

Parallèlement, la feuille de route concertée du projet de contrat d'accompagnement renforcé du SMGEAG signée le 8 novembre 2022 entre l'Etat, le SMGEAG, le département et la région va être mise en œuvre.

- **Accompagner la CCMG dans la mise en œuvre de son contrat de progrès**

En 2018, la CCMG a signé avec les financeurs, son contrat de progrès qui définit les objectifs et moyens dédiés nécessaires à l'amélioration des performances techniques et financières des services d'eau et d'assainissement de Marie-Galante. Le conseil régional suit et accompagne ses actions, au travers de subventions d'investissement.

- **Poursuivre les travaux structurants en matière d'alimentation en eau potable et actions de lutte contre les fuites**

Les travaux de renouvellement de réseaux prioritaires, inscrits dans la feuille de route précitée, seront engagés sur les communes de Trois-Rivières, Petit-Bourg et Saint-Claude.

Parallèlement, les travaux de réparation des dégâts causés par FIONA sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement des eaux usées seront achevés.

En complément, la région avec ses partenaires a initié dès 2019, un plan de lutte contre les fuites en menant à la fois des actions de diagnostic, de recherche de fuites, d'équipements des réseaux en outils de suivi et de régulation des pressions et de travaux de réparation des fuites. La région s'attachera à finaliser les actions engagées dans ce domaine.

- **Aider les particuliers à la mise en œuvre de Systèmes de Récupération d'Eau de Pluie (SREP)**

Face aux difficultés persistantes sur le réseau d'alimentation en eau potable, l'accompagnement des particuliers à la mise en œuvre de SREP sera poursuivi. 2023, est la 3^{ème} et avant-dernière année du marché avec le prestataire en charge de la gestion du dispositif (ASP), la Région engagera donc les réflexions pour définir la suite donnée au dispositif.

- **Economies d'eau et accompagnement à la gestion de crise**

Les difficultés sur le réseau d'eau potable conduisent les établissements scolaires à se tourner vers la mise en place de système de stockage d'eau potable, afin de ne pas avoir à fermer l'établissement en cas de coupure d'eau sur le réseau. Fort de ce constat, le Conseil régional avec l'Etat, et l'Office de l'eau ont lancé au cours du quatrième trimestre 2020, un appel à projets à destination des

communes visant à équiper les écoles de systèmes de stockage d'eau potable. 21 projets ont été retenus permettant l'installation de 183 citernes. Ces opérations seront soldées en 2023.

- **Analyser la faisabilité de mise en place d'une aide aux particuliers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel**

L'assainissement de 60% des foyers guadeloupéens repose sur des installations individuelles. Les contrôles réalisés révèlent que le taux moyen de non-conformité desdites installations est de 75 %. Au même titre que l'assainissement collectif, la mise en conformité des dispositifs défectueux, est un enjeu capital pour la préservation des milieux naturels remarquables.

Le coût de ces réhabilitations est élevé. Aussi, afin d'encourager cette démarche, la faisabilité d'un dispositif financier d'accompagnement sera étudiée en 2023 en vue d'un éventuel déploiement en 2024.

ROUTES : PRÉPARER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ALTERNATIVES A LA VOITURE PARTICULIÈRE

- **Projets à poursuivre, en dotation pluriannuelle**

Grands chantiers d'aménagement des infrastructures

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures routières, les projets et travaux visant à l'extension ou à la mise en sécurité du réseau existant seront poursuivis, comme ceux visant à préparer le développement des mobilités alternatives à la voiture particulière. Il s'agira notamment :

- de poursuivre les études correspondant aux projets prioritaires d'aménagement du réseau routier ; 2x2 voies sur la RN2 entre Wonche à Baie-Mahault et Bréfort à Lamentin, déviation de Sainte-Marie à Capesterre Belle-Eau, voie de délestage Perrin-Aéroport entre la RN5 et la RN11 aux Abymes ;
- de poursuivre les études de long terme ou certains projets de moindre envergure pour l'adaptation continue du réseau aux enjeux du développement économique et du développement durable (croissance du trafic et évolution des besoins), avec une approche multimodale, comme la reconstruction du troisième franchissement de la Rivière Salée (destiné, à terme prioritairement au transport collectif et aux modes doux de déplacement : piétons, 2 roues) ou l'aménagement de voies réservées au transport collectif pour en augmenter la vitesse commerciale et l'attractivité, à l'approche de Sainte-Marie à Capesterre Belle-Eau, par exemple ;
- de mener à bien les opérations de libération des emprises foncières nécessaires à la mise en œuvre des projets routier ;
- de poursuivre les travaux de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Beausoleil et Wonche à Baie-Mahault et notamment la mise à 2x2 voies entre Beausoleil et Fonds Budan, de réalisation de la voie pendulaire sur la RN4 entre Poucet et Grande Ravine à Gosier, de poursuivre les travaux de la déviation de La Boucan, notamment avec le détournement et la restauration des berges de la rivière Anceneau et la création de zones de compensation hydraulique, le développement des infrastructures dédiées aux modes actifs de déplacement avec des itinéraires cyclables à Baie-Mahault, Sainte-Anne, Deshaies, Basse-Terre ou Vieux-Habitants (projets cofinancés à près de 50% en moyenne par l'Etat) ;
- de poursuivre, dans le but d'améliorer l'attractivité du transport collectif afin de favoriser le report modal des usagers de la voiture particulière, la mise en accessibilité de 100 points d'arrêt de bus avec l'ambition de garantir un accès aux arrêts de bus à tous et singulièrement aux personnes à mobilité réduite (opération cofinancée à 55% par l'Etat).

Amélioration du cadre de vie des Guadeloupéens

Le programme de mise en valeur des dépendances vertes aux abords du réseau routier national sera mis en œuvre. Il s'agira notamment de faire appel aux entreprises d'insertion, par des opérations qualitatives d'aménagement d'espaces verts, avec notamment :

- à Basse-Terre : phase de conception et de concertations sur l'aménagement de l'entrée de ville (à venir) ;
- à Capesterre Belle Eau : rénovation de l'Allée Dumanoir (opération pluriannuelle) et complément d'aménagement à Saint-Sauveur aux abords du pont Dongo ;
- à Baie-Mahault : complément d'aménagement du giratoire Houelbourg/Voie Verte ;
- au Moule : aménagement artistique des giratoires de Morel et l'Autre-Bord (à venir) ;
- à Morne à l'Eau : giratoire de Berlet ;
- à Port-Louis : complément d'aménagement du giratoire du lycée

Il s'agira aussi de mettre en œuvre :

- après les travaux d'urgence, l'achèvement et le confortement ou la réparation des ouvrages endommagés lors de la tempête Fiona (routes, talus, ouvrages d'art) ;
- la fin du programme de mise à niveau de la signalisation directionnelle de jalonnement sur le réseau routier national par le traitement des mentions sur les portiques et les hauts mâts et la remise à niveau de la signalisation endommagée sur l'ensemble du territoire ;
- le projet de trame verte routière par la plantation d'espèces végétales locales sur les dépendances vertes des routes nationales afin de restaurer les continuités écologiques et les paysages. Les travaux de la première tranche de cette opération cofinancée à 85% par le FEDER sont achevés entre Destrellan et Beausoleil et se poursuivront entre Versailles et Arnouville à Petit-Bourg, entre La Jaille et Fond Sarail à Baie-Mahault et entre l'Aéroport et Providence aux Abymes.

- **Projets à accélérer, pour des opérations qui se terminent**

Grands chantiers d'aménagement des infrastructures

Parmi les chantiers visant à l'extension ou à l'amélioration du réseau existant actuellement en cours ou en phase de lancement, il s'agira de :

- terminer l'aménagement de la bretelle reliant la RN 11 à la RN 1 à la Jaille avec la voie de rétablissement sous ouvrage ou la réalisation du giratoire de Blanchet sur la RN1 à Gourbeyre ;
- terminer les études de projet (raccordements en fin de chantier) et les acquisitions foncières de la déviation de La Boucan ;
- finaliser la libération des emprises foncières pour la mise à 2X2 voies de la RN2 entre Beausoleil et Wonche.

Amélioration du cadre de vie des Guadeloupéens

Il s'agit d'achever la deuxième phase d'aménagement de la traversée du bourg de Vieux-Habitants par la création d'espaces urbains piétons et de stationnement entre l'épicerie Lepante et la station-service ainsi que la sécurisation des accotements à Val de l'Orge avec la modification du dévers en lien avec les accotements réalisés en 2022.

Il s'agira aussi d'achever les travaux de la piste pour vélos en site propre aux abords du lycée agricole par la pose de la couche de roulement, la fin de l'installation des clôtures et la passerelle d'accès depuis le vélodrome.

- **Projets à lancer et dont les premiers paiements doivent intervenir dans l'année**

Grands chantiers d'aménagement des infrastructures

En matière d'infrastructures routières de nouveaux chantiers visant à l'extension ou à l'amélioration du réseau existant seront engagés. Il s'agira notamment :

- de la réalisation du giratoire de la Baie au Moule sur la RN 5 ;
- des travaux de création d'une voie réservée au transport au commun entre Pérou et Caranguaise sur la RN 1 à Capesterre Belle Eau avec en première tranche le giratoire au droit de l'établissement Pommez ;

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

43

- des études relatives à la première tranche du transport en commun en site propre pour l'aménagement des premiers tronçons de voies réservées sur les routes nationales à Petit-Bourg, Baie-Mahault, Morne-à-L'Eau ou aux Abymes ;
- de prolonger le développement des infrastructures dédiées aux modes actifs de déplacement en aménageant de nouveaux itinéraires cyclables comme à Saint-Louis, à Morne-à-L'Eau ou à Sainte-Rose par exemple ;
- de la définition et du lancement de la concertation pour une 2^{ème} tranche du projet de trame verte routière dont la plantation d'espèces végétales locales sur les dépendances vertes des routes nationales vise à restaurer les continuités écologiques.

Amélioration du cadre de vie des Guadeloupéens

Ces opérations, qui visent à assurer une sécurité directe ou indirecte des usagers ou à préserver leur cadre de vie, concernent :

- la suite aux dévoiements des réseaux, la construction d'un ouvrage hydraulique au carrefour de Pichon/Pelletan sur la RN 8 de manière à régler les problèmes d'écoulement des eaux aggravés par la construction des logements par la SIG ;
- la rectification du virage sur la RN2 à Mahault Pointe-Noire ;
- la création d'un giratoire devant le lycée Raoul-Georges-Nicolo, à Rivières des Pères, Basse-Terre ;
- la reconstruction du Quai Morel à Terre de Haut financée à hauteur de 47,5 % par l'Etat, unique lieu d'avitaillement en carburant pour les particuliers et les professionnels, détruit lors du cyclone Maria ;
- initier la création d'un deuxième accès au port de Bergevin pour sécuriser sa desserte ;
- initier le projet de reclassement en route nationale, de la route touristique des Galets à Capesterre de Marie-Galante (8,5 km de l'OH de la ravine Bigote à la sortie du bourg, à la RD201 au lieu-dit Jacquelot).

Enfin, les opérations visant à favoriser la reprise rapide de l'économie et à mettre en œuvre un plan global destiné à hisser l'économie guadeloupéenne sur une trajectoire de croissance pérenne seront poursuivies avec notamment :

- la création d'une bretelle et d'un passage inférieur reliant la RN 11 à la RN 1 sur l'échangeur de La Jaille ;
- la mise aux normes parasismiques des ouvrages d'art sur le réseau routier national avec notamment le pont Goin sur la RN 1 à Capesterre Belle Eau, le pont sur la ravine Borine sur la RN 3 à Saint-Claude, pont sur la Ravine Michaux sur la RN 2 à Vieux-Habitants, ponts Siblet et Fonds Jeanne à Marie-Galante, pont Delisle sur la RN 8 à Petit-Canal, pont Fonds Mouzyne sur la RN 2 à Baie-Mahault, pont ovoïde Val de l'Orge sur la RN 2 à Bouillante ;
- dans le contexte de crise sociale que traverse encore la Guadeloupe, les actions d'insertion des publics éloignés de l'emploi doivent être poursuivies et renforcées. A cet égard, le métier d'agent d'aménagement et d'entretien des espaces verts requiert des qualifications trop peu répandues. Les travaux sont alors réalisés par du personnel insuffisamment qualifié et se dégradent rapidement, dévalorisant ainsi à la fois le métier et ceux qui le pratiquent. La présence de surfaces importantes non aménagées et peu entretenues aux abords des routes offre une réelle opportunité de proposer un support de formation à de nombreux jeunes. **Enjeux :** proposer une vraie qualification à des jeunes, améliorer l'image des **métiers concernés et de ses professionnels**, améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et

améliorer la biodiversité et recréer les continuités écologiques, dynamiser l'activité économique et créer des emplois durables dans le secteur des espaces verts.

Les marchés réservés aux structures d'insertion économique par l'activité (mais aussi bientôt aux entreprises du travail protégé, pour favoriser l'insertion des personnes handicapées) seront relancés et intensifiés : entretien des espaces aménagés dans le cadre de la trame verte routière de l'agglomération centre, augmentation du volume des nouveaux marchés de fourniture de végétaux, d'aménagement et d'entretien paysager des giratoires et des dépendances vertes de la route, inclusion de clauses d'insertion dans une proportion plus importante de marchés et mise en œuvre de véritables mesures de suivi de l'effectivité de ces clauses.

TRANSPORT : LA PREFIGURATION DE L'AUTORITE UNIQUE D'ORGANISATION DE LA MOBILITE

L'année 2023 est celle de la mise en œuvre concrète de la préfiguration de l'autorité unique d'organisation de la mobilité. Cet objectif devient alors le fil conducteur de toutes les actions conduites pour permettre sa réalisation effective au 1^{er} janvier 2024.

Il s'agit donc de poursuivre les actions entreprises tout en préparant à cette mutation, notamment par des rencontres périodiques avec les autres acteurs positionnés pour atteindre cet objectif commun.

- **Transport scolaire**

La collectivité régionale assure sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe, des services de transports scolaires exclusivement réservés aux collégiens et lycéens résidant à plus de 3 km de leur lieu de scolarité. Ce transport scolaire contribue à maintenir un accès égalitaire à l'enseignement des élèves vivant aussi bien dans les territoires urbains que ruraux.

En 2023, la Région maintiendra ses 97 marchés publics, chacun représentant un circuit desservant un établissement scolaire.

Elle versera par ailleurs, pour le transport scolaire urbain, une compensation aux autorités organisatrices de la mobilité de rang 2 (Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes / Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre / Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre / Communauté des Communes de Marie-Galante / Syndicat Mixte des Transports du Petit-Cul de Sac Marin).

Déterminant de la qualité du service rendu aux usagers du transport scolaire, la région se doit d'avoir une parfaite maîtrise des coûts du transport pratiqué par les professionnels du transport pas toujours transparents lorsqu'il s'agit d'aborder le sujet des prix. L'idée est de parvenir à obtenir un référentiel de prix moyen, sur le plan local, qui deviendra opposable.

- **Transport non-urbain**

La collectivité régionale, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale, s'inscrit résolument, dans une démarche de structuration du transport sur le périmètre interurbain.

- La Délégation de Service Public pour le transport non-urbain

La collectivité régionale a confié la gestion, la production, la commercialisation et la promotion des lignes de transport routier régional à quatre délégataires de service public correspondant à autant de lots.

Lancées en novembre 2022, les délégations de service public verront leur plein essor durant l'année 2023 avec potentiellement des ajustements à venir comme l'autorisent les conventions respectives. Il est question de satisfaire l'exploitation des services de transport collectif non urbains à partir de lignes circonscrites par zone géographique – 4 lots (Nord Grande-Terre / Nord Basse-Terre / Côte sous le vent / Sud Basse-Terre).

Un nouveau système billettique

La collectivité régionale entend poursuivre son action de structuration et d'amélioration du transport non-urbain avec la mise en place d'un nouveau système billettique (marché notifié en 2022). Celui-ci commencera à être déployé en 2023 pour le transport non-urbain et intégrera notamment une géolocalisation des autocars ou encore des panneaux d'affichage digital à bord des véhicules.

L'exploitation de la gare routière de Bergevin

La gare routière de Bergevin demeure un lieu favorisant l'accès des usagers au réseau de transport en démultipliant les possibilités de desserte. L'objectif est de faire de la gare routière de Bergevin un point de convergence des différents circuits issus de la Délégation de Service Public (DSP). A moyen et long terme, il s'agira d'en faire un véritable pôle d'échange multimodal notamment dans la perspective de la création du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) et en tenant compte des circuits de bus de mer, et de transport maritime vers les îles du Sud.

En attendant un programme de réaménagement complet de ce site, à repenser en collaboration avec la ville de PAP, le Grand port maritime et le Syndicat mixte des transports, mais aussi les transporteurs et les usagers, des premiers travaux seront menés en 2023 pour permettre notamment la remise en état des locaux, la sécurisation de l'enceinte de la gare routière, le remplacement de la signalétique. Il importe aussi de garantir le nettoyage et l'entretien de la gare.

Le transport à la demande

Le transport à la demande actuel devra subir une évolution pour assurer uniquement les trajets interurbains tout en s'élargissant aux secteurs non desservis par le transport non-urbain régulier.

Transport alternatif et le maillage du territoire

Les orientations politiques en la matière visent trois (3) grands objectifs :

1. renforcer l'attractivité du territoire par le biais de grands équipements de qualité (port/aéroport) ;
2. diminuer le surcoût du transport maritime entre la Guadeloupe continentale et les îles du Sud ;
3. garantir la continuité territoriale pour la population tant au sein de l'archipel qu'en direction de la métropole.

La Région suivra attentivement les grands projets d'amélioration des infrastructures de l'aéroport et du port dont la réalisation est indispensable pour garantir le développement de l'activité économique et de l'emploi dans les prochaines années. Elle participera aux démarches et négociations nécessaires pour garantir leur financement.

La collectivité entend reconduire en 2022, l'Aide au Désenclavement Maritime (ADM) favorisant ainsi, le déplacement des personnes au sein de l'archipel. Pour ce dispositif, des amendements sont prévus pour tenir compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Par contre, le dispositif d'Aide Régionale à la Mobilité (ARM) pour la mobilité vers la métropole, sera supprimé compte tenu de la recommandation de la CRC et d'une jurisprudence récente (CAA

Bordeaux du 21 décembre 2022, n°20bx02224). Un partenariat avec LADOM est d'ores et déjà à l'étude.

Le bus des mers

La Région entend poursuivre le projet « Bus des Mers » aux fins d'asseoir le transport maritime comme offre alternative de déplacement pour les usagers au sein du petit Cul-de-Sac marin dans un premier temps.

VERS UNE GUADELOUPE 100% NUMERIQUE

Les crises sanitaires et sociales traversées depuis 2020 se sont estompées et le déploiement du Très Haut Débit sur notre territoire, a pu retrouver un rythme normal. En effet, 2022 a vu l'avancement du déploiement de l'infrastructure fibre, boosté avec plus de 50 % des objectifs de couverture réalisés. Une finalisation complète du projet est envisagée sereinement pour cette année. Le retard par rapport aux prévisions réalisées avant la crise sanitaire n'est que d'une année, soit le délai moyen observé dans tous les projets similaires.

La collectivité poursuit également le suivi et la facilitation des déploiements privés sur le reste du territoire afin de s'assurer qu'il n'y ait plus de zones blanches sur la Guadeloupe et de doter le territoire d'une infrastructure répondant aux enjeux sociétaux et économiques. Deux nouvelles communes sont aujourd'hui déclarées 100 % fibre. 2023, devrait voir ce chiffre augmenter largement pour atteindre *a minima* 15 soit la moitié des communes du territoire.

La connectivité de notre territoire sera encore augmentée à la faveur du déploiement du réseau WIFI Territorial initié en 2022 et qui verra son achèvement dans le courant de l'année. Ce réseau permettra entre autres aux habitants et aux visiteurs du territoire de disposer d'un accès gratuit et sécurisé à l'internet dans un ensemble de sites d'intérêt public ou touristique du territoire. La base de données qu'elle permettra de constituer sera un outil puissant au service de la collectivité dans le cadre du marketing territorial, de la dynamisation de l'économie, de la culture et de l'événementiel, mais aussi dans la gestion des flux de toute nature (trafic routier, fréquentation des sites d'intérêts, sécurité publique).

Le dernier challenge de l'aménagement numérique de notre territoire porte sur la résilience de nos infrastructures ; les autoroutes de l'information doivent être accompagnées de lieux de stockage (datacenter) et d'échange (point d'échange internet). La mise en œuvre d'un GIX (point d'échange internet), dans le cadre d'un projet INTERREG dédié, sera effective en 2023. Parallèlement, les études visant à la définition d'un lieu de stockage (datacenter) répondant aux problématiques économiques et environnementales, seront poursuivies.

Le cadrage stratégique de la poursuite de l'exploitation des câbles sous-marins sera défini, afin de mettre en œuvre les procédures nécessaires. La concession du câble de Porto Rico et le marché global de performance du câble des îles du sud s'achèvent tous les deux en 2025 et la procédure DSP qui sera probablement retenue se traitera dans un délai de l'ordre de deux ans.

Les crises traversées depuis 2020 ont souligné l'importance d'une politique d'acculturation numérique pour l'ensemble du territoire. Aussi, le SDUN (Schéma Directeur des Usages et services Numériques), adopté en 2017 par la collectivité et dont la mise en œuvre était calée sur la programmation FEDER 2014/2020, devra être mis à jour afin de décrire la stratégie régionale et d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets numériques sur la nouvelle programmation européenne.

Notre action portera donc prioritairement les axes suivants :

- **Compléter le déploiement des infrastructures réseau :**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

RÉGION GUADELOUPE

HÔTEL DE RÉGION - AVENUE PAUL LACAVÉ - PETIT PARIS - 97109 BASSE TERRE CEDEX - TÉL : 0590 80 40 40 - FAX : 0590 81 34 19

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

49

- terminer le déploiement de la fibre sur les 15 communes de la zone blanche de Guadeloupe ;
- terminer le déploiement du réseau WIFI Territorial
- mettre à jour le SDUN : caler la stratégie de développement des usages à 5 ans sur le nouveau Programme Opérationnel de mise en œuvre des fonds européens ;
- accompagner la transition numérique et les projets des entreprises : le dispositif « chèques TIC » qui accompagne les TPE/PME dans leurs projets de développement ou de transition numérique, sera renouvelé suivant le même montage financier qu'en 2018 soit 85% d'accompagnement du FEDER. Ce dispositif sera également ouvert aux associations ;
- soutenir le développement des usages et services numériques innovants : une priorité particulière sera donnée aux projets structurants portant sur les thématiques stratégiques ci-dessous :
 - a. l'e-administration c'est-à-dire la mise en œuvre par les collectivités de projets visant à faire évoluer les services aux administrés, ou les organisations internes en tenant compte des enjeux liés à la cybersécurité. Un accompagnement spécifique sera proposé aux communes qui le souhaitent pour réussir leur projet d'administration 3.0 ;
 - b. les projets visant à la sauvegarde ou à la valorisation de la culture ;
 - c. la gestion patrimoniale au travers d'objets connectés pour une optimisation en matière de flux (Eau, Energie, Transport, etc.)ou de risques (Alertes aléas).
- Structurer et valoriser l'écosystème : le soutien à la structuration du secteur est plus que jamais nécessaire. Aussi, un accompagnement pourra être proposé à certains organismes majeurs sur des thématiques telles que la cybersécurité, la sensibilisation ou l'accompagnement des entreprises au numérique. Parallèlement, au travers du portail Guadeloupe numérique et de l'annuaire des TIC, il s'agira de valoriser les acteurs et les projets locaux dans le secteur du numérique.

Pour faire suite à la cyberattaque de novembre 2022, la collectivité régionale poursuivra le renforcement de la sécurité et la résilience des données et applications utilisées par plus de 25 000 Guadeloupéens sur près de 60 sites (Sites Administratifs, Lycées, Guadeloupe Formation et Satellites).

La formation des techniciens, des chefs de projets et des utilisateurs vise à améliorer la résilience de l'organisation et sécuriser les nouveaux projets digitaux de la Région Guadeloupe.

En étendant le périmètre de sécurité à l'ensemble des outils digitaux portant la marque « Région Guadeloupe », la mise en place d'une Cyberdéfense structurée formée et performante apportera à l'ensemble des Guadeloupéens la garantie sur la confidentialité des données qu'ils confient au conseil régional et une disponibilité accrue des services digitaux.

La trajectoire de mise en conformité vise à obtenir une succession de labels (RGS, Iso27001, NIS v2) qui ne seront que le reflet d'une nouvelle organisation moderne des services digitaux avec la mise en place d'une réelle gouvernance des technologies.

FORMATION, EMPLOI ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

Le développement humain demeure l'ambition majeure de la mandature. Il représente à la fois le moyen et la finalité du développement global du territoire.

La fin de la crise du COVID 19, qui a pénalisé durant deux exercices les résultats attendus des efforts régionaux, n'a pas pour autant permis de réaliser en 2022 les objectifs affichés. En effet, aux effets post crise sanitaire et mouvements sociaux se sont ajoutées des conséquences néfastes liées à une crise énergétique et économique caractérisée par une inflation galopante. D'où un accroissement de la marginalisation des plus faibles et des personnes éloignées de l'emploi.

Les effets conjugués de ces crises multiples ont également mis à mal l'appareil de formation existant et parfois la qualité de la formation dispensée à certains stagiaires.

Dans un tel contexte, l'engagement régional ne peut que se consolider pour offrir de meilleures conditions de réussite et d'épanouissement aux Guadeloupéens à toutes les étapes de leur parcours de formation ou de leur quête d'insertion professionnelle. Aussi, relever ces défis passe-t-il par la réalisation d'actions fortes dans les secteurs de la formation professionnelle, de l'orientation, de l'économie sociale et solidaire, de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de la culture et du sport.

- **Articuler tous les leviers pour mieux répondre aux besoins de formation du territoire**

En sa qualité de chef de file de la formation et de l'orientation professionnelles, la Région Guadeloupe poursuivra en 2023 sa politique volontariste pour mettre en œuvre les conditions du développement de la Guadeloupe liées à la formation des Hommes et favoriser ainsi les transitions que doit assurer le territoire. Pour ce faire, en matière de formation professionnelle, ses actions se concentreront autour de quatre axes :

1. l'orientation : l'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie. L'article L.6111-3 du code du travail affirme que « toute personne dispose d'un droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle. » Ainsi, la direction de la formation professionnelle sera aux côtés de l'EPA Guadeloupe formation pour porter cette mission sur le territoire à travers des actions concrètes et visibles (organisations de forums métiers, mise à disposition de ressources d'information sur les secteurs et métiers, informations aux collèges et lycées, accompagnement des PSAD : plateforme de suivi d'aide aux décrocheurs...) ;
2. la mise en œuvre opérationnelle du prolongement du PACTE 2019-2022 en 2023 ainsi que les différents projets qui en découleront, tels que l'accompagnement et la professionnalisation des structures de formation, l'amélioration de la qualité de l'offre de formation dispensée sur le territoire ainsi que la poursuite des actions engagées dans le cadre de la digitalisation de l'offre de formation ;
3. le lancement du programme régional de formation professionnelle (PR) 2022-2025 ;
4. l'actualisation, la mise en œuvre opérationnelle et l'évaluation des schémas stratégiques : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) et le cadre d'intervention de la région en matière d'apprentissage.

La réalisation de cette ambition nécessitera une poursuite de l'effort budgétaire entrepris depuis plusieurs exercices par le biais d'une combinaison de nos fonds propres et les concours de nos partenaires.

- **Une trajectoire budgétaire maîtrisée avec la mobilisation des fonds européens et la sécurisation des fonds Etat du PACTE**

Avec un recours systématique aux fonds européens sur les grands chantiers à venir : actions mises en œuvre dans le cadre du SPRO, Programme régional de formation professionnelle, accompagnement et professionnalisation des organismes de formation, aide au fonctionnement des centres de formations du secteur sanitaire et social, etc..., l'intégralité des fonds fléchés pour la formation et l'orientation professionnelle sera mobilisé.

Par ailleurs, la reconduction du PACTE à hauteur de 22 millions d'euros doit nous permettre de poursuivre les actions entreprises en 2022 ; à savoir, les appels à projets initiés en 2021 et 2022, la digitalisation de l'offre de formation, le dispositif chèque qualification, la professionnalisation des centres de formations, le Pass Langues et les expérimentations en lien avec la formation professionnelle sur les axes 3 et 4 ainsi que le financement de l'équipe projet en charge de ce dispositif.

Ainsi, aux côtés de l'Etat, la Région poursuivra le soutien aux actions innovantes et à la modernisation de l'appareil de formation.

Ce défi s'articulera autour d'actions très fortes partagées avec les autres acteurs de la formation.

Orienter pour mieux former

Compétence dévolue à la région, la mission du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) a été confiée à l'opérateur Guadeloupe Formation. C'est un outil incontournable pour asseoir une politique de formation efficace, qui fait écho aux besoins du territoire.

En 2023, dans le cadre du Service public de l'orientation tout au long de la vie, il s'agira pour la Région Guadeloupe, aux côtés de Guadeloupe Formation, de répondre aux objectifs suivants :

- permettre à chaque Guadeloupéen, quel que soit son statut, son lieu de vie ou le réseau auquel il s'adresse, d'accéder à de l'information, actualisée, fiable et régionalisée, sur les filières, les métiers et leurs évolutions, la formation et l'emploi, les trajectoires et les parcours possibles, et d'être accompagné dans son projet d'orientation ou d'évolution professionnelle ;
- permettre à chacun d'élargir ses choix professionnels notamment par la mise en valeur des emplois potentiels sur son territoire ;
- favoriser l'autonomie des publics dans leur recherche d'information et d'orientation et, à terme, leur capacité d'orientation tout au long de la vie ;
- construire des parcours de formation et d'insertion mieux articulés en confortant la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation tout au long de la vie notamment pour la mise en œuvre du droit au retour en formation ;
- anticiper le décrochage en accompagnant la mise en place des Plateformes de Suivi des Décrocheurs (PSAD) en lien avec la Mission locale.

Les actions de la Collectivité se concrétiseront également par le biais de l'élaboration de guides d'information sur les formations et les métiers en collaboration avec les partenaires de l'orientation et les autorités de l'académie.

Ainsi, au regard de ses aspirations, chaque jeune guadeloupéen pourra disposer des informations pour éclairer son choix de formations, de métiers et de projet de vie ; autrement dit, il s'agira d'aider chacun à être acteur de son parcours.

- **Augmenter, qualifier et diversifier l'offre de formations dans le secteur sanitaire et social**

Compétente pour répartir et déterminer les quotas d'ouverture de places de formation dans les métiers des secteurs sanitaire et social, la Région Guadeloupe a, dès 2021, opté pour l'augmentation des effectifs dans les métiers suivants :

- infirmier : 28 places supplémentaires ;
- aide-soignant : 24 places supplémentaires ;
- accompagnateur éducatif et social : 24 places supplémentaires.

En 2023, la Région entend, avec ses partenaires, poursuivre le développement de ces formations avec deux objectifs principaux, à savoir :

- répartir l'offre sur tout le territoire, y compris les zones de double insularité et les plus éloignées du centre économique (Agglomération du Nord Grande terre, Grand sud Caraïbes et Nord Basse-Terre) ;
- ouvrir l'offre à d'autres formations et d'autres acteurs, tel que préconisé par le nouveau SRFSS (Schéma régional des formations sanitaires et sociales) dont la version finalisée sera présentée en mars 2023.

Parallèlement, un plan d'accompagnement des structures de formation sera également mis en œuvre pour permettre leur montée en compétence sur la qualité et la gestion financière.

- **Un effort maintenu en faveur de l'apprentissage**

Le cadre d'intervention de la Région Guadeloupe en faveur de l'apprentissage doit permettre d'augmenter de plus de 1000 places supplémentaires les contrats d'apprentissage signés, de favoriser la rencontre de l'offre et de la demande en apprentissage grâce notamment aux « développeurs de l'apprentissage », de contractualiser avec les OPCO sur le territoire pour lever les freins périphériques qui entravent les apprentis et d'aider ces derniers à l'acquisition de matériels pédagogiques. Parmi les actions qui seront menées en faveur de ce public, on peut citer :

- celles dédiées à la promotion et au développement de l'apprentissage : dans le cadre du marché « développeurs de l'alternance » qui sera lancé au cours de premier trimestre, les stagiaires seront accompagnés en amont de leur entrée en apprentissage, durant la période en apprentissage et à la fin de leur contrat. Ce marché prévoit également des actions de promotion et développement de l'apprentissage ;
- le soutien à la modernisation de l'appareil de formation par apprentissage avec des aides à la digitalisation et la mise à disposition d'équipements numériques innovants pour favoriser la réussite des parcours et l'égalité des chances ;
- l'accompagnement des employeurs d'apprentis à travers les dispositifs AREA (Aide régionale aux Employeurs d'apprentis), l'aide aux contrats de professionnalisation, la prime régionale d'apprentissage, parallèlement aux efforts entamés pour le soutien aux employeurs d'apprentis ;
- l'accompagnement des apprentis afin de favoriser le maintien en contrat des apprentis à travers un ensemble de mesures telles que l'aide au permis, la mise à disposition d'ordinateurs portables...

- **Donner la priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

RÉGION GUADELOUPE

HÔTEL DE RÉGION - AVENUE PAUL LACAVÉ - PETIT PARIS - 97109 BASSE TERRE CEDEX - TÉL : 0590 80 40 40 - FAX : 0590 81 34 19

Accusé de réception en préfecture
71-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

53

Le nouveau Plan Régional de Formation (PRFP) 2023-2026 donnera la priorité aux publics éloignés de l'emploi, mettra l'accent sur l'innovation pédagogique et se caractérisera par une forte territorialisation de l'offre. Il financera la formation de plus de 6 000 demandeurs d'emploi.

Pour lever les freins à l'emploi et rendre attractifs les métiers en tension, la Région consolide le déploiement de son dispositif APEF (Aide personnalisée à l'Entrée en Formation) et ses mesures associées dont l'aide à la garde d'enfants, l'aide à la mobilité sont des exemples emblématiques.

Par ailleurs, chaque demandeur d'emploi ayant bénéficié d'une aide à la formation de la Collective régionale, qu'elle soit individuelle ou collective, pourra bénéficier d'un pass langue (anglais ou espagnol) et/ou d'un pass création d'entreprise.

- **Conforter l'opérateur Guadeloupe formation**

Par le maintien des aides octroyées à l'opérateur Guadeloupe Formation pour la réalisation des missions qu'elle lui a déléguées, ainsi que d'un dialogue de gestion plus soutenu, la Collectivité régionale entend :

- sécuriser le versement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ;
- assurer le redéploiement du CARIF-OREF, en lien avec les partenaires sociaux, les entreprises et le concours de l'Etat, via la création d'une structure intermédiaire mieux formatée pour assurer ses missions ;
- relancer l'offre de service du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) par le biais d'un plan d'action orientation sur tout le territoire ;
- maintenir l'appui technique au montage des dossiers éligibles au Fonds Social Européen (FSE) de l'Etablissement Public Administratif (EPA).

- **Inciter les salariés à exercer leur droit à la formation tout au long de la vie**

La région Guadeloupe est le seul DROM (Département et Région d'Outre-Mer) à avoir signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'abondement du Compte Personnel de Formation. En 2023, il s'agira de poursuivre l'effort de la collectivité en direction des demandeurs d'emploi et des salariés qui souhaitent mobiliser leur compte personnel de formation pour acquérir une certification dans les secteurs porteurs du territoire.

- **Faciliter l'entrée, le maintien en formation des demandeurs d'emploi et le retour à l'emploi des stagiaires de la formation professionnelle**

La saturation des places de formations sur le territoire constitue l'un des enjeux du PACTE, pour répondre à cette problématique, des dispositifs permettant la préparation à l'entrée en formation, le maintien en formation et le retour à l'emploi des stagiaires seront inclus dans les actions de formation collectives financées par la Région Guadeloupe. Il s'agit par exemple de :

- la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle : A travers l'EPA Guadeloupe Formation la Région verse une rémunération à tous les demandeurs d'emploi dont elle finance le parcours de formation et qui ne bénéficient pas de l'Allocation de Retour à l'Emploi versée par Pôle Emploi. Plus de 50 % des stagiaires sont rémunérés par la Région chaque année ;
- l'Aide Personnalisée d'Entrée en Formation (APEF): ce dispositif permet le financement de la garde d'enfant, des doubles loyers lorsque nécessaire pour rapprocher le stagiaire de son lieu de formation, de l'acquisition du matériel pédagogique, et la mobilité des stagiaires.

L'objectif visé par ces mesures est l'amélioration concrète du parcours des stagiaires de la formation professionnelle.

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

54

- **Soutenir les organismes de formation**

En 2023, pour accompagner les acteurs de la formation au changement, la Région met en œuvre un plan de grande ampleur pour moderniser l'appareil de formation. Parmi les actions phares, citons :

- un programme de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle avec des modules dédiés à l'utilisation des fonds européens, à la digitalisation de l'offre de formation ou à la pratique des marchés publics ;
- l'émargement électronique des stagiaires de la formation professionnelle (généralisation progressive durant l'année 2023). Au-delà de la réduction de la charge administrative, cette nouvelle procédure simplifiera les démarches et sécurisera les données collectées ;
- l'accompagnement à la digitalisation de l'offre de formation ;
- la mise en place d'un label qualité propre à la Région Guadeloupe, plus exigeant que le référentiel national Qualiopi, garantissant un niveau de qualité supérieure des formations proposées sur le territoire.

- **Former dans la proximité**

Les tiers-lieux permettent aux personnes éloignées de l'emploi d'accéder à un équipement informatique et à la formation. Conçu en partenariat avec l'Etat, ce dispositif fait émerger des solutions innovantes d'accès à la formation et de diffusion de modalités d'apprentissage plus attractives. Développés à proximité des lieux de vie, les espaces de formation des tiers-lieux assurent une mutualisation d'outils, de ressources et de pratiques pédagogiques.

L'appel à projets qui sera lancé à cet effet, conjointement entre l'Etat et la Région dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences,) contient deux volets articulés autour de l'accueil des stagiaires en formation à distance et le soutien des actions expérimentales pour diversifier l'offre de service au sein des tiers-lieux au plus près des territoires.

- **Garantir la qualité de l'offre de formation et évaluer nos actions**

Afin de piloter au mieux tous ces dispositifs, un processus de labellisation des organismes de formation sera mis en place, le contrôle *in situ* des plateaux techniques sera intensifié et l'évaluation des schémas sera poursuivi.

Par ailleurs, la région s'engage à réaliser régulièrement des enquêtes auprès des stagiaires formés. Pour ce faire, une cellule dédiée sera mise en place au sein de la direction de la formation professionnelle.

- **Communiquer pour une plus grande visibilité de nos actions**

L'information à la population est essentielle pour permettre aux usagers de connaître et d'utiliser pleinement notre offre de services. A cet effet, un important plan de communication sera mis en œuvre en 2023. Il devra utiliser tous les médias disponibles et cibler les publics ; l'objectif étant d'intensifier le recours aux dispositifs régionaux en faveur de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'insertion.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN VECTEUR D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT INCLUSIF A VALORISER

- **L'homme au cœur de l'économie : un enjeu à faire partager**

Porteuse de sens et de valeurs, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) incarne aujourd'hui, une façon d'entreprendre, de produire et de consommer qui est à la fois respectueuse de l'humain et des ressources.

En contribuant activement aux transitions, énergétique, numérique, démocratique, ou encore démographique, les structures de l'ESS qui ont pu, jusqu'ici, prouver leur plus-value sociale, incarnent aujourd'hui une réelle alternative pour le retour à l'activité professionnelle des publics éloignés de l'emploi, mais également une opportunité pour de jeunes diplômés qui souhaitent donner un sens à leur engagement professionnel davantage en adéquation avec leurs valeurs et choix de vie individuels.

L'Economie Sociale et solidaire a forgé notre société guadeloupéenne et dispose pour cela d'un fort ancrage. Cette économie, qui propose des réponses à des besoins peu ou pas satisfaits, représente près de 10% de l'emploi actuellement. C'est donc, convaincue du potentiel qu'offre l'ESS en termes d'emploi, et en sa qualité de chef de file du développement économique, que la Région Guadeloupe entend soutenir ce secteur en totale congruence avec nos traditions, nos valeurs et riche de perspectives pour nos générations futures.

La Région souhaite, ainsi, renforcer son appui à la structuration du champ de l'économie sociale et solidaire en appelant notamment à systématiser la présence de la Chambre régionale de l'ESS des Îles de Guadeloupe (CRESS-IG), que la loi reconnaît comme « organisation représentative auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire », dans les espaces de pilotage et d'évaluation des politiques régionales de développement économique.

La collectivité portera, en lien avec la CRESS-IG, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux, des actions d'animation des territoires autour des valeurs de l'ESS.

Aussi s'agira-t-il de donner sa pleine visibilité à l'ESS au sein de la politique régionale et d'accompagner les coopérations entre l'ESS et l'ensemble des acteurs économiques. La Région entend également s'appuyer sur l'ESS pour mener la transition écologique et circulaire et apporter de l'innovation sociale. Des efforts seront déployés pour identifier des « filières stratégiques propices au développement de l'ESS ».

De même, la Région amplifiera son action à travers les aides attribuées aux structures de l'ESS, dispositif ARSESS (Aide Régionale aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire) et soutiendra les structures existantes qui œuvrent sur le territoire dans des domaines fondamentaux dans le respect de ses compétences.

Par ailleurs, la collectivité régionale réaffirme sa volonté de consolider un écosystème d'accompagnement performant et l'intérêt qu'elle porte au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui participe à la stabilité de l'emploi et à la professionnalisation des structures de l'ESS.

Favoriser l'émergence de consortiums d'acteurs économiques responsables et de l'ESS constitue également un enjeu pour la collectivité notamment pour faciliter leur réponse aux marchés régionaux compte tenu des dispositions prévues au Plan national d'action pour l'achat public durable (PNAD) qui porte à 30 % la part minimale de marchés annuels devant contenir au moins une considération sociale à l'horizon 2025.

La Région poursuivra donc ses démarches d'achat responsable et la préparation de son Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables (SPASER).

La collectivité pourra s'appuyer sur le fonds FSE+ dont les orientations concordent parfaitement aux axes de développement de la politique régionale en faveur de l'ESS.

- **Développer une économie pourvoyeuse d'emplois**

Les mutations économiques doivent conduire au renouvellement des modes de production et de management des entreprises qui, dans un contexte instable, sont obligées de s'adapter et de se réinventer.

La Région Guadeloupe entend soutenir le développement des secteurs porteurs et pourvoyeurs d'emplois en anticipant l'émergence de nouveaux marchés et métiers relevant en particulier de l'économie verte, de l'économie circulaire, de l'ESS, de l'industrie, de l'énergie, de la mobilité, ou encore du numérique. Elle poursuivra, en ce sens, l'accompagnement des filières et soutiendra l'émergence de nouveaux modèles. Et souhaite également valoriser et promouvoir les initiatives locales et favoriser la création de nouveaux métiers. Des études seront menées en ce sens.

Le conseil régional appelle de ses vœux l'élaboration d'une véritable stratégie concertée de développement de l'emploi en Guadeloupe. Il s'attellera ainsi à renforcer la coordination de ses actions avec celles des acteurs du territoire. Diverses réflexions seront lancées pour faciliter l'application de critères de socio-conditionnalité des aides publiques ou encore la mise en place d'expérimentations visant notamment à proposer des suites de parcours pour favoriser l'accès à l'emploi.

La Région Guadeloupe poursuivra ses interventions en faveur de l'emploi pérenne via le dispositif « emploi tremplin ».

AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Si le service public de l'enseignement supérieur et la recherche restent des prérogatives de l'Etat, la Région est, elle, responsable, dans son ressort, de la définition des orientations en matière de développement économique. Par conséquent, à travers ses engagements dans ces secteurs, la Région doit investir pour favoriser le développement économique de son territoire. C'est le sens de notre ambition pour la réussite de la jeunesse et son insertion dans un environnement inclusif et ouvert.

Parmi les compétences qui lui sont transférées, la région a la charge d'élaborer un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), véritable outil de pilotage de la stratégie régionale dans ces matières. Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la période 2023-2027, la Collectivité régionale mettra l'accent sur l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs dédiés à l'accompagnement des étudiants ayant fait le choix d'effectuer ou de poursuivre un parcours universitaire. L'objectif de cette démarche est de contribuer à une meilleure visibilité de l'effet-levier de la politique régionale en matière d'enseignement supérieur sur la qualité et l'attractivité des formations universitaires existant sur le territoire, sur la réussite des étudiants à l'issue de leur parcours et sur leur insertion professionnelle.

En cohérence avec les objectifs de développement économique du territoire et de renforcement de l'attractivité des parcours d'excellence qu'elle s'est fixés, la collectivité régionale continuera à soutenir la formation des doctorants de l'Université des Antilles menant des travaux de recherche à portée structurante au sein d'organismes de recherche implantés localement. Ce faisant, elle contribue très concrètement à améliorer les conditions de réussite de ces étudiants jusqu'au terme de leur cursus.

En réponse, à la fois, aux besoins en emploi du territoire et à la quête d'épanouissement personnel et professionnel des jeunes Guadeloupéens, la Région Guadeloupe contribuera, à la rentrée universitaire 2023-2024, à la mise en œuvre du programme Cadres d'avenir, au profit d'une cohorte d'étudiants de niveau BAC+ 2 à BAC+3. Il s'agira pour elle d'accompagner la formation universitaire ou professionnelle de ces étudiants issus de l'enseignement supérieur ou professionnel, et de les préparer, en lien avec des partenaires socio-économiques locaux, à leur future insertion dans un emploi de cadre et au plein exercice de leurs compétences acquises à l'issue de leur parcours.

L'accompagnement des jeunes Guadeloupéens, engagés dans des filières d'excellence, se matérialisera également par la poursuite de la mise à disposition, au profit des étudiants de niveau master, de chambres réservées au sein de l'une des 6 résidences universitaires de la Cité internationale universitaire de Paris, sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans.

La collectivité régionale continuera d'accorder une attention particulière aux conditions d'études des étudiants méritants, notamment à travers l'accompagnement financier des boursiers admis en

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

58

1^{ère} année au sein de l'Institut d'études politiques, dans le cadre de la Convention d'éducation prioritaire. La poursuite de la prise en charge d'une majoration de 75% de la bourse nationale sur critères sociaux, associée à celle de l'acquisition de matériel informatique et de livres universitaires, contribuera à soutenir ces étudiants et leurs familles dans la mise en place d'un cadre d'études épanouissant.

Aux côtés des étudiants boursiers qui pourront continuer à solliciter le dispositif d'aide à l'acquisition de matériel informatique pour toute la durée de leurs études, ou encore celui du prêt étudiant à taux zéro, dont le plafond sera relevé de 15 000 € à 30 000 €, les étudiants non-boursiers pourront tout autant postuler à l'aide régionale aux étudiants par cycle d'études.

Offrir aux étudiants l'opportunité de mieux se connaître et de s'ouvrir au monde demeurera également un engagement fort de la région Guadeloupe. Un partenariat privilégié sera développé, à compter de 2023, avec des universitaires américaines, dont la prestigieuse Howard University et ses nombreuses facultés dirigées par le Dr. Gladys M FRANCIS, doyenne d'origine guadeloupéenne. Il s'agira de permettre à des cohortes d'étudiants d'effectuer des programmes d'échanges, universitaires, culturels et linguistiques, dans le cadre d'universités d'été. L'accompagnement à la réalisation de stages extrarégionaux à l'étranger par les étudiants de niveau master, continuera aussi à contribuer à cet enjeu d'ouverture, à l'international, du parcours universitaire du jeune Guadeloupéen.

En sus du public étudiant, les lycéens guadeloupéens feront l'objet d'un accompagnement accru dans le renforcement de leurs compétences personnelles et professionnelles, notamment à travers le Stage Régional Jeunes en Entreprise. Renouvelé pour les mois de juillet et août 2023 par la collectivité, le dispositif sera dimensionné afin de porter à 1.400 le nombre de bénéficiaires d'une première expérience professionnelle au sein d'une entreprise locale. Cette expérience s'accompagnera toujours d'une action de formation sur le monde de l'entreprise et ses enjeux, dispensée par un organisme chargé de suivre ces jeunes tout au long de leur période de stage.

A travers son Plan de relance et les stages en entreprise au Canada qu'elle met en œuvre en partenariat avec l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse (OFQJ), la Région Guadeloupe offrira aux lycéens de niveau bac et infra-bac, aux côtés des étudiants, jeunes demandeurs d'emploi, jeunes créateurs d'entreprise et jeunes en reconversion professionnelle, l'opportunité de renforcer, à l'international, leurs compétences et leur employabilité.

Les lycéens, mais également les collégiens, se verront tout autant soutenus dans leurs besoins de renforcement de leurs capacités d'apprentissage scolaire. Le Programme Régional de Réussite Scolaire et Educative (P2RSE) permettra, par un système de tutorat assuré par des étudiants de l'Université des Antilles, d'accompagner jusqu'à 200 élèves, de la 3^{ème} à la terminale, présentant des difficultés scolaires, ainsi que des jeunes mineurs incarcérés, désireux d'effectuer une remise à niveau dans le cadre de leur projet d'insertion professionnelle.

La Région Guadeloupe poursuit ainsi son ambition de contribuer à révéler, soutenir et valoriser le potentiel de tout jeune Guadeloupéen souhaitant s'épanouir personnellement, professionnellement et durablement.

A travers le dispositif de la formation professionnelle par la mobilité nationale et internationale renouvelé pour la période 2023-2024 avec LADOM, la région Guadeloupe perpétuera son engagement en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes Guadeloupéens. Après une nette amélioration de la situation sanitaire sur le plan national et international, et des conditions d'entrée sur les territoires étrangers, l'enjeu pour la collectivité sera de renforcer sa communication à destination de ces jeunes demandeurs d'emploi désireux de construire leur parcours vers l'emploi au sein de filières, pourvoyeuses d'insertion, mais non dispensées ou saturées en Guadeloupe.

Dans le cadre de la 3^{ème} phase de son déploiement, le Plan Action Jeunesse (PAJ) confortera sa mission de mise en relation des jeunes Guadeloupéens avec les services de l'éducation, de la jeunesse et de la vie étudiante.

L'inscription concrète en 2022 du PAJ dans le paysage des dispositifs régionaux, qui connaissent un grand succès, permet de compléter les actions de proximité mises en œuvre par la collectivité, pour un meilleur accès à l'information des jeunes du territoire. En effet, avec le PAJ, la Région Guadeloupe renforce quotidiennement l'accompagnement individualisé proposé à toutes les jeunes à savoir les lycéens, les étudiants, les jeunes en recherche d'orientation, les demandeurs d'emploi, les porteurs de projets, etc...

La présence sur le terrain de l'équipe du PAJ s'est affirmée avec des opérations telles que « Aller vers » les jeunes au cœur des quartiers, « le PAJ à domicile », et la présence de l'équipe du PAJ sur toutes les manifestations à destination de la jeunesse mises en œuvre sur le territoire. L'objectif étant d'informer toutes les jeunes sur les dispositifs existants et mobilisables et de les accompagner dans leurs projets socio-professionnels. Ces opérations se déroulent en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire ceci incluant les dépendances.

Par ailleurs, la mise en place de dispositifs spécifiques est également proposée, afin de répondre aux problématiques exprimées par les jeunes, en concertation avec les services régionaux, mais également avec les acteurs locaux institutionnels, économiques et associatifs.

Ainsi, concernant la formation professionnelle de certains jeunes, il a été identifié que ceux-ci peinent à se rendre sur leur lieu de formation notamment pour des questions de mobilité. Afin de pallier ce frein, à titre expérimental, des dispositifs proposés par des organismes de formation certifiés seront délocalisés dans les locaux associatifs des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville afin de créer des conditions de formation optimales.

De plus, de nombreux jeunes rencontrés dans le cadre des opérations « Aller Vers » sont des porteurs de projets qui n'ont pas toujours pu être sensibilisés aux aides et aux dispositifs mobilisables par la Région ou ses partenaires. A travers le PAJ, la promotion de l'entrepreneuriat sera réalisée dès le lycée et des ateliers collectifs d'information sur les différents dispositifs d'aides et d'accompagnement de la collectivité seront proposés aux jeunes chefs d'entreprise.

En outre, le partenariat très fortement sollicité par les jeunes porteurs de projets, entre le PAJ et la SIG, permettant de faciliter l'accès aux locaux commerciaux aux jeunes porteurs de projets, sera étendu à l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire. Ceci afin de proposer de nouvelles opportunités notamment en termes de localisation.

Enfin, la valorisation des savoir-faire de nos jeunes talents à travers de nouvelles stratégies de communication sera également un levier qui permettra de contribuer au rayonnement de la richesse des jeunes profils de notre territoire.

A travers ce programme, il s'agit pour la région Guadeloupe de faciliter l'activation personnalisée des dispositifs d'accompagnement existant en faveur de la réussite du parcours universitaire, de la formation professionnelle ou encore du renforcement de l'activité entrepreneuriale de tout jeune Guadeloupéen.

CONTINUER A INVESTIR DANS LA REUSSITE SCOLAIRE

La région a la charge des lycées, des établissements d'éducation spéciale et des lycées professionnels maritimes. Elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. A ce titre, l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative sont à la charge de la collectivité. De plus, la collectivité régionale, assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les établissements dont elle a la charge. « Article L214-6 - Modifié par LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 23 ».

Cette compétence positionne notre institution au premier plan pour créer l'environnement nécessaire, à la qualité de vie des lycéens, à leur épanouissement et à leur réussite. L'ambition régionale porte sur l'ensemble de ses prérogatives en matière d'éducation. Il s'agit d'offrir un cadre de qualité à chaque lycéen guadeloupéen pendant la durée de ses études.

Ainsi, pour l'année 2023, l'intervention régionale dans les lycées se poursuivra dans les directions suivantes :

- l'aide au fonctionnement des lycées et à l'acquisition de manuels scolaires ;
- l'accompagnement pédagogique ;
- l'amélioration du cadre de vie et l'adaptation pédagogique ;
- la mise à niveau et adaptation de l'équipement associé aux différentes réformes ;
- la modernisation des outils.

Pour assurer l'autonomie de gestion des lycées EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement), la collectivité accompagne les lycées publics dans le cadre de la Dotation Principale de Fonctionnement (DPF) et les lycées privés dans le cadre du forfait d'externat. Ces dépenses ont donc un caractère obligatoire.

Pour les lycées publics, il convient d'ajouter à la DPF, des crédits supplémentaires dans le cadre de la subvention spécifique qui regroupe des dépenses particulières pour chaque établissement (charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire, location et transport pour l'EPS, frais de concours CPGE, etc...).

Pour les lycées privés, ces crédits de paiement correspondent aux deux contributions obligatoires en faveur des 9 lycées sous contrat d'association avec l'Etat, à savoir le forfait d'externat « part matériel » et « part personnel ».

En 2022, la direction des lycées a engagé un travail de régularisation des subventions non versées ou non soldées des années 2020 et 2021.

En matière pédagogique, nos actions concerneront :

- l'accompagnement des élèves et de leur famille en finançant l'acquisition des manuels scolaires et dans le cadre du prix du conseil régional à un ou deux bacheliers méritants de chacun des lycées publics et privés sous contrat d'association ;

- l'accompagnement des projets pédagogiques de mobilité scolaire (stage obligatoire à l'étranger, voyage d'échange, voyage pédagogique, culturel...) en partenariat avec le Guichet Unique de Mobilité Académique (GUMA) et les projets d'actions éducatives (culturelles ou pédagogiques) et pluridisciplinaires.

Pour l'amélioration du cadre de vie et l'adaptation pédagogique, l'intervention régionale dans les lycées se poursuivra pour mieux traiter les engagements déjà pris et réussir cette année de transition. Ainsi, les projets qui seront finalisés ou portés en 2023 sont essentiellement ceux qui profitent d'un financement européen ou ceux engagés qui appellent à une livraison impérative dans le courant de l'année ; à savoir :

- la création d'un plateau sportif couvert au Lycée Général et Technologique Jardin d'essai ;
- La restructuration de la cuisine pédagogique du Lycée Polyvalent Hyacinthe BASTARAUD de Marie-Galante ;
- La réhabilitation du plateau sportif du Lycée Polyvalent Charles COEFFIN à Baie-Mahault ;
- L'évolution du système de climatisation du Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme ;
- Le déploiement des citernes d'eau potable dans les lycées publics et privés de la Guadeloupe.

Pour assurer la mise à niveau et l'adaptation de l'équipement associé aux différentes réformes et innovations pédagogiques, la collectivité régionale attribuera aux lycées une subvention d'équipement pour l'année 2023. Les marchés pour l'acquisition des équipements seront élaborés au courant de l'année 2023 pour une mise en œuvre en 2024. En 2022, la direction des lycées a engagé un travail de régularisation des subventions non versées ou non soldées des années 2020 et 2021. Cette démarche sera poursuivie et finalisée.

S'agissant de la modernisation des outils, les actions menées par le Pôle Systèmes d'information des Lycées (PSIL) dédié au Maintien en Conditions Opérationnelles (MCO) des systèmes d'information et des équipements informatiques des lycées seront poursuivies.

Ces actions s'articulent autour des cinq axes suivants :

- l'assistance technique aux EPLE (la MCO) ;
- la stratégie d'équipement (l'optimisation et la rationalisation des parcs) ;
- la stratégie de refonte des Systèmes d'information et de déploiement du Wifi (les SI) ;
- le renforcement des mesures d'hybridation des enseignements (classes connectées) ;
- le développement de l'espace numérique de travail (ENT).

A travers toutes ces mesures dédiées aux EPLE, la collectivité régionale reste fidèle à son objectif de réunir les meilleures conditions de travail aux lycéens guadeloupéens et aux équipes éducatives chargées de développer leurs compétences.

UNE AMBITION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LES SPORTS

La culture est au cœur de tous les enjeux en matière de développement humain et de cohésion sociale. Permettre un accès de tous les Guadeloupéens aux ressources culturelles et artistiques reste l'une de nos ambitions premières. Tout au long de la mandature, notre engagement restera très fort.

C'est un devoir absolu pour nous de rendre accessible notre patrimoine culturel, quelle que soit sa forme, matérielle ou immatérielle, à l'ensemble de la population, sur tout le territoire.

En cohérence avec cette grande ambition culturelle, nos orientations privilégieront 4 axes :

1. structurer et professionnaliser les filières de la culture de manière à assurer une production de biens culturels renouvelée et de qualité ;
2. privilégier l'économie écosystémique pour les opérateurs culturels souvent fragiles, dans une recherche d'équilibre entre financements publics et privés (développement du mécénat) ;
3. former et renouveler les générations de créateurs ainsi que l'ingénierie dans les différentes filières culturelles et soutenir l'employabilité des salariés du spectacle vivant et des autres secteurs culturels ;
4. informer, diffuser, faire partager la production culturelle à tous les publics notamment ceux qui sont empêchés ou éloignés.

Pour réaliser ces priorités de façon optimale, nous devons trouver les voies d'une coopération entre institutions publiques. Car à ce jour, le conseil territorial, cadre adéquat pour concrétiser cette nécessité d'un travail en synergies entre toutes les institutions se partageant la compétence culture (Etat, Région, Département, EPCI) n'a pas encore donné sa pleine mesure sur notre territoire.

Sur cet exercice, les objectifs opérationnels visent à :

- renforcer et déployer les contributions du patrimoine culturel au développement et à l'attractivité du territoire ;
 - soutenir la création et la diffusion des arts-vivants par la promotion de l'emploi des salariés du spectacle ;
 - structurer l'enseignement artistique du spectacle-vivant ;
 - consolider les opérateurs des filières cinéma et audiovisuel dans l'innovation et l'expérimentation, en soutenant l'émergence et la créativité de nos auteurs et réalisateurs par l'acquisition des compétences et des savoir-faire nécessaires ;
 - améliorer les conditions de création et de monstration des artistes plasticiens ;
 - développer l'édition et la librairie de création en région afin de contribuer à la préservation et à la valorisation de notre patrimoine écrit et graphique.
- **Renforcer et déployer les contributions du patrimoine culturel pour le développement et l'attractivité du territoire**

En matière de politique mémorielle, la contribution régionale au financement de l'EPCC, (Etablissement Public de Coopération Culturelle) MACTe est de 4 073 675 €, soit près de 86% du budget. La crise sociale et de gouvernance que connaît l'établissement doit trouver sa résolution pour permettre une reprise des missions qui lui ont été confiées.

La collectivité régionale situe l'enjeu patrimonial dans le cadre d'une véritable mise en réseau des sites tels que l'habitation La Grivelière dont le projet de signalétique et d'exposition permanente sera livré en 2024, l'habitation d'Anglemont (mémorial Delgrès), lieu du sacrifice de Louis Delgrès en 1802, l'habitation Zévallos, dont le projet de restauration est en cours, la maison « AKAJAKLYN », rachetée par la Région pour y créer un centre régional de musiques et de danses traditionnelle, la maison Schwarz-Bart.

Cette conception prend aussi en compte le patrimoine culturel immatériel de Guadeloupe, autrement dit notre culture populaire, important facteur d'identité à transformer en atout pour l'attractivité de notre territoire. Il s'agira de renouveler la convention entre l'Etat, la Région et le Département pour valoriser et faire connaître ces richesses, dont certaines sont menacées.

Il s'agit également de valoriser tous les patrimoines, afin que la population s'approprie ce domaine, notamment au travers de grandes manifestations populaires, adossées au calendrier national telles que les Journées européennes de l'archéologie et du patrimoine. A cette occasion, une exposition patrimoniale autour des collections régionales sera présentée. Il s'agira de mettre en valeur les collections patrimoniales de robes et costumes créoles de la collection Thôle avec les photographies et documents illustrés d'époque présents dans nos fonds régionaux.

Avec l'Etat, la Région s'est engagée dans un partenariat pluriannuel pour développer la recherche archéologique programmée afin d'assurer l'attractivité et le maintien de chercheurs spécialisés sur le territoire guadeloupéen avec des moyens adaptés. À ce titre, elle soutient plusieurs projets territoriaux, en archéologie amérindienne ou coloniale. La convention de partenariat dans le domaine de la recherche archéologique pour les années 2022-2024 a été reconduite avec l'Etat.

S'agissant des propriétaires privés, la collectivité entend poursuivre l'effort consenti pour favoriser la restauration du patrimoine bâti, protégé et non protégé.

Enfin, la célébration des grandes figures qui ont construit la Guadeloupe est prévue avec cette année la finalisation des actions initiées autour de la vie et de l'œuvre de trois d'entre elles : Hyacinthe Bastarand, Dany Bebel Gisler et Henri Sidambarom.

Soutenir la création et la diffusion des arts-vivants par la promotion de l'emploi des salariés du spectacle

Nous devons retenir les leçons de la crise COVID. A cette occasion, deux campagnes ont été menées pour octroyer une aide exceptionnelle aux artistes en grande précarité ; précarité souvent due à l'économie informelle qui caractérise le secteur du spectacle vivant.

La structuration de la filière reste nécessaire. L'accord-cadre Etat/région pour la relance du spectacle vivant a été prorogé d'un an. Il prévoit une étude sur l'économie des festivals sur le point d'être lancée. Dans la continuité du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « café culture » déployé l'an dernier, il s'agit aussi de soutenir le réseau de salles de spectacles à la fois en investissement, mais également en fonctionnement notamment sur les enjeux de programmation. C'est une condition nécessaire si nous voulons garantir l'emploi régulier des salariés du spectacle vivant.

A cet effet, la Région s'associera au Centre national de la musique qui a voté le 16 décembre 2022 un plan pluriannuel d'investissement de 33 millions d'euros pour soutenir les investissements engagés par les salles de spectacles et les festivals en matière de performance écologique, de sûreté, de sécurité sanitaire, de gestion du bruit et d'expérience spectateur, notamment.

Accusé de réception en préfecture
07/12/2023 10:15:20
Date de réception préfecture : 14/04/2023

65

Deux appels à projets en création et en diffusion seront lancés afin de contribuer à la structuration de la filière.

- **Structurer l'enseignement artistique du spectacle-vivant**

La situation de l'enseignement artistique en Guadeloupe est fragile et fait apparaître des défaillances en termes de service public, notamment par l'absence sur son territoire d'un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art-dramatique. Les actions de formation (initiale et continue) initiées depuis plusieurs années par le Conseil régional via son *Pôle Régional des Arts du Spectacle (PRAS)* doivent être poursuivies et renforcées pour rentrer en synergie avec celles de l'Éducation Nationale et celles du Conseil Départemental et celles des EPCI de manière à assurer un parcours cohérent à la jeunesse et aux professionnels. À l'instar de la Guyane et de la Réunion, la Guadeloupe doit elle aussi se donner les moyens de se doter de son conservatoire dédié aux Arts-vivants. Notre réflexion en la matière doit avancer et aboutir à des décisions concrètes.

Par ailleurs, dès 2023, **les domaines d'interventions du PRAS seront étendus à des actions de formations afférentes au milieu des arts**, telles que : les formations techniques, administratives et de productions, indispensables à la pérennité de l'expression artistique sur notre territoire.

- **Consolider les opérateurs de la filière cinéma audiovisuel dans l'innovation et l'expérimentation**

Le projet moteur et emblématique de notre ambition de soutenir l'écosystème cinéma audiovisuel, inscrit au plan de relance, est le projet de pôle régional du cinéma. En effet la Région deviendra propriétaire de l'ancien cinéma REX. Le lieu offre l'espace de travail nécessaire pour créer un pôle d'excellence cinéma audiovisuel. Ce lieu proposerait, une fois réhabilité, des solutions souples et évolutives d'hébergement des entreprises de cinéma et d'audiovisuel allant de l'écriture à la diffusion en passant par la production, la post-production, les effets spéciaux, les studios de mixage, salles d'étalonnage, le doublage etc...

2023 est l'année de renouvellement de notre convention triennale avec le CNC. Cette convention est le socle de notre écosystème avec le bureau d'accueil des tournages qu'il s'agira de remettre en place avec le recrutement d'un nouveau responsable. La Région doit réintégrer le réseau des commissions du film. L'éducation à l'image est une mission essentielle et une attention particulière y sera apportée.

Un chantier reste à ouvrir, initié par le succès de notre protocole avec Canal +, celui de nos relations avec les télévisions qu'elles soient locales (Canal 10 ATV, ETV, Guadeloupe la première, France TV) ou internationale (TV5 monde).

Après deux ans de conventionnement avec le Cinéstar sur le volet diffusion, il y a lieu de renouveler le partenariat avec ce diffuseur qui permet une belle visibilité des productions caribéennes et notamment de notre territoire. Le soutien aux festivals qui, eux aussi, jouent un rôle important dans la diffusion de ces productions doit être maintenu.

A l'occasion du Marché du film de Cannes du 16 au 24 mai 2023, une présence de la Région Guadeloupe au sein du Pavillon Afrique sur le marché du film est prévue.

- **Améliorer les conditions de création et de monstration des artistes plasticiens**

La réalisation d'un centre d'art contemporain fait partie des grands chantiers du plan de relance. Cette structure se donne pour objectif d'agir comme levier en faveur du marché de l'art, de l'exportation des artistes guadeloupéens. Dans le cadre de la création du réseau Art Contemporain Guadeloupe, le président de région a visité des ateliers d'artistes afin d'évaluer les besoins pour le développement de leurs activités économiques.

Afin d'augmenter les possibilités de monstration de nos artistes, un projet de musée mobile est à l'étude. Il s'agirait d'une exposition capsule, sélection d'œuvres issues de la collection régionale. Cette exposition serait itinérante et pourrait se décliner sous différentes formes cumulables ou non.

Ce projet permettrait de valoriser les collections régionales, dans le cadre notamment de la parution du catalogue des collections. La conception de l'exposition nécessitera un commissariat et de l'ingénierie culturelle, ainsi que la mise à disposition d'un médiateur afin d'animer cette exposition itinérante, d'accueillir les scolaires etc.

- **Développer l'édition et la librairie de création en région**

L'édition en région est majoritairement constituée de petits, voire de tout petits éditeurs. Les maisons d'édition témoignent cependant d'une grande vitalité, même réduites à un micro-marché. En effet, l'édition régionaliste, répond à des besoins bien précis auxquels ne répond pas l'édition nationale.

La Région soutient les éditeurs à travers différents dispositifs. Elle leur accorde une aide directe par le biais des aides à la politique éditoriale et participe au financement de 7 manifestations littéraires (dont Festival Ecritures des Amériques, Liv an ba bwa, Caribulles, Lire au grand large, le prix d'excellence Guy Tirolien, le prix Carbet des lycéens et le festival Guadeloupe poésie).

Il est vrai que les petits éditeurs tout en ayant des difficultés à subsister, prennent des risques importants pour un travail qui reste souvent faiblement (ou pas du tout) connu ou reconnu. Or, notre région possède un riche capital intellectuel et culturel. C'est à ce titre que nous avons en projet le lancement d'un salon du livre dédié à l'édition régionale avec une fenêtre ouverte sur l'édition dans la région Caraïbe. Nous envisageons également des mesures incitatives pour la traduction d'ouvrages et l'instauration d'un Prix du roman et du livre jeunesse.

- **Répondre aux attentes du mouvement sportif local**

Le sport en Guadeloupe connaît une période de mutations liées aux conséquences des deux années consécutives de crise sanitaire qui ont fortement impacté l'ensemble des activités tant de compétition que de loisirs. Il est surtout marqué par des réflexions sur son devenir avec de vives inquiétudes quant aux moyens qui lui sont nécessaires pour retrouver son dynamisme antérieur et assurer son évolution en tant que secteur porteur d'emplois.

L'organisation d'un certain nombre de grands rendez-vous sportifs en 2022 atteste néanmoins d'une reprise qui devrait s'accroître en 2023.

L'action régionale viendra donc encourager cette reprise par l'accompagnement des ligues et comités, le soutien au développement de l'accès au haut-niveau et l'app

points de sa contribution à la
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

préparation du mouvement sportif local aux grandes échéances nationales et mondiales prévues en 2024.

Sur le plan institutionnel, la collectivité régionale préside la conférence régionale du sport dans le cadre de la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport. A ce titre, elle contribue au projet sportif territorial et la mise en place de la conférence des financeurs dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport. Cette position permet aussi à la Région Guadeloupe d'assurer un rôle stratégique dans les politiques publiques du sport et de ce fait de mieux appréhender les demandes émanant des organisations et de la population.

Le cadre des prochains Jeux Olympiques de Paris 2024 et la relation singulière que la société guadeloupéenne partage avec l'olympisme au travers les résultats de ses champions, sont des éléments propices à la confirmation de l'identité du territoire en tant que « terre de sports et terre de champions ». Ce contexte est aussi favorable à la reconnaissance des champions guadeloupéens souvent oubliés. Les labélisations de la collectivité régionale, Terre de Jeux Paris 2024 et Centre de Préparation aux Jeux Olympiques du CREPS Antilles-Guyane contribuent à diffuser les valeurs du sport et de l'olympisme. Elles représentent autant d'atouts d'attractivité du territoire.

En 2023, la collectivité régionale poursuivra une politique sportive active pour la reprise des pratiques restées à l'arrêt après la pandémie. Différents dispositifs de financement sont mis en œuvre pour soutenir, structurer le sport guadeloupéen et donner le goût de la pratique sportive de santé à la population.

Cette volonté affichée se concrétisera par les actions suivantes :

La signature des contrats d'objectifs et de moyens qui se prolongera dans le cadre d'un dialogue déjà initié avec les ligues et comités afin de mieux appréhender les programmations des activités et surtout la budgétisation des déplacements en compétitions. Des choix et des arbitrages seront opérés afin de mieux évaluer l'activité et les dynamiques des sports ; l'objectif étant de permettre aux bénéficiaires de mener leurs activités dans un cadre financier plus serein. Néanmoins, les services veilleront à ce qu'apparaisse la contribution des autres partenaires à travers une meilleure analyse des plans de financement proposés en lieu avec les ligues et comités.

Les aides aux programmes d'activités d'intérêt régional concernent les structures qui, à travers leurs projets de développement, présentent des actions d'envergure. En 2023, un accompagnement sera prévu pour le sport adapté avec la participation d'une délégation guadeloupéenne à la 16^{ème} édition des Jeux Mondiaux d'été « Specials Olympics International » qui se dérouleront à Berlin du 12 au 26 juin 2023. 7000 athlètes en situation de handicap mental ou cognitif, âgés de 15 ans révolus, en provenance de 190 pays seront présents à cette occasion.

Les aides à l'investissement pour la rénovation des infrastructures des clubs propriétaires. La rénovation du parc vieillissant des infrastructures des clubs historiques sera poursuivie afin de mettre aux normes et sécuriser les espaces de pratiques.

L'accompagnement les grands évènements sportifs à fort intérêt régional sera maintenu au travers d'évènements récurrents populaires à fort impact régional dans

Accusé de réception en préfecture
071293740015 20230325-AF-031302
Date de réception préfecture : 14/04/2023

68

Tour Cycliste International de la Guadeloupe, le Tour de Marie-Galante, le Traditour, le Grand Prix Hippique, un challenge pour les clubs d'athlétisme, l'animation de circuits cyclistes sur tout le territoire avec la collaboration de la Sécurité Routière et les Handy Days.

L'accompagnement des sportifs de haute performance sous forme d'aides individuelles sera maintenu, amélioré et mieux ciblé. Les dispositifs prennent en charge les sportifs licenciés dans les clubs guadeloupéens inscrits sur liste ministérielle et les jeunes talents détectés par les ligues et comités en recherche de structures d'excellence. En 2023, année pré olympique, les sportifs guadeloupéens à fort potentiel olympique seront repérés afin de constituer une Team Guadeloupe Olympique. Il s'agit de mieux les accompagner dans leurs préparations et leurs qualifications jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le renforcement de l'attractivité du CREPS Antilles-Guyane, Centre de préparation olympique ; son rayonnement à l'international surtout dans la zone Caraïbe et américaine autour d'une campagne de communication sur différents supports et sur le site du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO). En 2023, la collectivité régionale continuera à valoriser les missions de service public en matière de formation/emploi et de préparation de l'excellence sportive au sein de l'établissement. Cette politique se traduit par :

- l'embellissement du site et l'aménagement de nouveaux équipements structurants haut de gamme ;
- la construction d'un terrain de basket 3X3 et d'une salle d'haltérophilie ;
- l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des délégations nationales et internationales dans le cadre de leur préparation pour les Jeux olympiques et les grandes échéances internationales.

Ce sont autant de garanties de crédibilité de l'établissement ; l'amélioration de l'offre de services permettant également aux sportifs guadeloupéens performants d'évoluer dans des conditions optimales d'entraînement. Une détection cohérente des jeunes talents sera aussi mise en place au sein de l'établissement en relation avec la Maison Régionale de la Performance.

La mise aux normes et la maintenance des sites sportifs.

Dans les perspectives d'une restructuration du service des sports, la collectivité régionale envisage une nouvelle organisation pour le recensement, la vérification, la gestion et la maintenance de ses équipements sportifs. Les obligations de respect des normes réglementaires, fédérales et la sécurisation des sites passent par la mise en place d'outils de gestion et de contrôle de la maintenance par des solutions plus rationnelles.

La rénovation des parcours de santé sécurisés déjà réalisée sera suivie d'une mise à disposition des communes de cadres sportifs formés et compétents en charge des activités physiques adaptés en direction de la population.

- **Des manifestations autour de l'olympisme avec le déploiement sur le territoire des labels Terre de Jeux Paris 2024**

En cette année pré olympique, la visibilité des labels de Terre de Jeux 2024 sera déployée sur les sites et tous les projets sportifs financés par la collectivité régionale lors des manifestations de grandes envergures tels que :

- le départ du défi atlantique ;
- les Journées Sport-Santé ;
- le Basket Tour 3X3 ;
- la Coupe de basket Région Guadeloupe.

Dans le cadre des Jeux Olympiques, la rénovation de l'exposition Guadeloupe Olympique, un catalogue est prévu. D'autres manifestations vont associer la reconnaissance d'anciens champions guadeloupéens et la célébration des 110 ans du premier Olympien guadeloupéen, Maurice Carlton.

Des démarches seront entreprises pour la préparation d'une manifestation culturelle à Paris en 2024, autour de l'exposition Guadeloupe Olympique, qui associera les jeunes talents de la Team Guadeloupe Olympique.

Donner le goût aux sports, relever les défis du sport de demain à travers tous les nouveaux apports des innovations technologiques plus qu'un pari sur le bien-être corporel, les performances et la santé, restent le fil conducteur des ambitions de la collectivité régionale. Plus que jamais le sport en Guadeloupe doit prendre toute la mesure de son rôle social et d'affirmation d'un fort marqueur identitaire du territoire.

**L'AUTORITE DE GESTION DES FONDS EUROPEENS, ACTEUR
INCONTOURNABLE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COHESION
ECONOMIQUE, SOCIALE DU TERRITOIRE**

Les fonds européens de la Politique de Cohésion de l'Union européenne visent à réduire les écarts de développement entre les régions dans un objectif de cohésion économique, sociale et territoriale. Cette politique est mise en œuvre par période de programmation de 7 ans au moyen de quatre fonds :

- le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;
- le Fonds Social Européen (FSE) ;
- le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)
- le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Il s'agit de la 5^{ème} génération de programmes européens dont bénéficie la Guadeloupe pour le développement de son économie. L'Europe est ainsi présente dans le quotidien des Guadeloupéens depuis déjà 26 ans !

Par rapport aux deux dernières périodes de programmation, la Guadeloupe bénéficie d'enveloppes financières en hausse pour la période 2014-2020; +15% par rapport à 2000/2006 et +10,6% par rapport à 2007/2013.



La gestion du FEDER- FSE en Guadeloupe est réalisée par 2 autorités de gestion distinctes au travers de 2 programmes :

- un programme opérationnel (PO) FEDER-FSE géré par le conseil régional, disposant d'une enveloppe totale de **612 millions d'euros**.
- un programme opérationnel FEDER-FSE géré par l'Etat, disposant d'une enveloppe totale de **160 millions d'euros** (le financement FEDER concernant uniquement le territoire de Saint-Martin pour **38 millions d'euros**).

Ces deux PO s'inscrivent dans la stratégie Europe 2020, qui entend promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive. Ils sont dédiés à la compétitivité et à l'emploi, et ce sont 772 millions d'euros de fonds européens qui bénéficient aux Guadeloupéens.

- **La gestion et la mise en œuvre des fonds structurels par la Région**

Les programmes européens gérés par la région Guadeloupe sont les suivants :

- le programme opérationnel FEDER FSE doté de 527 millions d'euros pour le FEDER et de 85 millions d'euros pour le FSE ;
- les enveloppes « relance REACT EU » avec des montants respectifs de 170 millions d'euros pour le FEDER et de 9 millions d'euros pour le FSE ;
- le programme de développement rural (PDR) FEADER doté de 174 millions d'euros de fonds européens (dont 3 millions d'euros dédiés exclusivement à Saint-Martin) et de 66,7 millions d'euros pour la relance et la transition ;
- le volet régional du programme FEAMP pour la pêche pour lequel la Région Guadeloupe dispose d'une enveloppe de gestion déléguée de 9 millions d'euros. Le FEAMP est un programme national piloté par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui confère également une enveloppe de 86,45 millions d'euros aux RUP françaises pour financer le plan de compensation des surcoûts des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- le programme INTERREG Caraïbes qui lui est géré par la Région Guadeloupe conjointement avec les partenaires européens (Collectivité Territoriale de Guyane, Collectivité Territoriale de Martinique, Collectivité de Saint-Martin, représentants de l'Etat et de la Commission Européenne) et non-européens de la zone Caraïbes et caribéens (représentés par les organisations internationales régionales suivantes : Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale, CARIFORUM, Association des Etats de la Caraïbe, Association des PTOM de la Caraïbe). Il est financé par des fonds européens FEDER dédiés à la coopération pour un montant de 64 millions d'euros.

En sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens, la région Guadeloupe est donc un acteur incontournable du développement et de la cohésion économique, sociale du territoire, car l'effet levier des fonds structurels permet d'augmenter de près de 40% la capacité d'investissement de la collectivité qui prend part à des opérations d'envergure telles que la rénovation de l'éclairage public, le renforcement parasismique des lycées ou encore la construction d'usines de traitement d'eau potable. Ces crédits européens permettent ainsi à la Région d'atteindre des objectifs en matière d'innovation, de compétitivité et d'attractivité du territoire, d'accessibilité, d'aménagement du territoire, mais aussi de formation tout au long de la vie des citoyens d'emploi. En contrepartie, la Région est financièrement responsable de la gestion de ces fonds.

En 2018, la création d'une Direction Déléguée Europe directement rattachée au directeur général des services et intégrant une direction unique de l'instruction a répondu à une logique d'optimisation des coûts de gestion des fonds européens et de mutualisation des missions d'instruction avec pour objectif de mieux maîtriser les délais d'instruction et de vérification des dépenses dans l'intérêt des porteurs de projet. Leur accompagnement dès le montage des dossiers, mais également tout au long de l'exécution des projets cofinancés est la clé de voûte pour atteindre les objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive qui sont annuellement évalués par la Commission européenne.

Un taux de programmation en accord avec les taux nationaux

A ce jour les avancements des programmes sont les suivants :

- sur le FEDER, 720 projets financés, 497 millions d'euros de FEDER soit un taux de programmation de 96% (hors REACT EU) ;
- sur le FSE, 162 projets financés, 82 millions d'euros de FSE soit un taux de programmation de 96% ;
- sur le FEADER, 5101 projets financés (hors aide surfacique), 179 millions d'euros de FEADER soit un taux de programmation de 82% ;
- sur le programme de coopération territoriale Interreg, 58 projets financés, 73 millions d'euros de FEDER soit un taux de programmation de 122% ;
- sur le FEAMP, 162 projets financés, 7,8 millions d'euros de FEAMP soit un taux de programmation de 82%.

• Les orientations stratégiques de l'année 2023

Appréhender la clôture des programmes 2014-2020

Dans le respect de son calendrier de fin de gestion, il s'agira, pour l'autorité de gestion, de poursuivre la dynamique engagée jusqu'alors sur la programmation et la certification afin d'atteindre les objectifs d'atterrissage des programmes partagés au national avec les autres régions françaises, soit des axes programmés à hauteur de 110% à 120% des maquettes dans la perspective de clôturer les programmes à 100% de réalisation (anticipation des pertes dues à la certification des dépenses).

Le plan d'action 2023 prévu à cet effet vise à :

- prioriser en fin de programmation des opérations structurantes, complètes, à fort potentiel en termes de dépenses, portées en maîtrise d'ouvrage par des structures publiques ;
- poursuivre les relances trimestrielles de remontée de dépenses ;
- accompagner à la production de bilans d'exécutions « conformes » afin d'accélérer la certification FSE afin de minimiser les sous-réalisations ;
- informer et sensibiliser en permanence les porteurs de projet bénéficiaires de subventions sur les enjeux liés à la question de la remontée de dépenses et à celle des audits.

Dynamiser la programmation de la période de transition du FEADER

Pour le FEADER, le règlement de transition entre les 2 programmations prévoit 2 années supplémentaires à adosser au programme 14/20 actuel, avec une fin des paiements au 31 décembre 2025. Afin de financer les besoins afférents à ces deux années supplémentaires et de couvrir les opérations en lien avec la relance, ce sont plus de 66 millions d'euros de FEADER qui sont mis à disposition en 2021 pour le territoire de la Guadeloupe.

En 2023, il s'agit poursuivre la dynamique des appels à projets initiée en 2022. Il convient également de poursuivre les efforts de certification sur l'année et l'accompagnement des porteurs de projet au dépôt des demandes de paiement.

Le LEADER devra suivre sa progression notamment par la mise en œuvre de mesures de simplification administrative pour les porteurs de projets situés en zone rurale.

Le défi de la relance européenne : REACT EU

Pour le FEDER FSE, l'initiative REACT EU, est un outil précieux qui nous permet de « territorialiser » cette relance européenne en accompagnant nos investissements dans les produits et services de santé, nos PME, notre transition écologique et numérique ainsi que la formation de nos jeunes dans des métiers d'avenir.

L'enveloppe destinée à la Région Guadeloupe est de 179 millions d'euros. Les financements peuvent aller jusqu'à 100% pour accompagner des projets jusqu'à 2023.

Sur le REACT UE, à ce jour, 60% des crédits alloués au titre de REACT EU soient 101 millions d'euros de FEDER et 7 millions d'euros de FSE. L'année 2023 sera consacrée à la programmation des crédits restants notamment sur les opérations Post Fiona, mais surtout à la réalisation de ces opérations qui doit s'opérer d'ici au 31 décembre 2023.

La mise en œuvre des programmes 2021-2027

Depuis 2019, la collectivité régionale œuvre pour la mise à disposition de nouveaux financements européens pour la période 2021-2027 avec l'écriture de nouveaux programmes européens. Une large période de concertation sur le territoire a tout d'abord permis d'identifier les priorités et les besoins de financement. Le calendrier européen, avec une adoption tardive des règlements en juin 2021, et le calendrier national, avec la validation de l'accord de partenariat fin 2021, ont retardé le processus d'adoption des programmes régionaux.

Les programmes ont été tous validés dans le courant de l'année 2022 par la Commission européenne, le dernier en date étant le programme FEDER FSE+, validé le 14/04/2023.

Accusé de réception en préfecture
N° 1897101 de ce document
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Ces programmes fixent le cadre de la politique de cohésion dans notre territoire, dans le respect des objectifs définis par l'Union européenne. Ils mettent à la disposition de tous les acteurs du territoire de nombreux financements pour soutenir les projets dans des thématiques très variées, telles que la compétitivité des entreprises, la recherche, l'environnement, les transports, la formation, le développement rural, les entreprises de pêche, les industries agroalimentaires, les projets de coopération territoriale.

Très attendue par les partenaires de la Région et les porteurs de projets, une nouvelle période de programmation des fonds européens s'ouvrira donc en 2023 pour se clôturer en 2027.

Les programmes européens gérés par la Région Guadeloupe en sa qualité d'autorité de gestion pour cette nouvelle période sont décrits ci-après.

Il est à noter que les programmations d'opérations sont prévues à compter du second semestre ce qui ne permettra pas de déclarations de dépenses à la Commission européenne avant l'année 2024.

- **Le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE+) géré par la Région Guadeloupe**

Le programme FEDER- FSE+ 2021-2027 est doté d'une enveloppe de 638 millions d'euros (contre 612 millions d'euros sur la précédente période 2014-2020).

La stratégie du programme est centrée sur un modèle de développement économique, écologique et humain, 3 piliers majeurs qui contribuent à renforcer la résilience du territoire :

- un développement économique pour :
 - o favoriser les circuits d'approvisionnement courts et soutenir le « made in Guadeloupe » ;
 - o moderniser l'approvisionnement en biens et en services en capitalisant sur des outils innovants et des solutions numériques ;
- un développement écologique pour :
 - o promouvoir l'innovation et les outils numériques pour ancrer l'économie dans le développement durable et la transition écologique ;
 - o renforcer la résilience du territoire face à l'importance des risques naturels via, notamment le renforcement parasismique des bâtiments et ouvrages d'art, l'enfouissement des réseaux, la production d'énergie déconcentrée, l'amélioration de la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets, la transformation de la mobilité ;
- un développement humain :
 - o développer les compétences, en particulier par la voie de l'apprentissage et de la formation ;
 - o améliorer l'accès à la santé.

Ces 3 piliers sont déclinés en axes prioritaires :

- axe prioritaire 1 : une Guadeloupe plus intelligente et plus compétitive par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante : 180 millions d'euros ;
- Axe prioritaire 2 : Une Guadeloupe plus verte et à faibles émissions de carbone vers la neutralité carbone par l'encouragement d'une transition énergétique.

Accusé de réception en préfecture
07/03/2023 10:20:32
Date de réception préfecture : 14/04/2023

- investissements verts, bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, de la prévention et la gestion des risques : 280 millions d'euros ;
- axe prioritaire 3 : une Guadeloupe plus connectée par l'amélioration de la mobilité : 23 millions d'euros ;
 - axe prioritaire 4 : une Guadeloupe plus sociale : 13 millions d'euros ;
 - axe prioritaire 5 : une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales : 38.1 millions d'euros ;
 - axe prioritaire 6 : une Guadeloupe plus inclusive et solidaire tournée vers l'adaptation et l'élévation des qualifications et visant l'insertion professionnelle des publics : 68 Me de FSE+ ;
 - axe prioritaire 7 : une Guadeloupe favorisant l'accès à l'emploi des jeunes y compris leur réussite éducative 8 Me de FSE+.

- **Le fonds européen agricole pour le développement rural piloté par la Région Guadeloupe**

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) relève de la politique agricole commune.

Ce fonds contribue au développement des territoires ruraux et à l'essor d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux et résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

Pour la période de programmation 2023-2027, la mise en œuvre du FEADER s'inscrit dans le Plan Stratégique National (PSN) de la France adopté par la Commission européenne le 31 août 2022.

Le Ministère de l'Alimentation et de la Souveraineté Alimentaire est autorité de gestion du PSN et la Région Guadeloupe exerce la qualité d'autorité de gestion régionale (AGR).

Dans ce cadre, la collectivité se voit confier notamment la gestion des aides dites « non-surfaciées » prévues par le PSN (aides aux investissements agricoles et forestiers, aides à l'installation de jeunes agriculteurs, aides à la coopération, etc.) ; la gestion des aides dites « surfaciées » retournant à l'Etat.

La Région Guadeloupe pilote le déploiement de 19 mesures sur le territoire pour une dotation globale FEADER de 110,4 millions d'euros mobilisables dans le cadre des interventions listées ci-dessous :

Intervention mobilisable	Montant feader (€)
70.29 Engagement de gestion - API	500 001 €
70.30 Engagement de gestion - PRM	601 800 €
73.01 Investissements productifs on farm	24 498 969 €
73.02 Investissements agricoles non-productifs	374 998 €
73.03 Soutien aux activités économiques des entreprises off farm	16 500 000 €
73.04 Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont sites Natura 2000	1 900 000 €
73.05 Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales	6 000 000 €
73.06 Infrastructures de défense, de prévention des risques forestiers, de mobilisation des bois et de mise en valeur de la forêt	325 000 €
73.07 Aides aux infrastructures hydrauliques agricoles sur les territoires	22 000 000 €
75.01 Aides à l'installation en agriculture	5 525 000 €
75.02 Aides à la création d'entreprises en milieu rural	325 000 €
75.04 Solde DJA RDR3	569 910 €
77.01 Partenariat européen d'innovation	8 000 000 €
77.02 Encourager les organisations, groupements de producteurs ou organisations interprofessionnelles	650 000 €
77.03 Coopération pour la promotion, la commercialisation, le développement et la certification des systèmes de qualité	80 000 €
77.04 Coopération pour le renouvellement des générations en agriculture	500 000 €
77.05 LEADER	6 731 121 €
77.07 Soutien aux projets pilotes, développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques	3 000 000 €
78.01 Accès à la formation, au conseil ; actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations	7 500 000 €
Assistance technique	4 818 202 €
TOTAL	110 400 000 €

Cette enveloppe permettra de répondre aux enjeux de croissance verte de l'archipel que sont notamment l'installation et la transmission des exploitations, la modernisation des exploitations, le développement des circuits courts, la transition des exploitations écologique et énergétique, ainsi que le développement des zones rurales.

- **Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture piloté par la Région Guadeloupe**

Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) est un programme de financement qui s'inscrit dans la volonté de promouvoir des pratiques de pêche et d'aquaculture durables, et de soutenir particulièrement la petite pêche côtière ainsi que les régions ultrapériphériques (RUP).

Pour la période de programmation 2021-2027, le programme national FEAMPA pour la France a été adopté par la Commission Européenne le 28 juin 2022.

La direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) portée par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires est autorité de gestion du programme. La Région Guadeloupe, en sa qualité d'organisme intermédiaire, se voit déléguer des missions de gestion pour la mise en œuvre des mesures régionalisées choisies.

La déclinaison régionale du FEAMPA en Guadeloupe s'articule autour de 3 grandes priorités :

1. Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques
2. Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire dans l'Union

3. Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture

Cette stratégie d'intervention est déclinée en 6 objectifs stratégiques (OS) listés ci-dessous, auxquels sont rattachées des typologies d'action finançables qui tiennent compte des spécificités et besoins recensés sur le territoire :

Objectifs stratégiques		Montant FEAMPA (€)
OS 1.1	Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	4 045 280 €
OS 1.5	Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	5 388 666 €
OS 1.6	Contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques	587 070 €
OS 2.1	Promouvoir les activités aquacoles durables, en particulier en renforçant la compétitivité de la production aquacole, tout en veillant à ce que les activités soient durables à long terme sur le plan environnemental	2 644 890 €
OS 2.2	Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la transformation de ces produits	1 175 000 €
OS 3.1	Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement durable des communautés de pêche et d'aquaculture	1 469 000 €
	Assistance technique	918 594 €
TOTAL		16 228 500 €

La dotation globale de crédits FEAMPA allouée à notre archipel est de 16,2 millions d'euros mobilisables en faveur d'une croissance bleue pérenne.

- **La coopération territoriale européenne pilotée par la région Guadeloupe**

INTERREG Caraïbes est un programme de Coopération Territoriale Européenne (CTE) qui cherche à répondre à 3 objectifs spécifiques :

- réduire les disparités de développement de la zone de coopération ;
- répondre aux enjeux et aux défis communs partagés par les pays et territoires de la Caraïbe, en particulier construire une Caraïbe plus résiliente ;
- renforcer l'insertion des Régions ultrapériphériques (RUP) au sein de leur voisinage géographique.

INTERREG Caraïbes entend répondre à ces différents objectifs en soutenant financièrement des initiatives mutualisant des savoir-faire et des expertises dans le cadre de projets gagnants/gagnants reposant sur des objectifs clairs avec des résultats mesurables. Les projets soutenus sont menés conjointement par des porteurs de projets localisés sur l'une des quatre RUP (Guadeloupe, Guyane, Martinique et/ou Saint-Martin) en coopération avec un porteur non

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP-23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Grande Caraïbe. Pour la période 2021-2027, la zone de coopération d'INTERREG Caraïbes couvre ainsi plus de 30 pays et territoires caribéens, aux statuts divers (RUP, pays et territoires d'outre-mer ou encore pays et territoires ACP).

Le programme est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat impliquant plusieurs acteurs, représentatifs de la zone de coopération :

- l'autorité de gestion, la Région Guadeloupe, qui est responsable juridiquement et financièrement de la mise en œuvre du programme vis-à-vis de la Commission européenne ;
- le Secrétariat Conjoint (SC), en charge de l'animation, l'instruction et la communication sur le programme, et les Points de contacts régionaux, relais du SC en matière d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets, répartis sur l'espace de coopération ;
- les partenaires institutionnels : les Régions Ultra-Périphériques (Guyane, Martinique, Saint-Martin), les organisations régionales de coopération (OEEO, AEC, CARIFORUM), l'Etat et la Commission européenne qui prennent part au processus décisionnel de mise en œuvre du programme et de sélection des projets.

Pour la période 2021-2027, le programme INTERREG Caraïbes est doté d'une enveloppe de 67,8 millions d'euros de crédits FEDER, parmi lesquels 4,5 millions d'euros sont identifiés pour soutenir la coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten. A l'issue de travaux et concertations engagés depuis début 2020, les partenaires ont défini 6 priorités de coopération pour cette nouvelle période, priorités auxquelles les projets de coopération soutenus doivent contribuer :

- priorité 1 : pour une Caraïbe plus intelligente et plus innovante, dotée d'environ 15,6 millions d'euros de FEDER ;
- priorité 2 : pour une Caraïbe plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone, dotée d'environ 16,9 millions d'euros de FEDER ;
- priorité 3 : pour une Caraïbe mieux connectée, dotée d'environ 2,7 millions d'euros de FEDER ;
- priorité 4 : pour une Caraïbe plus sociale et plus inclusive, dotée d'environ 18,3 millions d'euros de FEDER ;
- priorité 5 : pour une coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten renforcée, dotée d'environ 4,5 millions d'euros de FEDER ;
- priorité 6 : pour faciliter et optimiser les modalités de coopération dans la Caraïbe, dotée d'environ 9,7 millions d'euros de FEDER.

• Les besoins identifiés pour 2023

Pour rappel, seuls les crédits de paiements relatifs au FEDER et FSE-IEJ sont inscrits au budget de la collectivité. Ces crédits sont intégralement gérés en Autorisation de programme / Autorisation d'engagement et correspondent aux montants maquetés par la Commission européenne.

Le FEADER et le FEAMP sont gérés directement par l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

- **Les versements aux tiers**

Compte tenu de la spécificité des fonds européens, le budget proposé permet de répondre aux exigences de comptabilité séparée et s'appuie sur le stock de dossiers programmés ou en cours d'instruction et les profils annuels de remontée de dépenses pour 2023. A noter que les dépenses ne sont remboursées qu'à la condition de fournir un rapport d'exécution quantitatif et qualitatif et des factures acquittées répondant ainsi à l'engagement contractuel du bénéficiaire de réaliser son projet conformément aux objectifs fixés.

Les crédits proposés représentent donc les paiements à réaliser au titre du stock de dossiers et de la prévision de remontée de dépenses. L'objectif fixé par l'autorité de gestion est d'atteindre un montant des paiements à réaliser qui couvre à minima les différents seuils de dégagement d'office qui avaient été fixés en 2022 (en sachant que la règle du dégagement d'office ne s'appliquera pas en 2023) :

- FEDER-FSE : 70 millions d'euros ;
- INTERREG : 11 millions d'euros.

Pour atteindre ces seuils, il conviendra de poursuivre la certification des demandes de paiement présentées par les bénéficiaires, mais surtout de reconstituer au fil de l'eau le stock de demandes de paiement nécessaire par des relances trimestrielles. Ainsi, partir sur la base des versements effectués en 2020 auprès des bénéficiaires et ajuster le budget au cours de l'année, en cas de besoin, peut être envisagé.

Les recettes représenteront les remboursements (appels de fonds à la Commission européenne), au titre des dépenses déclarées par les bénéficiaires ou par la collectivité dès lors qu'elle porte en maîtrise d'ouvrage.

- **Les crédits d'assistance technique classiques**

De par ses missions d'autorité de gestion, la collectivité bénéficie, pour chacun des fonds d'une assistance technique permettant le remboursement des dépenses engagées pour mener à bien ses missions d'animation, d'instruction et de certification, mais également des travaux menés dans le cadre de la préparation de la future programmation.

- **Marché d'appui technique aux programmes FEDER-FSE-FEADER-FEAMP**

Afin d'optimiser la gestion de ces programmes européens et dans les contraintes du contrat de Cahors, le Conseil régional a souhaité avoir recours à un marché pour différentes prestations intellectuelles (mise à disposition de personnel) correspondant à la réalisation des missions d'instruction, d'animation, et de gestion des programmes.

- **Marché de préparation du post 2020**

Dans le cadre de la préparation des nouveaux programmes, un marché a été passé ayant pour objet « Mission d'appui pour la préparation des programmes européens pour la période 2021-2027 ». Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles dont les prestations sont réparties en quatre lots.

Par ailleurs, une mission d'appui à la révision de clôture du programme FEDER FSE sera élaborée.

- **Evaluation des programmes et mise en œuvre des systèmes d'information de valorisation**

L'autorité de gestion est dans l'obligation réglementaire d'effectuer des travaux d'évaluations dans le but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes et d'évaluer leur efficacité, leur efficacité et leur impact. La mise en œuvre de la mission d'évaluation incombant à l'autorité de gestion s'appuie sur des plans d'évaluation validés en début de période pour chaque programme. L'année 2023 sera marquée par la réalisation d'évaluations d'impact.

Le principe de l'externalisation a été retenu pour la plupart des travaux planifiés. Communication des programmes

La communication est aussi une obligation réglementaire pour l'autorité de gestion. La stratégie de communication des fonds européens en Guadeloupe et à Saint-Martin est mutualisée entre les 2 autorités de gestion Etat et Région. Autre catégorie nécessaire

La direction déléguée au regard de son action à l'international adhère à différents réseaux et associations d'influence.

Les crédits d'assistance technique FEDER CTE

Au titre de l'année 2023, les dépenses d'assistance technique du PO INTERREG sont réparties comme suit :

- externalisation de vérification de service fait FEDER ;
- externalisation de vérification de service fait FED (fonds européen de développement) ;
- organisation de comités ;
- actions de communication ;
- mission d'appui à la rédaction d'un rapport de fin de gestion du FED ;
- externalisation expertise métier.

UNE INSERTION CARIBEENNE QUI S'INSCRIT DANS LA DUREE ...

La Guadeloupe, située au milieu de l'arc insulaire des petites Antilles, partage une forte communauté d'intérêt avec les États membres de la CARICOM et plus singulièrement avec les États membres ou associés de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO) : Sainte-Lucie, Dominique, Antigua et Barbude, Saint Kitts and Nevis, Grenade, Saint Vincent et les Grenadines, Montserrat, Martinique.

Depuis l'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO en qualité de membre associé le 14 mars 2019, la région Guadeloupe a pris sa place au sein de l'organisation des États de la Caraïbe Orientale, a nommé son commissaire à l'OECO et installé un chargé de coopération pour la Guadeloupe au siège de cet organisme.

Les avancées du plan d'actions de la région Guadeloupe, singulièrement avec l'OECO, permet de promouvoir des projets d'intérêt communs structurants pour le bassin Caraïbe. Ainsi, prévention et gestion des catastrophes naturelles, prévention et gestion des sargasses, apprentissage des langues pour une meilleure mobilité professionnelle, insertion professionnelle à l'international d'entreprises guadeloupéennes tournées vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication, sont autant de sujets promus. Ainsi, concernant les opportunités ouvertes pour les entreprises guadeloupéennes, l'accord conclu par l'OECO avec la Draper University, en 2022, va permettre le déploiement en 2023 de startups guadeloupéennes, au cœur de la « Silicon Valley », aux États-Unis, pour y suivre un programme de formation aux techniques d'entrepreneuriat, leur permettant d'élargir leur réseau.

- **La participation au renouveau de l'Association des États de la Caraïbe (AEC)**

La région Guadeloupe est invitée en sa qualité de membre associé, à assister en mai 2023 au sommet des chefs d'États de l'AEC qui se tiendra au Guatemala, mettant ainsi fin à 3 ans d'absence de rencontres, pour cause de pandémie de Covid-19.

- **Le co-financement des projets de coopération émergeant à INTERREG ou au Fonds de Coopération Régional (FCR)**

La région continuera à soutenir les projets de bénéficiaires publics et privés qui s'inscriront dans les grandes orientations de coopération identifiées par la région Guadeloupe.

En effet, il s'agira de veiller à la réciprocité des relations qui seront instaurées par le biais des projets soutenus.

- **La solidarité internationale**

La question de la solidarité internationale est incontournable pour la région Guadeloupe. La région Guadeloupe se doit d'être en capacité de venir en aide à ses voisins, en cas de catastrophes naturelles, comme vient à le rappeler continuellement l'actualité (menaces du volcan à Saint-Vincent et les Grenadines en 2021).

... ET UNE COOPERATION QUI REPOND AU PLUS PRES, AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

- **Une coopération institutionnelle qui se veut résolument au service des initiatives privées, en quête permanente d'opportunités de mener des actions communes.**

Pour l'année 2023, la Région initie deux nouveaux projets d'intérêt pour la Guadeloupe.

Un premier projet destiné à renforcer les capacités en langue française de l'OECO élaboré en partenariat avec les collectivités françaises d'Amérique et l'OECO, sera déposé sur la prochaine programmation INTERREG 2021-2027. En effet, l'adhésion de la Guadeloupe et de la Martinique à l'OECO a contribué à élargir le champ linguistique de l'OECO sans pour autant en élargir l'usage. Aussi, renforcer le processus d'intégration passera également par un niveau de communication efficace entre les habitants de la région. La coopération et l'intégration régionale ne peuvent qu'en sortir grandies. L'OECO faisant ainsi face à des difficultés liées à ses capacités limitées en termes de ressources humaines, voire en matière de formation de ses agents à la langue française, ce projet visera donc à surmonter certains des défis liés à la langue qui entravent la pleine réalisation de l'intégration au sein de l'espace de l'OECO.

En lien avec ce projet, le tout nouveau centre d'arbitrage CARO, ayant notamment vocation à faciliter les interventions et résolutions amiables de litiges ou obstacles juridiques susceptibles de se poser du fait de règlementations juridiques différentes (française, européenne, internationale), sera accompagné dans sa promotion auprès des pays membres de l'OECO, notamment. Ceci, dans l'optique d'accompagner l'OECO dans sa bonne compréhension des procédures et réalités juridiques francophones.

Le deuxième projet consiste à lancer en 2023, la 3^{ème} édition de l'appel à projets « je coopère avec les pays de l'OECO » qui a prouvé lors des éditions précédentes, la nécessité d'encourager et primer les initiatives d'acteurs de la société civile pro-actifs en matière de coopération. L'objectif principal de cet appel à projets étant d'ouvrir le champ des échanges à la jeunesse, aux associations, afin de voir émerger des micro-projets avec un partenaire anglophone de l'OECO.

Au-delà, la collectivité continuera à encourager la mise en œuvre de missions d'études et de prospection de façon à donner un nouvel élan à la coopération, notamment économique.

La région Guadeloupe entend ainsi, dans ce domaine de la coopération, être plus que jamais, au cœur des dispositifs caribéens, mais aussi, être au cœur des initiatives en matière de coopération décentralisée au profit de territoires plus éloignés comme l'Afrique, pour permettre de mieux orienter les entreprises guadeloupéennes, les étudiants souhaitant faire une mobilité, les professionnels désireux de s'ouvrir à l'international.

- **Ce qui implique la poursuite de la structuration d'un réseau régional de partenaires**

Depuis 2016, la Région Guadeloupe n'a de cesse de renforcer son réseau international de partenaires. Et cela passe par une veille tous azimuts et la consolidation du réseau de partenaires. Ainsi, quels que soient les sujets, dès lors qu'ils présentent un enjeu fort pour la Guadeloupe et correspondent aux orientations des secteurs identifiés dans la stratégie internationale

Accusé de réception en préfecture
6741339710015/20230328/AP1333/01
Date de réception préfecture : 14/04/2023

83

(santé et tourisme, environnement/énergie, gestion des risques, éducation, agro-écologie, culture, transport, sport et mobilité), il importe de se tenir informé, mais aussi de se positionner en tant qu'acteur incontournable. De fait, le champ d'action n'est pas circonscrit à la zone Caraïbe stricto sensu, mais implique de regarder également vers l'Amérique, le Canada voire en matière de coopération décentralisée, vers des zones géographiques aussi éloignée que l'Afrique...

Ainsi, en 2023, la région Guadeloupe va nouer un partenariat avec le groupement d'intérêt public, France Volontaires, opérateur du ministère de l'Europe et des affaires étrangères dont la mission est de promouvoir et de guider les jeunes dans leur mobilité internationale, dans le cadre du volontariat, dans les pays bénéficiant de l'aide publique française à l'international (pays ou territoires en développement). Depuis maintenant 20 ans, France Volontaires accompagne des volontaires de la Réunion, de Mayotte et de la Nouvelle-Calédonie. Le champ d'action de cette plateforme s'appuie sur une présence en France (en métropole et en outre-mer) et une présence sur un réseau d'espace volontaire à l'étranger.

Ce sera donc l'opportunité donnée à la collectivité régionale, de concilier deux objectifs majeurs qui lui tiennent à cœur. D'une part, son intégration dans son environnement régional et d'autre part, la mise en avant de la mobilité des jeunes Guadeloupéens ou apprenants au niveau international. Avec France Volontaires, il sera possible de renforcer les programmes pilotes déjà initiés visant notamment à placer des jeunes guadeloupéens diplômés au sein d'organismes comme l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) ou l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECO).

- **Un partenariat renouvelé avec l'Etat : une nouvelle dynamique pour la Région**

La région Guadeloupe a repris l'initiative en matière de coopération régionale et, pour mémoire, s'est dotée d'un document stratégique d'orientation en matière de coopération, et a adhéré en qualité de membre associé à l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECO ou OECS - Organization of Eastern Caribbean States), l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC). La région Guadeloupe initie ou accompagne des projets de coopération d'envergure avec le plein assentiment de l'Etat qui s'est érigé en partenaire à part entière, faisant passer au second plan, son rôle de censeur au profit d'un rapport partenarial renouvelé.

2023, marque le retour de la Conférence Régionale de Coopération Régionale dans la zone Antilles-Guyane (CCRAG) empêchée ces deux dernières années, pour cause de pandémie. Cette instance de concertation des politiques de coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane menée par l'Etat et les collectivités, est instituée par le Code Général des Collectivités territoriales et se réunit à l'initiative des services de l'Etat au moins une fois par an en vue de coordonner les politiques menées par les exécutifs locaux, d'une part, et l'Etat, d'autre part. Elle est composée de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales de la zone Antilles Guyane et est organisée de façon tournante dans chacun des territoires membres. La Guadeloupe est ainsi pays hôte de la conférence de coopération régionale 2023.

Aux côtés d'un Fonds de Coopération Régional (FCR) en diminution ces dernières années, la Région Guadeloupe connaît au contraire, un regain de dynamisme.

Accusé de réception en préfecture : 07/03/2023 à 10h15
C97-2397/2015/2023/378-AP-V01-001
Date de réception préfecture : 14/04/2023

accroissement de ses responsabilités et missions en matière de coopération : autorité de gestion du programme de coopération INTERREG Caraïbes, chef de file de projets de coopération d'envergure comme la création du centre d'excellence en matière d'énergie, la coopération en matière de prévention et gestion des catastrophes naturelles, de prévention et gestion des sargasses, l'apprentissage des langues pour une meilleure mobilité professionnelle...

L'AMELIORATION DE LA POLITIQUE D'ACHAT REGIONALE

La politique d'achat est devenue incontournable au sein des collectivités territoriales souhaitant faire plus en achetant mieux.

Elle est devenue une opportunité, car elle donne des marges de manœuvre aux collectivités pour exercer leurs compétences, sans remettre en cause le niveau du service public.

Cette nécessité est due aux turbulences des marchés issues d'une concurrence agressive (« *dumping social* » ...), mais également à l'obligation des personnes publiques de faire plus avec moins, face à la baisse des dotations et l'effet de ciseau.

Les acheteurs publics œuvrent pour l'intérêt de leur organisme, en veillant à identifier au plus près des besoins exprimés par les services internes, selon une dimension technique, financière et humaine et le cas échéant, sur le plan local.

La politique d'achat de la Région Guadeloupe permettra, en permanence, un ajustement des achats ponctuels ou récurrents, tout en recherchant les synergies possibles. Tout est matière à optimiser les budgets.

Cette politique doit s'aligner sur la stratégie globale de la collectivité régionale, en lien avec la mise en œuvre de ses politiques publiques.

L'achat responsable, vers lequel tend la Région Guadeloupe, correspond à tout achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre les parties prenantes, des exigences et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de la dimension :

1. **environnementale** : efficacité en énergie, pollution restreinte au maximum, maîtrise des rejets et cycle de fin de vie de produits, achat prenant en compte le coût global ;
2. **sociale** : lutte contre la discrimination hommes/femmes, conditions de travail correctes, sécurisées et valorisées du personnel des attributaires des marchés, ... ;
3. **économique** : les traditionnels critères qualité, coûts, délais et services sont concernés, efficacité de l'utilisation des deniers publics, soutien de l'activité économique, voire du développement durable et de l'insertion sociale ;
4. **éthique** : transparence poussée des procédures de marchés, définition des relations avec les opérateurs économiques (sourcing, négociation, incitation à la performance ...) et avec les services prescripteurs (expression du « juste besoin » ...) ;
5. **numérique** : dématérialisation de l'ensemble de la chaîne Achat via un système informatique d'achats, accompagnement des opérateurs économiques à la dématérialisation des achats, Open Data des achats ;
6. **coopérative et mutualisée** : développement du réseau d'acheteurs de la région Guadeloupe avec ses satellites, mutualisation de la fonction Achat et développement des achats groupés.

- **L'opportunité d'une politique d'achat responsable**

La perception du développement durable a sensiblement évolué en quelques années pour s'imposer comme un cadre de référence, tant pour l'action individuelle que collective.

Aujourd'hui, les principes du développement durable imposent de définir les modalités optimales de leur intégration à travers un levier comparable à nul autre en matière de volumes et d'impact potentiel : l'achat public.

Les collectivités achètent des produits et des services nécessaires à leur bon fonctionnement. Ces achats représentent chaque année plusieurs dizaines de milliards d'euros et constituent une opportunité unique d'agir sur nos modes de production et de consommation et de les améliorer de manière durable et, ce, afin de faire face aux exigences économiques, sociales et environnementales.

En outre, les évolutions récentes de la réglementation confirment que la commande publique est à la fois un acte juridique, économique, et un outil au service d'objectifs sociaux, environnementaux, sociétaux et d'innovation.

Ainsi, tous les acteurs (acheteurs, entreprises, organisations professionnelles) sont tenus de persévérer dans leurs actions en vue de rendre l'achat public durable, responsable et plus performant, tout en développant notre économie locale et en pérennisant des filières économiques.

C'est tout l'objet de la politique d'achat responsable de la région Guadeloupe : intégrer les critères d'un développement durable dans ses achats, tout en préservant son aspect économique et en maîtrisant les deniers publics.

- **Les grands objectifs forts et ambitieux des achats responsables et leurs avantages**

Toutes les directions de la collectivité régionale seront touchées par cette politique et seront responsables de son application à travers les processus d'achats.

Ainsi, la région Guadeloupe s'est fixée comme objectif de limiter son empreinte écologique et de rationaliser ses dépenses autour de trois piliers :

1. réduire ses besoins à la source et prendre en considération l'ensemble du principe des 4RV-E dans le processus d'achat. Pour rappel, le principe des 4RV-E consiste à privilégier, selon l'ordre établi, la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles dans une optique de gestion écologique ;
2. favoriser l'achat de produits respectueux de l'environnement ;
3. favoriser la réinsertion sociale et l'équité sociale, tout en dynamisant l'emploi local.

La rationalisation des dépenses passe aussi par :

- la prise en compte du coût par rapport à la durée de vie utile du produit,
- l'utilisation de outils d'achats mutualisés, tels que les groupements de commande,
- la mise en place d'une politique de communication pour accompagner et sensibiliser les opérateurs économiques et les utilisateurs finaux (services et satellites de la région Guadeloupe, administrés).

Par ailleurs, adopter une politique d'achat responsable présente de multiples atouts, tant pour l'acheteur (avantages directs) que pour la société (avantages indirects) qui sont :

- réaliser des économies financières (diminution des volumes achetés, baisse des consommations énergétiques, accroissement de la durée de vie des produits, ...) ;
- réduire les impacts environnementaux et la quantité de déchets toxiques ;
- Améliorer la qualité globale des produits ;
- diminuer les défaillances des produits et des opérateurs économiques ;
- anticiper l'évolution des réglementations environnementales

Accusé de réception en préfecture
071-23971016-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

87

- valoriser l'image de la région Guadeloupe ;
- rendre cohérente l'activité de l'administration publique avec ses engagements en matière de réglementation sociale et environnementale ;
- contribuer à la lutte contre les conditions de travail indécentes ;
- encourager l'innovation.

En synthèse, la politique d'achat responsable de la collectivité régionale permettra que les éléments, ci-dessous, s'appliquent à tous les types d'achat, en plus des caractéristiques spécifiques à chaque produit et prestation :

Un achat responsable ...	
... répond à un besoin de manière responsable	<p>en recherchant des solutions alternatives, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ acheter des stylos rechargeables
... favorise les solutions durables	<p>en appliquant le principe des 4-R:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ renoncer (à l'achat) ➤ réutiliser (avant d'acheter) ➤ réparer (avant d'acheter) ➤ recycler (en fin de vie)
... vise une optimisation des coûts	<p>en prenant en compte le coût total de possession, acquisition, utilisation, maintenance, élimination</p>
... respecte l'être humain en tant que producteur et utilisateur	<p>en valorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ des conditions de travail et de rémunération décentes ➤ la traçabilité de la chaîne de production ➤ l'intégration socio-professionnelle et la formation ➤ la promotion de l'égalité femmes-hommes ➤ l'absence de danger pour les travailleurs et les utilisateurs ➤ le transfert/partage des avoirs et de savoir-faire
... tient compte de la protection de l'environnement tout au long du cycle de vie du produit	<p>en valorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols ➤ la réduction du gaspillage de ressources ➤ la réduction des impacts sur le climat (notamment ceux dus aux transports) ➤ l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables ➤ le respect de la biodiversité ➤ la réduction des déchets

- **Accompagner les entreprises à s'investir davantage dans la commande publique**

Les achats par les collectivités publiques occupent une place importante dans l'activité économique.

En cela, la commande publique contribue directement au développement des territoires ultramarins, et constitue l'un des principaux moteurs de croissance. C'est ainsi que dans un contexte de chômage élevé sur ces territoires, il est essentiel que la commande publique puisse permettre, d'abord, de maximiser les retombées économiques locales et d'augmenter l'effet multiplicateur de celle-ci, par le recours aux entreprises locales dans le respect des règles communautaires relatives à la concurrence.

Les donneurs d'ordre ont à cet égard une responsabilité essentielle, car la commande publique doit constituer un vecteur d'inclusion sociale et de développement durable qui n'est pas contradictoire avec l'objectif de rationalisation et d'optimisation des dépenses publiques.

Or, beaucoup de PME et de TPE hésitent à s'investir dans la commande publique.

Pour elles, soumissionner à un marché public demande un investissement en temps important, couplé à la lourdeur des démarches, alors qu'il n'est pas certain d'être attributaire du contrat.

Dès lors, aujourd'hui, il est essentiel, aussi bien pour les acheteurs que pour les opérateurs économiques, d'affirmer la place de nos TPE et PME dans la commande publique et dans notre tissu économique local.

Ainsi, un guide pour aider les opérateurs économiques à répondre aux marchés publics serait rédigé et diffusé par la Région, avec l'ambition :

- d'expliquer ce qu'est la commande publique et les leviers juridiques de simplification ;
- de préciser la boîte à outils de la commande publique, mise à jour depuis la réforme de 2016 et renforcée avec le code de la commande publique de 2018 ;
- de décrypter les étapes à suivre pour bien répondre à un marché public ;
- d'apporter aux opérateurs économiques des clés pour réussir à répondre aux marchés publics de façon dématérialisée.

Ce guide serait complété par des sessions d'information ou encore la publication du plan annuel ou pluriannuel des achats de la collectivité régionale.

- **Projets et actions à mener dès l'année 2023**

Dans le droit-fil des objectifs fixés et susmentionnés, les projets et actions suivants seront initiés sur l'année 2023 :

- approbation de la Politique d'achat durable et responsable de la région Guadeloupe (volets environnement, social, économie, relations fournisseurs, performance) ;
- développement de l'insertion sociale par la commande publique ;
- amélioration continue de la connaissance du tissu économique local grâce au « *sourcing* » ;
- mise en place de la carte d'achat afin de réduire le délai global de paiement pour certaines familles d'achats ;
- création du club des acheteurs de la Région Guadeloupe et de ses satellites et plan de formation mutualisé pour renforcer les compétences des acheteurs ;

- achats mutualisés (exemple : groupement de commandes « fournitures de bureau » avec les établissements publics de la région Guadeloupe) ;
- audit de la fonction Achat de la collectivité régionale et cartographie de ses achats, afin de faire émerger des leviers d'amélioration ;
- refonte de la nomenclature d'achat de la région Guadeloupe afin qu'elle corresponde davantage aux achats de la collectivité ;
- réflexion sur l'utilisation d'outils de la commande publique, pour réduire les délais de paiement, tels que l'affacturage inversé pour les travaux, en plus de la carte d'achat ;
- création du forum régional de la commande publique ;
- guider et proposer un accompagnement aux entrepreneurs souvent isolés afin de les aider à renforcer leur activité économique par la commande publique ;
- développement de l'acculturation "achat" des directions de l'administration régionale par des sessions de sensibilisation et de formation spontanées sur des règles de droit et des bonnes pratiques en matière de commande publique ;
- mise en place de processus innovants d'achat (enchères électroniques, etc...) ;
- renforcement de la dématérialisation complète du processus achat, dès la définition du besoin jusqu'à l'archivage, grâce à un Système d'Information Achat (SIA).

- **Renforcement du suivi de l'exécution des marchés et des titulaires et optimisation de la fonction Achat**

Un suivi régulier sera assuré afin de constituer un annuaire d'opérateurs économiques fiables (vivier) et des listes de produits répondant aux critères de la politique.

Concernant le suivi des marchés en phase d'exécution, la Direction de la Commande Publique (DCP) développera des outils permettant aux utilisateurs des marchés (clients internes) de faire remonter les problèmes (appelés non-conformités) qu'ils rencontrent.

Après la première année de test (2023), le suivi se fera annuellement notamment pour procéder à la réactualisation des listes, annuaire et fiches critères et d'audit, et à la mise à jour des outils et bonnes pratiques de façon générale.

Le pilotage qualité et le suivi des marchés et des attributaires vise plusieurs objectifs :

- s'assurer de la bonne exécution des marchés ;
- centraliser les problèmes rencontrés sur des marchés et les remonter au titulaire du marché afin qu'il engage des actions d'amélioration (toute non-conformité appelle un plan d'action correctif) ;
- avoir plus de poids face aux titulaires ;
- appliquer les pénalités lorsqu'elles sont prévues au contrat et lorsque le titulaire ne respecte pas les engagements fixés dans son offre ;
- optimiser notre besoin via le recensement d'axes d'amélioration pour de futurs marchés ;
- mieux satisfaire les clients internes et utilisateurs finaux ;
- faciliter les recherches d'opérateurs économiques ;
- répondre plus rapidement aux besoins dûment exprimés des différentes directions permettant ainsi d'optimiser la fonction Achat ;
- permettre de traiter le partage de données pour toutes les directions et tous les acheteurs,
- renforcer la sécurisation juridique des achats de la collectivité régionale afin de réduire le risque de contentieux qui engendre des frais (veille juridique et opérationnelle, clausier de DCE, Conditions Générales d'Achat [CGA], guide de la déontologie de l'achat public, suivi

administratif des titulaires [obligations fiscales et sociales] avec des outils dédiés tels que e-attestations, guide de l'achat public régional à l'attention de l'administration - voire de ses satellites - guide de la négociation de l'achat public, etc...).

- **Evaluation de la politique d'achat responsable**

La politique d'achat de la région Guadeloupe se basera sur une dynamique selon le modèle « Planifier, Agir, Evaluer, Améliorer ».

Un bilan annuel sera réalisé afin d'évaluer l'ensemble de la démarche, de mettre en évidence l'atteinte d'objectifs et de cibler les mesures correctrices nécessaires afin d'améliorer les résultats.

Des indicateurs de performance seront également mis en place afin d'évaluer l'efficacité de la politique et ce, par catégorie de contrats, de produits et de services.

Cette évaluation permettra, enfin, d'adapter les objectifs futurs en fonction des résultats obtenus et de la prospective financière de la région Guadeloupe.

UNE VISION PRAGMATIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

Les orientations annuelles pour 2023 se doivent avant tout d'être pragmatiques. A partir du constat RH, les pistes d'amélioration sont les suivantes :

- continuer à maîtriser notre effectif et optimisant les compétences au regard des besoins croissant de l'administration régionale ;
- renforcer le pilotage de la masse salariale ;
- accroître la force de frappe que représente la formation dans l'amélioration des compétences, en l'orientant prioritairement vers les besoins de la collectivité ;
- renforcer la Gestion Prévisionnelle des Emplois Et des Compétences (GPEEC) en y intégrant la Qualité de Vie au Travail (QVT). Là, se trouve le principal challenge des années futures pour la Direction des Ressources Humaines (DRH).

- **Les éléments généraux**

La croissance de notre effectif majoritairement titulaire (79%) a été contenue (+0,9%).

La majorité des agents appartiennent à la filière technique, avec un très fort pourcentage d'agent de la catégorie C. Dans cette catégorie, domine très largement les agents des lycées.

Au sein de la catégorie A, on constate que 70% de l'encadrement supérieur à plus de 50 ans, faisant courir le risque de perte de compétences dans les 15 prochaines années si la collectivité n'anticipe pas la relève.

Aussi est-il nécessaire de définir une cartographie des métiers « stratégiques » hors organisation. En effet, l'organisation de l'administration peut induire une analyse tronquée du métier stratégique, le poste de directeur de la commande publique est significatif. Celui de la fiscalité et de l'octroi de mer est bien un métier stratégique hors organisation.

- **Une attention permanente sur la rémunération**

La masse salariale est maîtrisée, malgré la progression de celle-ci constatée en 2021. Cette augmentation était consécutive à la mise en place du nouveau régime indemnitaire. Deux raisons au moins, justifiaient ce choix :

- le caractère de moins en moins régulier de l'ancien régime indemnitaire qui accroissait le risque de contestation des services de l'Etat ;
- la difficulté pour notre administration d'attirer des cadres expérimentés et de retenir dans le même temps ceux en poste (23 départs en 2020). Ce mouvement a été arrêté.

- **Le poste budgétaire dédié à la formation qui doit encore se renforcer**

C'est un poste essentiel de dépenses pour notre administration en raison de deux facteurs :

- le vieillissement de l'encadrement supérieur et son nécessaire renouvellement ;
- la complexité croissante des politiques publiques à mettre en œuvre ;
- enfin, au-delà de ses compétences, et au regard des besoins du territoire un appel à intervention de la Région de plus en plus fréquent par les collectivités et qui fait appel à de nouvelles technicités.

- **La Gestion et le Pilotage des Emplois et Compétences (GPEEC) et la Qualité de Vie au Travail (QVT)**

Il importe qu'après la restructuration du service des carrières et au regard des paramètres régionaux, de conforter la GPEEC.

C'est bien à travers cette gestion que la collectivité peut mettre en perspective les différents éléments de la RH, afin de définir une politique idoine à 360 degrés.

Déjà, les premiers outils sont en place qui permettront à la DRH d'offrir un éclairage nouveau sur sa politique métier, en ciblant au mieux les besoins réels.

La qualité de vie au travail réclame que la DRH s'ouvre aux agents en sortant de ses bureaux. Il convient d'aller sur le terrain à la rencontre de l'autre. Cette démarche essentielle gagnera en efficacité en recueillant les besoins dans ce domaine des agents tout en s'appuyant sur le service de la communication interne.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Cette présentation répond à l'obligation fixée par la loi « Notre », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016. Il convient désormais de fournir des informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective du travail dans la collectivité, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération.

- **Structures et évolution des effectifs**

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 1^{er} janvier et au 31 décembre de l'année.

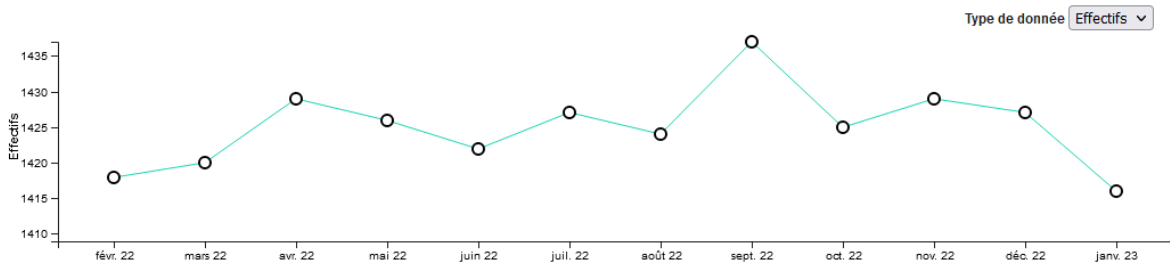
Evolution des effectifs en équivalent temps plein

Profil de rémunération (ETP)	Janv. 2019	Janv. 2020	Janv. 2021	Janv. 2022	Janv. 2023	Moyenne
Titulaire	1034,32	1023,88	1209,48	1192,55	1160,42	1134,1
Contractuel indiciaire mensualisé	356,5	324	152,4	191,37	211,94	237,61
Contractuel forfaitaire	1,37	2	1	1	1	1,15
Totaux	1392,19	1349,88	1362,88	1384,92	1373,36	1372,86

En décembre 2022, les agents titulaires représentaient 78 % de l'effectif total contre 82 % en fin 2021.

Profil	Total ETP entre janv. 19 et janv. 23	Moyenne mensuelle	Part totale
Contractuels	14435,98	294,61	21,46%
Titulaires	52836,28	1078,29	78,54%

Au cours de l'année 2022, l'évolution des effectifs a connu une évolution liée à l'intégration d'une trentaine d'apprentis et le recrutement de l'équipe d'agents dédiés à la mise en œuvre du plan action jeunesse.

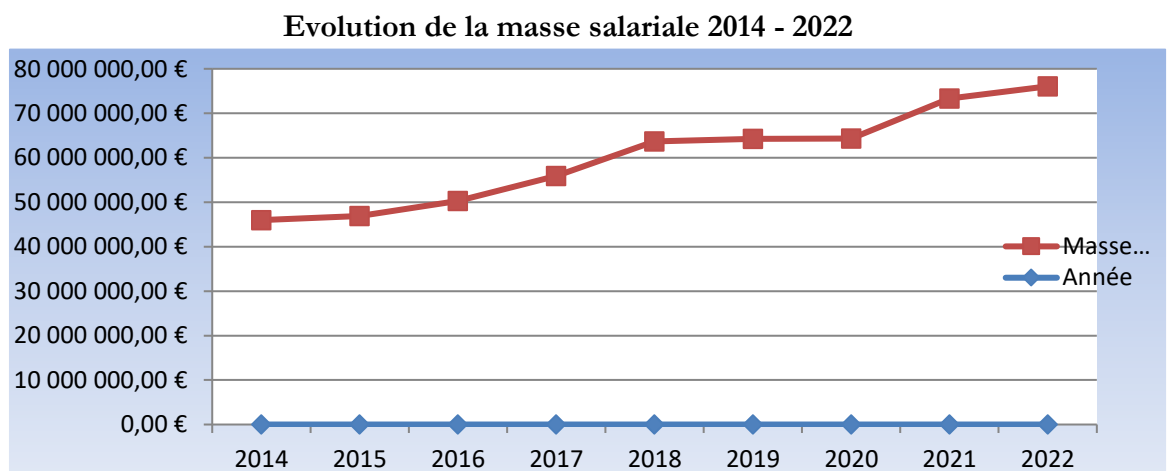


Effectifs ETP	2022											2023
	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
Effectifs	1 418	1 420	1 429	1 426	1 422	1 427	1 424	1 437	1 425	1 429	1 427	1 416
Evolution M-12 Effectifs	1,36 %	1,07 %	1,28 %	0,85 %	-0,21 %	0,49 %	0,28 %	1,55 %	0,99 %	1,06 %	1,13 %	0,64 %
ETP	1 408,95	1 410,59	1 419,67	1 415,09	1 414,06	1 420,23	1 417,49	1 428,92	1 418,04	1 420,29	1 420,06	1 409,36
Evolution M-12 ETP	1,22 %	1,21 %	1,01 %	0,64 %	-0,2 %	0,44 %	0,7 %	1,71 %	1,82 %	1,16 %	1,13 %	0,75 %

La filière technique, avec 842 agents, représente plus 61 % des effectifs, en recul par rapport à 2021 (63%).

La catégorie C demeure largement majoritaire (+ de 71 % de l'effectif).

- Evolution des dépenses de personnel



Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel (76 052 852 € en 2022) constituent l'un des premiers postes de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur

la période 2013-2017, elles connaissent une augmentation en moyenne de 4,95 %. Il convient de noter que le glissement vieillesse technicité à lui seul représente 3,92%.

Après une période de stabilisation (2018-2020), l'exercice 2022 enregistre une évolution par rapport à 2021. Les contractuels de droit public impactant principalement cette augmentation.



Montant total de la masse salariale de févr. 2022 à janv. 2023

76 673 052,30 €

- Titulaires : 82,83% soit 63 509 441,09 €
- Contractuels de droit public : 16,38% soit 12 562 365,07 €
- Contractuels de droit privé : 0,23% soit 179 091,74 €
- Autres : 0,55% soit 422 154,40 €

% masse salariale

Population	Montant total (janv. 21 à déc. 21)	Montant total (janv. 22 à déc. 22)	Evolution (en %)	Impact financier (en €)
Contractuels de droit privé	0	142 000 €	100,00%	142 000 €
Contractuels de droit public	10 705 183 €	12 445 759 €	16,26%	1 740 576 €
Titulaires	62 645 053 €	63 472 043 €	1,32%	826 990 €
Total	73 350 236 €	76 059 802 €	3,69%	2 709 565 €

Les exercices 2016 à 2018 enregistrent des hausses plus significatives dans la mesure où ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux : les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » issu du déroulement normal de carrière des agents ; le relèvement des taux de cotisation à la CNRACL et à l'IRCANTEC entre 2016 et 2020 ; la revalorisation des grilles indiciaires des catégories A B et C en lien avec les parcours professionnels carrières et rémunérations.

La masse salariale a été maîtrisée sur l'année 2022 malgré la modification des facteurs endogènes (départs à la retraite, avancements carrière, mise en stage de contractuels, recrutements...) et exogènes (hausse du salaire minimum de croissance, triple réforme de l'ensemble de la grille indiciaire de la catégorie C).

LES POLITIQUES PUBLIQUES PARTAGÉES : ENJEU D'UNE EFFICIENCE ET DE RATIONALISATION DE LA DEPENSE PUBLIQUE

L'évaluation des politiques partagées s'articule autour de 2 finalités :

1. établir une vision partagée d'une politique publique ;
2. redéfinir cette politique pour construire ou co-construire une vision collective pour l'avenir en exprimant des priorités dans une cohérence entre moyens et objectifs pour une meilleure efficacité.

Cette évaluation consiste à apprécier la valeur ajoutée de cette politique et de la collaboration mis en œuvre pour l'atteindre à partir d'un faisceau d'indices portant sur :

- la pertinence et cohérence des objectifs ;
- l'efficacité ;
- l'efficience ;
- la soutenabilité.

Elle a pour objectif majeur d'améliorer les politiques. Elle se distingue de ce point de vue de l'audit, du contrôle interne ou encore des études.

- le contrôle est une démarche permettant de vérifier la conformité de l'action par rapport au cadre légal. Lorsqu'un écart est constaté, une sanction est susceptible d'être prise à l'encontre du responsable ;
- sans le cadre du pilotage ou contrôle de gestion, il s'agit de s'assurer que les orientations sont prises conformément au programme fixé dans une logique de suivi et d'exécution des actions. En cas d'écart, le but est d'apporter des mesures correctrices qui permettront de retrouver le chemin dessiné par les indicateurs ;
- l'audit vise d'abord à réduire les risques qui ont été préalablement identifiés dans le cadre d'une cartographie ;
- les études s'attachent principalement à produire de la connaissance sur un objet et un dispositif précis.

L'évaluation aura donc pour objectif, en outre, de rendre compte d'une politique publique en donnant aux élus, les éléments nécessaires à la décision publique et aux citoyens les informations permettant d'apprécier les effets de l'action publique.

POUR SUIVRE LA MODERNISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La cyberattaque subite en novembre dernier par la collectivité régionale a donné un coup d'arrêt brutal à plusieurs projets qui visaient tous à moderniser les pratiques professionnelles, à gagner en efficacité dans le traitement des dossiers, à améliorer la transparence et à proposer une meilleure expérience usager.

L'année 2023 va donc être consacrée dans un premier temps à relancer l'ensemble des projets en tenant compte des nouvelles exigences de sécurité informatique tirées de l'expérience de la crise informatique récente.

Il s'agira ainsi de préparer la migration de l'ExtranetV8 et de PROGOS qui permettent le dépôt de dossier en ligne et de gérer l'instruction des demandes d'aides vers le nouveau Portail des Aide (PDA).

En fonction des préconisations de la DTDSI, le marché du PDA pourra être revu afin de répondre à tous les points sécuritaires identifiés.

Dans le même temps, il sera proposé une réflexion sur les modalités organisationnelles de l'étude de la recevabilité des dossiers de subvention afin de mieux maîtriser les délais, d'optimiser les réponses aux usagers et d'assurer une plus grande maîtrise dans la manipulation des données personnelles.

Dans le cadre du pilotage de l'activité, la migration de l'outil QCLICKVIEW vers l'outil QCLICKSENSE sera proposée tout en maintenant son suivi sur la gestion des factures et le délai de paiement et en proposant de nouveaux tableaux de bord de suivi des subventions.

La migration vers un nouvel outil vise à permettre aux directions opérationnelles de la collectivité d'être plus autonomes dans la production de leurs outils de pilotage. Cela conduira à proposer des formations pour une prise en main du nouvel outil à partir de 2024.

Compte tenu des attentes de la direction générale sur la qualité de l'instruction des demandes de subvention, des contrôles internes seront planifiés dans un premier temps en ciblant les bénéficiaires associatifs. Il s'agira à l'issue, de proposer une piste d'audit visant à faciliter et sécuriser le travail des instructeurs.

En 2023, il sera proposé une première version du guide des procédures en version PDF et papier puis en version numérique au courant de l'année. Ce document est particulièrement important pour la collectivité puisqu'il documente l'ensemble de ses process. Il sera mis à jour à chaque modification de procédure et fera l'objet d'une communication à destination de l'ensemble des collaborateurs pour en assurer son appropriation.

Concernant la gestion électronique des documents dont la gestion des courriers, toute l'animation devra être revue et dépendra des choix opérés quant à l'outil ELISE-V6.

Enfin, le pôle performance administrative débutera, en 2023, la réflexion sur la construction de la notion de performance en région. Une méthodologie sera proposée et reposera en partie sur

la mise en place de cycle de formation pour sensibiliser sur cette notion et en partager la définition.

L'ensemble de ces projets va nécessiter d'importants besoins d'assistance aussi bien pour les usagers externes qu'en interne pour les utilisateurs des différents outils.

2023, demandera une nouvelle fois au secrétariat général auquel incombe ces projets d'être pleinement mobilisée afin de faciliter le travail de l'ensemble des collaborateurs.

MUTUALISATION DU BUDGET COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Dans une optique de rationalisation des coûts liés aux prestations de communication, la direction générale des services a décidé de mutualiser toutes les dépenses liées à la communication. A ce titre, des marchés multi-attributaires seront lancés dans divers domaines (impression, infographies, montage vidéo, journal Archipel d'Avenir, objets promotionnels, etc...).

Toutes les actions de communication de la collectivité régionale passeront désormais par les marchés publics portés par la mission communication. Ainsi, toutes les directions opérationnelles à l'exception de la Direction Déléguée Europe (pour des raisons de comptabilité) n'auront pas de marché de communication spécifique. Cela permettra d'une part de rationaliser la commande publique en matière de communication, et d'autre part, de centraliser et d'harmoniser la communication institutionnelle et interne. Il s'agit donc d'un budget raisonné pour assurer une visibilité des actions de la collectivité régionale auprès de ses administrés.

La collectivité régionale, à travers ses compétences, est appelée à travailler avec de nombreux partenaires publics et privés pour assurer ses missions de service public. Dans ce cadre, l'évènementiel occupe une place importante dans la mesure où il permet de renforcer en interne ou en externe la cohésion et l'image de la collectivité. A l'instar des prestations de communication, la commande publique sera également rationalisée pour les dépenses évènementiels (traiteurs, location de salles de réception, location de mobiliers, décoration, fleurs, hôtessariat, vœux, etc...).

Toutes les directions opérationnelles utiliseront les marchés lancés par la mission communication. Ce budget rationnel permettra à la collectivité d'organiser ou de contribuer à différentes manifestations en interne ou en externe. L'évènement reste indispensable tant pour l'animation que pour la valorisation de notre archipel, avec davantage de sobriété. Le nombre total de manifestations d'envergure portées par la collectivité sera revu à la baisse dans la continuité de 2022, toutefois, en tenant compte de l'inflation des prix.



REGION GUADELOUPE

CONSEIL REGIONAL

1^{ère} réunion plénière ordinaire de l'an 2023

Séance du mardi 28 mars 2023

ANNEXES AU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

HÔTEL DE RÉGION

AVENUE PAUL LACAVÉ - PETIT PARIS - 97109 BASSE TERRE CEDEX
TÉL : 0590 80 40 40 - FAX : 0590 81 34 19 - WWW.CR-GUADELOUPE.FR/

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20230328-AP_23_3-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023



ANNEXES

AU

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

En préambule, il convient de rappeler l'évolution récente de la réglementation quant au contenu du rapport sur les orientations budgétaires. Le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientations budgétaires prévu par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Article L4312-1 du CGCT

Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil régional présente au conseil régional un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans la région, d'une publication et d'un débat au conseil régional, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le contenu du rapport et les modalités de sa publication sont fixés par décret.

Le projet de budget de la région est préparé et présenté par le président du conseil régional qui le communique aux membres du conseil régional avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Décret n°2016-841 du 24 juin 2016

A.- Le rapport prévu à l'article L.4312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la région portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la région et le groupement dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B.- Le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 4312-1, présenté par le président du conseil régional à l'assemblée délibérante, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la région.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la région.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C.- Le rapport prévu à l'article L. 4312-1 est mis à la disposition du public à l'hôtel de région et dans les départements de la région, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.



ANNEXE 1

ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE FAISANT PARTIE INTEGRANTE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) POUR 2023



ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE

2023-2028

MARS 2023

• Présentation du document

□ Objet du présent document :

- Mettre à jour l'analyse financière prospective de la Région Guadeloupe, qui fait l'objet d'une actualisation annuelle et dont la dernière version remonte à février 2022.
- Intégrer comme chaque année les dispositions adoptées dans le cadre des textes financiers de l'année précédente : la **loi de finances initiale pour 2023** et les **lois de finances rectificatives des 16 août et 1^{er} décembre 2022**.
 - A l'inverse le **projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027**, examiné en 1^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale et par le Sénat à l'automne 2022, n'a pas pu être adopté à ce stade.
- Evaluer sur cette base la capacité d'investissement de la Région au cours de la période à venir, qui englobe les exercices 2023 à 2028.

□ Trois parties :

- un **cadre méthodologique (1)**, rappelant les principaux ratios examinés et les retraitements effectués sur les comptes régionaux cadre de l'analyse financière ;
- un **éclairage rétrospectif rapide (2)**, permettant de caractériser la situation de la collectivité au terme du dernier exercice révolu (2022) ;
- une **analyse prospective (3)** qui intègre donc les dispositions des textes financiers de fin d'année.





1^{ère} PARTIE :

Rappels méthodologiques



I / CADRAGE GÉNÉRAL

• Rappels méthodologiques

□ Principal agrégat financier examiné dans le cadre de l'analyse financière : l'épargne brute.

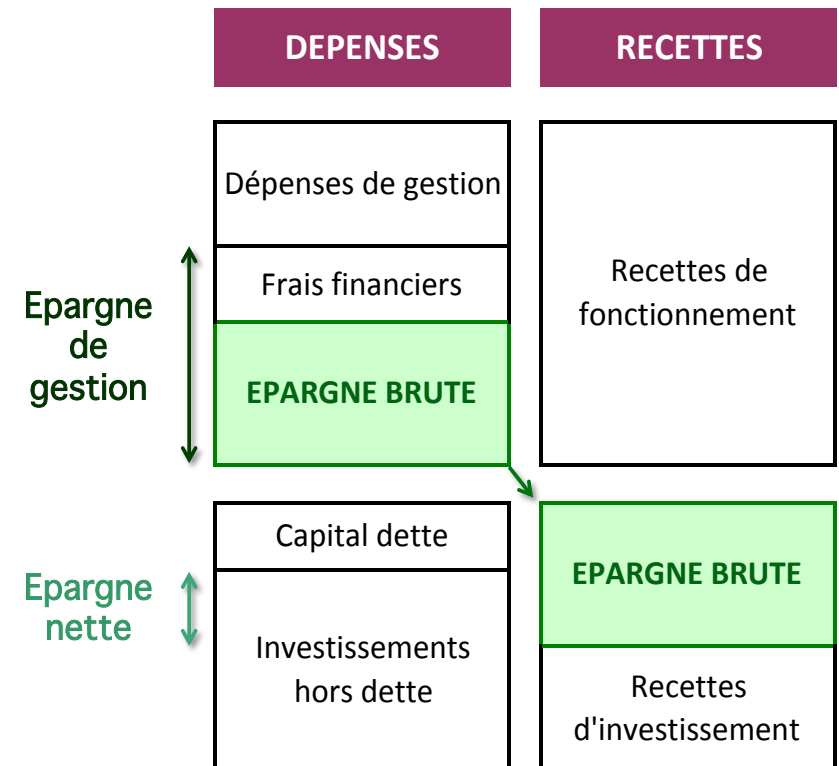
- Différence mathématique (au compte administratif) entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.
- Agrégat pris en compte dans le calcul des deux principaux ratios de l'analyse financière locale.

□ Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement).

- Ratios limites : seuil minimal fixé à **10%** et zone d'alerte à **15%** pour une région.

□ La capacité de désendettement (rapport entre le stock de dette au 31 décembre de l'exercice et l'épargne brute dégagé au cours de la même année).

- Ratios limites : seuil maximal fixé à **15 ans** avec un plafond (non sanctionné) de **9 ans** pour les régions (cible retenue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et que reprenait le nouveau projet de loi de programmation dont l'examen n'a donc pas pu être achevé).



I / CADRAGE GÉNÉRAL

• Rappels méthodologiques

☐ Selon la même méthode que celle suivie chaque année, les comptes de la Région Guadeloupe font l'objet d'un travail préalable de retraitement.

- Principale justification : **isoler l'épargne brute récurrente de la collectivité** (ie expurgée de tout mouvement à caractère exceptionnel, ou qui ne se rapporterait pas à l'exercice considéré), et **apprécier l'endettement régional dans sa globalité** (dette bancaire et non bancaire).

☐ Retraitements effectués à cet effet sur les comptes de la Région Guadeloupe :

- Les loyers acquittés dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu pour la réalisation de l'Université des métiers d'artisanat sont **réincorporés au sein de l'encours régional**.
 - ✓ Jusque 2017, les charges financières sont traitées en termes nets (après déduction des produits financiers).
 - ✓ Cette même année, les écritures de « régularisation » des flux afférents au BEA effectués par la Région sont neutralisées.
- Les recettes à caractère exceptionnel ou patrimonial comptabilisées en section de fonctionnement sont **basculées en section d'investissement** ; le même retraitement est en outre appliqué aux dépenses de fonctionnement de nature exceptionnelle qui représenteraient un montant significatif.
 - ✓ En 2022 ce retraitement concerne les produits de cessions comptabilisés en section de fonctionnement (**0,3 M€**) ainsi que les frais de contentieux et l'avance attribuée à Guadeloupe Formation (**3,9 M€** au total, imputés au sein des charges de fonctionnement exceptionnelles).

I / CADRAGE GÉNÉRAL

• Rappels méthodologiques

□ Retraitements effectués sur les comptes de la Région Guadeloupe (suite) :

- Plusieurs retraitements sont effectués afin d'**annualiser les flux afférents à la compétence transports**, transférée par le Département en 2017 (voir détail ci-dessous) :
 - ✓ Les régularisations opérées en 2020 et 2021 dans le cadre du transfert de la compétence transports (attribution de compensation versée au Département, recettes versées par les communes et les EPCI et dépenses afférentes aux transports scolaires et interurbains) sont rapatriées sur les exercices 2017 à 2019.
 - ✓ Les reversements des AO1 enregistrés en 2022 mais qui se rapportent à des exercices antérieurs (2020 et 2021 pour l'essentiel) font également l'objet d'un rattachement à l'exercice.

Chiffres en M€

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses constatées dans les comptes administratifs	0,4	4,6	5,8	21,6	9,3	10,7
AC comptabilisée par la Région				15,1	8,7	4,7
<i>Retraitement effectué</i>	<i>+9,7</i>	<i>+8,4</i>	<i>+8,2</i>	<i>-22,3</i>	<i>-3,9</i>	<i>+0,0</i>
Dépenses rattachées à l'exercice (y/c AC)	10,1	13,1	14,0	14,3	14,1	15,4
Recettes constatées dans les comptes administratifs				3,1	0,4	3,3
<i>Retraitement effectué</i>	<i>+0,1</i>	<i>+0,9</i>	<i>+1,2</i>	<i>-1,6</i>	<i>+1,5</i>	<i>-2,1</i>
Recettes rattachées à l'exercice	0,1	0,9	1,2	1,6	1,9	1,2
Coût net de la compétence transports (<u>reconstitué</u>)	10,0	12,2	12,7	12,8	12,2	14,3



I / CADRAGE GÉNÉRAL

• Rappels méthodologiques

□ Retraitements effectués sur les comptes de la Région Guadeloupe (suite) :

- Plus largement, les flux de fonctionnement enregistrés dans les comptes régionaux sont autant que possible **rattachés à l'exercice auquel ils se rapportent**.
 - ✓ Les recettes et les dépenses afférentes au plan d'investissement dans les compétences (PIC/PACTE) – en sus des dépenses « socle ») – font ainsi l'objet d'un rattachement à l'exercice.
 - ✓ La même opération est effectuée s'agissant de la garantie de recettes octroyée à la Région Guadeloupe dans le cadre de la crise sanitaire, dont le solde (perçu en 2021) est basculé sur l'exercice 2020.
 - ✓ L'attribution du nouveau fonds de solidarité régional notifié à la Région en 2022 (pour **1,2 M€**) mais qui n'a pas pu être intégrée au CA y est donc logiquement réincorporée.

- Les provisions et reprises de provisions semi-budgétaires sont **exclus des recettes et des dépenses réelles de la section de fonctionnement**, le fonds de roulement de la collectivité étant ajusté à due concurrence.
 - ✓ En 2022 ce retraitement concerne la dotation aux provisions de **1,5 M€** enregistrée parmi les dépenses réelles de la section de fonctionnement.

- Quelques mouvements comptables bien spécifiques font enfin l'objet d'un retraitement.
 - ✓ La répartition des financements de France compétences entre section de fonctionnement et section d'investissement en 2022 est recalée sur la clef privilégiée en 2021, de sorte à assurer une continuité entre les deux exercices.
 - ✓ Les flux réels générés en 2022 en section d'investissement par la « transformation » en subventions de **3,5 M€** d'avances récupérables accordées par la collectivité durant la crise sanitaire sont neutralisés.





2^{ème} PARTIE :

Situation financière à fin 2022



II / SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2022

• Principaux faits marquants

□ Structure du CA 2022, après retraitement (cf. supra) et exclusion des mouvements d'ordre :

- Recettes de fonctionnement : **317 M€**, en hausse de **+5,5%** par rapport à 2021.
- Dépenses de fonctionnement : **236 M€ (+0,3%)**.
- Epargne brute : **73,6 M€**, soit un peu plus de **23,2%** des recettes courantes (**22,7% hors retraitement**).
 - ✓ L'épargne régionale reste toutefois un peu en-deçà de son niveau d'avant-crise (**84,6 M€** en 2019).
- Investissements réalisés (hors dette) : **218 M€**.
 - ✓ Part des investissements autofinancée \approx **1/3**.
 - ✓ Couverture du solde via :
 - **104 M€** de recettes d'investissement (hors épargne) qui incluent en particulier **11 M€** perçus dans le cadre du plan de relance (après un premier versement de 68 M€ encaissé en 2021).
 - ✓ **45 M€** de nouveaux emprunts, qui se traduisent par une augmentation de la dette régionale de **+18 M€ (de 447 M€ à 465 M€)**.
 - ✓ la consommation d'un peu plus de **23 M€** d'excédents, qui ramène le fonds de roulement du budget principal **de 27,0 M€ à 3,6 M€** au terme de l'exercice 2022.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de gestion 236,9	Recettes de fonctionnement 317,4
	Intérêts 7,0	
	ÉPARGNE BRUTE 73,6	
INVESTISSEMENT	Capital dette 27,1	ÉPARGNE BRUTE 73,6
	Dépenses d'équipement 218,5	Recettes définitives 103,6
		Emprunts 45,0
		↕ Consommation du fonds de roulement : 23,4 M€

II / SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2022

• Principaux faits marquants

□ Principaux traits marquants de l'exercice 2022 :

- une **poursuite du rebond des recettes courantes de la Région Guadeloupe**, qui reviennent à proximité de leur niveau d'avant-crise.
 - Principaux moteurs de cette « normalisation » :
 - ✓ le dynamisme de la taxe additionnelle à l'octroi de mer (**+18%**, après une hausse de **+11%** en 2021) et dans une moindre mesure de la taxe sur les carburants ;
 - Inversement les autres recettes fiscales de la Région (taxe sur les cartes grises, taxe sur les transports, ...) ont suivi des trajectoires plus heurtées ces dernières années.
 - ✓ les effets favorables de la réforme de la péréquation régionale, entrée en vigueur l'an dernier (cf. infra) ;
 - ✓ un effet « en trompe-l'œil » : la montée en puissance du PIC (en réalité « gagée » par une progression des dépenses correspondantes), tandis que les montants perçus (et redistribués) dans le cadre des fonds européens se sont réduits de 24 M€ à 11 M€ entre 2021 et 2022.
 - Ce ralentissement explique largement la faible progression des dépenses de fonctionnement, tandis que l'inflation a tiré à la hausse plusieurs autres postes.
- le **maintien d'un effort d'investissement élevé**, étant entendu que les dépenses d'équipement intégraient le plan de relance en 2021 ;
- en conséquence : une **nouvelle hausse de la dette régionale**, qui au total (encours bancaire et non bancaire) atteint donc **465 M€** au 31 décembre 2022, ce qui représente **6,3 années d'autofinancement (6,2 ans hors retraitement)**.

II / SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2022

• Principaux faits marquants

□ La Région Guadeloupe retrouve donc en 2022 une situation financière satisfaisante, après une dégradation assez nette de ses ratios financiers dans le sillage de la crise sanitaire.

- Bien que son taux d'épargne brute et sa capacité de désendettement demeurent un peu en-deçà des niveaux atteints en 2019, ils se repositionnent à bonne distance des seuils acceptables.

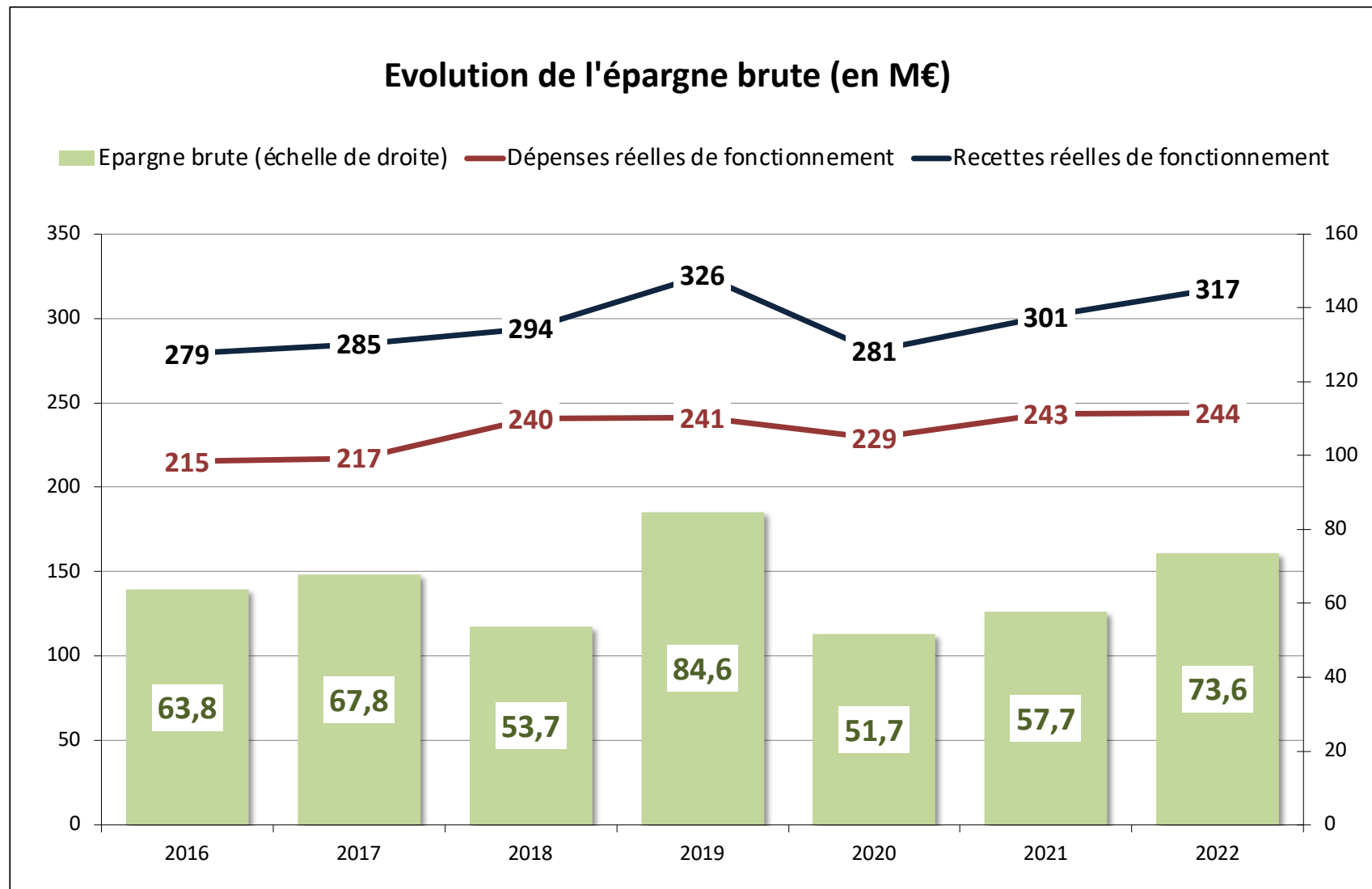
□ L'analyse des raisons de ce redressement invite toutefois à une certaine prudence.

- Le ralentissement du rythme de progression des dépenses de fonctionnement tient donc largement à un **effet d'optique** (réduction des volumes redistribués dans le cadre de la gestion des fonds européens).
- **Les recettes de la taxe additionnelle à l'octroi de mer présentent un caractère cyclique**, si bien que la pérennité du rebond observé en 2021-2022 n'est pas garantie.
- L'amélioration de la solvabilité de la Région, alors même que cette dernière a poursuivi son cycle d'endettement, **tient uniquement au redressement de l'épargne brute** ... qui pourrait de nouveau être soumise à un effet de ciseaux dans les années à venir (principal enjeu des scénarios prospectifs détaillés infra).



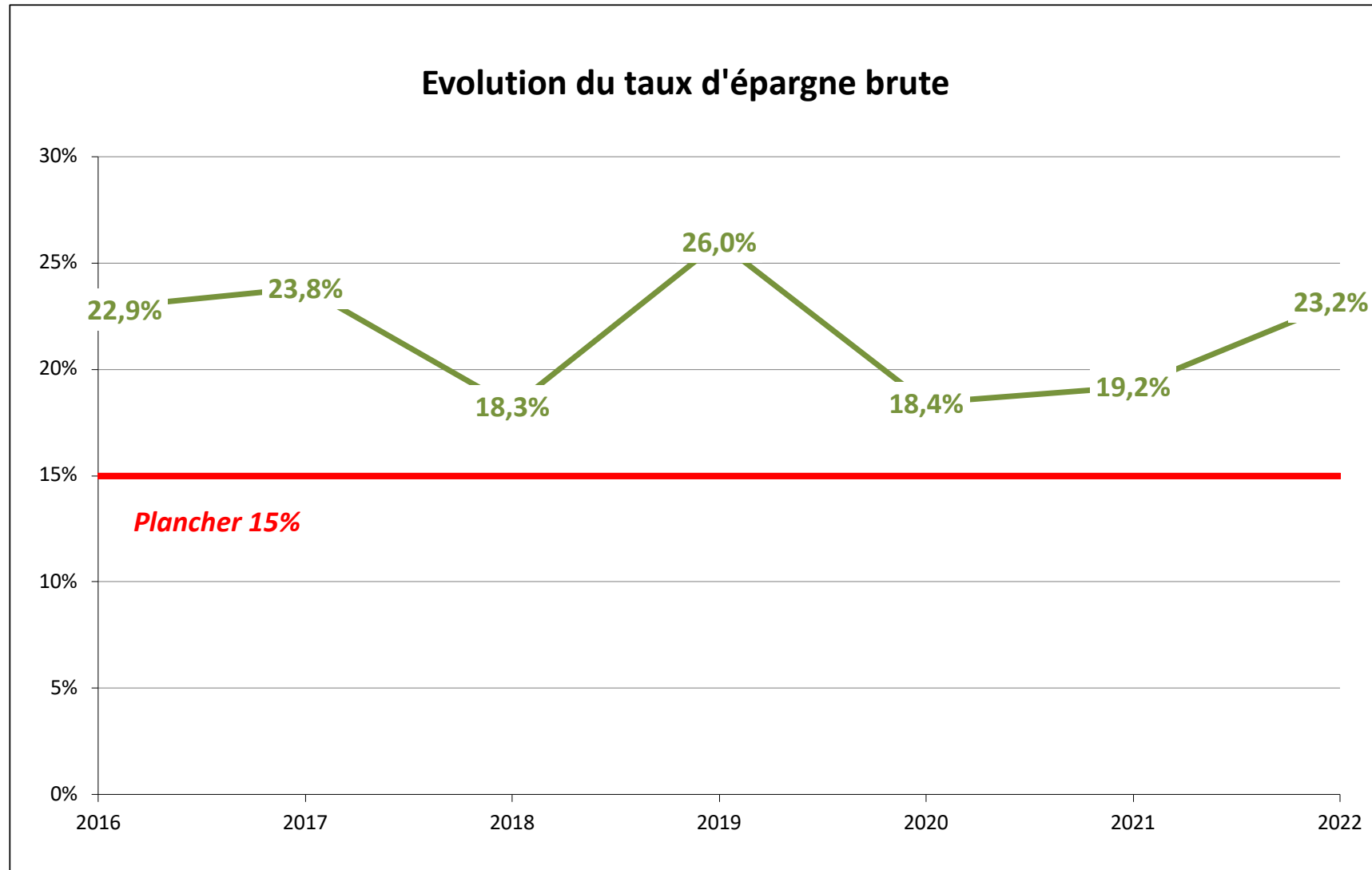
II / SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2022

• L'épargne brute



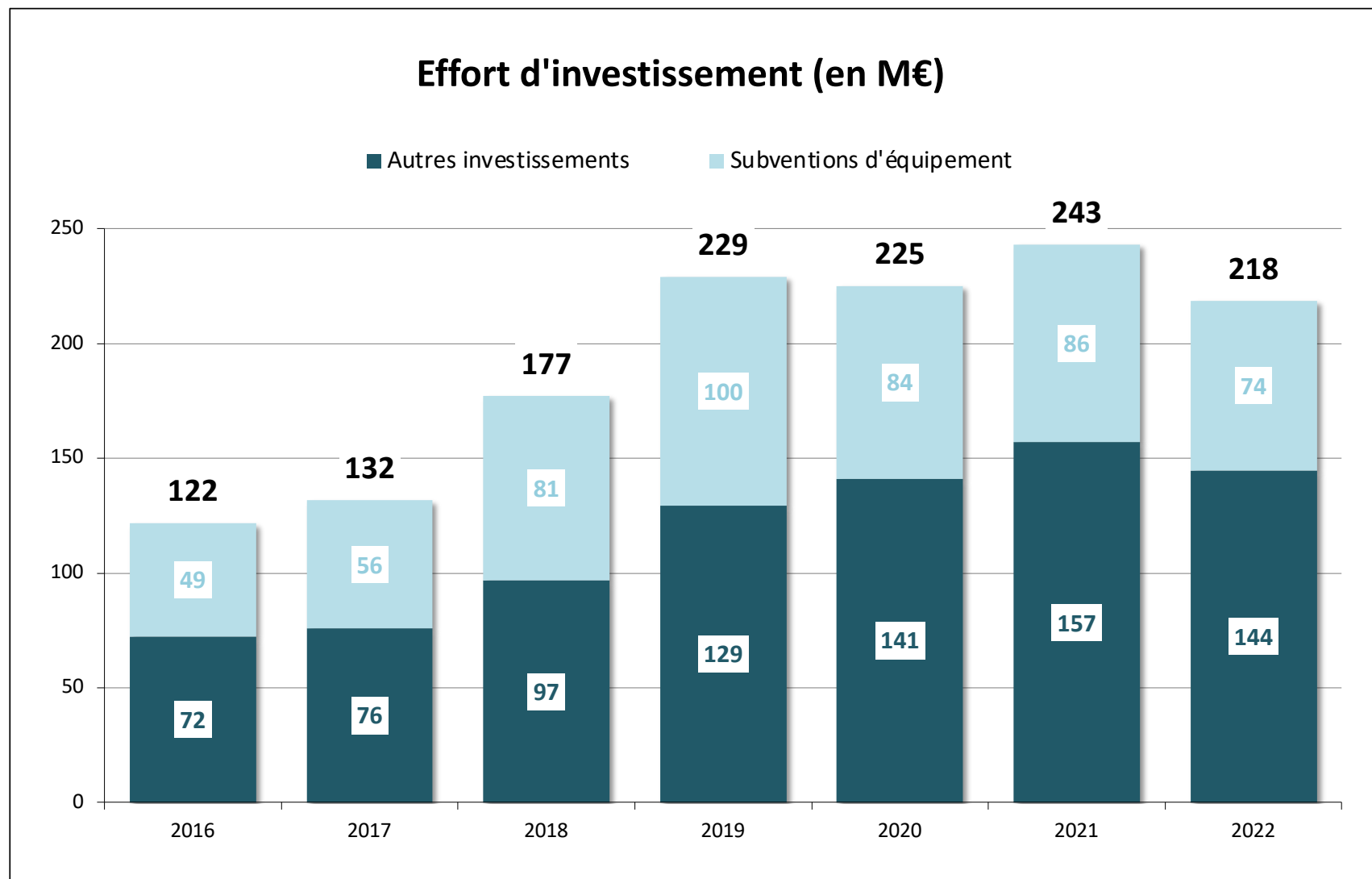
II / SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2022

- L'épargne brute



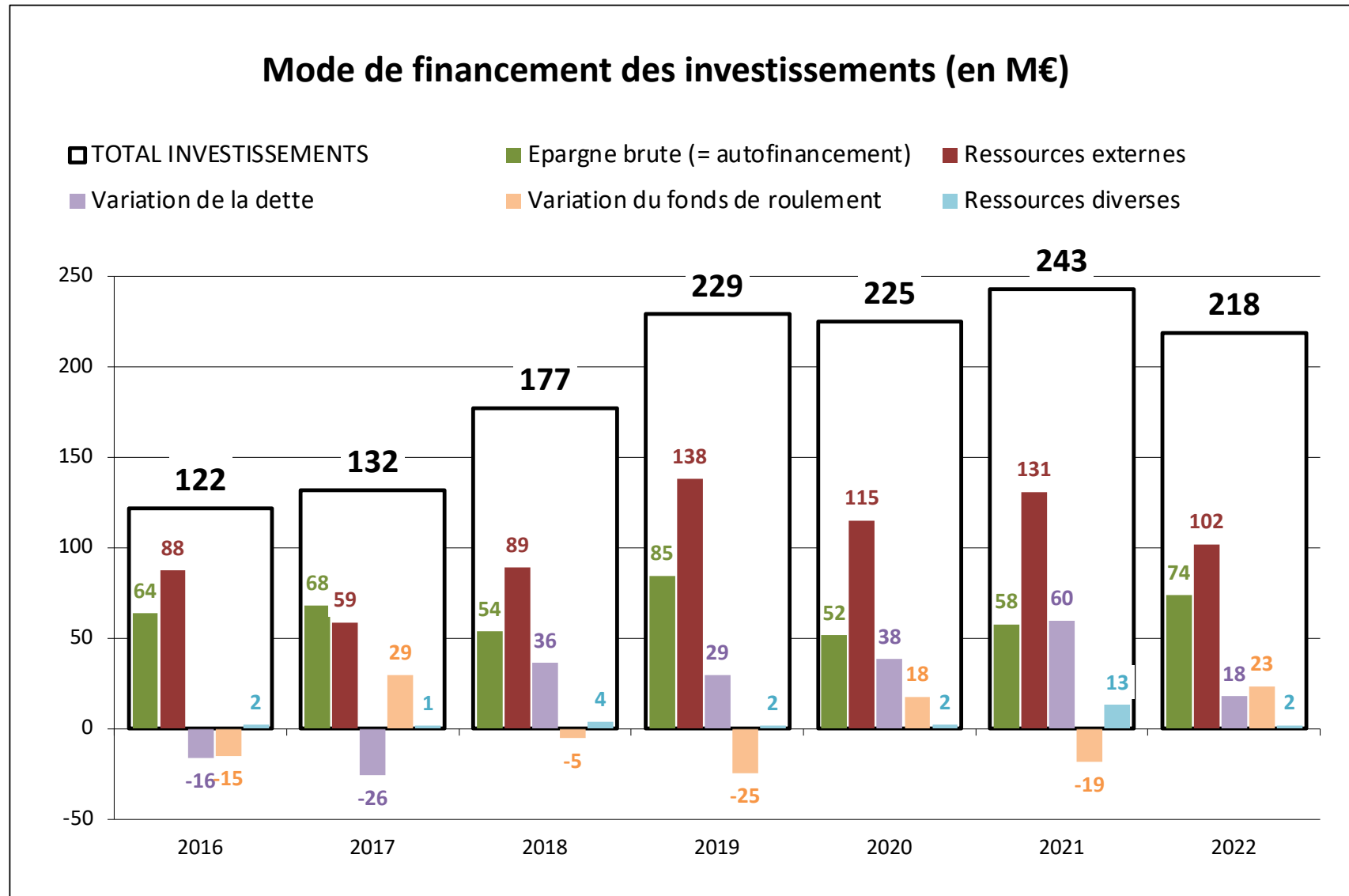
II / SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2022

• L'investissement et la dette



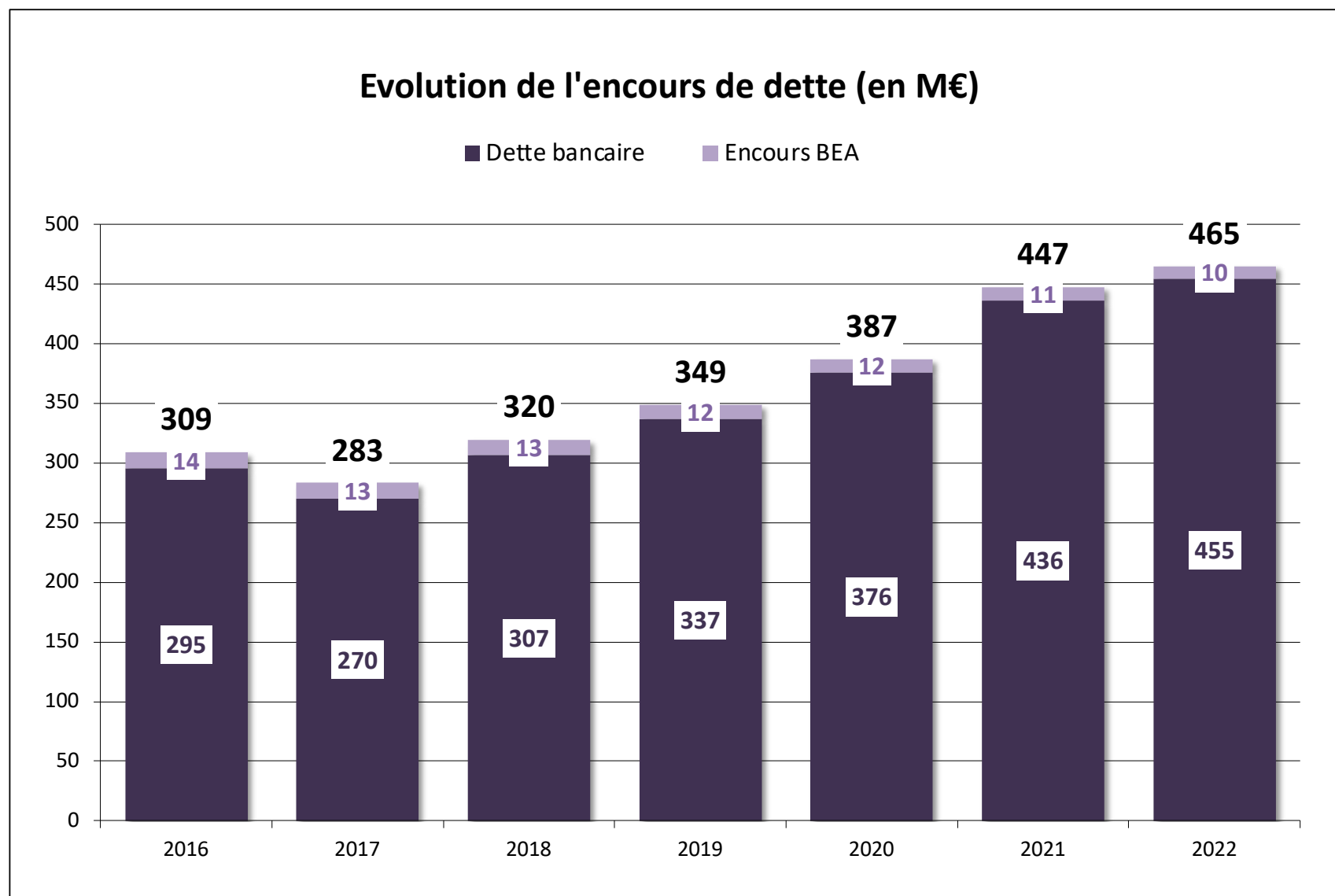
II / SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2022

• L'investissement et la dette



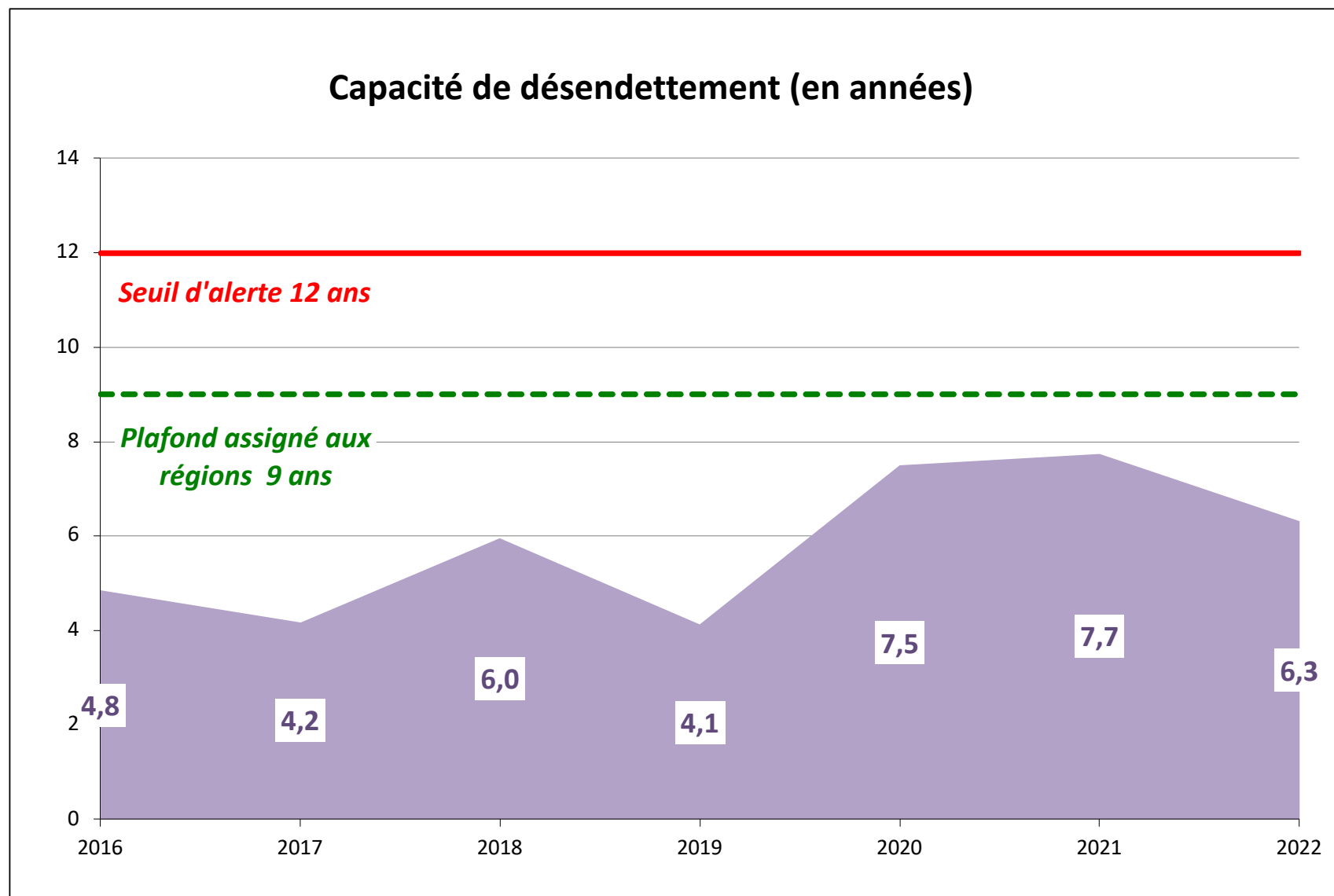
II / SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2022

• L'investissement et la dette



II / SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2022

- L'investissement et la dette





3^{ème} PARTIE :

Analyse prospective 2023-2028



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Contexte macroéconomique

□ Principales hypothèses macroéconomiques sur lesquelles reposaient les textes financiers soumis au Parlement à l'automne 2022 (loi de finances pour 2023, loi de finances rectificative « de fin de gestion » 2022 et projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027) :

- croissance du PIB en volume : **+1,0%** en 2023 après un atterrissage qui était alors estimé à **+2,7%** en 2022 (**+2,6%** effectivement constatés) ;
- inflation : **+4,3%** en 2023 après un pic de **+5,2%** en 2022, un retour aux environs du seuil de **+2,0%** qui détermine l'action de la Banque centrale européenne n'étant anticipé qu'en 2025.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Inflation	+5,20%	+4,30%	+3,00%	+2,10%	+1,75%	+1,75%	+1,75%
Croissance du PIB (en volume)	+2,60%	+1,00%	+1,60%	+1,70%	+1,70%	+1,80%	+1,80%

- En octobre 2022 cette hypothèse d'inflation avait été jugée « *plausible* » par le Haut Conseil des finances publiques, lequel avait en revanche émis des réserves sur l'hypothèse de croissance, présentée quant à elle comme « *un peu élevée* » par rapport à celles privilégiées par la majorité des économistes.
- **Cette trajectoire devrait être révisée à l'occasion du prochain programme de stabilité.**
 - cf. les prévisions actualisées de la Commission européenne publiées mi-février qui tablent pour 2023 sur une croissance **+0,6%** et une inflation de **+5,2%** (et **+2,5%** en 2024).



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Contexte macroéconomique

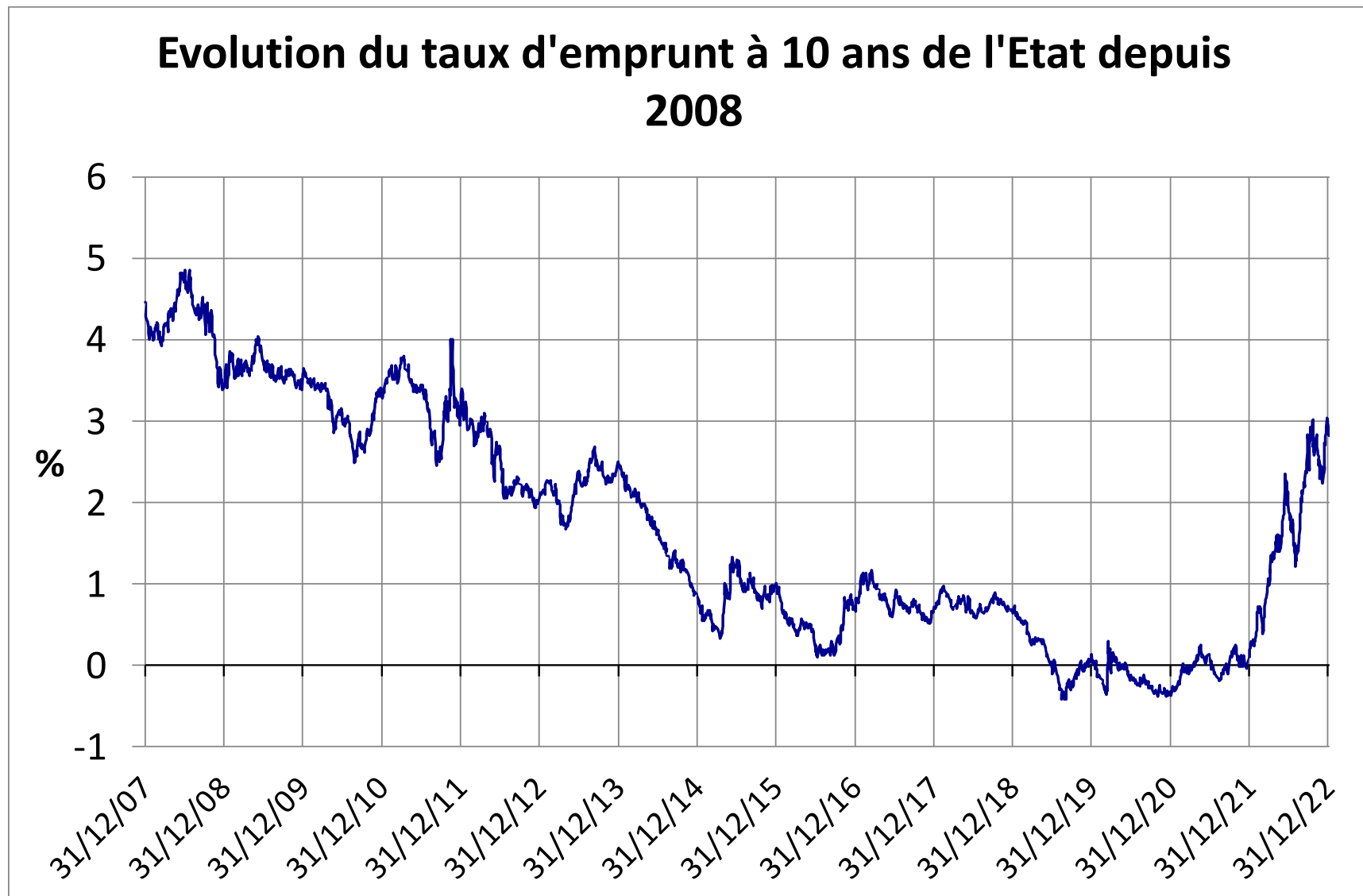
□ Parallèlement, les taux d'intérêt ont connu un rapide mouvement de normalisation, après plusieurs années au cours desquelles ils étaient restés proches voire inférieurs à zéro.

- Conséquence de l'interruption des politiques « non conventionnelles » mises en œuvre par les banques centrales (achats de titres publics sur création monétaire) et de la remontée des taux directeurs pilotée s'agissant de la BCE depuis mi-2022.
- Double effet pour les budgets publics locaux :
 - ✓ **Renchérissement du coût des emprunts nouveaux, et remontée progressive du taux moyen des dettes locales** – étant entendu qu'aucune véritable difficulté d'accès au crédit n'était identifiable dans le cadre des consultations de l'automne 2022.
 - ✓ **Risque que l'Etat, également confronté à un vif renchérissement de ses propres déficits budgétaires, ne se trouve contraint d'engager des mesures de consolidation qui concerneraient la sphère locale** (point précisé infra).
 - Au sein du budget de l'Etat le poste frais financiers devrait ainsi culminer à **52 Md€** en 2023, contre **moins de 40 Md€** en 2020 et 2021, malgré des besoins de financement considérables au cours de ces deux exercices.



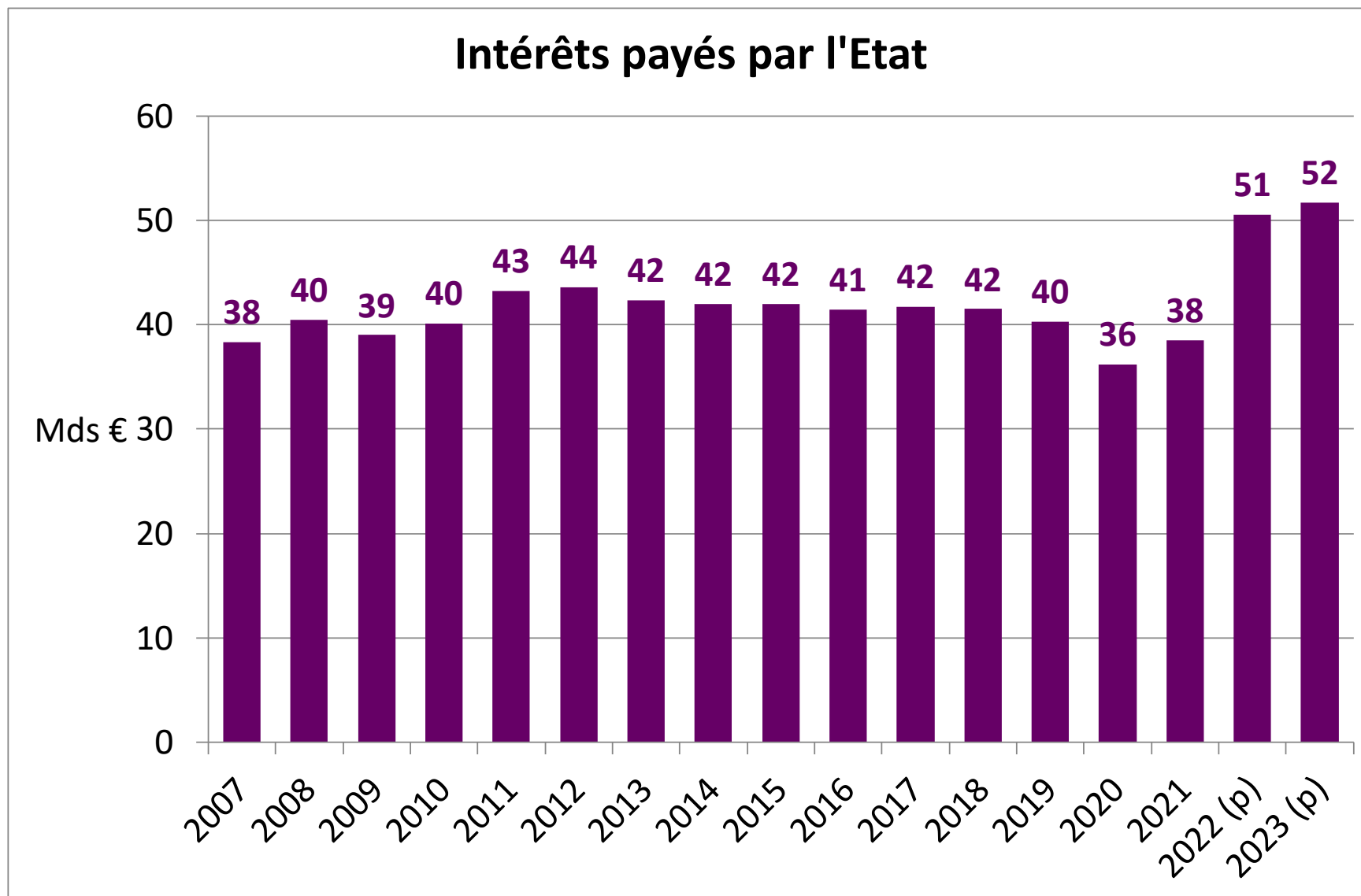
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Contexte macroéconomique



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Contexte macroéconomique



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Contexte macroéconomique : perspectives d'évolution des impôts nationaux partagés

□ Conséquences sur les principaux impôts partagés entre l'Etat et les collectivités :

• TVA :

✓ Sur un total national estimé à **215 Md€**, **25%** devraient être reversés aux collectivités locales (**7%** pour les seules régions), la part de l'Etat tombant cette année **en-deçà de 50%**.

➤ Les régions perçoivent depuis 2018 une 1^{ère} fraction de TVA destinée à compenser la suppression de leur DGF (**5,3 Md€** estimés en 2023), à laquelle s'ajoute depuis 2021 une 2^{nde} fraction indemnisant la disparition de leur CVAE (**11,2 Md€**).

✓ **La recette devrait pleinement bénéficier de « l'effet prix » précité :**

○ Sa croissance pourrait atteindre **+9,6%** en 2022, soit un taux de progression nettement supérieur aux +5,9% attendus initialement et a fortiori aux +2,9% notifiés aux collectivités en début d'année.

○ La LFI 2023 table sur une revalorisation de **+5,1%** en 2023, hypothèse qui pourrait être démentie à la hausse si l'inflation devait dépasser les +4,3% anticipés lors de l'élaboration du projet de loi.

• TICPE :

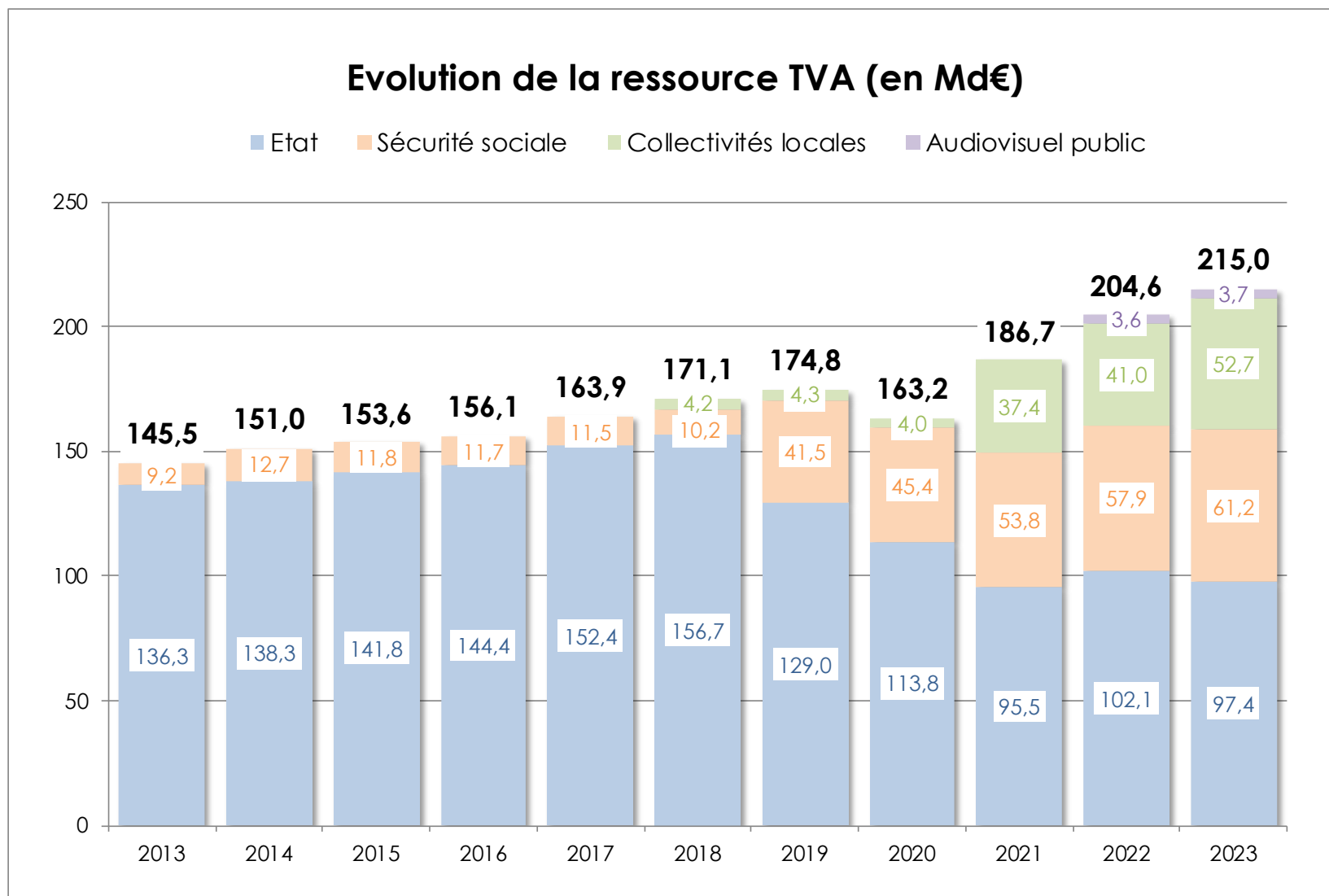
✓ Le produit reversé aux collectivités devrait totaliser **11,5 Md€**, soit **36%** de la recette nationale (lui-même chiffré à **31,9 Md€**).

✓ A rebours de ce qui est attendu pour la TVA le rendement de cet impôt – assis sur les quantités consommées – ne bénéficiera pas l'accélération des prix à la consommation : de fait la LFI 2023 projette une **quasi-stabilité (-0,3%)** étant entendu qu'un certain nombre de collectivités se trouvent déjà positionnées au niveau de leur droit à compensation garanti.



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Contexte macroéconomique : perspectives d'évolution des impôts nationaux partagés



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Contexte macroéconomique : perspectives d'évolution des impôts nationaux partagés

□ Perspectives d'évolution de la TVA de la Région Guadeloupe :

- Pour mémoire, les lois de finances pour 2021 et pour 2022 ont orchestré une **importante réforme de la péréquation régionale**, qui reposait sur trois orientations :
 - ✓ une intégration du solde de l'ancien fonds de péréquation régional au sein de la TVA des régions,
 - ✓ une intégration des prélèvements/reversements FNGIR dans cette même ressource TVA,
 - ✓ la mise en place d'un nouveau fonds de solidarité régional.
 - Ce dernier dispositif repose sur :
 - des contributions – calculées au prorata de leur population – des régions qui affichent un indicateur de ressources par habitant supérieur à 80% de la moyenne nationale : celles-ci sont calibrées de sorte à drainer une enveloppe égale à 0,1% de la TVA-CVAE en 2022 (10 M€) puis un flux annuel correspondant à 1,5% de la croissance de cette même TVA-CVAE entre n-2 et n-1 (soit +4 M€ à +5 M€ chaque année) ;
 - des reversements entre les régions positionnées en-deçà de 80% de la moyenne, calculés en proportion de leur population, de leur revenu moyen par habitant, de leur population âgée de 15 à 18 ans et de leur densité.
- En 2022, la Région Guadeloupe a ainsi bénéficié de **51,6 M€** de produits de TVA, ce montant incluant :
 - ✓ la TVA-DGF : **10,3 M€**,
 - ✓ Sa TVA-CVAE : **33,3 M€** auxquels s'ajoutent le solde de l'ex-fonds de péréquation régional (**5,0 M€** en additionnant les montants perçus en 2020 et 2021) et le reversement FNGIR (**4,6 M€**) – ces montants étant d'ores et déjà indexés en 2021/2022 – soit **41,3 M€** au total.



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Contexte macroéconomique : perspectives d'évolution des impôts nationaux partagés

☐ Perspectives d'évolution de la TVA de la Région Guadeloupe (suite) :

- Compte tenu de l'évolution attendue de la TVA nationale, la Région Guadeloupe devrait bénéficier d'une progression de sa propre ressource comprise **entre +2,0 M€ et +2,5 M€ selon les années**.
 - Si la CVAE présentait déjà un potentiel de croissance important – quoique également caractérisé par une forte volatilité, la réintégration du FNGIR au sein de la TVA génère un gain substantiel pour la Guadeloupe, tout en organisant à l'échelle nationale un puissant flux de péréquation en provenance de l'Île-de-France (seule région contributrice jusque 2021) vers le reste du territoire.

Chiffres en M€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TVA ex-DGF (montant spontané)	8,1	8,6	8,0	9,4	10,3	10,8	11,3	11,7	12,1	12,6	13,0
Garantie plancher			0,3								
TVA ex-CVAE				28,9	31,7	33,3	34,8	36,1	37,4	38,7	40,1
Cristallisation du FPRR 2020 puis 2021				3,2	5,0	5,3	5,5	5,7	5,9	6,1	6,3
Cristallisation du FNGIR 2021					4,6	4,9	5,1	5,3	5,5	5,7	5,9
TVA TOTALE	8,1	8,6	8,3	41,5	51,6	54,2	56,7	58,9	60,9	63,1	65,3
Variation *		+7%	-4%	+9%	+10%	+5%	+5%	+4%	+3%	+4%	+4%

* A périmètre constant en 2021 et 2022



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Contexte macroéconomique : perspectives d'évolution des impôts nationaux partagés

- Perspectives d'évolution de la TVA de la Région Guadeloupe (suite) :

- Au gain implicite induit par l'indexation du FNGIR s'ajoute une recette supplémentaire, qui correspond à l'attribution dont bénéficie la Région Guadeloupe dans le cadre du nouveau fonds de solidarité régional : **1,2 M€** en 2022 puis **2,9 M€** en 2023, lesquels devraient en outre **continuer de croître** les années suivantes compte tenu des modalités d'indexation du dispositif et de la formule de reversement.

Chiffres en M€

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Enveloppe nationale prévisionnelle	10	24	32	40	46	53	60
Attribution Guadeloupe	1,2	2,9	3,9	4,9	5,7	6,5	7,3
Variation		+144,0%	+34,4%	+24,2%	+16,9%	+13,6%	+12,7%



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Contexte macroéconomique : mesures anti-inflation

□ D'autres postes de dépenses (au-delà des frais financiers) sont affectés par l'accélération de l'inflation.

- Outre les fluides, l'inflation pourrait notamment affecter les budgets régionaux via plusieurs autres lignes de dépenses : frais de personnel (revalorisation du point d'indice à hauteur de +4,0% au 1^{er} juillet 2022), dotation de fonctionnement des lycées, marchés de fournitures et d'entretien, frais financiers, ...

□ Mesures de soutien aux collectivités mises en œuvre par l'Etat :

- « Bouclier tarifaire » :
 - ✓ Les petits acheteurs – qui outre les particuliers et les PME comprennent les collectivités employant moins de 10 agents et dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 2 M€ (dont ne fait bien sûr pas partie la Région Guadeloupe) – bénéficient d'un plafonnement de l'évolution des prix l'électricité : la LFI 2023 reconduit ce dispositif en fixant le taux maximal d'évolution à +15% (contre +4% en 2022).
- « Amortisseur électricité » :
 - ✓ La LFI 2023 a également instauré une aide – quant à elle universelle – correspondant à 50% de la facture de fourniture électrique (hors réseaux et taxes) dépassant 180 €/KWh, dans la limite d'un plafond de 500 €/MWh (soit 160 €/MWh au maximum). Selon les estimations qui ont été présentées par le gouvernement la mesure devrait permettre de réduire de -20% à -25% la hausse des factures d'électricité en 2023, étant entendu que l'ampleur de la « ristourne » dépendra donc du prix auquel les collectivités ont « topé », et donc du calendrier de renouvellement des contrats.



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Contexte macroéconomique : mesures anti-inflation

□ Mesures de soutien aux collectivités (suite) :

• « Filet de sécurité » :

✓ La LFR du 16 août 2022 avait institué un filet de protection contre l'inflation qui ciblait uniquement le bloc communal, et dont les régions (comme les départements) étaient donc exclues.

- Pour y accéder, la collectivité devait respecter un triple condition de niveau d'épargne (taux d'épargne brute 2021 inférieur à 22%), de perte d'épargne (-25% a minima entre 2021 et 2022) et de potentiel fiscal/financier par habitant (inférieur au double de la moyenne). La compensation correspondait à 50% de la hausse (forfaitisée) des dépenses de personnel additionnés à 70% de la progression des charges alimentaires et énergétiques entre 2021 et 2022.

✓ **La LFI 2023 reconduit le dispositif en le remodelant.**

- Son périmètre est élargi à l'ensemble des collectivités (donc y compris les régions), et intégrera également les budgets annexes.
- L'aide ciblera en revanche les seules dépenses énergétiques, acquittées en direct ou au travers des subventions versées aux délégataires.
- Seuls deux critères d'éligibilité sont conservés :
 - une perte d'épargne brute supérieure à -15% entre 2022 et 2023,
 - comme précédemment : un plafond de potentiel fiscal/financier inférieur au double de la moyenne (sauf pour les régions, pour lesquelles cet indicateur a été supprimé en 2011).
- La compensation couvrira 50% de la fraction de hausse des dépenses énergétiques excédant 50% de la croissance des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023.
- Les collectivités potentiellement éligibles auront la possibilité d'inscrire le montant attendu à leur budget et de solliciter un acompte avant le 30 novembre 2023.



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Contexte macroéconomique : trajectoire de finances publiques

□ Dans ce cadre, les textes financiers de fin d'année s'inscrivent dans une trajectoire de redressement du déficit public et de stabilisation de la dette publique (en proportion du PIB), également formalisée dans le projet de loi de programmation qui n'a donc pas été adopté.

- déficit public : -5,0% en 2022 et 2023, un retour **en-deçà du seuil de -3,0%** n'étant anticipé qu'en 2027 ;
 - ✓ Toujours en 2022-2023, la composante *structurelle* du déficit public (calculée hors effets de la conjoncture, c'est-à-dire en supposant que le taux de croissance de l'économie soit égal à son niveau potentiel) est évaluée à **-4,0%** : c'est donc sa résorption progressive (jusque **-2,8%** en 2027) qui déterminerait l'évolution du déficit nominal, moyennant un « effort d'ajustement structurel » égal à **0,3 point de PIB potentiel par an**.
 - dette publique : stabilisation un **peu en-deçà de 112% du PIB**.
- Toujours en octobre dernier, le Haut Conseil des finances publiques avait pointé la possibilité que le déficit public s'avère « *in fine plus élevé que prévu* » au terme de l'exercice 2023, en raison des incertitudes qui entourent la conjoncture économique mais aussi « *de la sous-estimation de certaines dépenses* ». L'institution pointait notamment le fait, que corrigées de la disparition progressive de certaines mesures exceptionnelles prises dans le contexte de la crise sanitaire, les dépenses publiques continueraient de progresser de **+0,7% en volume** en 2023 en raison du déblocage de crédits au profit de certains ministères (défense ...) et de la croissance des dépenses d'assurance-maladie.



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• La nouvelle programmation des finances publiques

□ Pour respecter cette trajectoire, le projet de loi de programmation initialement présenté par le gouvernement prévoyait que les collectivités dégagent dans leur ensemble un excédent (c'est-à-dire : qu'elles se désendettent) à hauteur de 0,5 point de PIB.

➤ A noter qu'il s'agit là d'un effet considérable, qui n'a jamais été atteint ces dernières années ...

□ Comme dans le cadre de la LPFP, deux instruments étaient mobilisés à cet effet :

✓ Instrument 1 – une **quasi-stabilisation en volume des concours d'Etat aux collectivités sur la période couverte par le PLPFP**, hors FCTVA et TVA-DGF des régions.

➤ La version initiale du texte (déposée par le gouvernement à l'Assemblée Nationale) était même encore plus contraignante puisqu'elle intégrait la TVA des régions parmi les concours régulés, au risque de générer une forte pression baissière sur les autres dotations sous enveloppe.

Chiffres en Md€	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers aux collectivités	53,2	53,3	53,9	54,4	54,6
dont FCTVA	6,7	7,0	7,3	7,5	7,4
dont TVA des régions	5,1	5,2	5,4	5,6	5,7
Concours sous enveloppe (hors FCTVA et TVA)	41,4	41,1	41,2	41,3	41,4
Variation		-0,7%	+0,3%	+0,3%	+0,3%
Variation (vol.)		-0,3	+0,1	+0,1	+0,1



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• La nouvelle programmation des finances publiques

□ Instruments mobilisés pour encadrer les finances locales (suite) :

- ✓ Instrument 2 – une relance du processus de contractualisation entre l'Etat et les grandes collectivités, initié en 2018 mais interrompu du fait de la crise sanitaire.
 - La programmation reposait sur un objectif de maîtrise de la dépense publique locale fixé à **+2,0% par an**, ce qui compte tenu des hypothèses d'inflation retenues dans la première mouture du texte supposait de **réduire cette même dépense de -0,5% en volume** chaque année.

Chiffres en Md€

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Δ
Dépenses publiques locales	295	305	314	322	323	326	
Variation		+3,4%	+3,0%	+2,5%	+0,3%	+0,9%	+2,0%
Variation en volume		-0,9%	-0,0%	+0,4%	-1,4%	-0,8%	-0,5%

- Cet objectif avait vocation à être décliné, au niveau des dépenses réelles de fonctionnement :
 - dans toutes les collectivités de plus de 3.500 habitants, sur un périmètre englobant à la fois le budget principal et les budgets annexes, lors du débat d'orientations budgétaires ;
 - dans les plus grandes collectivités, pour le seul budget principal, dans le cadre d'un dispositif reposant en cas de dépassement sur la conclusion de pactes financiers avec le préfet.

III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• La nouvelle programmation des finances publiques

□ Instruments mobilisés pour encadrer les finances locales (suite) :

- ✓ Plusieurs aménagements étaient néanmoins introduits par rapport au précédent dispositif de contractualisation, et des assouplissements avaient en outre été envisagés durant le débat budgétaire.
 - Le seuil de dépense de fonctionnement était **abaissé de 60 M€ à 40 M€**, élargissant ainsi le champ de la contractualisation à **quelque 500 collectivités (incluant comme précédemment l'ensemble des régions) contre 322 dans le cadre des pactes 2018-2020.**
 - Le respect de l'objectif de dépense avait vocation à être apprécié **par catégorie de collectivités** : ce n'était donc qu'en cas d'écart constaté *globalement* au niveau de chaque échelon que les collectivités qui *individuellement* affichaient un dépassement étaient invitées à contractualiser.
 - Tout comme précédemment en revanche le texte prévoyait que les collectivités contractantes puissent bénéficier de retraitements (en cas de changement de périmètre, d'événement exceptionnel, ...), selon des modalités à préciser, et que le contrat inclue une trajectoire d'amélioration du besoin de financement ainsi que le cas échéant de retour du ratio de capacité de désendettement en-deçà d'un seuil maintenu à **9 ans** dans les régions.
 - Enfin le gouvernement avait proposé au cours de la discussion budgétaire qu'un non-respect du contrat **ne soit finalement pas sanctionné.**
 - La version initiale du texte prévoyait à l'inverse :
 - une fermeture de l'accès à certaines dotations d'investissement, incluant le nouveau « fonds vert » créé par la loi de finances pour 2023 (voir plus loin),
 - une reprise financière à hauteur de 75% du dépassement constaté (100% en cas de refus de contractualiser), dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement.



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• La nouvelle programmation des finances publiques

□ La non-adoption du projet de loi de programmation des finances publiques laisse donc entière la question des restrictions financières qui pourraient être imposées aux collectivités afin de respecter la trajectoire de redressement du déficit public.

➤ Cette dernière n'est pas que formelle : si les seuils de déficit européens (déficit nominal inférieur à 3% du PIB et déficit structurel inférieur à 0,5%) ont été suspendus depuis mars 2020 jusque fin 2023, **ils ont vocation à être réactivés à partir de 2024 dans un cadre rénové** (incluant a priori l'obligation pour les Etats qui dépasseraient ces seuils de s'engager sur une trajectoire de **4 ou 7 ans**).

□ Les mesures initialement prévues par le PLPFP 2023-2027 pourraient donc être réintroduites tôt ou tard ...

- Les dispositions relatives à l'encadrement des dotations d'Etat peuvent figurer dans chaque loi de finances, sans être prévues en amont par une loi de programmation des finances publiques.
- Les dispositions relatives à la contractualisation avaient quant à elles été réintroduites dans la version du PLF 2023 sur laquelle le gouvernement avait engagé sa responsabilité en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale, avant d'être finalement ôtées du texte final.

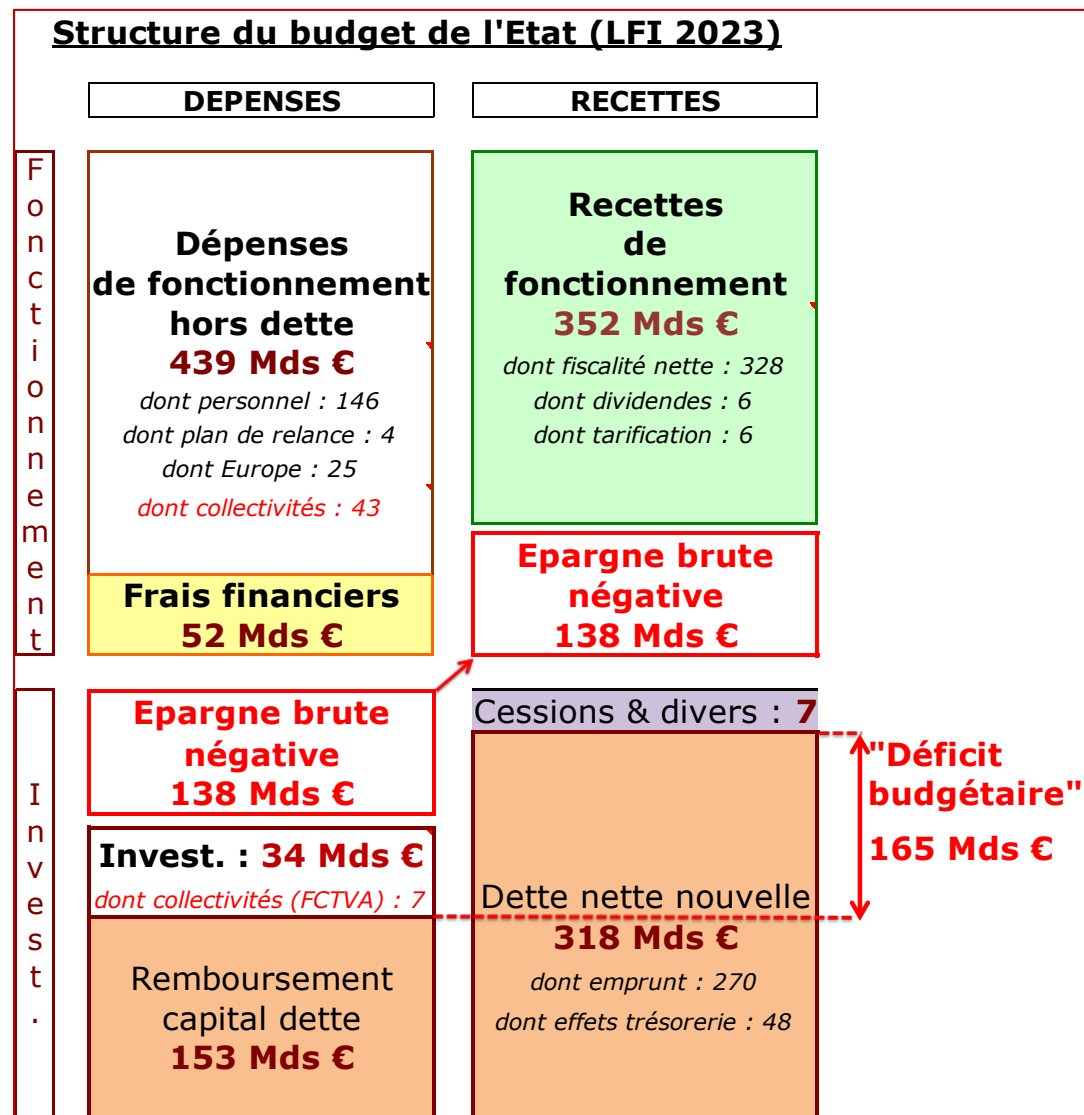


III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Focus sur la loi de finances pour 2023

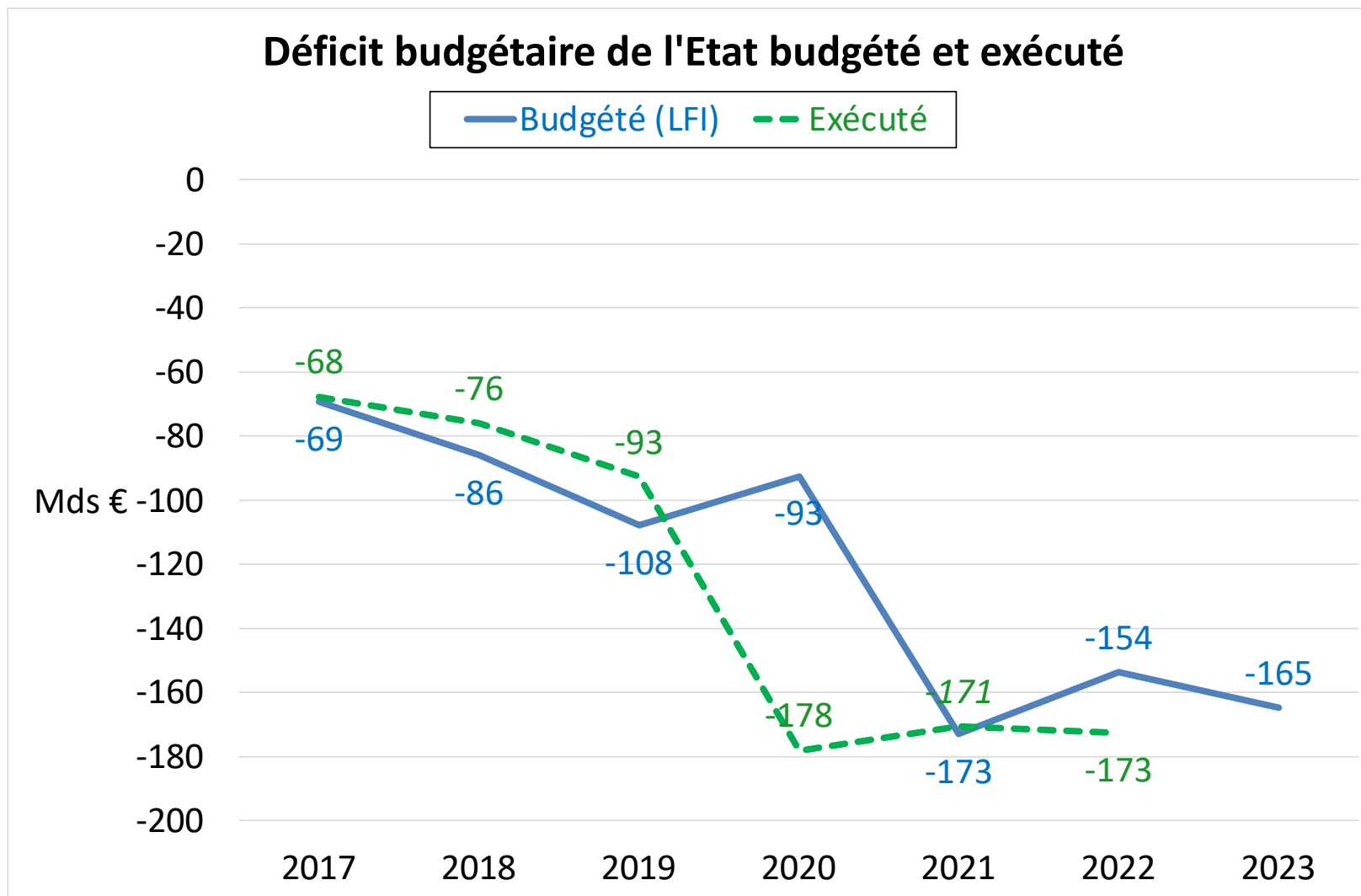
□ Structure du budget de l'Etat, présenté selon les règles applicables aux collectivités :

- Déficit budgétaire : **165 Md€**
 - ✓ En dégradation de **-11 Md€** par rapport au budget 2022, sous l'effet notamment des mesures anti-inflation (coût net de **≈ 22 Md€**).
- Structure qui reste nettement déséquilibrée, toujours au sens d'un budget local :
 - ✓ déficit de fonctionnement (= épargne brute négative) : **138 Md€**
 - ✓ **270 Md€** d'emprunts nouveaux (contre **260 Md€** autorisés en 2022) pour **34 Md€** de dépenses d'équipement (dont **7 Md€** de FCTVA versé aux collectivités).



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Focus sur la loi de finances pour 2023



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Focus sur la loi de finances pour 2023

□ Arbitrages relatifs aux concours d'Etat :

- Fait marquant de la LFI 2023 : **l'abondement des dotations aux collectivités à hauteur de $\approx + 3$ Md€.**
 - Ce choix s'écarte du principe appliqué dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (et envisagé dans le cadre du nouveau PLPFP pour l'après-2023) : **stabilité** de l'ensemble des concours financiers hors FCTVA et TVA-DGF des régions.
- Répartition des 3 Md€ de hausses précitées :
 - ✓ revalorisation de la DGF du bloc communal (pour la première fois depuis 2011 ...) : **+320 M€**
 - ✓ abondement d'autres dotations existantes : FCTVA (**+200 M€**), compensations versées aux communes au titre de l'allègement de la fiscalité du foncier industriel (**+213 M€**), ...
 - ✓ financement de nouvelles dotations : principalement le nouveau « fonds vert », doté de **500 M€** de crédits de paiement en 2023 sur une enveloppe pluriannuelle totale de 2.000 M€, et les mesures anti-inflation détaillées infra (**1.930 M€** au total),
 - ✓ quelques effets de périmètre (recentralisation du revenu de solidarité active dans certains départements notamment).



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Focus sur la loi de finances pour 2023

L'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales en LFI 2023 (AE)

Concours financiers 50,5 Mds €	Prélèvements sur recettes de l'Etat 45,6 Mds €	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26,9 Mds €	
		FCTVA	6,7 Mds €	
		Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	3,5 Mds €	
		Compensations d'exonérations fiscales	4,5 Mds €	
		Autres	4,0 Mds €	
	Mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) 4,9 Mds €	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	1,0 Md €	
		Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	0,6 Md €	
		Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)	0,2 Md €	
		Dotation générale de décentralisation (DGD)	1,9 Md €	
		Autres	0,7 Md €	
Transferts financiers divers 15,3 Mds €	Subventions des ministères	5,0 Mds €		
	Dégrèvements législatifs	7,3 Mds €		
	Fonds vert	2,0 Mds €		
	Divers (AOM, SDIS)	0,5 Mds €		
	Amendes de police et radars	0,6 Mds €		
Fiscalité transférée et reversée 95,8 Mds €	Fiscalité nationale reversée 75,6 Mds €	TVA (régions, départements, EPCI)	54,1 Mds €	
		TICPE (régions, départements)	11,5 Mds €	
		Taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) (départements)	8,8 Mds €	
		Frais de gestion de la fiscalité directe (régions, départements)	1,2 Md €	
	Fiscalité transférée 20,2 Mds €	Droits de mutation des départements (DMTO)	14,5 Mds €	
		Cartes grises (régions)	2,4 Mds €	
		Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes)	0,9 Md €	
		Autres	2,4 Mds €	
		Total		161 Mds €



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Focus sur la loi de finances pour 2023

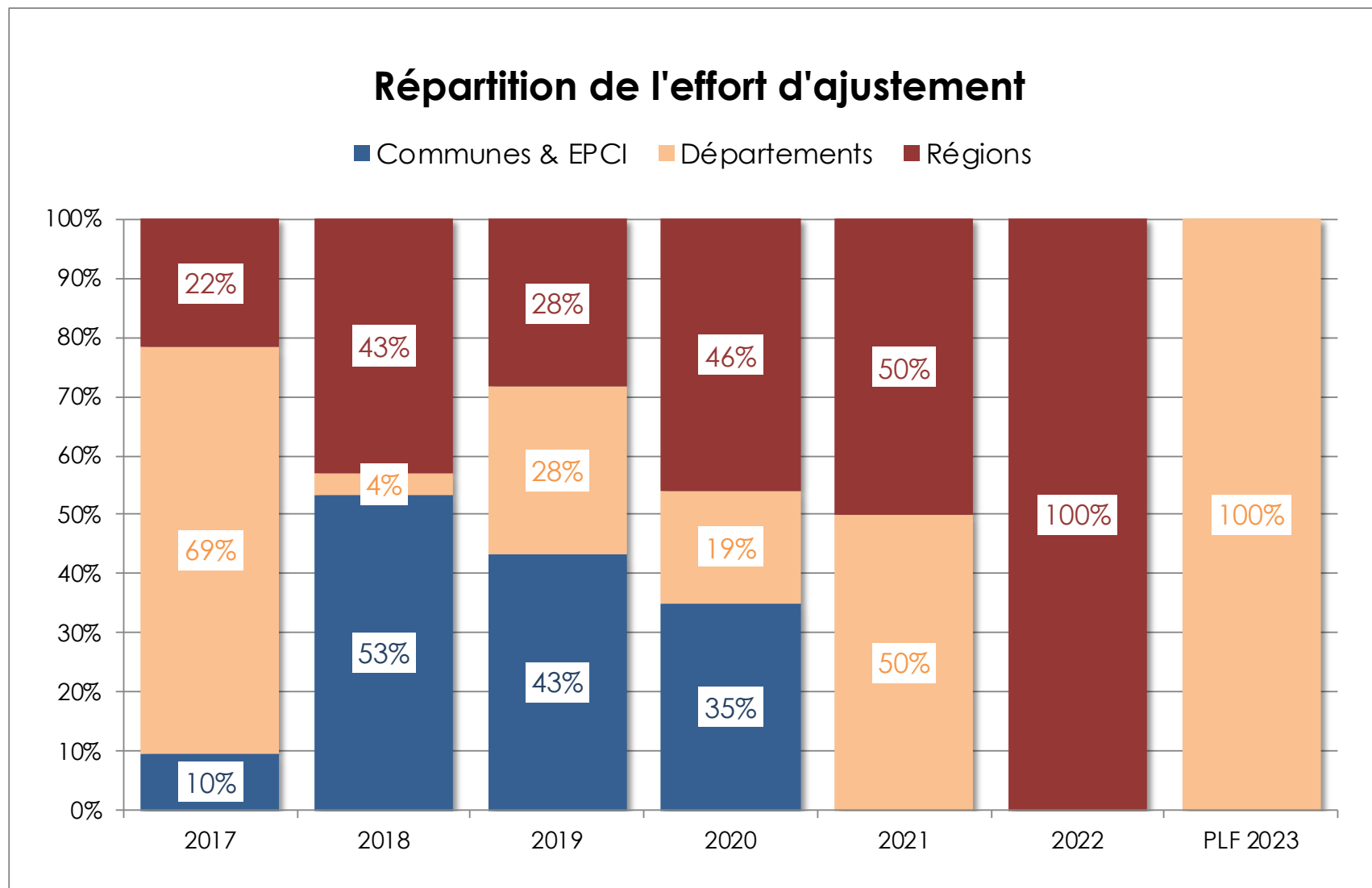
□ Arbitrages relatifs aux concours d'Etat (suite) :

- Autre point important à noter : **le fait que l'essentiel de ces augmentations soient supportées par l'Etat.**
 - ✓ **A rebours de ce que prévoyait le PLPFP 2023-2027**, seuls **15 M€** sont mis à la charge des départements, à travers une réduction des dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle.
 - ✓ **Cette solution diffère de celle envisagée dans la version initiale du texte, qui prévoyait également de prélever 30 M€ sur les dotations régionales**, à travers une suppression de la dotation de compensation des transferts de compensations d'exonérations (**-14 M€**) et une réduction de **-16 M€** de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, elle-même calculée comme les années précédentes *proportionnellement aux recettes de fonctionnement nettes de chaque collectivité.*
 - **Coût potentiel toutefois minime pour la Région Guadeloupe** (qui ne perçoit plus de DTCE depuis 2021) : autour de **-0,2 M€** si la mesure avait été maintenue.



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Focus sur la loi de finances pour 2023



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Focus sur la loi de finances pour 2023

□ Autres mesures concernant les régions :

- Pour rappel, la DGD des régions dédiée au financement de l'apprentissage avait été remplacée en 2014 par le transfert d'une fraction de TICPE ainsi que des frais de gestion de la CFE, de la CVAE et de la TH (plus dynamiques).
- Or quatre réformes fiscales successives ont réduit le montant de ces frais de gestion :
 - ✓ la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (2021),
 - ✓ la suppression de la CVAE régionale (2021),
 - ✓ la réduction de moitié des bases industrielles de CFE (2021),
 - ✓ et la suppression de la CVAE du bloc communal et des départements (mise en œuvre à partir de cette année, par la loi de finances pour 2023).
- **Leurs conséquences ont jusqu'à présent été compensées grâce à la mise en place de dotations figées**, en loi de finances pour 2021 et pour 2022. Toutefois, si les compensations afférentes à la suppression de la THRP et à la disparition définitive de la CVAE présentent un caractère pérenne, celle relative à la réforme des impôts « de production » de 2021 (suppression de la CVAE régionale et allègement de la CFE industrielle) ne devait concerner que l'année 2022.
- **La LFI 2023 reconduit à nouveau, uniquement pour cette année à ce stade ..., cette dernière compensation – dont le maintien pourrait à nouveau être remis en cause dès l'an prochain.**



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Focus sur la loi de finances pour 2023

□ Autres mesures concernant les régions (suite) :

• Conséquence pour la Région Guadeloupe :

- ✓ une compensation d'un niveau d'identique en 2023 ...
- ✓ ... mais **un risque de perte sèche de -1 M€ en 2024** si la mesure votée en loi de finances pour 2023 (à la fin du processus parlementaire ...) n'était pas reconduite l'an prochain.

Chiffres en M€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TICPE apprentissage	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
Frais de gestion	6,4	6,6	6,8	4,0	4,8	4,0	4,1	4,1	4,2	4,3	4,4
Total ressources apprentissage	9,3	9,5	9,7	6,9	7,7	6,9	7,0	7,0	7,1	7,2	7,3
Variation		+1%	+2%	-29%	+12%	-10%	+1%	+1%	+1%	+1%	+1%
Compensation frais de gestion				2,8	3,9	4,8	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
TOTAL	9,3	9,5	9,7	9,7	11,6	11,7	10,7	10,8	10,9	10,9	11,0
Variation		+1%	+2%	+0%	+19%	+1%	-8%	+1%	+1%	+1%	+1%



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Focus sur la loi de finances pour 2023

□ Autres mesures concernant les régions (suite) :

- La LFI 2023 crée un « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (nom officiel du nouveau « fond vert »).
 - ✓ Comme indiqué supra, le fonds est doté de **2 Md€** en autorisation d'engagement et de **500 M€** en crédits de paiement (sur 2023).
 - ✓ L'enveloppe doit être territorialisée par région et répartie par les préfets. Son champ d'action (relativement large) se décline en **trois thématiques** :
 - l'amélioration de l'efficacité énergétique (rénovation thermique des bâtiments publics, éclairage public, ...),
 - l'adaptation au changement climatique (prévention des inondations, des risques d'incendie, ...),
 - l'amélioration du cadre de vie (zones à faibles émissions notamment).
 - ✓ A noter que le fonds a vocation à être accompagné d'une nouvelle enveloppe de prêt de la Banque des Territoires (CDC) de **1 Md€**.
- La LFI 2023 organise également le transfert aux régions la gestion des aides du FEADER non liées aux surfaces agricoles, ce sur la période de programmation 2023-2027 : 485 équivalents temps plein (au total) sont mis à leur disposition à ce titre, « en contrepartie » d'une dotation annuelle fixée à **100 M€** (dont **936 k€** pour la Région Guadeloupe).



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Focus sur la loi de finances pour 2023

□ Autres mesures concernant les régions (suite) :

- Comme chaque année, la LFI 2023 ajuste les fractions de tarifs de TICPE allouées aux régions pour tenir compte des mouvements intervenus dans le périmètre des compétences transférées par l'Etat. Cette année deux ajustements principaux sont à noter :
 - ✓ l'attribution de **191 M€** sur l'exercice 2023 pour accompagner les régions dans la gestion des instituts de formation des soins infirmiers : **969 k€** sont fléchés dans ce cadre vers la Région Guadeloupe ;
 - Cette disposition s'inscrit dans le cadre d'un accord conclu avec Régions de France qui prévoyait également l'attribution de deux nouvelles aides de **232 M€** puis **273 M€** en 2024 et 2025.
 - ✓ l'attribution (ponctuelle également) de **5,8 M€** destinés à neutraliser l'aide versée en 2022 sur décision d'Etat aux étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales : pour la Guadeloupe le versement s'élève à **38 k€**.



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Les hypothèses des scénarios prospectifs

□ Les recettes de fonctionnement :

- Fiscalité :

- Taxe additionnelle à l'octroi de mer : rendement annuel de **95 M€** sur l'ensemble de la période 2023-2028 – un niveau inférieur à la recette 2022 (**104 M€**) mais supérieur à la moyenne passée (notamment pour tenir compte de « l'effet prix » dont la Région devrait en toute logique profiter via cette recette).
- Taxe sur les carburants : **55 M€ chaque année** (même justification).
- IFER, taxe sur les cartes grises et taxe sur les transports : indexés sur l'**inflation prévisionnelle** (sur la base des hypothèses détaillées supra, elles-mêmes déduites de la trajectoire à laquelle étaient adossés les textes financiers de fin d'année).
- TICPE (MAPTAM, formation professionnelle et apprentissage) : **figée**.
- TVA régionale : projetée selon les hypothèses décrites supra.

III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Les hypothèses des scénarios prospectifs

□ Les recettes de fonctionnement :

- Concours d'Etat :
 - ✓ DGD et prélèvement sur recettes attribué dans le cadre de la réforme de l'apprentissage : **figés**.
 - ✓ DC RTP : figée en 2023, puis écrêtée chaque année à hauteur de **0,10%** des recettes réelles de fonctionnement nettes de la collectivité.
 - Cette hypothèse prend en compte le risque que certaines recettes régionales soient à nouveau utilisées comme variables d'ajustement dans les années à venir (cf. supra).
- Fonds de solidarité régional : reprise de la simulation décrite supra.
- Frais de gestion : idem.
- Fonds européens : stabilisés à **20 M€ par an** entre 2023 et 2028, en l'absence d'autres éléments sur la nouvelle programmation pluriannuelle.
- FCTVA perçu en section de fonctionnement : recette annuelle de **1 M€**.
- Autres recettes courantes : indexées sur l'**inflation**.



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Les hypothèses des scénarios prospectifs

□ Les dépenses de gestion :

- Comme dans la précédente version de l'analyse prospective, les dépenses de fonctionnement de la Région (hors frais financiers) sont projetées à partir de leur niveau (retraité) de 2022 selon deux hypothèses, elles-mêmes testées dans deux scénarios distincts :
 - indexation sur l'**inflation** prévisionnelle (toujours selon la trajectoire fixée à l'automne 2022) ;
 - **gel strict** (en valeur) de l'ensemble des dépenses de gestion, qui supposerait donc d'importants efforts de maîtrise en section de fonctionnement.

□ Les frais financiers :

- Emprunts en place et BEA : reprise de l'échéancier établi par la Région, en y intégrant en sus les intérêts générés par l'emprunt Caisse d'épargne de 10 M€ qui doit être mobilisé en 2023 (cf. infra).

Chiffres en M€

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Intérêts bancaires	7,0	7,0	6,5	6,0	5,5	5,0
Loyer BEA (part intérêts)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
Total frais financiers	7,4	7,4	6,9	6,3	5,8	5,3



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Les hypothèses des scénarios prospectifs

□ Les frais financiers (suite) :

- Emprunts futurs : intérêts calculés à partir des taux d'intérêt constatés à la date de rédaction de la présente analyse (début mars), et en supposant que la Région Guadeloupe obtienne une marge moyenne de **+0,65%** sur le marché bancaire.
 - ✓ Dans tous les cas hypothèse est faite que la collectivité privilégie des prêts conclus sur une durée de **15 ans** en amortissement **progressif**.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux d'intérêt moyen (15 ans)	3,76%	3,63%	3,60%	3,60%	3,62%	3,63%



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Les hypothèses des scénarios prospectifs

□ Les dépenses d'équipement (hors dette) :

- Dépenses récurrentes : **175 M€ par an**, constitués de **2/3** de dépenses directes et de **1/3** de subventions.
 - Les flux résiduels afférents au plan de relance mis en œuvre par la Région suite à la crise sanitaire n'étant pas identifiables avec précision, cette enveloppe est supposée les inclure (contrairement à la dernière version de la prospective où elle s'entendait en sus des dépenses des relance).
- Fonds européens : **40 M€ par an** (soit peu ou prou la moyenne passée), en recette et en dépense.

□ Les recettes d'investissement :

- FCTVA : **16,2 M€** en 2023 (montant notifié) puis **16,404%** de **70%** des investissements directs n-2.
- Subventions d'équipement :
 - DRES : **27,9 M€ par an**.
 - Autres subventions : **30%** des investissements directs de l'année, en sus des recettes provenant des fonds européens (projetées selon les hypothèses décrites ci-dessus).



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Les hypothèses des scénarios prospectifs

□ Flux afférents à l'emprunt

- Emprunts nouveaux :
 - Mobilisation en 2023 d'un emprunt de **10 M€** contracté auprès de la Caisse d'épargne et inscrit en reste à réaliser au CA 2022.
 - A partir de 2024 : calcul des emprunts au regard du montant des investissements nets à financer, après déduction de l'épargne brute et de la variation du fonds de roulement.
 - ✓ Comme les années précédentes ce dernier est par hypothèse **maintenu à 1,0 M€** sur l'ensemble de la période couverte par l'analyse prospective.
- Remboursements : reprise de l'échéancier communiqué par la Région, toujours en y intégrant les annuités en capital afférentes à l'emprunt Caisse d'épargne de 10 M€ qui doit donc être tiré cette année.

Chiffres en M€

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Remboursement d'emprunts bancaires	28,9	29,3	29,4	28,5	28,1	27,7
Loyer BEA (part capital)	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Total annuité en capital	29,5	29,9	30,1	29,1	28,7	28,4



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

• Déroulement

☐ Scénarios projetés :

- Scénario de base : indexation des dépenses de gestion sur l'**inflation**, combinée à la réalisation de **175 M€** de dépenses d'équipement annuelles en sus des crédits relatifs à la gestion des fonds européens.
- Scénario d'ajustement 1 : **gel en valeur** des dépenses de gestion – qui supposerait donc d'importants efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement de la collectivité – toujours avec maintien d'une enveloppe d'investissements récurrents de **175 M€ annuels** (soit : un volume identique à celui projeté l'an dernier).
- Scénario d'ajustement 2 : maintien d'une indexation des dépenses de gestion sur l'inflation mais ajustement des investissements projetés.
 - L'enveloppe maximale réalisable en l'absence d'efforts d'ajustement sur les dépenses courantes s'établit ainsi à **129 M€ par an**, en sus des versements afférents aux fonds européens.

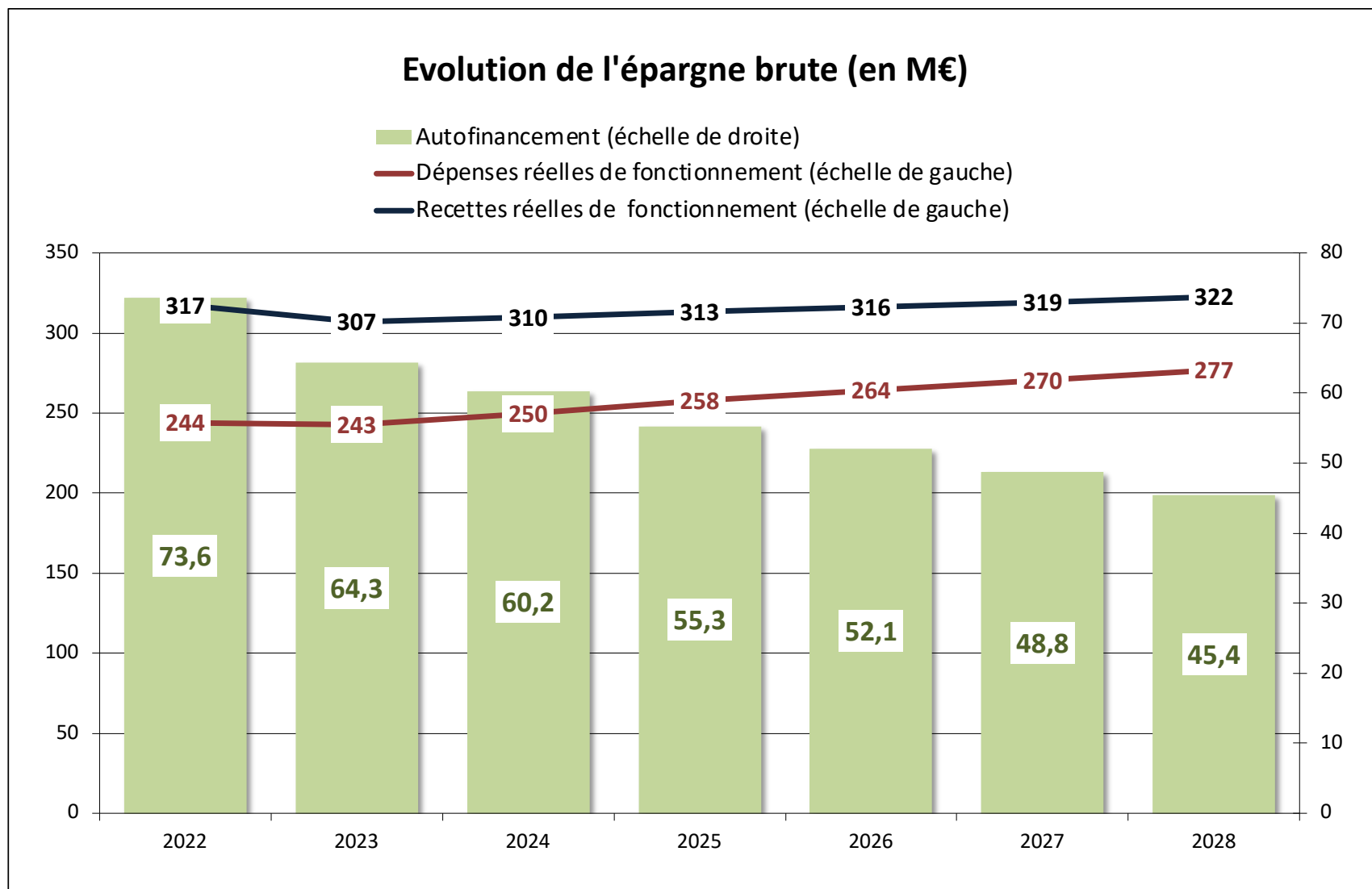
☐ Critères de viabilité de la prospective :

- Taux d'épargne brute > **15,0%**
 - Rappel de la situation « de départ » de la Région (2022) : **23,2%**
- Capacité de désendettement < **9,0 ans**
 - Situation 2022 : **6,3 ans**



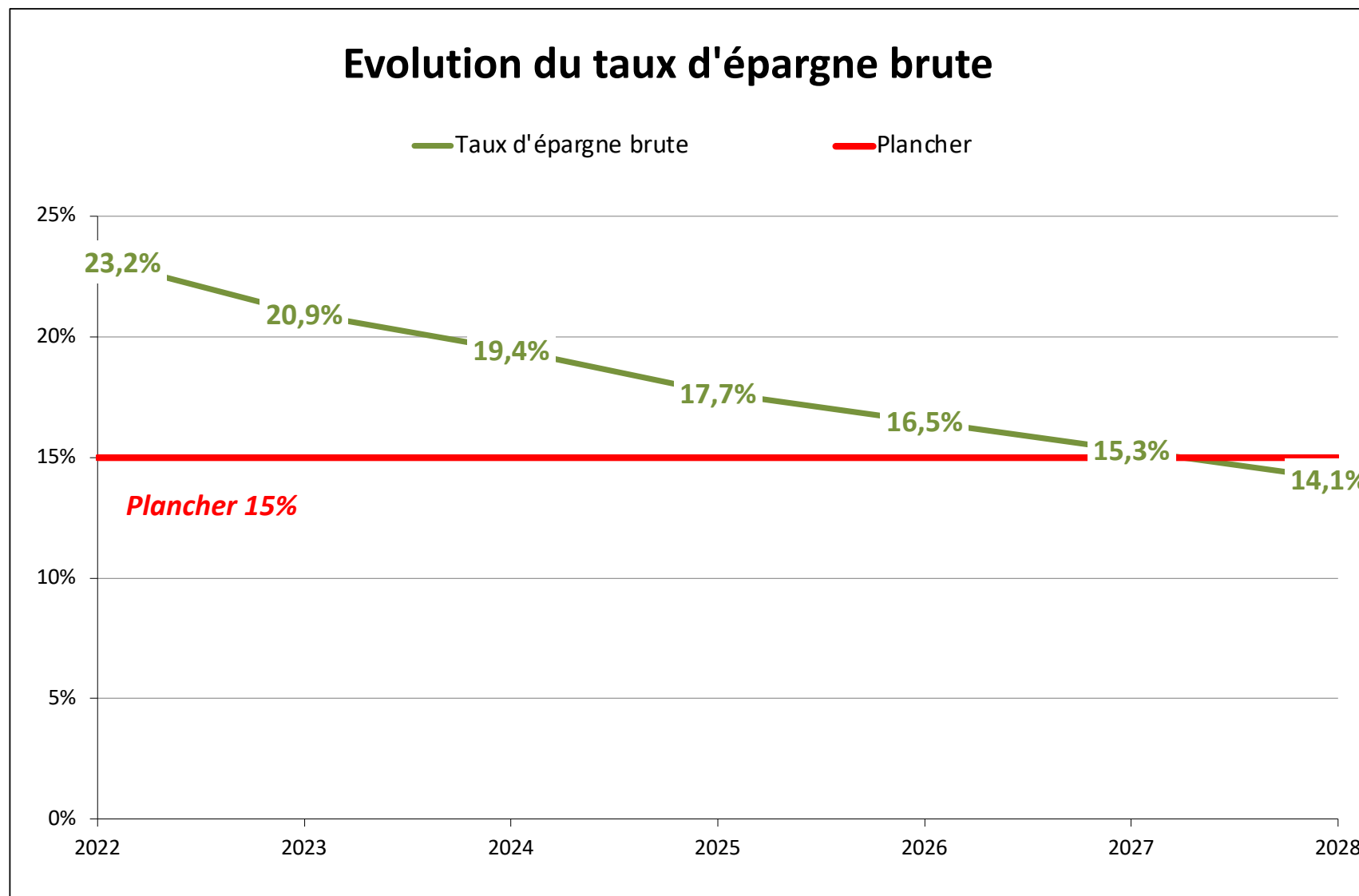
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario de base



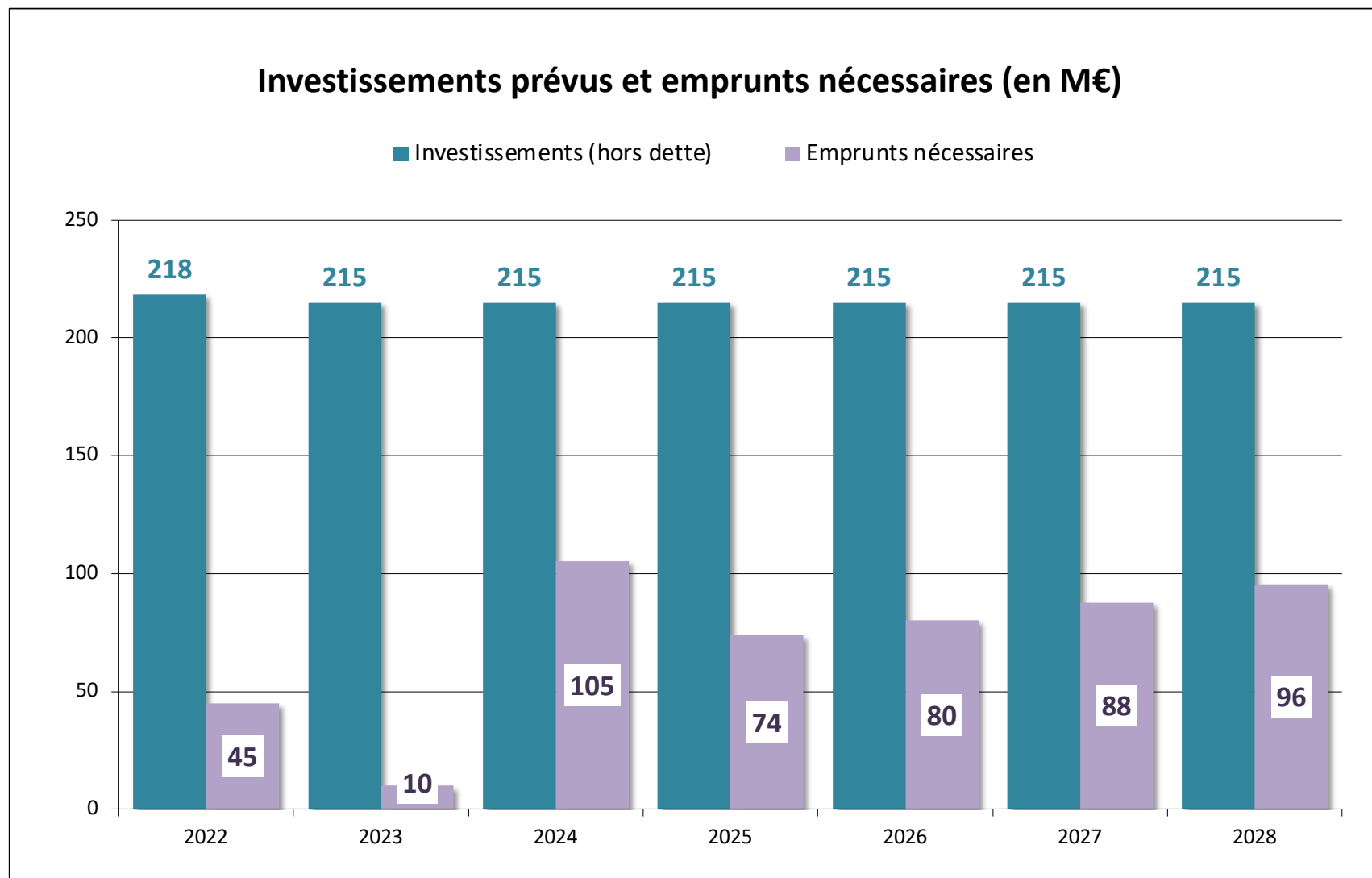
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario de base



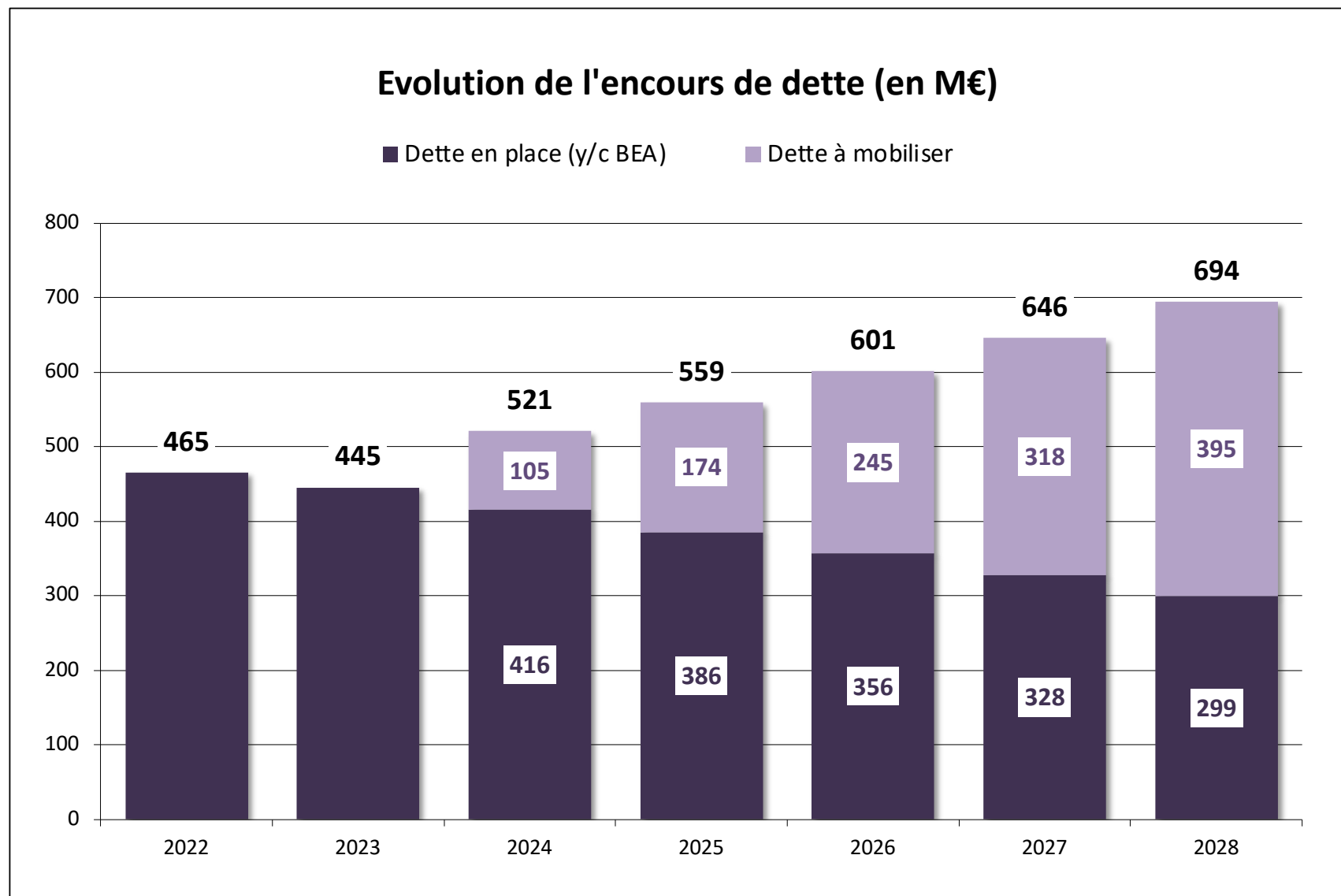
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario de base



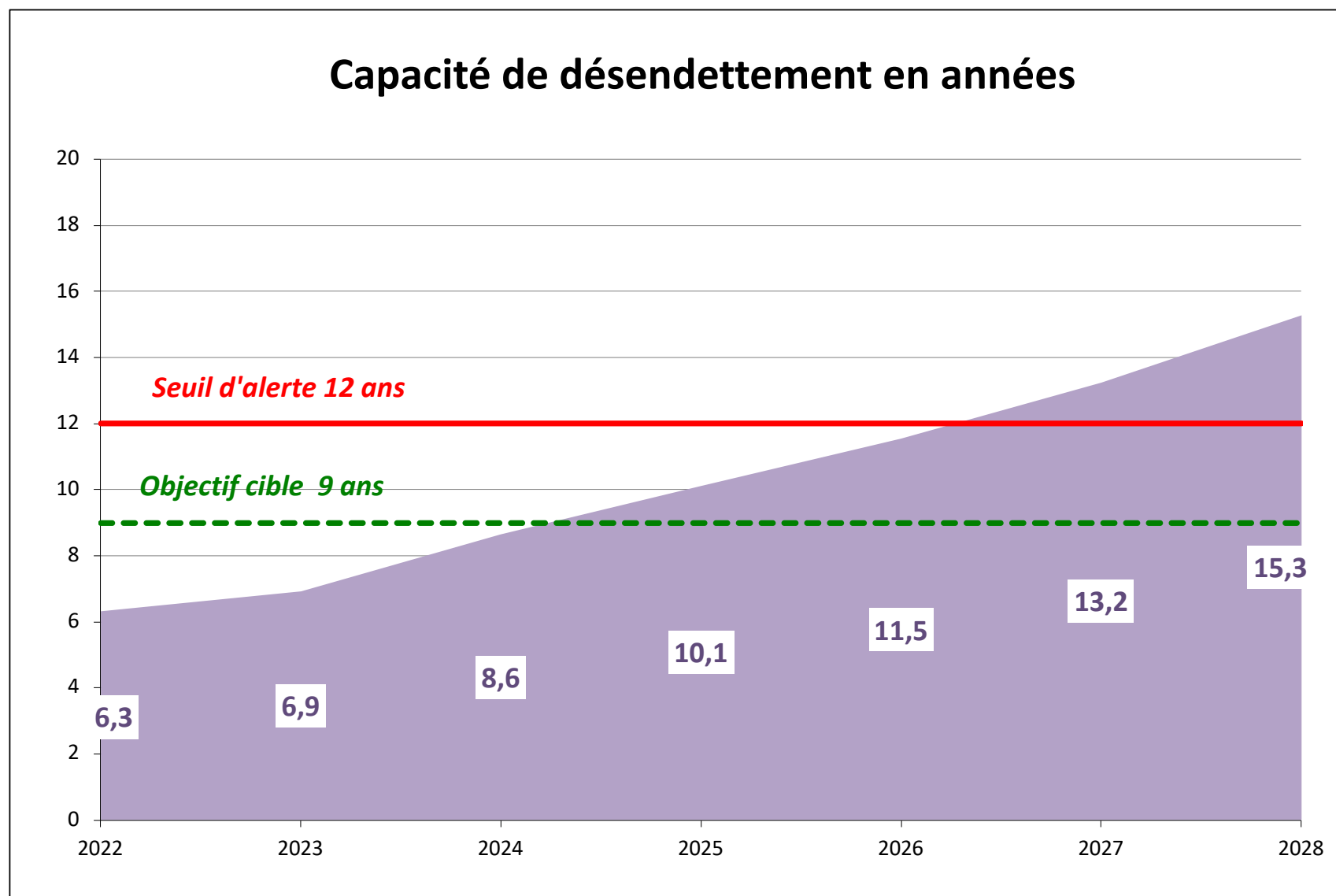
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario de base



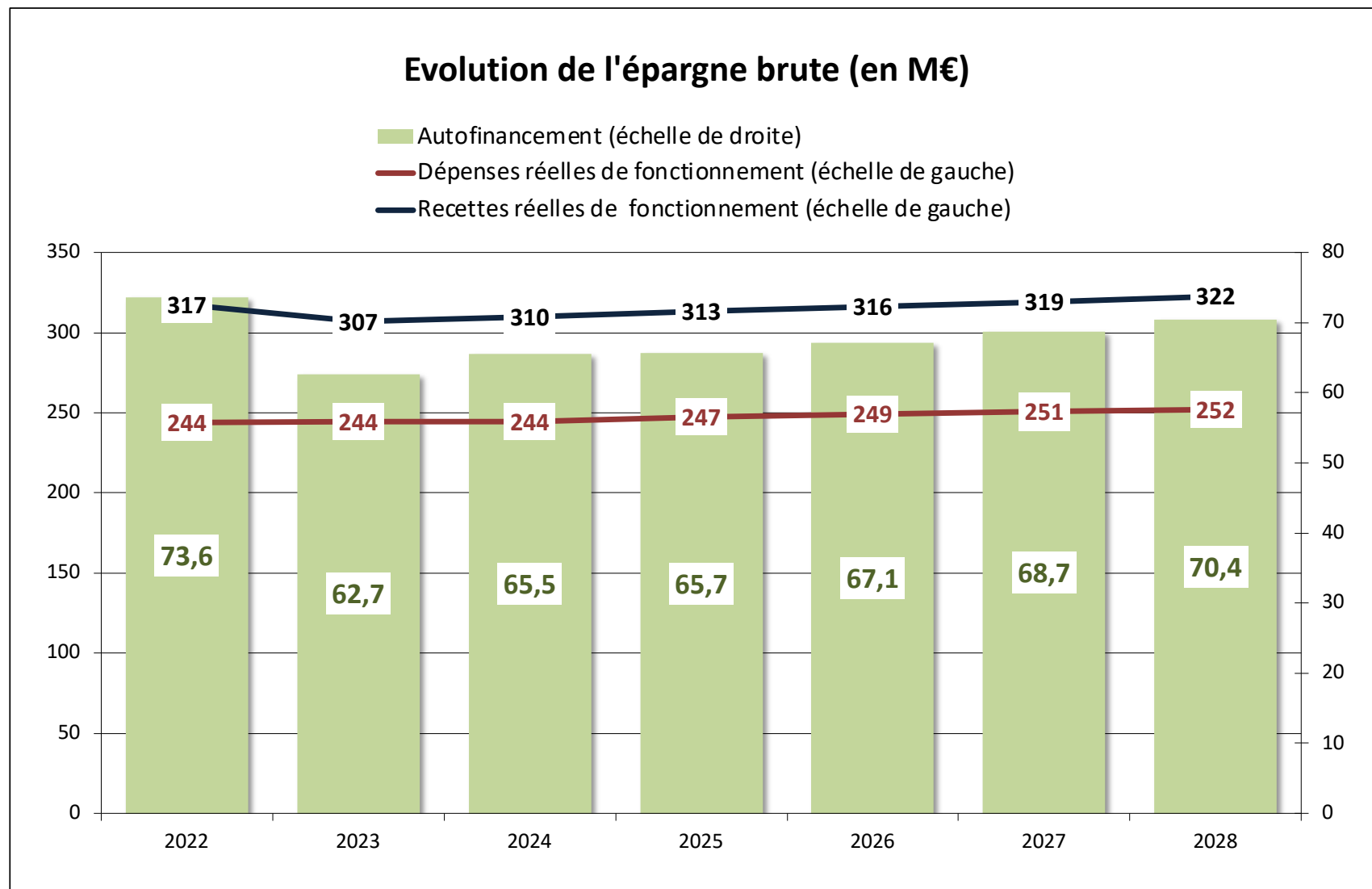
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario de base



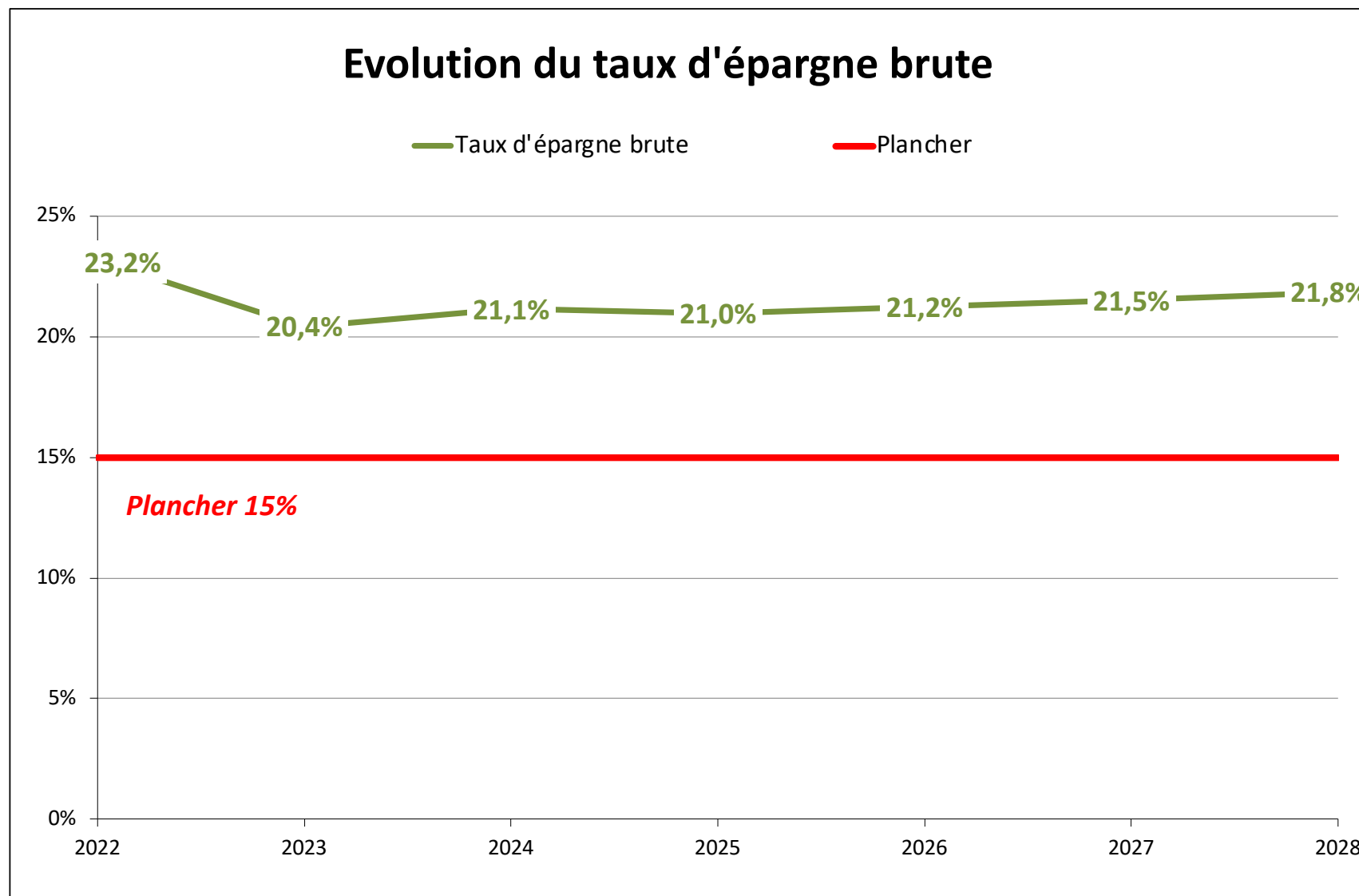
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d'ajustement 1 : maîtrise des dépenses courantes



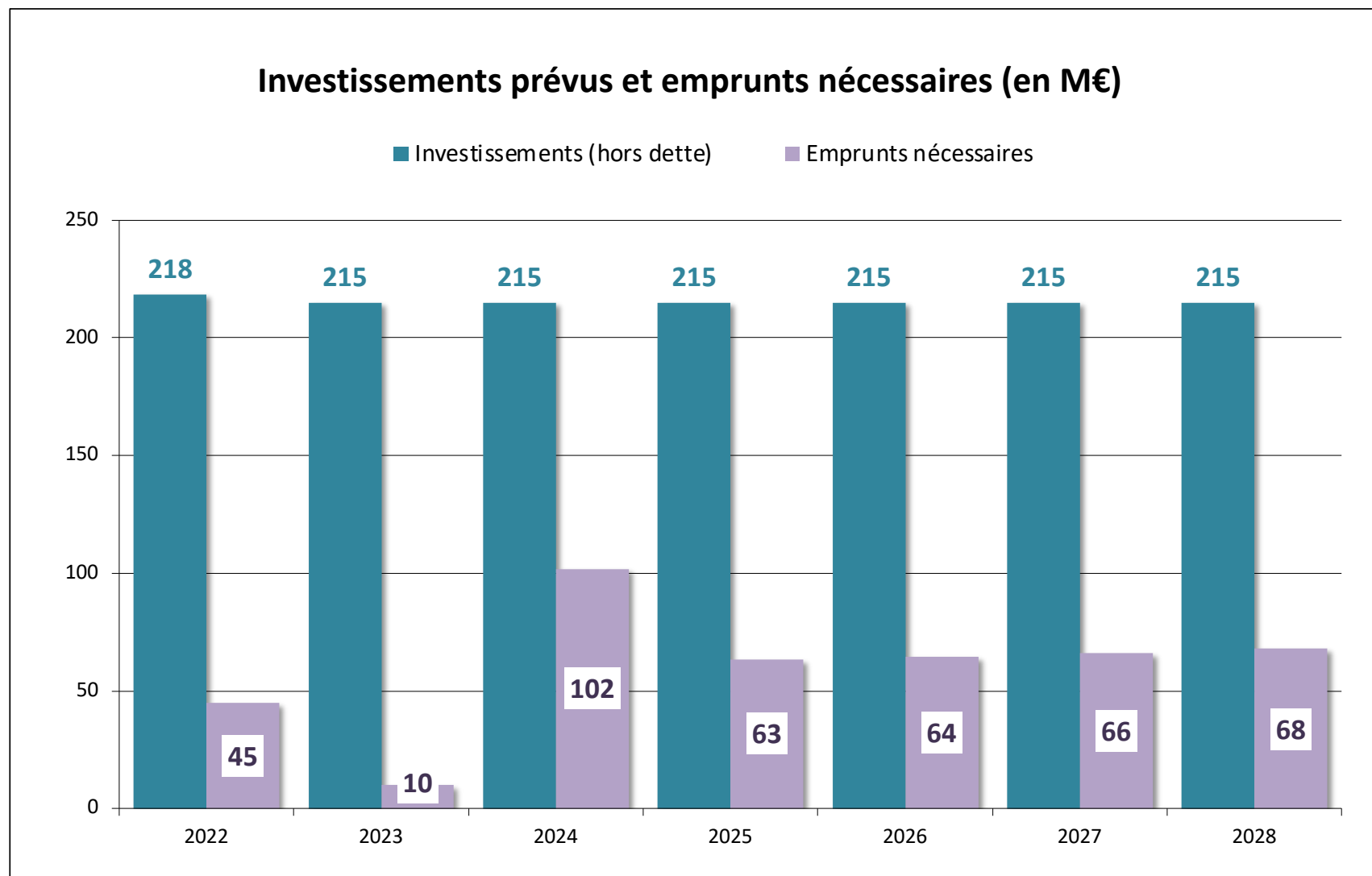
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d'ajustement 1 : maîtrise des dépenses courantes



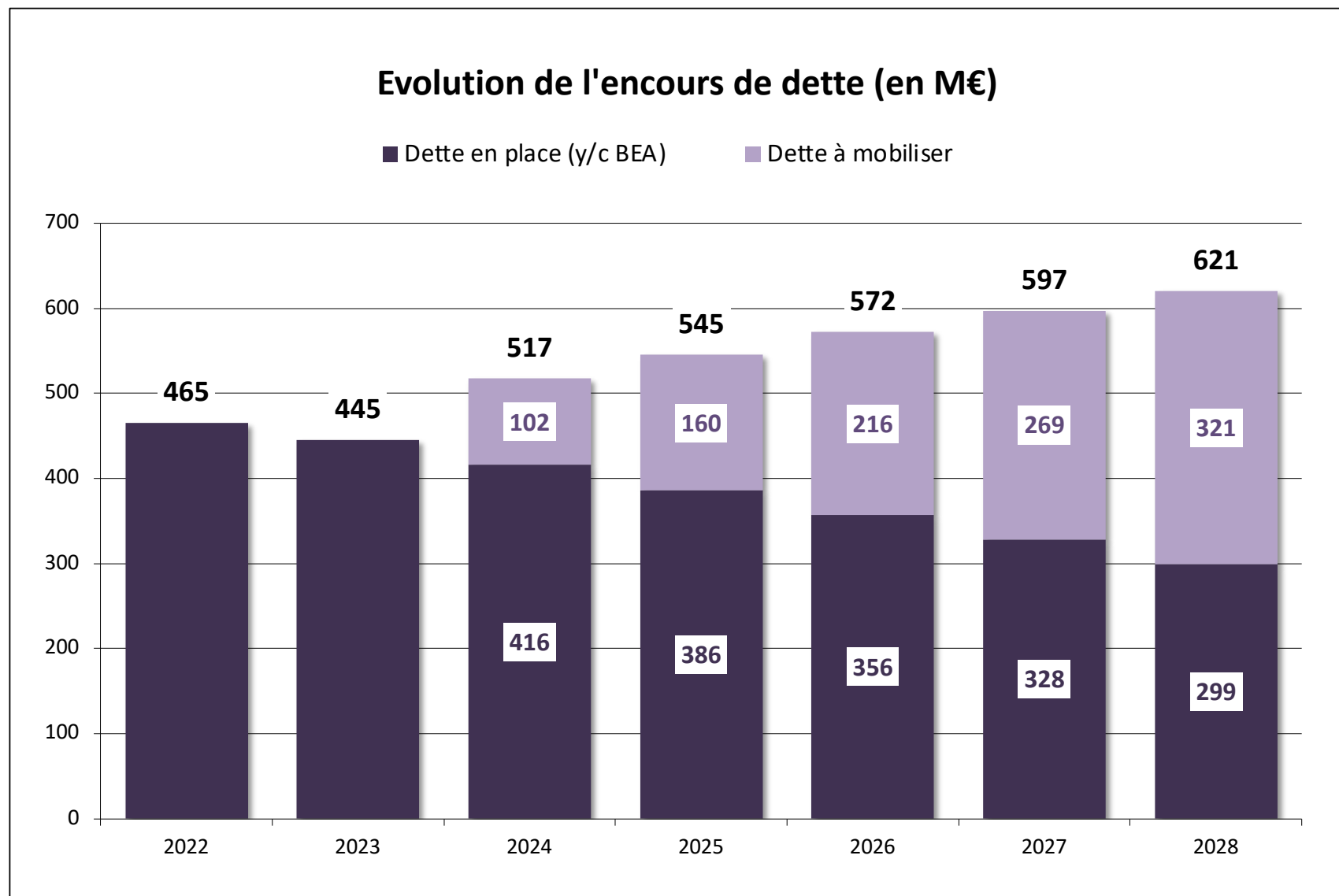
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d’ajustement 1 : maîtrise des dépenses courantes



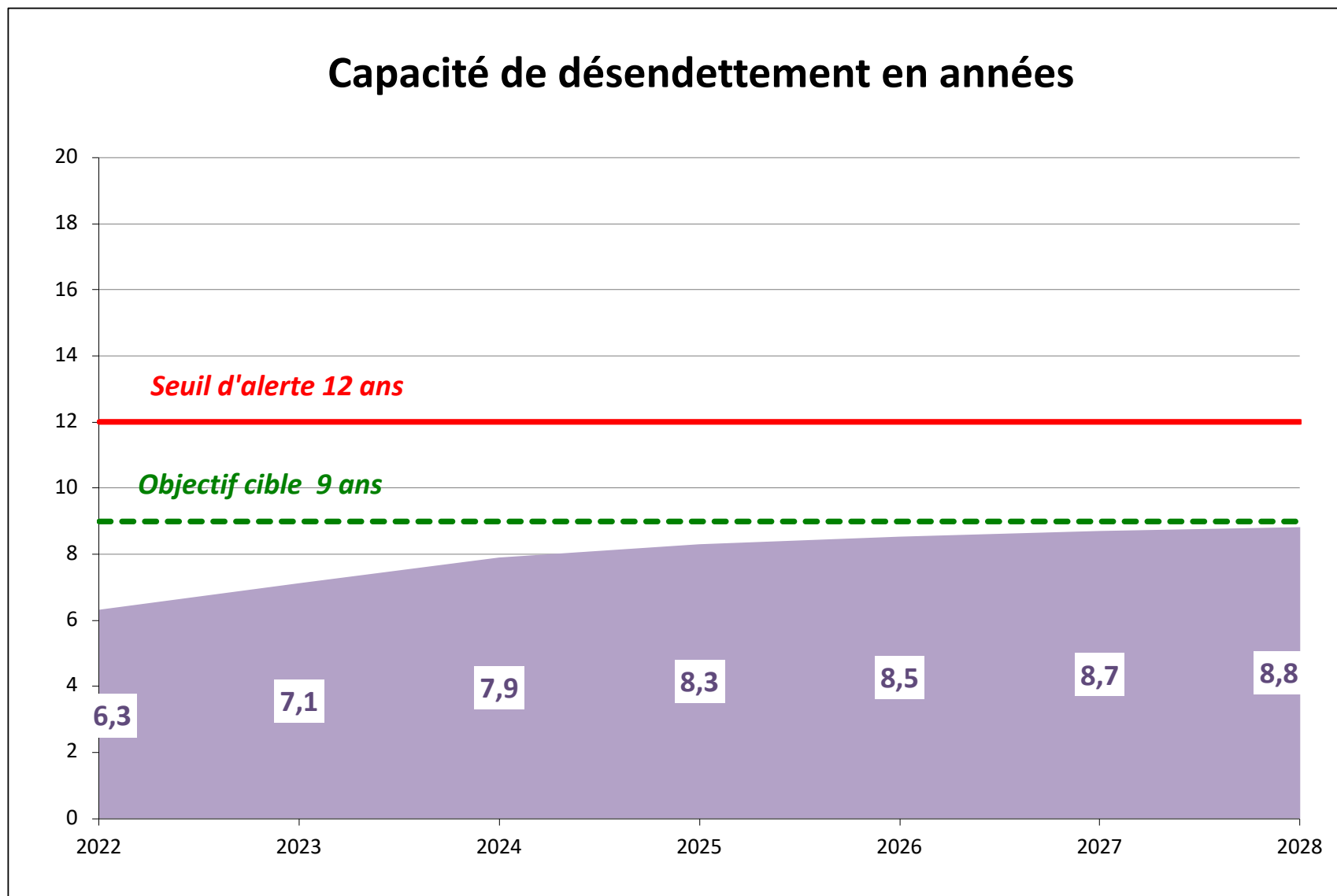
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d’ajustement 1 : maîtrise des dépenses courantes



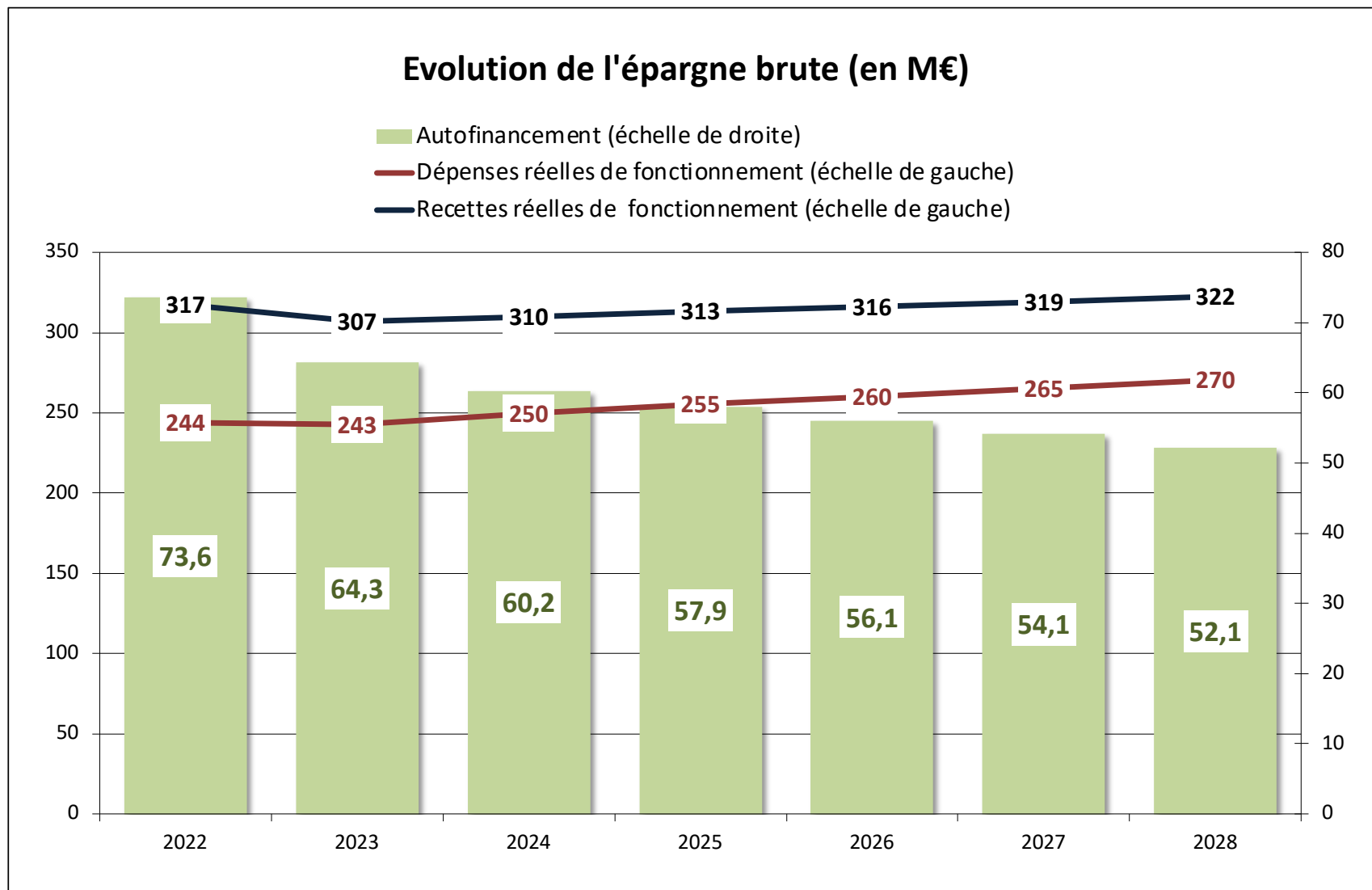
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d’ajustement 1 : maîtrise des dépenses courantes



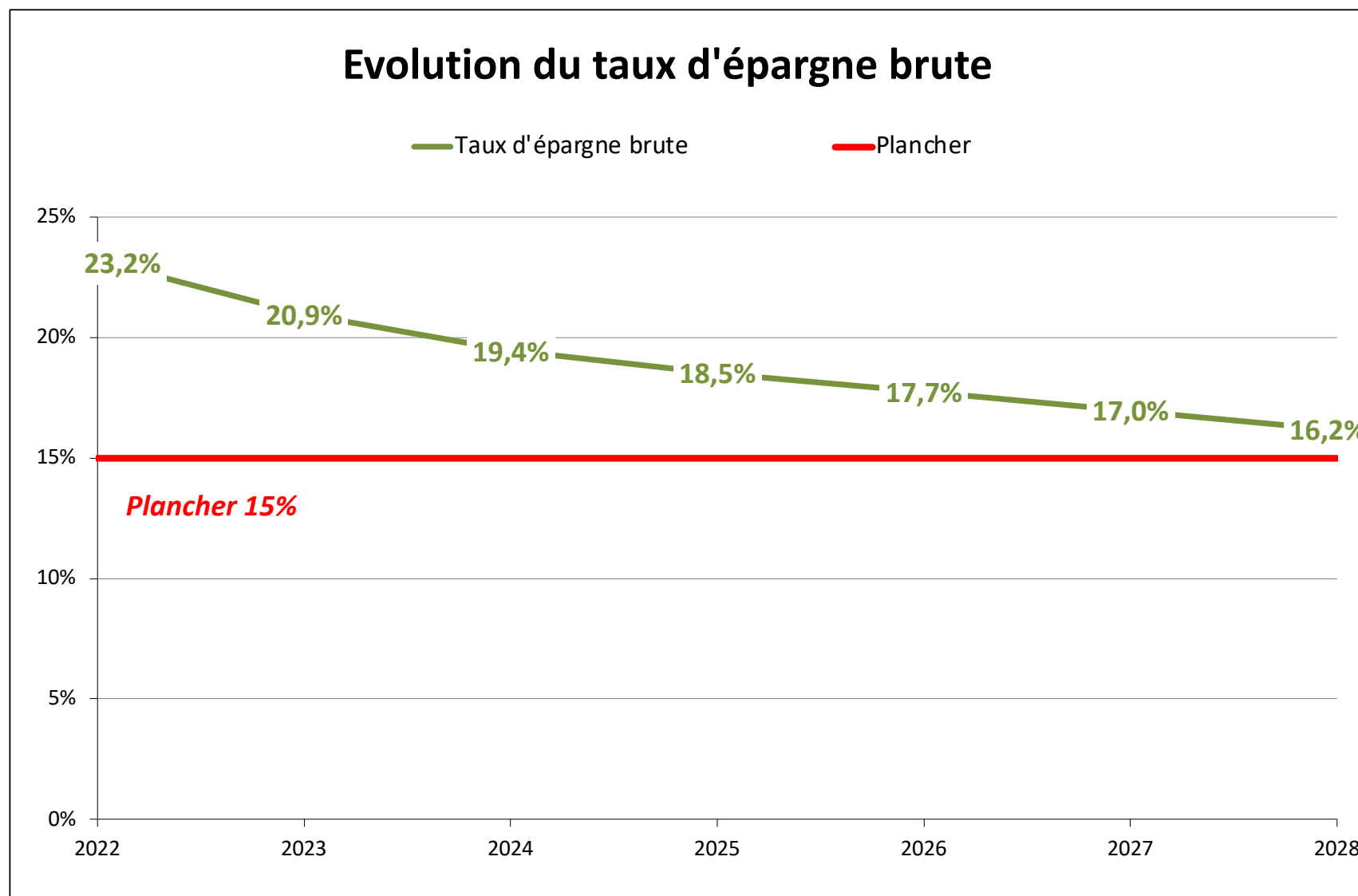
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d'ajustement 2 : réduction des investissements programmés



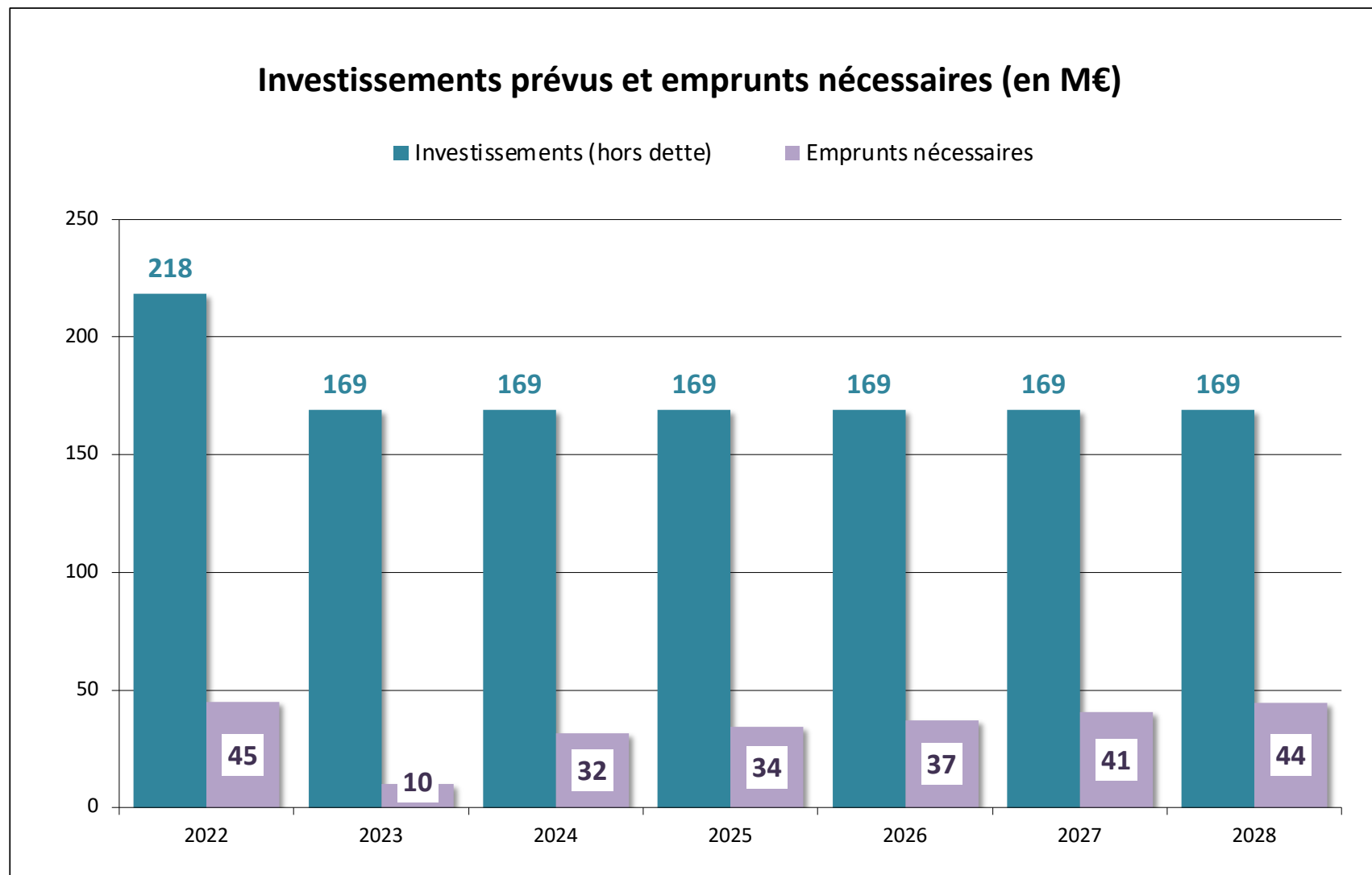
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d'ajustement 2 : réduction des investissements programmés



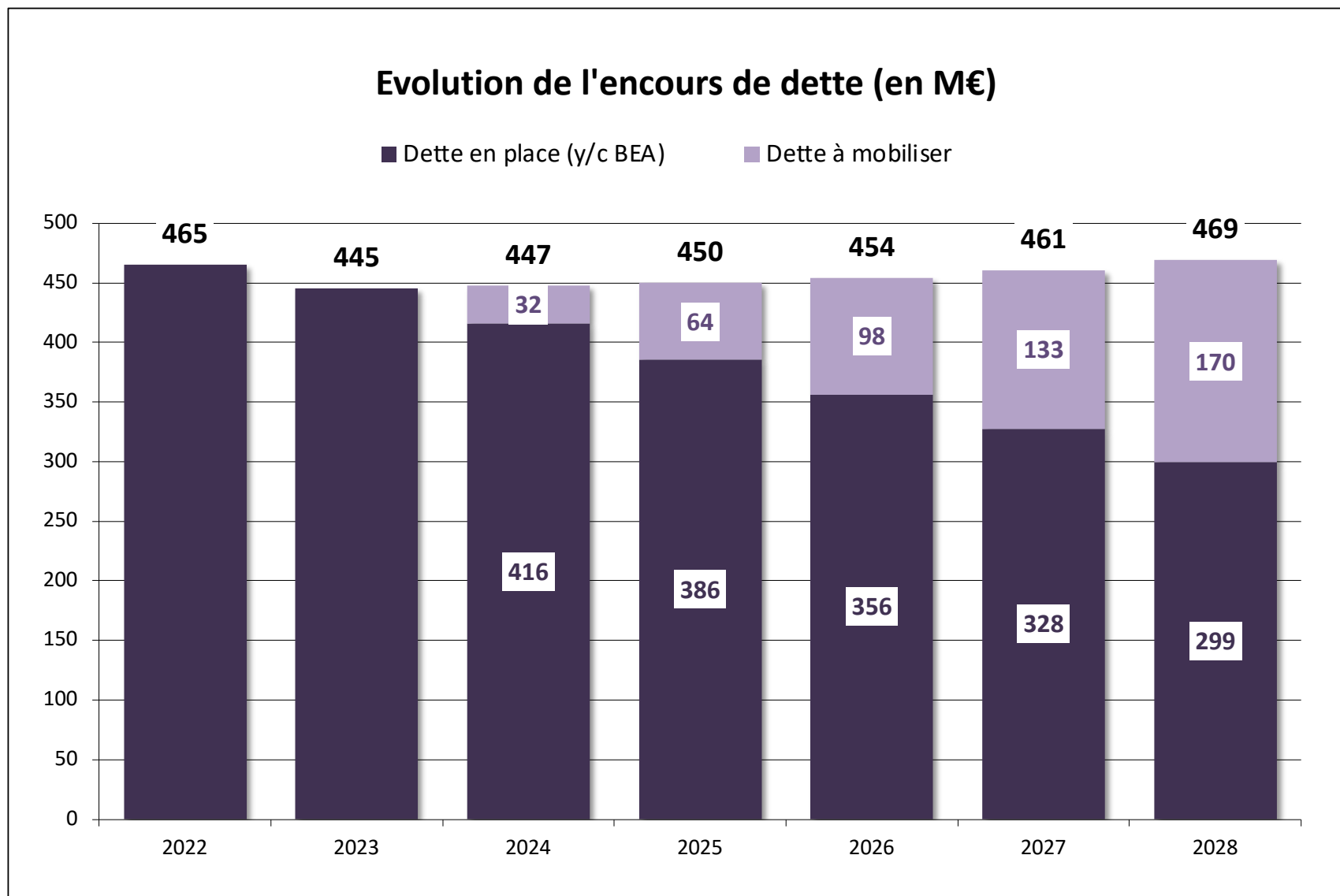
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d’ajustement 2 : réduction des investissements programmés



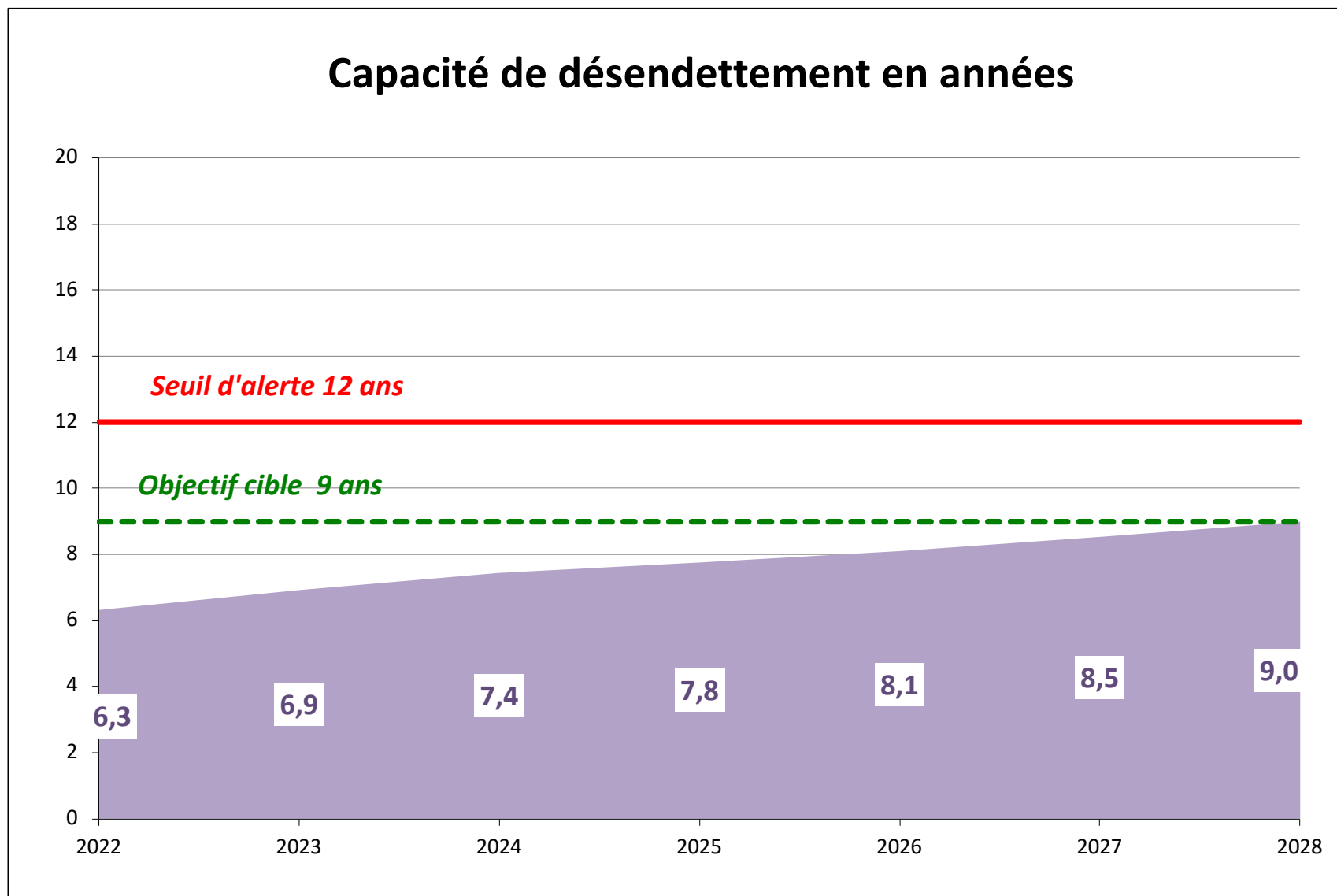
III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d'ajustement 2 : réduction des investissements programmés



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Résultats – scénario d’ajustement 2 : réduction des investissements programmés



III / ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2023-2028

- Bilan : stratégies financières envisageables

- ❑ Sauf progression de la fiscalité régionale (taxe additionnelle à l'octroi de mer notamment) plus rapide qu'anticipé – à l'instar de ce qui s'est produit en 2022 ... – la prospective de la Région Guadeloupe n'est viable qu'en consentant à un effort de maîtrise accru des dépenses courantes de la collectivité et/ou à une réduction du programme d'investissement.
- ❑ Un enjeu spécifique concerne en outre l'exercice 2023, pour lequel la Région Guadeloupe ne souhaite pas inscrire d'emprunt nouveau à son budget, en raison de l'augmentation rapide de sa dette ..., au-delà de la mobilisation des 10 M€ inscrits en restes à réaliser en 2022.
 - Compte tenu des hypothèses retenues, et alors même que les excédents du budget principal ont été ramenés à 3,6 M€, le financement des 175 M€ d'investissements projetés cette année pourrait nécessiter en l'absence de financement supplémentaire **un creusement important du fonds de roulement, qui serait porté en territoire négatif** (jusque **-43 M€** dans le scénario de base). Sauf à augmenter dans une proportion similaire le besoin en fonds de roulement et donc implicitement les dettes à court terme de la collectivité, cette situation pourrait in fine nécessiter le report de certaines dépenses ou l'inscription de recettes d'emprunt complémentaires en cours d'année, lors d'une décision modificative.





ANNEXE 2

SITUATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS GERES EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) AU 31 DECEMBRE 2022



**SITUATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS GERES
EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)
AU 31 DECEMBRE 2022**

Déclinaison par direction

Investissement					
Direction	Total voté AP	Total engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
CABINET DU PRESIDENT	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
DIRECTION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU LITTORAL	100 525 967,09 €	89 412 562,66 €	74 906 570,89 €	14 505 991,77 €	11 113 404,43 €
DIRECTION BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS ET MOYENS GENERAUX	727 293 474,82 €	568 189 525,94 €	428 667 345,94 €	139 522 180,00 €	159 103 948,88 €
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	380 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	380 000,00 €
DIRECTION DE LA CROISSANCE BLEUE	9 041 511,80 €	5 201 254,95 €	4 496 297,05 €	704 957,90 €	3 840 256,85 €
DIRECTION DE LA CROISSANCE VERTE	20 508 686,56 €	13 643 563,71 €	9 662 410,63 €	3 981 153,08 €	6 865 122,85 €
DIRECTION DE LA CULTURE ET DES SPORTS	41 033 947,49 €	21 463 037,49 €	16 870 856,32 €	4 592 181,17 €	19 570 910,00 €
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE ET EMPLOI	81 763 504,60 €	21 630 255,91 €	15 266 660,73 €	6 363 595,18 €	60 133 248,69 €
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ETUDIANTE	6 725 852,69 €	2 675 605,76 €	2 144 942,66 €	530 663,10 €	4 050 246,93 €
DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES	129 075 282,40 €	92 570 111,87 €	73 838 268,05 €	18 731 843,82 €	36 505 170,53 €
DIRECTION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS	8 513 729,27 €	5 354 015,46 €	4 428 563,58 €	925 451,88 €	3 159 713,81 €
DIRECTION DE L ENERGIE ET DE L EAU	187 629 171,98 €	110 036 574,54 €	91 693 530,89 €	18 343 043,65 €	77 592 597,44 €
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	52 385 808,89 €	29 763 499,52 €	24 462 897,17 €	5 300 602,35 €	22 622 309,37 €
DIRECTION DE L INGENIERIE ET DE LA STRATEGIE ROUTIERE	87 200 000,00 €	48 893 083,80 €	34 523 775,08 €	14 369 308,72 €	38 306 916,20 €
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES ETUDES ET DE L'INFORMATION GEO	590 000,00 €	444 464,97 €	57 064,97 €	387 400,00 €	145 535,03 €
DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA CONTRACTUALISATION	549 808 308,25 €	409 667 449,92 €	200 512 893,47 €	209 154 556,45 €	140 140 858,33 €
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES	30 497 000,00 €	238 000,00 €	238 000,00 €	0,00 €	30 259 000,00 €
DIRECTION DES LYCEES	159 711 356,88 €	132 323 503,48 €	114 934 278,60 €	17 389 224,88 €	27 387 853,40 €
DIRECTION DES TRAVAUX ROUTIERS	899 033 468,73 €	655 940 446,08 €	583 828 180,50 €	72 112 265,58 €	243 093 022,65 €
DIRECTION DU DESENCLAVEMENT NUMERIQUE	64 676 822,01 €	44 045 191,93 €	23 089 315,70 €	20 955 876,23 €	20 631 630,08 €
DIRECTION DU LOGEMENT DE L'HABITAT ET DE L'APPUI AUX COLLECTIVITES	495 888 893,41 €	324 299 625,59 €	208 506 547,24 €	115 793 078,35 €	171 589 267,82 €
DIRECTION DU SECRETARIAT COMMUN	1 130 611,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 130 611,50 €
DIRECTION DU TOURISME	116 444 043,79 €	45 605 175,83 €	41 059 575,73 €	4 545 600,10 €	70 838 867,96 €
DIRECTION DU TRANSPORT	20 128 806,99 €	13 113 739,21 €	12 274 630,03 €	839 109,18 €	7 015 067,78 €
Total INVESTISSEMENT	3 790 186 249,15 €	2 634 510 688,62 €	1 965 462 605,23 €	669 048 083,39 €	1 155 675 560,53 €

CABINET DU PRESIDENT

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2017	1	PROGICIEL DEMAT ACTES ASSEMBLEE	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
TOTAUX			200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €

DIRECTION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU LITTORAL

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2006	2	BARRAGE DE MOREAU	43 650 000,00 €	41 689 764,39 €	41 241 775,74 €	447 988,65 €	1 960 235,61 €
2006	12	ETUDES SUR LES FRONTS DE MER	3 210 088,00 €	2 532 580,88 €	2 532 580,88 €	0,00 €	677 507,12 €
2007	12	ENROCHEMENT DU LITTORAL DE LA GUADELOUPE	13 231 523,75 €	13 228 953,22 €	13 224 803,09 €	4 150,13 €	2 570,53 €
2009	3	AMENAGEMENT DE LA RIVIERE DU PEROU A CAPESTERRE BELLE EAU	4 129 045,65 €	4 033 087,86 €	3 705 529,09 €	327 558,77 €	95 957,79 €
2011	2	AMENAGEMENT DES PLAGES DE LA GUADELOUPE	2 015 919,98 €	1 896 566,69 €	1 133 943,66 €	762 623,03 €	119 353,29 €
2012	1	AMENAGEMENT DE LA ZAC FROMAGER A CAPESTERRE BELLE EAU	11 500 000,00 €	10 915 786,68 €	7 288 805,29 €	3 626 981,39 €	584 213,32 €
2014	1	AMENAGEMENT DU LITTORAL DE DARBOUSSIER	2 568 954,24 €	2 566 514,24 €	2 566 514,24 €	0,00 €	2 440,00 €
2015	1	TRAVAUX SUR LES FRONTS DE MER	1 320 435,47 €	1 238 959,56 €	1 021 647,34 €	217 312,22 €	81 475,91 €
2015	1	ACTIONS SUR LE LITTORAL DE LA GUADELOUPE	1 500 000,00 €	353 471,31 €	353 471,31 €	0,00 €	1 146 528,69 €
2018	1	ACTION DE SECURISATION DES BERGES ET DU LITTORAL	10 100 000,00 €	10 100 000,00 €	1 407 295,80 €	8 692 704,20 €	0,00 €
2018	2	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS GEMAPI	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2019	1	REPARATION DES ENROCHEMENTS DU LITTORAL DE BASSE TERRE	2 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300 000,00 €
2019	2	AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE LA BAIE DU MOULE	900 000,00 €	272 455,43 €	42 933,23 €	229 522,20 €	627 544,57 €
2021	1	RESTRUCTURATION DE LA ZAE DE CALBASSIER B-T	2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €

2021	32	LA REMISE A NIVEAU DES PARCOURS SPORTIFS INVESTISSEMENT	600 000,00 €	584 422,40 €	387 271,22 €	197 151,18 €	15 577,60 €
TOTAUX			100 525 967,09 €	89 412 562,66 €	74 906 570,89 €	14 505 991,77 €	11 113 404,43 €

DIRECTION BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS ET MOYENS GENERAUX

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2006	1	CONSTRUCTION DU LYCEE DE PORT-LOUIS	51 828 353,11 €	50 745 548,73 €	50 689 766,89 €	55 781,84 €	1 082 804,38 €
2006	1	UAG CAMP JACOB	51 188 022,35 €	51 090 928,55 €	50 499 182,91 €	591 745,64 €	97 093,80 €
2006	1	REHABILITATION GRIVELIERE	3 700 000,00 €	3 339 070,61 €	2 919 606,98 €	419 463,63 €	360 929,39 €
2006	2	VELODROME ET HIPPODROME	10 000 000,00 €	9 192 390,82 €	9 100 023,94 €	92 366,88 €	807 609,18 €
2006	2	RESTRUCTURATION CITE SCOLAIRE BAIMBRIDGE	100 756 049,52 €	95 894 479,71 €	85 925 005,15 €	9 969 474,56 €	4 861 569,81 €
2006	3	ABATTOIR DE GALEAN	9 356 061,82 €	8 599 244,82 €	8 254 946,65 €	344 298,17 €	756 817,00 €
2006	3	MEMORIAL ACTE	12 701 235,88 €	12 701 235,88 €	11 845 547,06 €	855 688,82 €	0,00 €
2008	1	RESTRUCTURATION DES BATIMENTS REGIONAUX	25 565 050,00 €	20 056 713,55 €	16 389 350,93 €	3 667 362,62 €	5 508 336,45 €
2008	1	RESTRUCTURATION DES BATIMENTS DU CRFP DE PETIT BOURG	31 693 100,16 €	31 073 308,00 €	29 515 205,23 €	1 558 102,77 €	619 792,16 €
2008	2	CITE DE LA CONNAISSANCE	32 100 000,00 €	30 051 555,81 €	28 927 135,42 €	1 124 420,39 €	2 048 444,19 €
2009	1	LA MAISON REGIONALE DE L'ELEVAGE	6 000 000,00 €	669 280,75 €	223 909,47 €	445 371,28 €	5 330 719,25 €
2009	1	L'ECOLE DE LA 2EME CHANCE	9 889 011,52 €	9 730 559,09 €	9 299 811,75 €	430 747,34 €	158 452,43 €
2009	1	CENTRE REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL	498 823,33 €	496 978,83 €	126 451,33 €	370 527,50 €	1 844,50 €
2009	1	RESTRUCTURATION DES BATIMENTS DU CRFP DE BASSE-TERRE	95 934,05 €	92 093,15 €	92 093,15 €	0,00 €	3 840,90 €
2009	2	RESTRUCTURATION DES BATIMENTS DU CRFP DE SAINT-CLAUDE	924 582,79 €	749 468,57 €	737 028,23 €	12 440,34 €	175 114,22 €
2011	1	REHABILITATION DE LA GRIVELIERE - TRANCHE 2	12 800 000,00 €	10 519 829,85 €	8 355 866,77 €	2 163 963,08 €	2 280 170,15 €
2011	2	TVX DE TERRASSEMENT ET DE BATIMENT DU MEMORIAL ACTE	73 792 424,83 €	72 529 807,98 €	65 738 876,28 €	6 790 931,70 €	1 262 616,85 €
2013	1	CONSTRUCTION DU MARCHE D'INTERET REGIONAL	10 000 000,00 €	756 337,86 €	752 274,65 €	4 063,21 €	9 243 662,14 €
2013	2	RENFORCEMENT PARASISMIQUE DES LYCEES	300 000,00 €	99 433,74 €	51 663,58 €	47 770,16 €	200 566,26 €
2014	1	CREATION D'UNE UNITE CYNOPHILE - LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE	93 948,69 €	61 096,74 €	61 096,74 €	0,00 €	32 851,95 €
2015	1	RENOVATION DU STADE DE PORT LOUIS	342 030,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	342 030,77 €

2015	6	REDEPLOIEMENT DE L'HIPPODROME	49 000 000,00 €	23 522 936,30 €	14 202 969,79 €	9 319 966,51 €	25 477 063,70 €
2015	6	RESTRUCTURATION DE LA CITE SCOLAIRE DE BAIMBRIDGE	80 000 000,00 €	68 013 817,02 €	247 050,71 €	67 766 766,31 €	11 986 182,98 €
2015	7	RESTRUCTURATION DES BATIMENTS DU CRFP PETIT-BOURG	19 000 000,00 €	15 186 255,77 €	12 539 621,79 €	2 646 633,98 €	3 813 744,23 €
2016	1	CONSTRUCTION DE L'INTERNAT DU LYCEE FELIX PROTO	1 100 000,00 €	18 874,90 €	18 874,90 €	0,00 €	1 081 125,10 €
2016	1	ETUDES FAISABILITES POUR DES EDIFICES CULTURELS SPORTIFS ET DE LOISIRS	200 000,00 €	81 854,92 €	25 139,45 €	56 715,47 €	118 145,08 €
2016	1	CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	12 500 000,00 €	7 969 550,25 €	6 884 295,40 €	1 085 254,85 €	4 530 449,75 €
2017	1	BEA UMAG INVESTISSEMENT	15 818 846,00 €	5 387 532,33 €	5 386 843,72 €	688,61 €	10 431 313,67 €
2018	1	CAMPUS UNIVERSITAIRE DE LA SANTE DU CHU	2 000 000,00 €	1 038 266,98 €	34 266,05 €	1 004 000,93 €	961 733,02 €
2018	1	ETUDES DE FAISABILITE DES PROJETS DANS LE CADRE LA FORMATION ET APPENTISSAGE	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
2018	1	RECONSTRUCTION DU LYCEE GERTY ARCHIMEDE	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2018	1	CONSTRUCTION DU GYMNASE DE MARIE GALANTE	8 700 000,00 €	5 003 807,81 €	3 524 134,60 €	1 479 673,21 €	3 696 192,19 €
2018	2	ETUDES DE FAISABILITE DES PROJETS DANS LE CADRE L'ENSEIGNEMENT	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
2018	2	CONSTRUCTION DU GYMNASE DE MORNE A L'EAU	14 700 000,00 €	7 363 828,12 €	4 469 143,07 €	2 894 685,05 €	7 336 171,88 €
2018	3	ETUDES DE FAISABILITE DES PROJETS DANS LE CADRE DE L'ACTION ECONOMIQUE	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
2018	3	REHABILITATION DE LA BASE NAUTIQUE DE MORNE A L'EAU	300 000,00 €	258 729,40 €	246 110,24 €	12 619,16 €	41 270,60 €
2018	4	ETUDES DE FAISABILITE DES PROJETS DANS LE CADRE DES SERVICES GENERAUX	250 000,00 €	52 827,60 €	52 827,60 €	0,00 €	197 172,40 €
2019	1	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE DARBOUSSIER	6 000 000,00 €	24 157,83 €	10 555,57 €	13 602,26 €	5 975 842,17 €
2020	1	RECONSTRUCTION DE L'ANNEXE REGIONALE DE MARIE GALANTE	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2021	14	LA RECONSTRUCTION DU LYCEE GERTY ARCHIMEDE	25 000 000,00 €	22 000 000,00 €	92 634,86 €	21 907 365,14 €	3 000 000,00 €
2021	29	LA REHABILITATION DE LA BASE NAUTIQUE DE SAINTE-ANNE	3 500 000,00 €	1 660 757,29 €	26 453,38 €	1 634 303,91 €	1 839 242,71 €
2021	34	LA REMISE A NIVEAU DU CREPS	4 000 000,00 €	1 649 695,21 €	1 249 695,21 €	400 000,00 €	2 350 304,79 €
2021	48	LA CONSTRUCTION D'UN CAMPUS SANTE	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
2021	59	L'UNIVERSITE DES ANTILLES	1 000 000,00 €	326 583,85 €	66 798,08 €	259 785,77 €	673 416,15 €
2021	60	LE CAMPUS TECHNOLOGIQUE DE SAINT-CLAUDE	12 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000 000,00 €
2021	61	L'ECOLE D'INGENIEUR	12 000 000,00 €	36 862,88 €	14 579,69 €	22 283,19 €	11 963 137,12 €
2021	62	L'EXEMPLARITE DE L'ACTION DE LA REGION	2 500 000,00 €	95 480,00 €	31 502,97 €	63 977,03 €	2 404 520,00 €

2022	1	CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES	1 000 000,00 €	39 121,94 €	31 519,25 €	7 602,69 €	960 878,06 €
2022	1	CREATION D'UN MUSEE DU SPORT	3 000 000,00 €	9 222,50 €	7 486,50 €	1 736,00 €	2 990 777,50 €
2022	2	CREATION D'UNE SALLE DE SPECTACLE	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2022	5	CONNEXION EN EAU DE L'HABITATION LA GRIVELIERE	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
TOTAUX			727 293 474,82 €	568 189 525,94 €	428 667 345,94 €	139 522 180,00 €	159 103 948,88 €

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2014	1	ACQUISITION ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DES MARCHES PUBLICS	380 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	380 000,00 €
TOTAUX			380 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	380 000,00 €

DIRECTION DE LA CROISSANCE BLEUE

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2012	1	SOUTIEN AUX FILIERES DE LA PECHE & DE L'AQUACULTURE	4 195 113,80 €	3 285 269,69 €	2 897 484,12 €	387 785,57 €	909 844,11 €
2015	1	COFINANCEMENT FEAMP 2015-2020	2 500 000,00 €	1 665 985,26 €	1 448 812,93 €	217 172,33 €	834 014,74 €
2019	1	SOUTIEN FILIERES PECHE ET AQUACULTURE	696 398,00 €	250 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	446 398,00 €
2021	25	LA RELANCE ET LA STRUCTURATION DE L'AQUACULTURE	1 650 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 650 000,00 €
TOTAUX			9 041 511,80 €	5 201 254,95 €	4 496 297,05 €	704 957,90 €	3 840 256,85 €

DIRECTION DE LA CROISSANCE VERTE

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2007	1	INDUSTRIE AGRO ALIMENTAIRE	3 708 686,56 €	3 708 686,56 €	3 695 549,06 €	13 137,50 €	0,00 €
2015	3	CO-FINANCEMENT FEADER 2014 - 2020	6 000 000,00 €	5 100 000,00 €	4 500 000,00 €	600 000,00 €	900 000,00 €
2019	2	SOUTIEN POUR L'INDUSTRIE AGRO ALIMENTAIRE	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2021	11	LA TRANSITION AGRO ECOLOGIQUE	1 200 000,00 €	340 700,00 €	49 700,00 €	291 000,00 €	859 300,00 €
2021	21	L'ECO FERME 3.0 INVESTISSEMENT	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
2021	24	LE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	4 600 000,00 €	4 494 177,15 €	1 417 161,57 €	3 077 015,58 €	105 822,85 €
2021	58	CREATION D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU MARCHE D'EXCELLENCE	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
TOTAUX			20 508 686,56 €	13 643 563,71 €	9 662 410,63 €	3 981 153,08 €	6 865 122,85 €

DIRECTION DE LA CULTURE ET DES SPORTS

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2007	1	SUBV. D'EQUIPEMENTS JEUNESSE & SPORTS	14 072 000,00 €	5 665 834,00 €	4 413 657,75 €	1 252 176,25 €	8 406 166,00 €
2008	1	AIDE CREATION PRODUCTION CINEMA & AUDIOVISUELLE	13 830 000,00 €	12 799 260,00 €	10 900 278,22 €	1 898 981,78 €	1 030 740,00 €
2008	1	VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	481 947,49 €	456 947,49 €	360 245,55 €	96 701,94 €	25 000,00 €
2019	1	MISE EN VALEUR PATRIMOINE HISTORIQUE	1 200 000,00 €	354 596,00 €	146 674,80 €	207 921,20 €	845 404,00 €
2021	35	LA CREATION D'UN POLE INDUSTRIEL DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL	10 000 000,00 €	1 136 400,00 €	0,00 €	1 136 400,00 €	8 863 600,00 €
2021	38	LE CENTRE DES MUSIQUES ET DES DANSES TRADITIONNELLES	1 450 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
TOTAUX			41 033 947,49 €	21 463 037,49 €	16 870 856,32 €	4 592 181,17 €	19 570 910,00 €

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE ET EMPLOI

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2008	1	EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE & STRUCTURES D'ACCUEIL	1 522 092,47 €	1 500 633,41 €	1 380 900,37 €	119 733,04 €	21 459,06 €
2010	1	EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION ET APPRENTIS	1 195 452,86 €	495 452,85 €	398 994,76 €	96 458,09 €	700 000,01 €
2010	2	EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE & STRUCTURES D'ACCUEIL	2 486 245,82 €	1 224 972,91 €	1 211 701,57 €	13 271,34 €	1 261 272,91 €
2011	1	EQUIPEMENT POUR LES CHANTIERS D'INSERTION	1 724 328,00 €	1 055 056,78 €	758 121,18 €	296 935,60 €	669 271,22 €
2013	1	EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DE L'ECOLE DE LA 2EME CHANCE	5 100 000,00 €	1 670 000,00 €	976 000,00 €	694 000,00 €	3 430 000,00 €
2013	1	ETABLISSEMENT PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE	142 550,24 €	66 955,62 €	63 092,34 €	3 863,28 €	75 594,62 €
2015	1	POLE D'INSERTION DES PERSONNES PLACEES SOUS MAINS DE LA JUSTICE	3 500 000,00 €	240 000,00 €	216 000,00 €	24 000,00 €	3 260 000,00 €
2015	1	EQUIPEMENT DE FORMATION SOCIALES ET SANITAIRES	3 100 000,00 €	1 125 494,11 €	407 668,48 €	717 825,63 €	1 974 505,89 €
2015	1	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DU CRFP	680 000,00 €	680 000,00 €	544 000,00 €	136 000,00 €	0,00 €
2016	5	EQUIPEMENT DU CAMPUS SANITAIRE	3 554 175,21 €	2 137 445,69 €	1 316 852,89 €	820 592,80 €	1 416 729,52 €
2017	1	AMENAGEMENT DES RELAIS LOCAUX SPRO CPRDFOP	1 800 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €	1 750 000,00 €
2017	2	EQUIPEMENT DE NAVETTE DE TRANSPORT SOLIDAIRE DES STAGIAIRES CPRDFOP	800 000,00 €	25 000,00 €	24 778,76 €	221,24 €	775 000,00 €
2017	3	INOVATION MATERIEL ET EQUIP PEDAGOGIQUE NUMERIQUE DES CENTRES DE FORMATION	5 500 400,00 €	2 500 399,82 €	2 088 541,68 €	411 858,14 €	3 000 000,18 €
2017	4	EQUIPEMENT RECONSTRUCTION CFA	14 500 000,00 €	2 838 421,81 €	2 556 802,44 €	281 619,37 €	11 661 578,19 €
2017	5	EQUIPEMENT RECONSTRUCTION MFR	758 260,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	758 260,00 €
2018	1	CPRDFOP TERRITORIALISATION DE LA FORMATION	600 000,00 €	121 892,00 €	38 000,00 €	83 892,00 €	478 108,00 €
2018	3	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00 €	1 509 966,00 €	603 986,40 €	905 979,60 €	490 034,00 €
2019	1	OPERATIONS CFPPA VX HABITANT-LAMENTIN-PETIT CANAL	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2019	1	EQUILIBRE TERRITORIAL DANS LA REALISATION DES FORMATIONS	1 200 000,00 €	93 504,01 €	76 361,97 €	17 142,04 €	1 106 495,99 €
2019	2	EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE & STRUCTURES D'ACCUEIL	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2019	2	PROGRAMME INVESTISSEMENT PACTE UNTRAMARIN DANS LES COMPETENCES	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2019	3	EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION ET APPRENTIS	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €
2019	3	EQUIPEMENT ET AMENAG STUCT ESS	1 500 000,00 €	33 974,47 €	7 618,40 €	26 356,07 €	1 466 025,53 €
2019	4	EQUIPEMENT DE L'URMA	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €

2019	5	EQUIPT RECONST MFR	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
2019	23	EQUIPEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION	2 000 000,00 €	129 936,73 €	97 852,25 €	32 084,48 €	1 870 063,27 €
2019	24	ETABLISSEMENT PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2019	26	GUADELOUPE FORMATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 000 000,00 €	3 801 277,60 €	2 343 438,40 €	1 457 839,20 €	2 198 722,40 €
2021	33	CFA DU BATIMENT (PLATEAUX TECHNIQUES)	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2021	40	L'AIDE A L'INITIATIVE LOCALE POUR LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECO	500 000,00 €	329 872,10 €	115 948,84 €	213 923,26 €	170 127,90 €
2021	50	L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA MER	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €
TOTAUX			81 763 504,60 €	21 630 255,91 €	15 266 660,73 €	6 363 595,18 €	60 133 248,69 €

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ETUDIANTE

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2013	1	SUBV° D'EQUIPEMENT VERSEES UAG	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2014	2	CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS 2014 2017 REGION UAG	3 225 852,69 €	2 499 605,76 €	2 074 542,66 €	425 063,10 €	726 246,93 €
2018	2	CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS 2019-2023 REGION-UAG	2 500 000,00 €	176 000,00 €	70 400,00 €	105 600,00 €	2 324 000,00 €
TOTAUX			6 725 852,69 €	2 675 605,76 €	2 144 942,66 €	530 663,10 €	4 050 246,93 €

DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2006	2	AIDE A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES	10 250 000,00 €	9 837 164,10 €	8 875 822,58 €	961 341,52 €	412 835,90 €
2007	2	AIDE REGIONALE AU DEMARAGE D'ACTIVITE - ARDA	5 782 615,39 €	5 233 260,63 €	4 764 121,07 €	469 139,56 €	549 354,76 €
2008	2	PROJETS REGIONAUX DE LA RECHERCHE	2 410 286,70 €	2 410 286,70 €	2 142 204,52 €	268 082,18 €	0,00 €
2008	3	AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES	26 332 380,31 €	22 376 525,58 €	17 836 964,56 €	4 539 561,02 €	3 955 854,73 €
2010	1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE PATRIMOINE	19 500 000,00 €	15 410 000,00 €	13 910 000,00 €	1 500 000,00 €	4 090 000,00 €
2015	4	LES PROJETS REGIONAUX DE LA RECHERCHE	7 000 000,00 €	4 350 533,66 €	2 879 897,32 €	1 470 636,34 €	2 649 466,34 €
2016	1	FIRG	14 500 000,00 €	14 500 000,00 €	8 500 000,00 €	6 000 000,00 €	0,00 €

2016	2	COFIN OT3 FA9 PO 2014-2020 INGENIERIE FINANCIERE	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €
2017	1	DISPOSITIFS D'INGENIERIE FINANCIERE	5 000 000,00 €	3 100 000,00 €	3 100 000,00 €	0,00 €	1 900 000,00 €
2017	1	CO FINANCEMENT APPELS A PROJETS NATIONAUX	2 000 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	1 550 000,00 €
2021	1	INSTRUMENT FINANCIER DEDIE A LA CREATION D'ENTREPRISES	6 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000 000,00 €
2021	1	LES DISPOSITIFS FINANCIERS EN FAVEUR DES TPE PME	12 500 000,00 €	7 090 000,00 €	5 580 525,00 €	1 509 475,00 €	5 410 000,00 €
2021	2	STRUMENT FINANCIER BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2021	2	L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET ET DES TPE	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
2021	3	L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2021	27	LE SOUTIEN A LA PRESSE ECRITE ET AUDIOVISUELLE	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 486 000,00 €	14 000,00 €	0,00 €
2021	47	LE DISPOSITIF D'AVANCE REMBOURSABLE POUR L'INNOVATION	2 100 000,00 €	1 937 701,20 €	1 937 701,00 €	0,20 €	162 298,80 €
2021	69	PRIORITE 1 AUTRES	5 000 000,00 €	2 374 640,00 €	1 375 032,00 €	999 608,00 €	2 625 360,00 €
TOTAUX			129 075 282,40 €	92 570 111,87 €	73 838 268,05 €	18 731 843,82 €	36 505 170,53 €

DIRECTION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2007	3	ACQUISITION DE LOGICIELS & APPLICATIONS	409 200,00 €	406 037,41 €	375 386,16 €	30 651,25 €	3 162,59 €
2007	4	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES	1 775 697,27 €	1 761 396,45 €	1 594 935,41 €	166 461,04 €	14 300,82 €
2009	1	ACQUISITION DU PROGICIEL DE GESTION DES MARCHES PUBLICS	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
2018	1	TELEPHONIE RESEAU	1 221 700,00 €	1 198 766,79 €	1 164 925,59 €	33 841,20 €	22 933,21 €
2018	4	MATERIEL INFORMATIQUE	2 807 132,00 €	1 987 814,81 €	1 293 316,42 €	694 498,39 €	819 317,19 €
2022	1	MATERIELS MULTIFONCTIONS	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2022	1	MATERIELS MULTIFONCTIONS LYCEES	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
TOTAUX			8 513 729,27 €	5 354 015,46 €	4 428 563,58 €	925 451,88 €	3 159 713,81 €

DIRECTION DE L ENERGIE ET DE L EAU

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2006	7	SUBVENTIONS AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES	4 656 134,43 €	4 656 134,43 €	4 566 134,43 €	90 000,00 €	0,00 €
2006	8	PROGRAMME REGIONAL DE MAITRISE DE L' ENERGIE	15 584 854,62 €	15 493 976,24 €	14 654 994,17 €	838 982,07 €	90 878,38 €
2010	1	AIDE AUX SYSTEMES DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE	4 041 597,18 €	4 041 597,18 €	4 041 597,18 €	0,00 €	0,00 €
2015	1	FRAIS D'ETUDES SUR L'ENERGIE	3 500 000,00 €	2 387 256,87 €	1 418 010,53 €	969 246,34 €	1 112 743,13 €
2015	8	LES ENERGIES RENOUVELABLES	1 000 000,00 €	102 178,05 €	72 183,97 €	29 994,08 €	897 821,95 €
2015	9	LES REDUCTIONS DE CONSOMMATION D'ENERGIE	3 210 000,00 €	1 734 792,52 €	1 236 728,88 €	498 063,64 €	1 475 207,48 €
2015	14	SUBVENTIONS AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES	3 000 000,00 €	652 500,00 €	195 750,00 €	456 750,00 €	2 347 500,00 €
2016	1	SUBVENTIONS POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES	7 981 585,75 €	4 893 167,07 €	3 191 293,29 €	1 701 873,78 €	3 088 418,68 €
2016	1	PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ASSAINISSEMENT	7 500 000,00 €	4 215 312,95 €	3 735 812,95 €	479 500,00 €	3 284 687,05 €
2017	1	MAITRISE D'OUVRAGE - EAU	4 800 000,00 €	3 424 680,18 €	2 990 995,03 €	433 685,15 €	1 375 319,82 €
2018	1	EQUIPEMENTS ET SYSTEMENT RECUPERATION D'EAU DE PLUIE	2 000 000,00 €	735 049,74 €	294 019,89 €	441 029,85 €	1 264 950,26 €
2018	1	COFIN FEDER ENERGIE	13 500 000,00 €	12 007 950,56 €	6 728 647,40 €	5 279 303,16 €	1 492 049,44 €
2018	1	TVX REGIONALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	17 000 000,00 €	15 934 035,74 €	14 117 779,66 €	1 816 256,08 €	1 065 964,26 €
2018	2	AIDE AUX SYSTEMES DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE	10 500 000,00 €	7 700 000,00 €	6 739 208,19 €	960 791,81 €	2 800 000,00 €
2018	2	ACTIONS REGIONALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	230 000,00 €	97 500,00 €	97 500,00 €	0,00 €	132 500,00 €
2020	2	OT6- COFIN FEDER OPERATIONS EAU MAITRISE D'OUVRAGE	29 505 000,00 €	22 381 540,55 €	20 996 490,32 €	1 385 050,23 €	7 123 459,45 €
2021	1	SOUTIEN A LA RENOVATION ENERGETIQUE	3 000 000,00 €	1 397 672,14 €	273 983,46 €	1 123 688,68 €	1 602 327,86 €
2021	1	DOTATION INITIALE SYNDICAT UNIQUE	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2021	5	LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT	7 000 000,00 €	4 359 997,83 €	4 130 248,36 €	229 749,47 €	2 640 002,17 €
2021	10	LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT	14 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000 000,00 €
2021	15	LA REQUA. DE FONCIERS DEGRADEES ET DE FRICHES INDUST. (ANCIENNE PISTE MOTARD)	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
2021	56	LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT	8 000 000,00 €	2 365 082,84 €	1 568 540,94 €	796 541,90 €	5 634 917,16 €
2021	57	LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT	14 000 000,00 €	37 160,00 €	0,00 €	37 160,00 €	13 962 840,00 €
2021	62	L'EXEMPLARITE DE L'ACTION DE LA REGION	2 500 000,00 €	95 480,00 €	31 502,97 €	63 977,03 €	2 404 520,00 €
2021	72	PRIORITE 4 - AUTRES	5 000 000,00 €	1 323 509,65 €	612 109,27 €	711 400,38 €	3 676 490,35 €

2022	1	SPL ENERGIE MOBILITE DURABLE	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
TOTAUX			187 629 171,98 €	110 036 574,54 €	91 693 530,89 €	18 343 043,65 €	77 592 597,44 €

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2006	1	RESORPTION DES DECHARGES & VALORISATION DECHETS	2 403 101,08 €	2 280 641,14 €	2 253 101,08 €	27 540,06 €	122 459,94 €
2006	2	ELIMINATION ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET DECHETS	2 446 197,77 €	2 446 197,77 €	2 362 595,58 €	83 602,19 €	0,00 €
2006	15	ACTIONS POUR L' ENVIRONNEMENT & L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE	1 400 000,00 €	238 865,12 €	238 865,12 €	0,00 €	1 161 134,88 €
2007	3	AMENAGEMENT DES SITES NATURELS & DES PLAGES	82 250,00 €	65 800,00 €	65 800,00 €	0,00 €	16 450,00 €
2007	5	ETUDES SUR L'ENVIRONNEMENT	781 516,06 €	660 681,46 €	565 294,77 €	95 386,69 €	120 834,60 €
2007	5	VALORISATION DU PATRIMOINE	1 234 943,18 €	1 180 980,43 €	1 176 980,43 €	4 000,00 €	53 962,75 €
2007	7	VALORISATION DU PARC NATIONAL DE LA GPE	499 043,00 €	499 043,00 €	459 043,00 €	40 000,00 €	0,00 €
2009	1	EQUIPEMENT EN MATERIEL DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS	760 356,00 €	340 774,74 €	329 248,24 €	11 526,50 €	419 581,26 €
2015	10	ETUDES SUR LES DECHETS	500 000,00 €	314 615,82 €	206 190,06 €	108 425,76 €	185 384,18 €
2015	13	VALORISATION DU PATRIMOINE	1 000 000,00 €	72 184,50 €	57 748,00 €	14 436,50 €	927 815,50 €
2015	15	AMENAGEMENT DES SITES NATURELS ET DES PLAGES	300 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	270 000,00 €
2015	16	VALORISATION DU PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE	500 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	460 000,00 €
2016	1	RESORPTION ET VALORISATION DES DECHETS	5 386 401,80 €	651 611,10 €	326 282,71 €	325 328,39 €	4 734 790,70 €
2016	2	VALORISATION DU PATRIMOINE	30 000,00 €	30 000,00 €	9 852,09 €	20 147,91 €	0,00 €
2017	1	ACTIONS CONTRE LES SARGASSES	5 800 000,00 €	234 151,38 €	207 297,62 €	26 853,76 €	5 565 848,62 €
2017	2	CONSTRUCTION DECHETERIES	20 000 000,00 €	18 248 423,50 €	15 659 839,82 €	2 588 583,68 €	1 751 576,50 €
2018	1	EQUIPEMENT EN MATERIEL DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS	862 000,00 €	355 337,86 €	276 873,17 €	78 464,69 €	506 662,14 €
2020	2	PARTICIPATION AUX INVESTISSEMENTS DES ETABLISSEMENTS DE SANTE	5 000 000,00 €	552 287,72 €	179 616,00 €	372 671,72 €	4 447 712,28 €
2021	4	LA MISE EN PLACE DE LA CONSIGNE DE LA GUADELOUPE	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
2021	13	REHABILITATION ET EXPENSION DE LA DECHETTERIE DE CBE	2 000 000,00 €	1 521 903,98 €	48 269,48 €	1 473 634,50 €	478 096,02 €

2021	64	LA REQUALIFICATION DE FONCIERS DEGRADES ET DE FRICHES INDUSTRIELLES	1 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €
TOTAUX			52 385 808,89 €	29 763 499,52 €	24 462 897,17 €	5 300 602,35 €	22 622 309,37 €

DIRECTION DE L INGENIERIE ET DE LA STRATEGIE ROUTIERE

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2007	1	ACQUISITIONS FONCIERES TERRAIN NU	10 800 000,00 €	5 454 789,64 €	3 108 603,64 €	2 346 186,00 €	5 345 210,36 €
2011	1	ETUDES LIEES A DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT	18 500 000,00 €	18 181 999,47 €	15 258 780,07 €	2 923 219,40 €	318 000,53 €
2016	1	ETUDES LIEES A DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT 2016-2021	17 300 000,00 €	16 598 482,85 €	11 039 892,42 €	5 558 590,43 €	701 517,15 €
2017	2	ACQUISITIONS FONCIERES POUR LA DEVIATION DE LA BOUCAN	4 400 000,00 €	2 262 845,51 €	1 596 664,87 €	666 180,64 €	2 137 154,49 €
2018	2	ACQUISITIONS FONCIERES TERRAINS BATIS	2 500 000,00 €	506 446,00 €	506 446,00 €	0,00 €	1 993 554,00 €
2018	3	TRAVAUX PREPARATOIRES SUR PROJET RN	1 000 000,00 €	17 886,59 €	17 886,59 €	0,00 €	982 113,41 €
2018	5	TVX PREPARATOIRES PROJET INTERTET REGIONAL	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2019	1	TRAVAUX BUREAUX DISR ET SCR JARRY	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
2019	1	TRAVAUX AMENAGEMENT PAYSAGER	5 000 000,00 €	2 045 067,77 €	1 648 077,48 €	396 990,29 €	2 954 932,23 €
2020	1	ACQUISITIONS FONCIERES DEVIATION SAINTE- MARIE	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
2020	2	ETUDES ET MAITRISE D OEUVRE DEVIATION DE SAINTE-MARIE	4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €
2021	1	ETUDES LIEES A DES OPERATIONS D AMENAGEMENT 2022-2027	5 000 000,00 €	553 517,64 €	385 868,60 €	167 649,04 €	4 446 482,36 €
2021	3	ETUDES LIEES A DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT PAYSAGERS 2022-2027	1 500 000,00 €	254 058,61 €	80 910,62 €	173 147,99 €	1 245 941,39 €
2021	22	LA DEFINITION D'UNE TRAME VERTE ROUTIERE (TVR) DE L'AGGLO CENTRE DE LA GPE	5 000 000,00 €	3 017 989,72 €	880 644,79 €	2 137 344,93 €	1 982 010,28 €
2022	2	AMENAGEMENT PAYSAGER 2022-2027 - HORS TVR	4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €
2022	3	TRAVAUX AMENAGEMENT PAYSAGER 2022-2027	4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €
TOTAUX			87 200 000,00 €	48 893 083,80 €	34 523 775,08 €	14 369 308,72 €	38 306 916,20 €

DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES ETUDES ET DE L'INFORMATION GEO

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2020	2	CONTRAT DE CONVERGENCE ET TRANSFORMATION	590 000,00 €	444 464,97 €	57 064,97 €	387 400,00 €	145 535,03 €
TOTAUX			590 000,00 €	444 464,97 €	57 064,97 €	387 400,00 €	145 535,03 €

DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA CONTRACTUALISATION

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2015	1	OS27-METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE GESTION SUIVI CONTROLE EVALUAT PLUS EFFICIENT	2 870 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 870 000,00 €
2015	1	OS1-AUGMENTER LA VISIBILITE RECHERCHE GPEENE EN FRANCE ET L'ETRANGER DOMAINE S3	9 996 460,91 €	9 996 460,91 €	5 514 126,55 €	4 482 334,36 €	0,00 €
2015	1	OS6 - REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE	5 768 218,12 €	5 768 218,12 €	4 614 574,50 €	1 153 643,62 €	0,00 €
2015	1	OS8-ACCROITRE LA PART DES ENR DS LE MIX ELECTRIQ POUR PLUS FORTE AUTONOMIE ENERG	4 319 261,94 €	4 319 261,94 €	2 476 112,73 €	1 843 149,21 €	0,00 €
2015	1	OS11 REDUIRE VULNERABILITE BAT PUBLICS STRATEG & ECOLES AU RISQUE SISMIQUE	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €	561 212,16 €	1 338 787,84 €	0,00 €
2015	1	OS12-REDUIRE LA PRESSION DES DECHETS SUR ENVIRONNEMENT	2 888 756,68 €	2 847 997,69 €	2 539 127,61 €	308 870,08 €	40 758,99 €
2015	1	OS17 ADAPTER INFRASTRUCTURE PORTUAIRE AUX MUTATIONS DU TRANSPORT MARITIME INTERNATIONAL	8 700 000,00 €	8 700 000,00 €	8 700 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2015	1	OS19-AMELIORATION DU CADRE DE VIE DANS LES QUARTIERS URBAINS EN DIFFICULTE	5 149 225,33 €	5 149 225,33 €	3 510 924,92 €	1 638 300,41 €	0,00 €
2015	2	OS7-ASSURER PLUS GDE DISPONIBILITE & UTILISAT ACCRUE DES PTS ET SERV TIC ENTREPR	4 377 592,34 €	4 345 677,51 €	3 305 337,51 €	1 040 340,00 €	31 914,83 €
2015	2	OS4-DIVERSIFIER ET FAIRE MONTER EN GAMME OFFRE TOURISTIQUE	11 138 948,96 €	11 138 948,96 €	8 992 099,96 €	2 146 849,00 €	0,00 €
2015	2	OS9-REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DES ENTREPRISES - INV	1 521 868,58 €	1 521 868,58 €	1 239 829,12 €	282 039,46 €	0,00 €
2015	2	OS20-RENFORCER QUALITE DE VIE ET DEVELOPPER ACTIVITE CENTRES BOURGS ET VILLES	5 692 362,00 €	5 692 362,00 €	1 563 201,09 €	4 129 160,91 €	0,00 €
2015	2	RUPAE-ACCROITRE CAPACITES D'ACCUEIL DE L'AEROPORT POLE CARAIBES	735 250,00 €	735 250,00 €	588 200,00 €	147 050,00 €	0,00 €
2015	3	OS2 - ACCROITRE PARTENARIAT ENTREPRISES ET ACTEURS DE LA CONNAISSANCE SUR S3	677 226,17 €	654 166,71 €	121 650,31 €	532 516,40 €	23 059,46 €

2015	3	OS5-SOUTENIR CROISSANCE PME EN ACCROISS CAPACITE PRODUCT POSITIONNEM NOUV MARCHE	5 079 669,77 €	5 051 676,42 €	4 124 866,34 €	926 810,08 €	27 993,35 €
2015	3	OS13 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET SECURISER ALIMENTATION EAU POTABLE POPULAT	13 167 760,41 €	13 140 154,09 €	12 428 487,84 €	711 666,25 €	27 606,32 €
2015	4	OS10-REDUIRE CONSO ENERGETIQUE DANS INFRASTRUCTURES PUBLIQUES & LOGEMENT - INV	1 444 678,44 €	1 272 843,32 €	388 658,54 €	884 184,78 €	171 835,12 €
2015	5	OS14 MISE AUX NORMES STATIONS ET RESEAUX EPURATION POUR PRESERVER ENVIRONNEME	2 608 094,91 €	2 608 094,91 €	2 333 868,11 €	274 226,80 €	0,00 €
2015	7	OS15-DEVELOPPER LA FREQUENTATION DES SITES NATURELS & CULTURELS PATRIMONIAUX	354 096,20 €	354 096,20 €	123 414,74 €	230 681,46 €	0,00 €
2015	9	OS16 MAINTENIR ET RESTAURER CONTINUITES ECOLOGIQUES TERRESTRES ET MARINES	2 473 067,43 €	1 937 703,43 €	675 123,04 €	1 262 580,39 €	535 364,00 €
2016	1	AT FEADER PDR 2014-2020 INV	3 216 288,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 216 288,00 €
2016	1	ASSISTANCE TECHNIQUE FEAMP 2014-2020	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
2017	3	OS6 TRANSNATIONAL	8 205 659,66 €	5 185 113,49 €	2 270 822,95 €	2 914 290,54 €	3 020 546,17 €
2018	1	RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET L'EFFICACITE DES ADMINISTRAT PUB	753 741,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	753 741,00 €
2018	1	RENFORCER RECHERCHE DVLPT TECHNO ET INNOVATION	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	240 026,16 €	1 759 973,84 €	0,00 €
2018	1	SOUTENIR LA TRANSIT VERS UNE ECO A FAIBLE EMISS DE CO2 DANS L'ENS DES SECTEURS	1 023 667,91 €	1 023 667,91 €	103 210,56 €	920 457,35 €	0,00 €
2018	1	PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET ENCOURAGER L'UTILISAT DURABLE DES RESSOURCES	2 372 776,27 €	2 177 862,75 €	295 001,20 €	1 882 861,55 €	194 913,52 €
2018	1	PROMOUVOIR INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	1 519 020,00 €	1 519 020,00 €	0,00 €	1 519 020,00 €	0,00 €
2018	1	RENFORCER LA RECHERCHE/DEVT TECHNO/INNOV	13 030 301,00 €	8 294 393,96 €	3 589 132,82 €	4 705 261,14 €	4 735 907,04 €
2018	1	AMELIORER ACCES A L'UTILISATION ET LA QUALITE DES TECHNO DE L'INFORMAT & LA COMM	18 790 567,00 €	6 020 717,21 €	2 633 865,86 €	3 386 851,35 €	12 769 849,79 €
2018	1	SOUTENIR MUTAT VERS ECO A FAIBLE TENEUR EN CARBONE	59 248 669,00 €	51 224 305,54 €	18 119 457,08 €	33 104 848,46 €	8 024 363,46 €
2018	1	FAVORISER ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQ LA PREVENT ET LA GEST DES RISQUES	10 013 433,00 €	9 119 297,75 €	4 301 829,06 €	4 817 468,69 €	894 135,25 €
2018	1	PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET ENCOURAGER L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	91 903 754,00 €	60 395 307,19 €	30 849 845,21 €	29 545 461,98 €	31 508 446,81 €
2018	1	ENCOURAGER LE TRANSPORT DURABLE ET SUPPRIMER LES OBSTACLES DANS LES INFRASTRUCT	17 767 595,00 €	910 553,94 €	255 403,08 €	655 150,86 €	16 857 041,06 €

2018	1	PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	14 843 616,00 €	9 789 710,60 €	3 035 130,45 €	6 754 580,15 €	5 053 905,40 €
2018	1	INV-ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOUTS	46 822 569,00 €	41 299 691,18 €	22 967 122,36 €	18 332 568,82 €	5 522 877,82 €
2018	2	INVESTIR DANS EDUCAT FORMAT & FORMAT PRO POUR ACQUISIT DE COMPETENCES ET APPRENT	401 404,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	401 404,67 €
2018	3	RENFORCER COMPETITIVIT PETTTES ET MOY ENTREPRISES	91 669 047,00 €	90 274 519,20 €	46 105 305,27 €	44 169 213,93 €	1 394 527,80 €
2021	1	MESURE SANTE - INVESTISSEMENT	17 253 661,55 €	17 253 661,55 €	1 945 926,34 €	15 307 735,21 €	0,00 €
2021	5	MESURE VERT - INVESTISSEMENT	24 430 000,00 €	1 900 000,00 €	0,00 €	1 900 000,00 €	22 530 000,00 €
2021	7	MESURE SERVICES DE BASE - INVESTISEMENT	30 380 000,00 €	14 145 621,53 €	0,00 €	14 145 621,53 €	16 234 378,47 €
2021	11	MESURE NUMERIQUE - INVESTISSEMENT	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
TOTAUX			549 808 308,25 €	409 667 449,92 €	200 512 893,47 €	209 154 556,45 €	140 140 858,33 €

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2007	2	ACQUISITION DE TERRAINS	497 000,00 €	238 000,00 €	238 000,00 €	0,00 €	259 000,00 €
2021	70	PRIORITE 2 - AUTRES	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2021	71	PRIORITE 3 - AUTRES	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2021	73	PRIORITE 5 - AUTRES	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2021	74	PRIORITE 6 - AUTRES	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2021	75	PRIORITE 7 - AUTRES	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2021	76	PRIORITE 8 - AUTRES	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
TOTAUX			30 497 000,00 €	238 000,00 €	238 000,00 €	0,00 €	30 259 000,00 €

DIRECTION DES LYCEES

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2008	3	PROGRAMME D'EXTENSION & D'ADAPTATION DANS LES LYCEES	10 984 278,97 €	10 977 642,16 €	10 929 821,69 €	47 820,47 €	6 636,81 €
2008	4	DIVERS DIAGNOSTICS DANS LES LYCEES	588 358,25 €	513 105,12 €	508 358,25 €	4 746,87 €	75 253,13 €

2008	7	PLAN PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT DES LYCEES	15 000 000,00 €	14 947 036,29 €	13 769 171,07 €	1 177 865,22 €	52 963,71 €
2011	1	PROGRAMME D'EXTENSION DANS LES LYCEES DE GUADELOUPE	7 998 649,74 €	7 984 654,83 €	7 984 654,83 €	0,00 €	13 994,91 €
2011	2	PLAN PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT DES LYCEES	32 049 074,92 €	29 216 051,73 €	27 698 971,73 €	1 517 080,00 €	2 833 023,19 €
2013	1	ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUE SCOLAIRES	8 000 000,00 €	7 146 846,35 €	7 146 846,35 €	0,00 €	853 153,65 €
2015	3	PROGRAMME D'EXTENSION D'ADAPTATION ET DIAGNOSTIC DANS LES LYCEES	7 911 995,00 €	7 891 792,20 €	7 384 836,22 €	506 955,98 €	20 202,80 €
2018	1	PLAN PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT DES LYCEES	6 000 000,00 €	2 727 852,23 €	2 722 719,73 €	5 132,50 €	3 272 147,77 €
2018	2	PROGRAMME MISE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES	6 000 000,00 €	5 000 472,87 €	3 374 243,27 €	1 626 229,60 €	999 527,13 €
2018	12	ETUDES-TRAVAUX-PSIL	3 280 000,00 €	2 846 799,71 €	272 347,51 €	2 574 452,20 €	433 200,29 €
2018	13	ACQ° MATERIEL INFORMATIQUE	5 207 000,00 €	3 815 758,28 €	3 379 562,19 €	436 196,09 €	1 391 241,72 €
2018	14	MAT INFORM & VIDEOPROJECTEURS	7 252 000,00 €	5 647 185,46 €	2 801 755,17 €	2 845 430,29 €	1 604 814,54 €
2018	15	MATEIREL INFORMATIQUE	2 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 400 000,00 €
2018	17	RESEAUX ET SECURITE INFORMATIQUES	950 000,00 €	654 138,18 €	609 898,18 €	44 240,00 €	295 861,82 €
2019	4	PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX DANS LES LYCEES	18 500 000,00 €	16 474 024,40 €	13 357 588,59 €	3 116 435,81 €	2 025 975,60 €
2019	5	PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES LYCEES	7 000 000,00 €	6 011 521,92 €	5 149 535,75 €	861 986,17 €	988 478,08 €
2020	3	ACQUISITION AUTRES MATERIELS LYCEES	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
2021	36	LA REDYNAMISATION & LA REHABILITATION DES INTERNATS DES LYCEES DE GUADELOUPE	8 000 000,00 €	3 645 745,32 €	2 678 626,78 €	967 118,54 €	4 354 254,68 €
2021	52	LE NUMERIQUE EDUCATIF	6 200 000,00 €	5 949 089,66 €	5 165 341,29 €	783 748,37 €	250 910,34 €
2021	66	L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES LYCEES	2 390 000,00 €	873 786,77 €	0,00 €	873 786,77 €	1 516 213,23 €
2021	67	TRAVAUX DANS LES LYCEES - REACT EU	2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
2022	1	MATERIELS MULTIFONCTIONS LYCEES	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
TOTAUX			159 711 356,88 €	132 323 503,48 €	114 934 278,60 €	17 389 224,88 €	27 387 853,40 €

DIRECTION DES TRAVAUX ROUTIERS

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2006	1	TVX MAINTIEN & MISE A NIVEAU SUR RN	142 771 950,71 €	141 821 124,57 €	141 821 124,57 €	0,00 €	950 826,14 €
2006	9	TRAVAUX SUR LA RN5	17 500 000,00 €	16 367 523,87 €	12 656 965,14 €	3 710 558,73 €	1 132 476,13 €

2006	10	TRAVAUX SUR LA RN6	3 100 000,00 €	2 516 021,98 €	2 422 320,60 €	93 701,38 €	583 978,02 €
2006	12	TRAVAUX SUR LA RN8	3 600 000,00 €	1 351 523,19 €	883 842,08 €	467 681,11 €	2 248 476,81 €
2006	14	TRAVAUX SUR LA RN10	24 100 000,00 €	17 064 347,11 €	15 270 420,03 €	1 793 927,08 €	7 035 652,89 €
2006	15	TRAVAUX SUR LA RN11	2 000 000,00 €	685 876,78 €	675 968,52 €	9 908,26 €	1 314 123,22 €
2006	16	TRAVAUX SUR LA RN1	37 000 000,00 €	24 573 132,13 €	22 055 041,77 €	2 518 090,36 €	12 426 867,87 €
2006	17	TRAVAUX SUR LA RN2	59 000 000,00 €	52 738 988,95 €	39 914 687,34 €	12 824 301,61 €	6 261 011,05 €
2006	18	TRAVAUX SUR LA RN3	10 500 000,00 €	7 397 599,74 €	7 075 600,82 €	321 998,92 €	3 102 400,26 €
2006	19	TRAVAUX SUR LA RN4	24 480 000,00 €	10 978 647,39 €	10 976 918,71 €	1 728,68 €	13 501 352,61 €
2007	1	DIVERS TRAVAUX D'INTERET REGIONAL SUR VOIRIES	102 000 000,00 €	97 822 811,95 €	90 610 695,82 €	7 212 116,13 €	4 177 188,05 €
2011	1	TRAVAUX D'AMELIORATION ET RENFORCEMENT SUR RN - PROGRAMME 2010-2014	70 981 518,02 €	70 788 339,11 €	70 663 688,20 €	124 650,91 €	193 178,91 €
2015	2	PROJET TRAFIKERA	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
2015	3	TRAVAUX D'AMELIORATION ET DE RENFORCEMENT DES RN PGM 2015-2020	122 000 000,00 €	120 167 227,05 €	114 173 554,32 €	5 993 672,73 €	1 832 772,95 €
2016	2	ECHANGEUR PERRIN-AEROPORT POLE CARAIBES	25 000 000,00 €	16 518 686,50 €	15 860 885,41 €	657 801,09 €	8 481 313,50 €
2016	3	RECONSTRUCTION DES AGENCES ET CTRE EXPLOITATION DE ROUTES DE GPE	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2017	1	PROJET DE CONTOURNEMENT - LA BOUCAN	90 000 000,00 €	2 613 981,13 €	2 379 449,45 €	234 531,68 €	87 386 018,87 €
2018	1	AMO TRX ROUTIERS 2018-2021	1 900 000,00 €	1 278 242,39 €	1 158 490,08 €	119 752,31 €	621 757,61 €
2018	4	2X2 VOIES BEAUSOLEIL BREFORT	20 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000 000,00 €
2018	6	MISE EN PLACE DES ABRIS DE BUS	7 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000 000,00 €
2020	1	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RECONSTRUCTION D'OUVRAGE	25 000 000,00 €	22 303 015,23 €	5 293 291,53 €	17 009 723,70 €	2 696 984,77 €
2021	2	TRAVAUX D'AMELIORATION ET DE RENFORCEMENT DES RN PGM 2021-2026	30 000 000,00 €	20 124 176,03 €	12 860 744,79 €	7 263 431,24 €	9 875 823,97 €
2021	5	AMENAGEMENT DE VOIE RESERVEE AUX TRANSPORTS EN COMMUN	10 000 000,00 €	748 049,90 €	165 527,03 €	582 522,87 €	9 251 950,10 €
2021	6	AMENAGEMENT DE PISTE CYCLABE SUR RN	12 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500 000,00 €
2021	18	LA MISE AUX NORMES PARASISMIQUES D'OUVRAGE D'ART SUR LE RESEAU ROUTIER NATIONAL	29 000 000,00 €	13 568 064,31 €	7 643 819,74 €	5 924 244,57 €	15 431 935,69 €
2021	44	LA CREATION D'UNE BRETELLE & D'UN PASSAGE RN11 A RN1	11 900 000,00 €	7 078 161,36 €	5 855 015,61 €	1 223 145,75 €	4 821 838,64 €
2021	45	LA CREATION D'UNE VOIE REVERSIBLE SUR LA RN4	8 000 000,00 €	1 750 073,99 €	1 353 145,27 €	396 928,72 €	6 249 926,01 €
2021	46	LE REDIM. ET LA PROTECT. CONTRE LES INONDATIONS DE LA ROUTE NAT. DITE VOIE VERTE	4 000 000,00 €	1 384 883,91 €	0,00 €	1 384 883,91 €	2 615 116,09 €

2022	2	AMO TRAVAUX ROUTIERS 2022-2026	700 000,00 €	299 947,51 €	56 983,67 €	242 963,84 €	400 052,49 €
TOTAUX			899 033 468,73 €	655 940 446,08 €	583 828 180,50 €	72 112 265,58 €	243 093 022,65 €

DIRECTION DU DESENCLAVEMENT NUMERIQUE

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2007	1	SOUTIEN AUX ORGANISMES PRIVES TIC	4 063 091,64 €	2 652 789,67 €	2 570 705,44 €	82 084,23 €	1 410 301,97 €
2012	1	AMENAGEMENT NUMERIQUES DES ZONES BLANCHES RURALES	2 863 730,37 €	2 830 911,44 €	2 809 942,88 €	20 968,56 €	32 818,93 €
2014	2	GUADELOUPE TRES HAUT DEBIT RACCORDEMENT DES BATIMENTS PRIORITAIRES	2 600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600 000,00 €
2015	2	RACCORDEMENT DES BATIMENTS PRIORITAIRES AU TRES HAUT DEBIT	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
2015	3	INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	42 000 000,00 €	30 492 529,80 €	13 077 898,00 €	17 414 631,80 €	11 507 470,20 €
2015	4	UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES TIC	4 250 000,00 €	3 891 836,98 €	2 994 870,31 €	896 966,67 €	358 163,02 €
2018	1	MISE EN OEUVRE DU SDUN	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
2018	2	DEVELOPPEMENT RESEAU WIFI ZONES TOURISTIQUES	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
2020	1	ASSISTANCE OPERATIONNELLES INFRASTRUCTURES THD	1 500 000,00 €	278 421,85 €	88 536,01 €	189 885,84 €	1 221 578,15 €
2021	53	LA MISE EN PLACE DU WIFI TERRITORIAL	4 300 000,00 €	3 898 702,19 €	1 547 363,06 €	2 351 339,13 €	401 297,81 €
2021	54	LE RENOUVELLEMENT DES CYBERBUS	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
TOTAUX			64 676 822,01 €	44 045 191,93 €	23 089 315,70 €	20 955 876,23 €	20 631 630,08 €

DIRECTION DU LOGEMENT DE L'HABITAT ET DE L'APPUI AUX COLLECTIVITES

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2006	1	RENOVATION URBAINE - VILLE DE POINTE A PITRE	30 042 530,19 €	28 137 459,20 €	26 022 448,17 €	2 115 011,03 €	1 905 070,99 €
2007	1	EQUIPEMENTS SOCIAUX DE PROXIMITE	989 824,00 €	933 044,00 €	890 931,50 €	42 112,50 €	56 780,00 €
2007	1	RENOVATION DU CENTRE DES ARTS	2 221 821,67 €	278 177,67 €	278 177,67 €	0,00 €	1 943 644,00 €

2007	1	ACTIONS DE SOLIDARITE PAAHPOD	3 615 114,47 €	3 476 862,31 €	3 355 231,37 €	121 630,94 €	138 252,16 €
2007	2	ACTIONS DE SOLIDARITE ARSAH	23 499 983,97 €	23 257 736,41 €	23 083 418,39 €	174 318,02 €	242 247,56 €
2007	2	STUCTURES SPECIALISEES AGAFEG	80 000,00 €	80 000,00 €	64 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €
2007	2	EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE	9 928 068,96 €	9 281 092,07 €	7 914 961,32 €	1 366 130,75 €	646 976,89 €
2007	3	RENOVATION URBAINE AUX ABYMES	29 999 999,19 €	19 818 970,68 €	19 797 454,68 €	21 516,00 €	10 181 028,51 €
2007	3	AIDE A LA VIABILISATION L.E.S.	4 185 763,12 €	4 185 763,12 €	3 694 259,62 €	491 503,50 €	0,00 €
2007	5	RCVB RHI	1 000 000,00 €	988 248,88 €	988 248,88 €	0,00 €	11 751,12 €
2007	7	ZONES D'ACTIVITES HORS AGGLOMERATION DE POINTE A PITRE	5 500 000,00 €	3 671 320,14 €	2 756 949,36 €	914 370,78 €	1 828 679,86 €
2007	8	AMENAGEMENT LITTORAUX DIVERS	1 145 250,38 €	1 113 117,59 €	1 110 113,59 €	3 004,00 €	32 132,79 €
2007	13	AIDE REGIONALE AU DEVELOPPEMENT COMMUNAL	10 995 380,69 €	9 109 130,67 €	8 327 871,89 €	781 258,78 €	1 886 250,02 €
2007	14	URGENCES COMMUNALES	1 874 041,00 €	1 374 041,00 €	1 374 041,00 €	0,00 €	500 000,00 €
2008	2	RECONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE	5 808 557,00 €	5 808 557,00 €	5 808 557,00 €	0,00 €	0,00 €
2008	4	SOUTIEN AUX STRUCTURES SPECIALISEES	2 297 530,00 €	2 297 530,00 €	1 925 382,23 €	372 147,77 €	0,00 €
2010	1	AIDE REGIONALE AU DEVELOPPEMENT COMMUNAL	8 451 567,00 €	7 127 534,26 €	7 115 922,24 €	11 612,02 €	1 324 032,74 €
2010	1	EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE	2 102 568,46 €	1 705 621,71 €	1 485 621,71 €	220 000,00 €	396 946,75 €
2011	1	PARTICIPATION DE LA REGION AU PAAHPOD	3 754 165,10 €	3 480 424,86 €	3 310 434,36 €	169 990,50 €	273 740,24 €
2011	2	AMENAGEMENT DES PLAGES DE LA GUADELOUPE	2 015 919,98 €	1 896 566,69 €	1 133 943,66 €	762 623,03 €	119 353,29 €
2011	2	PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT - ARSAH	5 765 800,00 €	5 420 000,00 €	5 420 000,00 €	0,00 €	345 800,00 €
2012	1	CONTRATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE TERRITORIAL	12 333 802,00 €	6 548 912,35 €	6 043 213,86 €	505 698,49 €	5 784 889,65 €
2012	1	PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT ARSAH 2012	7 127 840,00 €	6 860 720,16 €	6 515 005,56 €	345 714,60 €	267 119,84 €
2012	1	TRAVAUX REHABILITATION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE POINTE-A-PITRE	2 363 170,00 €	2 363 170,00 €	1 159 028,00 €	1 204 142,00 €	0,00 €
2012	1	CREATION DE PARCOURS SPORTIFS DE SANTE SECURISES DANS LES COMMUNES	9 804 952,14 €	7 151 860,83 €	1 753 670,69 €	5 398 190,14 €	2 653 091,31 €
2012	2	AIDE A LA VIABILISATION L.E.S. AU MOULE	452 811,04 €	320 248,90 €	228 112,25 €	92 136,65 €	132 562,14 €
2012	4	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER BEAUPERTHUY	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 084 600,00 €	915 400,00 €	0,00 €
2013	1	PARTICIPATION REGIONALE AU LOGEMENT TRES SOCIAL	3 000 000,00 €	2 233 509,21 €	1 526 351,47 €	707 157,74 €	766 490,79 €
2013	1	PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT ARSAH	22 434 357,55 €	21 143 060,39 €	20 317 937,59 €	825 122,80 €	1 291 297,16 €
2014	3	CONTRATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE TERRITORIAL	108 702 727,00 €	63 327 995,11 €	22 123 893,80 €	41 204 101,31 €	45 374 731,89 €

2015	1	AIDE REGIONALE AU DEVELOPPEMENT URBAIN - DIVERSES COMMUNES	14 093 000,00 €	12 960 142,94 €	6 203 763,94 €	6 756 379,00 €	1 132 857,06 €
2015	1	EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALIER DE STE MARIE M/GTE	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	800 894,88 €	399 105,12 €	0,00 €
2016	1	PARTICIPATION DE LA REGION AU PAAHPOD	1 302 348,50 €	1 164 104,00 €	951 123,50 €	212 980,50 €	138 244,50 €
2016	2	PARTICIPATION REG AU PROGRAMME ARSAH	1 000 000,00 €	979 000,00 €	966 964,28 €	12 035,72 €	21 000,00 €
2017	1	ACQ° DIVERS MATERIELS	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
2017	1	RENFORCEMENT PARASISMIQUE DES ECOLES	23 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000 000,00 €
2017	1	PROGRAMME OCEAN AMENAGEMENT DES PLAGES DE LA GUADELOUPE	29 500 000,00 €	7 418 737,18 €	3 307 418,15 €	4 111 319,03 €	22 081 262,82 €
2018	1	TRAVAUX DE RENFORCEMENT PARASISMIQUE DES ECOLES	43 500 000,00 €	31 904 237,15 €	6 774 749,44 €	25 129 487,71 €	11 595 762,85 €
2018	1	AIDE DEVPT COMMUNE COFIN	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2021	16	LA MISE AUX NORMES DES ECOLES DU 1ER CYCLE (5 ECOLES)	25 000 000,00 €	17 318 427,56 €	775 097,32 €	16 543 330,24 €	7 681 572,44 €
2021	20	L'AMELIORATION DE L'HABITAT	20 000 000,00 €	2 388 000,00 €	509 584,82 €	1 878 415,18 €	17 612 000,00 €
2021	37	10 PLATEAUX SPORTIFS DANS LES COMMUNES	5 800 000,00 €	3 576 301,55 €	1 607 169,05 €	1 969 132,50 €	2 223 698,45 €
TOTAUX			495 888 893,41 €	324 299 625,59 €	208 506 547,24 €	115 793 078,35 €	171 589 267,82 €

DIRECTION DU SECRETARIAT COMMUN

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2016	1	OS11-INV-TF AT	724 036,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	724 036,80 €
2016	2	OS11-INV-AT-VOLET TN	406 574,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	406 574,70 €
TOTAUX			1 130 611,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 130 611,50 €

DIRECTION DU TOURISME

SITUATION CUMULEE DES AP

N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2007	1	DEVELOPP OFFRE TOURISTIQUE	3 003 165,75 €	2 992 789,69 €	2 986 303,39 €	6 486,30 €	10 376,06 €
2007	2	MODERNISATION DE L'INDUSTRIE HOTELIERE	33 500 000,00 €	21 819 618,34 €	18 910 188,15 €	2 909 430,19 €	11 680 381,66 €
2008	1	DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE CROISIERE & DE PLAISANCE	1 000 000,00 €	254 478,15 €	254 478,15 €	0,00 €	745 521,85 €
2015	6	SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES D'HEBERGEMENT	27 235 200,00 €	5 333 427,95 €	4 411 197,38 €	922 230,57 €	21 901 772,05 €

2015	7	SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS LES PRODUITS TOURISTIQUES	13 605 678,04 €	2 104 861,70 €	1 695 368,66 €	409 493,04 €	11 500 816,34 €
2016	1	PROGRAMME DE PROMOTION DU CTIG 2016	13 100 000,00 €	13 100 000,00 €	12 802 040,00 €	297 960,00 €	0,00 €
2021	26	LE SOUTIEN A LA PROMOTION DE LA DESTINATION	20 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000 000,00 €
2022	1	INVESTISSEMENT REGIONAL KARU ZIE	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
TOTAUX			116 444 043,79 €	45 605 175,83 €	41 059 575,73 €	4 545 600,10 €	70 838 867,96 €

DIRECTION DU TRANSPORT							
SITUATION CUMULEE DES AP							
N°	AP	Libellé AP	Total voté AP	Total Engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
2007	1	MAINTIEN DES LIGNES REGULIERES MARITIMES	3 561 540,37 €	2 272 022,59 €	1 432 913,41 €	839 109,18 €	1 289 517,78 €
2014	1	AMENAGEMENT DES PORTS	3 343 516,62 €	3 343 516,62 €	3 343 516,62 €	0,00 €	0,00 €
2015	3	ADAPTER INFRAS PORTUAIRE AUX MUTATIONS DU TRANSPORT MARITIME INTERNATIONAL	6 500 000,00 €	6 500 000,00 €	6 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2018	1	MISE EN PLACE BUS DE MERS	1 723 750,00 €	998 200,00 €	998 200,00 €	0,00 €	725 550,00 €
2019	1	ACQUISTION MATERIELS TRANSPORTS INTERURBAIN	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
TOTAUX			20 128 806,99 €	13 113 739,21 €	12 274 630,03 €	839 109,18 €	7 015 067,78 €

Situation des autorisations de programmes (AP) toutes directions confondues	Total voté AP	Total engagé AP	Réalisé CP sur engagement AP	Encours sur engagement AP	Disponible pour engagement AP
	3 790 186 249,15 €	2 634 510 688,62 €	1 965 462 605,23 €	669 048 083,39 €	1 155 675 560,53 €



ANNEXE 3

SITUATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS GERES EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) AU 31 DECEMBRE 2022



**SITUATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS GERES
EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT(AE)
AU 31 DECEMBRE 2022**

Déclinaison par direction

Fonctionnement

Direction	Total voté AE	Total engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
CABINET DU PRESIDENT	3 275 711,05 €	3 202 520,33 €	3 183 289,61 €	19 230,72 €	73 190,72 €
CHARGE DE MISSION DGAFEDH	3 020 000,00 €	3 808,35 €	0,00 €	3 808,35 €	3 016 191,65 €
DIRECTION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU LITTORAL	16 596 000,00 €	12 462 338,87 €	11 198 013,42 €	1 264 325,45 €	4 133 661,13 €
DIRECTION BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS ET MOYENS GENERAUX	14 752 629,00 €	7 519 156,32 €	7 519 156,32 €	0,00 €	7 233 472,68 €
DIRECTION DE LA CROISSANCE BLEUE	2 900 000,00 €	694 790,03 €	637 158,95 €	57 631,08 €	2 205 209,97 €
DIRECTION DE LA CROISSANCE VERTE	2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
DIRECTION DE LA CULTURE ET DES SPORTS	62 029 784,43 €	49 016 117,15 €	47 279 545,56 €	1 736 571,59 €	13 013 667,28 €
DIRECTION DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES	2 197 000,00 €	990 609,58 €	903 933,43 €	86 676,15 €	1 206 390,42 €
DIRECTION DE LA FISCALITE INDIRECTE	400 000,00 €	400 000,00 €	245 641,62 €	154 358,38 €	0,00 €
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE ET EMPLOI	811 644 854,99 €	585 100 661,62 €	419 896 669,07 €	165 203 992,55 €	226 544 193,37 €
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ETUDIANTE	40 248 651,86 €	33 677 603,17 €	24 745 952,63 €	8 931 650,54 €	6 571 048,69 €
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DES MOYENS	21 161 247,69 €	14 543 234,73 €	13 995 133,86 €	548 100,87 €	6 618 012,96 €
DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES	28 849 604,99 €	19 375 194,74 €	18 267 851,98 €	1 107 342,76 €	9 474 410,25 €
DIRECTION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS	7 124 538,27 €	5 910 911,56 €	4 146 824,58 €	1 764 086,98 €	1 213 626,71 €
DIRECTION DE L'EMPLOI L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	10 000 000,00 €	512 400,00 €	0,00 €	512 400,00 €	9 487 600,00 €
DIRECTION DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	19 617 174,44 €	10 024 964,27 €	8 765 043,13 €	1 259 921,14 €	9 592 210,17 €
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	26 683 854,34 €	19 232 297,07 €	17 531 952,88 €	1 700 344,19 €	7 451 557,27 €
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES ETUDES ET DE L'INFORMATION GEO	636 000,00 €	431 782,15 €	15 841,00 €	415 941,15 €	204 217,85 €
DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA CONTRACTUALISATION	245 159 297,53 €	155 892 870,28 €	53 404 282,70 €	102 488 587,58 €	89 266 427,25 €

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES	1 565 078,89 €	707 901,67 €	625 170,41 €	82 731,26 €	857 177,22 €
DIRECTION DES LYCEES	80 985 477,00 €	70 528 618,83 €	61 453 928,38 €	9 074 690,45 €	10 456 858,17 €
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 450 000,00 €	1 157 785,53 €	1 067 599,49 €	90 186,04 €	292 214,47 €
DIRECTION DES TRAVAUX ROUTIERS	96 320 482,14 €	88 999 867,86 €	83 325 662,08 €	5 674 205,78 €	7 320 614,28 €
DIRECTION DU DESENCLAVEMENT NUMERIQUE	5 895 068,03 €	2 648 912,96 €	2 250 059,43 €	398 853,53 €	3 246 155,07 €
DIRECTION DU LOGEMENT DE L'HABITAT ET DE L'APPUI AUX COLLECTIVITES	12 061 815,32 €	6 872 716,67 €	6 536 352,08 €	336 364,59 €	5 189 098,65 €
DIRECTION DU SECRETARIAT COMMUN	39 777 916,05 €	37 537 696,98 €	36 745 658,81 €	792 038,17 €	2 240 219,07 €
DIRECTION DU TOURISME	24 800 000,00 €	18 976 377,87 €	17 038 457,14 €	1 937 920,73 €	5 823 622,13 €
DIRECTION DU TRANSPORT	81 100 000,00 €	69 504 918,06 €	32 664 949,86 €	36 839 968,20 €	11 595 081,94 €
DIRECTION GENERALE ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	300 000,00 €	30 311,64 €	18 675,00 €	11 636,64 €	269 688,36 €
Total FONCTIONNEMENT	1 663 052 186,02 €	1 215 956 368,29 €	873 462 803,42 €	342 493 564,87 €	447 095 817,73 €

CABINET DU PRESIDENT							
SITUATION CUMULEE DES AE							
N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2012	3	DEVELOPPEMENT D'OUTILS DECISIONNELS - TABLEAUX DE BORD	131 549,05 €	99 835,86 €	97 283,08 €	2 552,78 €	31 713,19 €
2015	1	EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	39 162,00 €	9 162,00 €	9 162,00 €	0,00 €	30 000,00 €
2017	1	ACTIONS COMMUNICATION	3 105 000,00 €	3 093 522,47 €	3 076 844,53 €	16 677,94 €	11 477,53 €
TOTAUX			3 275 711,05 €	3 202 520,33 €	3 183 289,61 €	19 230,72 €	73 190,72 €

CHARGE DE MISSION DGAFEDH							
SITUATION CUMULEE DES AE							
N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2018	1	MOBILITE CARAIBES CARIMO OV	3 020 000,00 €	3 808,35 €	0,00 €	3 808,35 €	3 016 191,65 €
TOTAUX			3 020 000,00 €	3 808,35 €	0,00 €	3 808,35 €	3 016 191,65 €

DIRECTION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU LITTORAL							
SITUATION CUMULEE DES AE							
N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE

2007	11	CURAGE DES RAVINES ET DES CANAUX	16 296 000,00 €	12 212 338,87 €	11 198 013,42 €	1 014 325,45 €	4 083 661,13 €
2021	63	LA REMISE A NIVEAU DES PARCOURS SPORTIFS	300 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	50 000,00 €
TOTAUX			16 596 000,00 €	12 462 338,87 €	11 198 013,42 €	1 264 325,45 €	4 133 661,13 €

DIRECTION BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS ET MOYENS GENERAUX

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2017	2	BEA UMAG GESTION ET EXPLOITATION	5 156 995,00 €	2 069 151,32 €	2 069 151,32 €	0,00 €	3 087 843,68 €
2017	3	BEA UMAG FINANCEMENT	9 595 634,00 €	5 450 005,00 €	5 450 005,00 €	0,00 €	4 145 629,00 €
TOTAUX			14 752 629,00 €	7 519 156,32 €	7 519 156,32 €	0,00 €	7 233 472,68 €

DIRECTION DE LA CROISSANCE BLEUE

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2017	1	SOUTIEN A L'ECONOMIE BLEUE - PROJET ORFISH	900 000,00 €	694 790,03 €	637 158,95 €	57 631,08 €	205 209,97 €
2022	1	ORGANISATION TRANSATLANTIQUES	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
TOTAUX			2 900 000,00 €	694 790,03 €	637 158,95 €	57 631,08 €	2 205 209,97 €

DIRECTION DE LA CROISSANCE VERTE

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2021	23	L'ECO FERME 3.0 FONCTIONNEMENT	2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
TOTAUX			2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €

DIRECTION DE LA CULTURE ET DES SPORTS

SITUATION CUMULEE DES AE							
N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2008	2	POLE REGIONAL DES ARTS & DU SPECTACLE	445 900,00 €	433 900,00 €	373 900,00 €	60 000,00 €	12 000,00 €
2008	6	PROMOTION DU CARNAVAL	108 000,00 €	108 000,00 €	93 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
2008	8	FESTIVAL REGIONAL DES MUSIQUES CARIBEENNES	1 956 413,39 €	1 956 413,39 €	1 753 570,08 €	202 843,31 €	0,00 €
2009	1	SOUTIEN AUX SPORTS ET AUX EVENEMENTS SPORTIFS	2 529 500,00 €	2 310 419,70 €	2 238 179,70 €	72 240,00 €	219 080,30 €
2012	1	DIVERSES ACTIONS AU PROFIT DU MEMORIAL ACTe	370 755,81 €	370 005,81 €	367 065,81 €	2 940,00 €	750,00 €
2013	1	PLAN DE DEVELOPPEMENT DU NAUTISME	1 739 576,00 €	1 725 491,00 €	1 576 691,00 €	148 800,00 €	14 085,00 €
2014	2	MEMORIAL ACTe - CONCEPTION ET COORDINATION DE L'OUVERTURE	39 819 639,23 €	39 226 515,02 €	38 819 687,11 €	406 827,91 €	593 124,21 €
2018	1	TERRE DE BLUES	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €
2021	1	ORGANISATION DE LA ROUTE DU RHUM 2022	2 200 000,00 €	1 845 000,00 €	1 476 000,00 €	369 000,00 €	355 000,00 €
2021	2	SOUTIEN AUX SPORTS ET AUX EVENEMENTS SPORTIFS	10 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000 000,00 €
2021	28	LE SOUTIEN AU SPECTACLE VIVANT DE LA CREATION A LA DIFFUSION	720 000,00 €	712 372,23 €	453 183,59 €	259 188,64 €	7 627,77 €
2021	31	LE SOUTIEN A L'ECONOMIE DES FESTIVALS CULTURELS ET SALON D'ART	540 000,00 €	328 000,00 €	128 268,27 €	199 731,73 €	212 000,00 €
2022	3	LE CENTRE DES MUSIQUES ET DES DANSES TRADITIONNELLES	900 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	900 000,00 €
TOTAUX			62 029 784,43 €	49 016 117,15 €	47 279 545,56 €	1 736 571,59 €	13 013 667,28 €

DIRECTION DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES

SITUATION CUMULEE DES AE							
N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2018	8	ETUDES ET PRESTATIONS	715 000,00 €	249 392,29 €	207 095,21 €	42 297,08 €	465 607,71 €
2018	9	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
2018	10	DOCUMENTATION	1 052 000,00 €	741 217,29 €	696 838,22 €	44 379,07 €	310 782,71 €
2018	11	COMMUNICATION	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
2021	1	FRAIS D'ETUDES DOCUMENTATION	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €
TOTAUX			2 197 000,00 €	990 609,58 €	903 933,43 €	86 676,15 €	1 206 390,42 €

DIRECTION DE LA FISCALITE INDIRECTE

SITUATION CUMULEE DES AE							
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2018	1	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	400 000,00 €	400 000,00 €	245 641,62 €	154 358,38 €	0,00 €
TOTAUX			400 000,00 €	400 000,00 €	245 641,62 €	154 358,38 €	0,00 €

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE ET EMPLOI

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2006	7	PROGRAMME DE FORMATION "QUALIFIANTE"	6 376 638,60 €	4 014 100,65 €	3 567 485,54 €	446 615,11 €	2 362 537,95 €
2007	1	FORMATION PROFESSIONNELLE	8 701 344,46 €	7 004 946,02 €	6 932 742,20 €	72 203,82 €	1 696 398,44 €
2007	3	AIDE FORMATION MOBILITE & CHEQUE QUALIF.	9 938 917,30 €	9 033 797,26 €	6 433 948,01 €	2 599 849,25 €	905 120,04 €
2007	4	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	891 101,00 €	891 101,00 €	827 480,00 €	63 621,00 €	0,00 €
2008	3	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA CITE DES METIERS	376 100,00 €	376 100,00 €	256 100,00 €	120 000,00 €	0,00 €
2008	7	VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	515 459,57 €	314 849,57 €	306 677,53 €	8 172,04 €	200 610,00 €
2008	14	ATELIERS PEDAGOGIQUES PERSONNALISES	318 532,00 €	318 532,00 €	278 353,60 €	40 178,40 €	0,00 €
2009	1	CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1 860 000,00 €	1 860 000,00 €	1 480 000,00 €	380 000,00 €	0,00 €
2010	3	PROGRAMME REG. DE FORMATION DU CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	3 246 516,17 €	3 246 516,17 €	3 079 116,17 €	167 400,00 €	0,00 €
2011	2	DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	4 589 640,49 €	389 640,49 €	378 291,28 €	11 349,21 €	4 200 000,00 €
2011	4	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI - CHANTIER INSERTION	7 471 853,67 €	5 461 771,27 €	5 461 771,27 €	0,00 €	2 010 082,40 €
2011	14	PROGRAMME DE FORMATION DES DETENUS	1 242 110,25 €	1 242 110,25 €	993 688,20 €	248 422,05 €	0,00 €
2011	16	DISPOSITIF CHEQUE QUALIFICATION	7 157 250,99 €	7 157 250,99 €	7 065 215,39 €	92 035,60 €	0,00 €
2012	1	INDEMNITES COMPENSATRICES FORFAITAIRES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS 2012	4 212 251,91 €	1 980 021,16 €	1 767 801,95 €	212 219,21 €	2 232 230,75 €
2012	1	ETABLISSEMENT PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1 480 000,00 €	1 480 000,00 €	1 344 000,00 €	136 000,00 €	0,00 €
2012	2	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI TREMPLIN 2012	5 252 000,00 €	1 566 618,35 €	1 566 618,35 €	0,00 €	3 685 381,65 €
2012	3	DEVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE	5 561 681,91 €	3 949 978,02 €	3 195 307,35 €	754 670,67 €	1 611 703,89 €
2012	5	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION DU CRFP 2012	5 762 822,90 €	5 534 837,62 €	5 534 837,62 €	0,00 €	227 985,28 €

2012	11	PLAN REGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETRISME	110 000,00 €	110 000,00 €	78 000,00 €	32 000,00 €	0,00 €
2013	2	DEVELOPPEMENT DES ILES 2012 - 2014	1 298 674,69 €	1 298 674,69 €	1 072 025,81 €	226 648,88 €	0,00 €
2013	4	INDEMNITES COMPENSATRICES FORFAITAIRE AUX EMPLOYEUR D'APPRENTIS 2013	7 957 235,87 €	7 957 235,87 €	7 954 318,64 €	2 917,23 €	0,00 €
2013	4	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2013	9 676 468,61 €	9 562 190,30 €	6 220 479,06 €	3 341 711,24 €	114 278,31 €
2013	5	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L' EMPLOI CHANTIER D'INSERTION	2 443 009,78 €	2 443 009,78 €	2 408 954,28 €	34 055,50 €	0,00 €
2013	5	PROGRAMME REG. DE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE 2013	1 785 816,08 €	1 785 816,08 €	1 374 388,67 €	411 427,41 €	0,00 €
2013	7	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI TREMPLIN 2013	648 000,00 €	648 000,00 €	279 934,75 €	368 065,25 €	0,00 €
2013	7	AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION - CONTRATS AIDES	1 058 768,35 €	1 058 768,35 €	385 993,58 €	672 774,77 €	0,00 €
2013	8	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT - EMPLOI AVENIR	15 628 326,22 €	15 427 736,89 €	6 866 313,77 €	8 561 423,12 €	200 589,33 €
2013	9	APPUI AU PLAN DE FORMATION DES SALARIES	869 907,00 €	243 359,00 €	105 130,42 €	138 228,58 €	626 548,00 €
2014	1	BOURSES SOCIALES 2014-2015	1 056 164,00 €	1 056 164,00 €	1 046 046,50 €	10 117,50 €	0,00 €
2014	2	ACCOMPAGNEMENT EMPLOI CHANTIER INSERTION 2014	12 300 000,00 €	9 813 853,22 €	8 638 025,56 €	1 175 827,66 €	2 486 146,78 €
2014	2	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2014	1 182 431,02 €	1 182 431,02 €	957 983,89 €	224 447,13 €	0,00 €
2014	2	BOURSES SANITAIRES 2014-2015	1 321 747,00 €	1 321 747,00 €	1 253 322,00 €	68 425,00 €	0,00 €
2014	3	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI - EMPLOI TREMPLIN 2014	11 000 000,00 €	8 868 000,00 €	3 318 672,67 €	5 549 327,33 €	2 132 000,00 €
2014	3	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE 2014	980 577,00 €	680 577,00 €	401 377,00 €	279 200,00 €	300 000,00 €
2014	4	MARCHE D'INDEMNISATION DES STAGIAIRES 2014	6 268 723,74 €	6 268 719,45 €	6 028 719,45 €	240 000,00 €	4,29 €
2014	5	INDEMNITES COMPENSATRICES FORFAITAIRE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	13 000 000,00 €	12 078 473,21 €	4 327 249,88 €	7 751 223,33 €	921 526,79 €
2014	5	DISPOSITIF CHEQUE QUALIFICATION	8 000 000,00 €	4 498 500,00 €	4 498 192,82 €	307,18 €	3 501 500,00 €
2014	6	DEVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE	657 807,91 €	657 807,91 €	556 411,08 €	101 396,83 €	0,00 €
2014	9	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION SOCIALE 2014	1 091 560,93 €	941 891,93 €	750 795,97 €	191 095,96 €	149 669,00 €
2014	10	AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION & LA MOBILITE & CHEQUE QUALIFICATION	15 190 031,57 €	13 716 943,91 €	6 418 222,90 €	7 298 721,01 €	1 473 087,66 €
2014	11	ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL 2014	510 000,00 €	210 000,00 €	161 000,00 €	49 000,00 €	300 000,00 €
2014	12	VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	200 012,00 €	200 012,00 €	110 639,00 €	89 373,00 €	0,00 €
2014	13	PARTICIPATION AUX PROJETS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	2 664 360,83 €	2 664 360,83 €	2 359 338,82 €	305 022,01 €	0,00 €
2014	16	CONTROLE ET CERTIFICATION DES ACTIONS DE FORMATION	92 634,04 €	92 634,04 €	81 585,74 €	11 048,30 €	0,00 €

2015	1	ASSISTANCE TECHNIQUE PO FSE	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
2015	1	BOURSES SANITAIRES 2015-2016	519 616,00 €	499 306,00 €	497 337,00 €	1 969,00 €	20 310,00 €
2015	2	BOURSES SOCIALES 2015-2016	326 664,00 €	326 664,00 €	313 572,00 €	13 092,00 €	0,00 €
2015	3	PROGRAMME DE FORMATION - CIGAREL	1 218 444,15 €	1 218 444,15 €	1 174 755,32 €	43 688,83 €	0,00 €
2015	4	ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES - CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	1 610 250,00 €	1 248 000,00 €	903 350,00 €	344 650,00 €	362 250,00 €
2015	4	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2015	909 406,50 €	909 406,50 €	18 417,00 €	890 989,50 €	0,00 €
2015	5	PROGRAMME REG DE FORMATION PROF (PO 2014-2020)	21 000 000,00 €	20 784 525,19 €	16 920 905,95 €	3 863 619,24 €	215 474,81 €
2015	6	GROUPEMENT D'ACHAT PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE	5 100 000,00 €	5 100 000,00 €	3 738 145,79 €	1 361 854,21 €	0,00 €
2015	6	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROF SUP 2015 (PO2014-2020)	4 100 000,00 €	3 277 136,59 €	2 509 702,85 €	767 433,74 €	822 863,41 €
2015	7	PROGRAMME REGIONAL D'APPRENTISSAGE 2015 (PO 2014-2020)	29 000 000,00 €	14 105 595,56 €	10 371 225,52 €	3 734 370,04 €	14 894 404,44 €
2015	9	AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION - BILAN DE COMPETENCES	933 537,23 €	417 686,83 €	218 654,42 €	199 032,41 €	515 850,40 €
2015	10	PROGRAMME DE COMPETENCES CLES	238 000,00 €	235 000,00 €	235 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
2015	11	ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL PRIVES 2015	91 160,00 €	27 900,00 €	14 352,62 €	13 547,38 €	63 260,00 €
2015	12	PROGRAMME REGIONAL FORMATION SANITAIRE 2015	34 995 873,00 €	31 999 406,00 €	18 385 538,00 €	13 613 868,00 €	2 996 467,00 €
2015	13	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION SOCIALE 2015	2 132 566,29 €	2 132 566,29 €	1 631 230,46 €	501 335,83 €	0,00 €
2015	14	PROGRAMME REGIONAL D'APPRENTISSAGE 2015	13 000 000,00 €	7 522 604,26 €	6 378 974,23 €	1 143 630,03 €	5 477 395,74 €
2016	1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ECOLE 2EME CHANCE	4 400 000,00 €	4 400 000,00 €	4 320 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
2016	1	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION DU CRFP (PO 14-20)	13 446 212,68 €	13 370 128,02 €	9 662 463,98 €	3 707 664,04 €	76 084,66 €
2016	3	BOURSES SANITAIRES 2016-2017	2 047 474,00 €	1 881 663,00 €	1 733 292,00 €	148 371,00 €	165 811,00 €
2016	4	GPE ACHAT PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE 16	1 900 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900 000,00 €
2016	4	BOURSES SOCIALES 2016-2017	1 658 051,00 €	1 653 546,00 €	1 428 269,00 €	225 277,00 €	4 505,00 €
2016	20	PROGRAMME REGIONAL D'APPRENTISSAGE 2016	14 003 241,00 €	11 263 495,99 €	9 254 854,20 €	2 008 641,79 €	2 739 745,01 €
2016	21	PROGRAMME REGIONAL FORMATION SANITAIRE 2016	26 950 000,00 €	22 422 603,70 €	18 169 470,27 €	4 253 133,43 €	4 527 396,30 €
2016	22	PROGRAMME REGIONAL FORMATION SOCIALE 2016	17 546 541,28 €	11 187 521,29 €	8 474 927,09 €	2 712 594,20 €	6 359 019,99 €
2017	1	MISSION LOCALE 2017-18	1 600 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	1 550 000,00 €
2017	1	PROGRAMME OPERATIONNEL EPA GUADELOUPE FORMATION	20 600 000,00 €	20 600 000,00 €	18 382 388,20 €	2 217 611,80 €	0,00 €

2017	1	PROGRAMME REGIONAL D'APPRENTISSAGE 2017_2018	24 000 000,00 €	13 627 366,01 €	10 842 030,58 €	2 785 335,43 €	10 372 633,99 €
2017	2	SUBV° IFAS PORT-LOUIS	200 000,00 €	12 787,00 €	0,00 €	12 787,00 €	187 213,00 €
2018	1	PROGRAMME OPEATIONNEL DE LA MISSION LOCALE	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	2 772 569,49 €	727 430,51 €	350 000,00 €
2018	1	PROGRAMME DE FORMATION	5 475 802,00 €	2 469 661,00 €	0,00 €	2 469 661,00 €	3 006 141,00 €
2018	1	AIDES EXCEPTIONNELLES	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
2018	1	PIC 2018-2020	7 600 000,00 €	3 187 800,00 €	3 187 800,00 €	0,00 €	4 412 200,00 €
2018	2	PRIME APPRENTISSAGE	28 250 000,00 €	3 571 729,36 €	1 447 372,98 €	2 124 356,38 €	24 678 270,64 €
2018	2	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 301 985,00 €	13 301 985,00 €	1 200 000,00 €	12 101 985,00 €	0,00 €
2018	2	PROGRAMME REGIONAL D'APPRENTISSAGE 2018_2019	22 000 000,00 €	11 818 734,04 €	10 107 779,55 €	1 710 954,49 €	10 181 265,96 €
2018	3	EPIC REMUNERATION DES STAGIAIRES	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	6 513 650,30 €	1 486 349,70 €	0,00 €
2018	4	EPIC PROGRAMME DE FORMATION PROF (PO 2014-2020)	4 000 000,00 €	3 328 354,00 €	0,00 €	3 328 354,00 €	671 646,00 €
2019	1	SERVICE CIVIQUE	904 872,00 €	904 872,00 €	610 132,97 €	294 739,03 €	0,00 €
2019	1	DEVELOPPEMENT ET SOUTIENE ESS	2 200 000,00 €	1 007 796,67 €	785 260,36 €	222 536,31 €	1 192 203,33 €
2019	1	PROJETS FORMATION SECTION PRIORITAIRES	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €
2019	1	GUADELOUPE FORMATION PROG FORMATION (PO14-20)	4 500 000,00 €	3 750 000,00 €	3 000 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €
2019	1	PACTE ULTRAMARIN	80 746 316,00 €	53 788 334,82 €	37 624 736,38 €	16 163 598,44 €	26 957 981,18 €
2019	2	DEVELOPPEMENT ALTERNANCE	3 000 000,00 €	1 173 697,63 €	930 697,63 €	243 000,00 €	1 826 302,37 €
2019	2	MAISON REGIONALE DE LA FORMATION	2 800 000,00 €	221 602,35 €	21 602,35 €	200 000,00 €	2 578 397,65 €
2019	2	GUADELOUPE FORMATION REMUNERATION DES STAGIAIRES	38 480 000,00 €	34 537 409,47 €	27 257 699,67 €	7 279 709,80 €	3 942 590,53 €
2019	3	FORMATION PROFESSIONNELLE ENERGIES RENOUVELABLES - ENVIRONNEMENT	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
2019	4	VALORISATION DES ACQUIS EXPERIENCE	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
2019	4	BOURSES SANITAIRES 19_20	7 800 000,00 €	4 700 218,00 €	3 487 805,99 €	1 212 412,01 €	3 099 782,00 €
2019	5	PROGRAMME DE FORMATION DES DETENUS	1 800 000,00 €	257 350,05 €	8 928,00 €	248 422,05 €	1 542 649,95 €
2019	5	BOURSES SOCIALES 19_20	4 900 000,00 €	4 808 895,90 €	2 601 415,40 €	2 207 480,50 €	91 104,10 €
2019	6	DISPOSITIF CHEQUE QUALIFICATION	6 000 000,00 €	5 170 452,33 €	4 341 055,00 €	829 397,33 €	829 547,67 €
2019	7	AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION	300 000,00 €	270 000,00 €	270 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
2019	8	PLAN REGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
2019	9	PROGRAMME REG. DE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE 2013	4 000 000,00 €	1 731 718,79 €	945 534,02 €	786 184,77 €	2 268 281,21 €

2019	10	AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION - CONTRATS AIDES	5 000 000,00 €	1 701 162,29 €	820 349,05 €	880 813,24 €	3 298 837,71 €
2019	11	APPUI AU PLAN DE FORMATION DES SALARIES	3 000 000,00 €	1 255 667,20 €	551 133,44 €	704 533,76 €	1 744 332,80 €
2019	12	AIR CHEQUE QUALIFICATION PIC	7 700 000,00 €	2 701 411,57 €	1 852 740,01 €	848 671,56 €	4 998 588,43 €
2019	13	VALORIS DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
2019	14	ACCOMPAGNEMENT PROJETS PIC	3 000 000,00 €	240 168,50 €	120 084,25 €	120 084,25 €	2 759 831,50 €
2019	15	EVALUATION PIC	2 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €
2019	16	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE 2014	2 605 000,00 €	1 343 974,88 €	478 755,59 €	865 219,29 €	1 261 025,12 €
2019	19	ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL PRIVES 2015	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
2019	20	GROUPEMENT D'ACHAT PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
2019	21	AIF-BC-PIC	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
2019	22	AIDES EXCEPTIONNELLES	400 000,00 €	262 225,17 €	228 937,37 €	33 287,80 €	137 774,83 €
2019	25	GUADELOUPE FORMATION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	73 567 365,00 €	62 530 694,34 €	44 699 930,61 €	17 830 763,73 €	11 036 670,66 €
2020	1	AIDES AU STRUCTURE DE L'ESS	900 000,00 €	315 000,00 €	57 000,00 €	258 000,00 €	585 000,00 €
2020	1	PIA - PROGRAMME INVESTISSEMENT AVENIR	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
2020	2	PROGRAMME FORMATION MARITIME	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	750 000,00 €
2021	2	DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE	2 100 000,00 €	302 424,00 €	0,00 €	302 424,00 €	1 797 576,00 €
2021	3	CLAUSES SOCIALES	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
2021	30	LE FINANCEMENT D'EMPLOYEURS D'APPRENTIS	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €
2021	68	L'AIDE A L'INITIATIVE LOCALE POUR LES STRUCTURES D'INSERTION PAR	3 200 000,00 €	986 792,58 €	219 985,46 €	766 807,12 €	2 213 207,42 €
2022	1	SERVICE CIVIQUE	1 000 000,00 €	165 700,00 €	32 300,00 €	133 400,00 €	834 300,00 €
2022	2	PROGRAMME DE FORMATION COLLECTIVE 2022	10 000 000,00 €	512 400,00 €	0,00 €	512 400,00 €	9 487 600,00 €
TOTAUX			811 644 854,99 €	585 100 661,62 €	419 896 669,07 €	165 203 992,55 €	226 544 193,37 €

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ETUDIANTE

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2007	1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UNIVERSITE	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 810 630,36 €	189 369,64 €	0,00 €

2010	1	BOURSES REGIONALES DOCTORALES 2010-2013	981 355,50 €	981 355,50 €	799 243,93 €	182 111,57 €	0,00 €
2012	3	DISPOSITIFS D'AIDES AUX ETUDIANTS	6 328 972,85 €	6 328 972,85 €	5 973 934,83 €	355 038,02 €	0,00 €
2014	1	CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS 2014-2017 REGION-UAG	256 000,00 €	252 560,00 €	0,00 €	252 560,00 €	3 440,00 €
2014	14	BOURSES REGIONALES DOCTORALES 2014-2017	322 707,00 €	322 707,00 €	263 314,90 €	59 392,10 €	0,00 €
2015	3	AIDES AUX ETUDIANTS 2015-2016	2 088 057,51 €	2 088 057,51 €	2 014 845,75 €	73 211,76 €	0,00 €
2016	1	COFIN REG IEJ OT8	701 839,00 €	693 352,57 €	256 298,93 €	437 053,64 €	8 486,43 €
2016	1	BOURSES REGIONALES DOCTORALES 2016-2019	1 200 000,00 €	1 067 660,28 €	328 780,64 €	738 879,64 €	132 339,72 €
2016	2	AIDES AUX ETUDIANTS 2016-2017	1 451 150,00 €	1 451 150,00 €	1 395 350,00 €	55 800,00 €	0,00 €
2017	1	AIDES AUX ETUDIANTS 2017_2018	1 600 000,00 €	1 348 980,00 €	1 344 180,00 €	4 800,00 €	251 020,00 €
2018	1	BOURSES DOCTORALES	350 000,00 €	289 459,08 €	265 337,49 €	24 121,59 €	60 540,92 €
2018	2	AIDES AUX ETUDIANT 18-19	1 600 000,00 €	1 599 100,00 €	1 593 400,00 €	5 700,00 €	900,00 €
2018	3	BOURSES REGIONALES DOCTORALE 2018-2021	750 000,00 €	300 244,60 €	198 791,44 €	101 453,16 €	449 755,40 €
2018	4	CONVENTION LADOM REGION GPE 2018-2019	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	3 200 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €
2019	1	AIDES AUX ETUDIANT 19-20	4 500 000,00 €	2 297 620,00 €	1 751 608,00 €	546 012,00 €	2 202 380,00 €
2019	2	BOURSES REGIONALES DOCTORALE 2019-2022	687 570,00 €	525 890,75 €	130 465,41 €	395 425,34 €	161 679,25 €
2020	1	CONVENTION LADOM REGION GPE 2020-2021	7 029 000,00 €	4 428 593,03 €	2 339 010,95 €	2 089 582,08 €	2 600 406,97 €
2020	1	AIDES AUX ETUDIANTS - MOBILITE QUEBEC	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
2021	1	CONVENTION LADOM REGION GUADELOUPE 2021-2022	3 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €
2021	39	LE SOUTIEN A LA MOBILITE PROFESSIONNELLE AU QUEBEC	202 000,00 €	201 900,00 €	80 760,00 €	121 140,00 €	100,00 €
TOTAUX			40 248 651,86 €	33 677 603,17 €	24 745 952,63 €	8 931 650,54 €	6 571 048,69 €

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DES MOYENS

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2012	1	PRIMES D'ASSURANCES 2012 - 2015	4 711 890,49 €	4 637 077,12 €	4 637 077,12 €	0,00 €	74 813,37 €
2016	1	PRIMES D'ASSURANCES 2016 - 2020	6 449 357,20 €	6 127 384,37 €	6 127 384,37 €	0,00 €	321 972,83 €
2020	2	PRIMES D'ASSURANCES 2020 - 2023	10 000 000,00 €	3 778 773,24 €	3 230 672,37 €	548 100,87 €	6 221 226,76 €
TOTAUX			21 161 247,69 €	14 543 234,73 €	13 995 133,86 €	548 100,87 €	6 618 012,96 €

DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2011	1	SOUTIEN AUX CCI ET LA CHAMBRE DES METIERS	5 038 000,00 €	4 545 322,00 €	4 466 974,00 €	78 348,00 €	492 678,00 €
2011	1	FONCTIONNEMENT DE L'ARDEG	13 700 000,00 €	12 620 046,72 €	12 369 439,52 €	250 607,20 €	1 079 953,28 €
2011	4	MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR L'INNOVATION	1 617 389,99 €	1 250 369,25 €	948 785,25 €	301 584,00 €	367 020,74 €
2015	1	CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE	410 400,00 €	113 953,32 €	31 500,00 €	82 453,32 €	296 446,68 €
2016	2	COFIN PO 2014-2020 OT1 FA3 STRAT REG INNOVATION	1 783 815,00 €	291 314,16 €	117 755,51 €	173 558,65 €	1 492 500,84 €
2016	3	COFIN PO 2014-2020 OT1 RI CSTI	300 000,00 €	118 448,09 €	88 969,42 €	29 478,67 €	181 551,91 €
2019	1	MISE EN OEUVRE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR L'INNOVATION	1 500 000,00 €	435 741,20 €	244 428,28 €	191 312,92 €	1 064 258,80 €
2019	1	PROJET MADISON SQUARE GARDEN	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
2022	4	AIDE A L'EMBAUCHE DE JEUNES CADRES	4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €
TOTAUX			28 849 604,99 €	19 375 194,74 €	18 267 851,98 €	1 107 342,76 €	9 474 410,25 €

DIRECTION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2007	5	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	458 086,43 €	368 237,09 €	277 113,06 €	91 124,03 €	89 849,34 €
2007	7	DIVERS PROGRAMMES D.S.I.	257 875,54 €	228 216,28 €	222 710,98 €	5 505,30 €	29 659,26 €
2018	1	MIGRATION MESSAGERIE	1 200 000,00 €	607 072,73 €	144 862,73 €	462 210,00 €	592 927,27 €
2018	2	IMPRESSION REGION LYCEES	2 000 000,00 €	1 853 259,07 €	1 361 556,97 €	491 702,10 €	146 740,93 €
2018	3	FRAIS TELECOMMUNICATION	2 400 000,00 €	2 262 821,70 €	1 613 139,05 €	649 682,65 €	137 178,30 €
2018	6	FRAIS D'ETUDES	200 000,00 €	8 137,50 €	8 137,50 €	0,00 €	191 862,50 €
2018	18	MAINTENANCE/PRESTAT°/FORM° ASTRE	608 576,30 €	583 167,19 €	519 304,29 €	63 862,90 €	25 409,11 €

TOTAUX	7 124 538,27 €	5 910 911,56 €	4 146 824,58 €	1 764 086,98 €	1 213 626,71 €
---------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

DIRECTION DE L'EMPLOI L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2022	2	PROGRAMME DE FORMATION COLLECTIVE 2022	10 000 000,00 €	512 400,00 €	0,00 €	512 400,00 €	9 487 600,00 €
TOTAUX			10 000 000,00 €	512 400,00 €	0,00 €	512 400,00 €	9 487 600,00 €

DIRECTION DE L ENERGIE ET DE L EAU

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2009	5	PLAN DE COMMUNICATION SUR DIFFERENTES THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	1 748 126,79 €	1 688 938,49 €	1 616 212,57 €	72 725,92 €	59 188,30 €
2009	7	PARTICIPATION REGIONALE AU PLAN DE COMMUNICATION SUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE	2 443 376,21 €	2 443 376,21 €	2 331 671,68 €	111 704,53 €	0,00 €
2009	8	BONIFICATION D'INTERETS POUR LES INVESTISSEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	899 643,44 €	899 643,44 €	893 869,97 €	5 773,47 €	0,00 €
2014	2	DISPOSITIF D'AIDE AU SYSTEME DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE	1 935 108,00 €	1 334 331,75 €	1 088 257,06 €	246 074,69 €	600 776,25 €
2015	12	BONIFICATION D'INTERETS POUR LES INVESTISSEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	950 000,00 €	847 419,30 €	398 250,24 €	449 169,06 €	102 580,70 €
2015	13	PARTICIPATION AU PLAN DE COMMUNICATION SUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE	1 900 000,00 €	1 220 854,31 €	1 085 760,51 €	135 093,80 €	679 145,69 €
2016	2	COFIN RG PO FEDER INFO ENERGIE ENVIRONNEMENT	1 950 000,00 €	234 637,00 €	156 812,77 €	77 824,23 €	1 715 363,00 €
2018	2	PROJET DE COOPERATION ENERGIE - MAITRISE OUVRAGE	1 300 000,00 €	403 781,29 €	323 267,11 €	80 514,18 €	896 218,71 €
2018	2	PARTICIPATION REGIONALE AU PLAN DE COMMUNICATION	690 920,00 €	371 185,00 €	320 143,74 €	51 041,26 €	319 735,00 €
2019	1	ACTIONS DE COMMUNICATION SUR L'EAU	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
2019	2	TRAVAUX INFRASTRUCTURES EAU	600 000,00 €	797,48 €	797,48 €	0,00 €	599 202,52 €
2020	1	DOTATION INITIALE AU DEMARRAGE DU SYNDICAT UNIQUE EAU GPE	5 000 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	0,00 €	4 450 000,00 €
2021	1	PROJET DE COOPERATION ENERGIE	100 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	70 000,00 €

TOTAUX	19 617 174,44 €	10 024 964,27 €	8 765 043,13 €	1 259 921,14 €	9 592 210,17 €
---------------	------------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2006	9	MARCHE D'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS	9 702 562,39 €	9 370 333,10 €	9 283 366,81 €	86 966,29 €	332 229,29 €
2009	4	APPEL A PROJET MON ARCHIPEL MON ENVIRONNEMENT	1 089 863,43 €	884 147,32 €	831 626,21 €	52 521,11 €	205 716,11 €
2009	5	PLAN DE COMMUNICATION SUR DIFFERENTES THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	1 748 126,79 €	1 688 938,49 €	1 616 212,57 €	72 725,92 €	59 188,30 €
2009	6	SOUTIEN AUX DEMARCHES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	180 000,00 €	52 691,50 €	29 617,50 €	23 074,00 €	127 308,50 €
2014	1	ACTIONS DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS	358 807,20 €	354 264,70 €	214 255,30 €	140 009,40 €	4 542,50 €
2014	2	APPEL A PROJET	281 500,00 €	192 882,78 €	108 005,16 €	84 877,62 €	88 617,22 €
2015	2	MARCHE D'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS	2 925 255,70 €	2 241 450,19 €	2 025 372,71 €	216 077,48 €	683 805,51 €
2017	1	AMELIOR° CADRE DE VIE	445 818,75 €	197 639,23 €	63 629,73 €	134 009,50 €	248 179,52 €
2017	3	MANIF ENVIRONNEMENT	428 018,64 €	222 612,87 €	165 063,20 €	57 549,67 €	205 405,77 €
2017	3	ACTIONS CONTRE LES SARGASSES	491 519,75 €	91 519,75 €	60 814,25 €	30 705,50 €	400 000,00 €
2018	1	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	712 381,69 €	503 020,69 €	436 304,27 €	66 716,42 €	209 361,00 €
2018	1	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE	995 000,00 €	684 397,45 €	683 640,66 €	756,79 €	310 602,55 €
2020	1	SOUTIEN AUX ACTIONS DE PROTECTIONS ENVIRONNEMENT	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €
2020	1	ACTION SENSIBILISATION ET PREVENTION EN SANTE	310 000,00 €	268 510,31 €	54 335,05 €	214 175,26 €	41 489,69 €
2020	1	PROGRAMME DE COOPERATION SARG'COOP	1 800 000,00 €	299 562,61 €	152 108,12 €	147 454,49 €	1 500 437,39 €
2020	2	AIDE A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE	200 000,00 €	198 707,30 €	28 200,00 €	170 507,30 €	1 292,70 €
2020	2	OBSERVATOIRE DES DECHETS	150 000,00 €	106 014,00 €	84 811,20 €	21 202,80 €	43 986,00 €
2020	3	SOUTIEN AUX DEMARCHES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	165 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 000,00 €
2020	3	ACTIONS SANITAIRES FACE A LA CRISE DU COVID 19	4 100 000,00 €	1 875 604,78 €	1 694 590,14 €	181 014,64 €	2 224 395,22 €
2022	1	PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DU HANDICAP	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
TOTAUX			26 683 854,34 €	19 232 297,07 €	17 531 952,88 €	1 700 344,19 €	7 451 557,27 €

DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES ETUDES ET DE L'INFORMATION GEO

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2020	1	CONTRAT DE CONVERGENCE ET TRANSFORMATION	636 000,00 €	431 782,15 €	15 841,00 €	415 941,15 €	204 217,85 €
TOTAUX			636 000,00 €	431 782,15 €	15 841,00 €	415 941,15 €	204 217,85 €

DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA CONTRACTUALISATION

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2015	1	OS28-METTRE EN PLACE UN SYST DE GEST SUIVI CONTROLE EVALUAT PLUS EFFICIENT	3 470 000,00 €	411 409,44 €	269 713,87 €	141 695,57 €	3 058 590,56 €
2015	1	OS21 ACCROITRE ACCES FORMATION QUALIFIANTE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONG DUREE	1 026 055,22 €	918 271,67 €	298 820,90 €	619 450,77 €	107 783,55 €
2015	1	OS25 ACCROITRE JEUNES NEET ACCEDANT FORMATION ET APPRENTISSAGE	2 470 806,88 €	2 066 647,18 €	2 066 647,18 €	0,00 €	404 159,70 €
2015	2	OS27-METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE GESTION SUIVI CONTROLE EVALUAT PLUS EFFICIENT	18 000 000,00 €	6 263 989,70 €	4 359 447,91 €	1 904 541,79 €	11 736 010,30 €
2015	2	OS22-ELEVER NIV DE QUALIFICATION PAR ACCES FORMAT PROF DANS LE SUPERIEUR	218 005,18 €	218 005,18 €	218 005,18 €	0,00 €	0,00 €
2015	3	OS23-ACCROIT NBRE UTILISATEURS DES OUTILS ET ETUDES CONNAISSANCE DES BESOINS	1 294 296,90 €	1 100 612,98 €	1 100 612,98 €	0,00 €	193 683,92 €
2015	3	OS9 REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DES ENTREPRISES	38 862,00 €	38 862,00 €	7 772,40 €	31 089,60 €	0,00 €
2015	3	RUP1-COMPENSAT SURCOUTS LIES A ULTRA PERIPHERIE - AIDE AU FRET	11 694 926,78 €	11 555 684,03 €	10 232 535,43 €	1 323 148,60 €	139 242,75 €
2015	4	OS5-SOUTENIR CROISS PME EN ACCROISS CAPACITE DE PRODUCT POSITION SUR NOUV MARCHÉ	77 859,98 €	77 859,98 €	77 859,98 €	0,00 €	0,00 €
2015	5	OS10 REDUIRE LA CONSO ENERGETIQUE DANS INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET LOGEMENT	140 649,00 €	140 649,00 €	28 129,80 €	112 519,20 €	0,00 €
2016	1	OS2F - ACCROITRE PARTENARIAT ENTREPRISES ET ACTEURS DE LA CONNAISSANCE SUR S3	12 862,30 €	12 862,30 €	12 862,30 €	0,00 €	0,00 €
2016	2	AT FEADER PDR 2014-2020 VOLET FONCTIONNEMENT	3 216 288,00 €	3 114 282,04 €	2 303 560,26 €	810 721,78 €	102 005,96 €
2016	2	ASSISTANCE TECHNIQUE FEAMP 2014-2020	700 000,00 €	700 000,00 €	490 409,27 €	209 590,73 €	0,00 €

2016	4	OS10 TRANSNATIONAL	2 227 180,50 €	2 224 154,76 €	560 010,09 €	1 664 144,67 €	3 025,74 €
2017	1	SUBVENTIONS DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT	4 040 000,00 €	3 065 709,00 €	963 286,00 €	2 102 423,00 €	974 291,00 €
2017	2	ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES SUBVENTIONS DU FED	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €
2017	4	OS16 TRANSNATIONAL	112 512,75 €	112 512,75 €	53 202,16 €	59 310,59 €	0,00 €
2017	4	OS2 TRANSFRONTALIER	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2017	6	OS3 TRANSNATIONAL	551 124,50 €	551 124,50 €	207 054,26 €	344 070,24 €	0,00 €
2018	1	FSE PROMOUVOIR L'EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILITE DE LA MAIN-D'OEUVRE	3 563 332,00 €	1 535 573,08 €	356 459,69 €	1 179 113,39 €	2 027 758,92 €
2018	1	RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET L'EFFICACITE DES ADMINISTRAT PUBLIQ	4 939 659,00 €	2 883 218,48 €	291 707,91 €	2 591 510,57 €	2 056 440,52 €
2018	1	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	3 470 773,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 470 773,00 €
2018	1	INVESTIR DANS LES COMPETENCES/EDUCATION/FORMATION	28 187 208,00 €	26 048 141,60 €	4 061 738,60 €	21 986 403,00 €	2 139 066,40 €
2018	1	OT8FONIEJ PROMOUVOIR L'EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILITE DE LA MAIN-D'OEUVRE	3 563 332,00 €	1 535 573,10 €	356 459,69 €	1 179 113,41 €	2 027 758,90 €
2018	2	RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET L'EFFICACITE DES ADMINISTRAT PUB	1 866 765,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 866 765,00 €
2018	2	RENFORCER RECHERCHE DVLPT TECHNO ET INNOVATION	9 386 786,49 €	8 935 410,24 €	2 423 436,80 €	6 511 973,44 €	451 376,25 €
2018	2	SOUTENIR LA TRANSIT VERS UNE ECO A FAIBLE EMISS DE CO2 DANS L'ENS DES SECTEURS	1 821 714,75 €	1 821 714,75 €	670 925,80 €	1 150 788,95 €	0,00 €
2018	2	FAVORISER ADAPATAT AUX CHANGMT CLIMATIQ PREV ET GEST DES RISQUES	7 421 680,50 €	7 421 680,50 €	2 461 180,08 €	4 960 500,42 €	0,00 €
2018	2	PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET ENCOURAGER L'UTILISAT DURABLE DES RESSOURCES	17 831 057,03 €	16 309 043,54 €	5 851 405,40 €	10 457 638,14 €	1 522 013,49 €
2018	2	PROMOUVOIR INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	4 652 593,50 €	4 652 593,50 €	2 042 277,12 €	2 610 316,38 €	0,00 €
2018	2	RENFORCER LA RECHERCHE/DEVT TECHNO/INNOV	11 322 888,85 €	10 555 072,76 €	2 129 127,42 €	8 425 945,34 €	767 816,09 €
2018	2	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	41 747 702,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 747 702,00 €
2018	2	SOUTENIR MUTAT VERS ECO A FAIBLE TENEUR EN CARBONE	1 011 209,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 011 209,00 €
2018	2	PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET ENCOURAGER L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	5 000 000,00 €	1 341 829,14 €	196 862,32 €	1 144 966,82 €	3 658 170,86 €
2018	2	FON-ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOUTS	27 561 947,00 €	25 796 424,08 €	5 760 687,77 €	20 035 736,31 €	1 765 522,92 €
2018	3	INVESTIR DANS EDUCAT FORMAT & FORMAT PRO POUR ACQUISIT DE COMPETENCES ET APPRENT	3 455 910,64 €	3 455 910,64 €	1 665 840,09 €	1 790 070,55 €	0,00 €
2018	4	RENFORCER COMPETTTIVIT PETITES ET MOY ENTREPRISES	603 608,78 €	603 608,78 €	36 244,04 €	567 364,74 €	0,00 €
2021	2	LUTTER CONTRE LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE ET LA PROPAGATION DU COVID-19	2 000 000,00 €	1 483 341,42 €	0,00 €	1 483 341,42 €	516 658,58 €
2021	4	ASSISTANCE TECHNIQUE REACT EU - FONC	5 009 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 009 700,00 €

2021	10	MESURE EDUCATION/FORMATION - FONCTIONNEMENT	9 000 000,00 €	7 091 098,16 €	0,00 €	7 091 098,16 €	1 908 901,84 €
TOTAUX			245 159 297,53 €	155 892 870,28 €	53 404 282,70 €	102 488 587,58 €	89 266 427,25 €

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2012	2	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	1 565 078,89 €	707 901,67 €	625 170,41 €	82 731,26 €	857 177,22 €
TOTAUX			1 565 078,89 €	707 901,67 €	625 170,41 €	82 731,26 €	857 177,22 €

DIRECTION DES LYCEES

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2015	1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES PUBLICS 2015-2016	7 389 591,00 €	7 389 591,00 €	7 261 933,96 €	127 657,04 €	0,00 €
2016	1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES PUBLICS 2016-2017	7 455 886,00 €	7 455 886,00 €	7 246 180,01 €	209 705,99 €	0,00 €
2017	1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES PUBLIQUES 2018	7 000 000,00 €	6 704 646,00 €	6 628 786,44 €	75 859,56 €	295 354,00 €
2017	2	FONCTIONNEMENT DES LYCEES PRIVES 2018	1 500 000,00 €	1 399 465,00 €	1 399 465,00 €	0,00 €	100 535,00 €
2018	3	FONCT LYCEES PUBLICS 2017-18	7 500 000,00 €	6 550 623,55 €	6 524 485,55 €	26 138,00 €	949 376,45 €
2018	4	FONCT LYCEES PRIVES 2018-19	1 450 000,00 €	1 326 049,00 €	1 326 049,00 €	0,00 €	123 951,00 €
2019	2	FONCT LYCEES PUBLICS 2019-2020	8 000 000,00 €	7 945 972,01 €	7 590 980,51 €	354 991,50 €	54 027,99 €
2019	3	FONC LYCEES PRIVES 2019-2020	1 900 000,00 €	1 658 178,00 €	1 501 523,56 €	156 654,44 €	241 822,00 €
2019	6	PROGRAMME DE TRAVAUX DE MAINTENANCE DANS LES LYCEES	5 700 000,00 €	1 295 460,13 €	1 056 787,45 €	238 672,68 €	4 404 539,87 €
2019	7	TVX ENTRET ESP VERT	1 140 000,00 €	486 308,79 €	144 715,31 €	341 593,48 €	653 691,21 €
2020	1	FONCTIONNEMENT LYCEES PUBLICS 2020-2021	8 150 000,00 €	8 000 000,00 €	7 674 213,28 €	325 786,72 €	150 000,00 €
2020	2	FONCTIONNEMENT LYCEES PRIVES 2020-2021	2 300 000,00 €	1 511 988,00 €	1 505 569,19 €	6 418,81 €	788 012,00 €
2021	1	FONCT LYCEES PUBLICS 2021-2027	18 000 000,00 €	17 996 813,00 €	11 117 834,60 €	6 878 978,40 €	3 187,00 €
2022	1	ENTRETIEN ET REPARATION MAT LYCEES	3 500 000,00 €	807 638,35 €	475 404,52 €	332 233,83 €	2 692 361,65 €
TOTAUX			80 985 477,00 €	70 528 618,83 €	61 453 928,38 €	9 074 690,45 €	10 456 858,17 €

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2018	1	FORMATION DU PERSONNEL	1 450 000,00 €	1 157 785,53 €	1 067 599,49 €	90 186,04 €	292 214,47 €
TOTAUX			1 450 000,00 €	1 157 785,53 €	1 067 599,49 €	90 186,04 €	292 214,47 €

DIRECTION DES TRAVAUX ROUTIERS

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2007	2	ENTRETIEN & TRAVAUX SUR LES OUVRAGES D'ART	5 500 000,00 €	2 930 810,39 €	2 921 299,50 €	9 510,89 €	2 569 189,61 €
2007	3	ENTRETIEN DES ECHANGEURS & ABORDS DU RESEAU ROUTIER	23 524 537,37 €	22 638 586,11 €	22 638 586,01 €	0,10 €	885 951,26 €
2011	2	ENTRETIEN DES ECHANGEURS ET ABORDS DU RESEAU ROUTIER - PROGRAMME 2011-2014	16 495 944,77 €	16 373 582,13 €	16 326 106,11 €	47 476,02 €	122 362,64 €
2015	4	ENTRETIEN DES ECHANGEURS ET ABORDS DU RESEAU ROUTIER - PGM 2015-2020	37 500 000,00 €	35 574 319,09 €	34 931 873,19 €	642 445,90 €	1 925 680,91 €
2020	1	ENTRETIEN CARREFOURS GIRATOIRES ET TOUT ESPACES VERT SUR RESEAU ROUTIER	2 300 000,00 €	660 551,59 €	484 574,23 €	175 977,36 €	1 639 448,41 €
2021	1	ENTRETIEN DES ECHANGEURS ET ABORDS DU RESEAU ROUTIER - PGM 2021-2026	11 000 000,00 €	10 822 018,55 €	6 023 223,04 €	4 798 795,51 €	177 981,45 €
TOTAUX			96 320 482,14 €	88 999 867,86 €	83 325 662,08 €	5 674 205,78 €	7 320 614,28 €

DIRECTION DU DESENCLAVEMENT NUMERIQUE

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2007	3	FONCTIONNEMENT DES CYBERBUS	1 184 218,34 €	1 077 687,98 €	1 077 687,98 €	0,00 €	106 530,36 €
2014	2	ETUDES D'INGENIERIE RELATIVE A DES PROJETS TIC	1 770 000,00 €	954 326,89 €	833 428,39 €	120 898,50 €	815 673,11 €
2018	2	FONCTIONNEMENT DES CYBERBUS	400 000,00 €	26 256,88 €	26 256,88 €	0,00 €	373 743,12 €
2018	3	DISPOSITIF CHEQUES TIC	490 000,00 €	461 417,98 €	221 096,64 €	240 321,34 €	28 582,02 €
2018	3	OPERATIONS DU SDUN	540 849,69 €	76 248,23 €	67 855,16 €	8 393,07 €	464 601,46 €
2021	1	PLATEFORME EGUADELOUPE	110 000,00 €	37 975,00 €	23 734,38 €	14 240,62 €	72 025,00 €
2022	1	ENTRETIEN MAINTENANCE WIFI TERRITORIAL	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €

2022	2	TIC - PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	400 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	385 000,00 €
TOTAUX			5 895 068,03 €	2 648 912,96 €	2 250 059,43 €	398 853,53 €	3 246 155,07 €

DIRECTION DU LOGEMENT DE L'HABITAT ET DE L'APPUI AUX COLLECTIVITES

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2007	1	ACTIONS PARTENARIALES AVEC LE C.A.U.E.	1 683 900,00 €	1 083 900,00 €	1 083 900,00 €	0,00 €	600 000,00 €
2008	6	PREVENTION & EDUCATION EN MATIERE DE SANTE GRS	440 369,92 €	437 742,40 €	410 742,40 €	27 000,00 €	2 627,52 €
2011	3	OPERATEURS ARSAH	600 000,00 €	380 328,30 €	373 818,30 €	6 510,00 €	219 671,70 €
2013	1	CONTRATS URBAIN DE COHESION SOCIALE	2 955 773,00 €	1 269 849,20 €	1 139 627,13 €	130 222,07 €	1 685 923,80 €
2013	1	ETUDES SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	800 000,00 €	216 481,86 €	181 631,99 €	34 849,87 €	583 518,14 €
2013	2	ORGANISMES SOCIAUX ET SOLIDAIRES	500 000,00 €	230 000,00 €	228 000,00 €	2 000,00 €	270 000,00 €
2013	2	PRESTATIONS D'AMO DE CONTROLE & D'HONORAIRES DES TRAVAUX ARSAH	3 500 000,00 €	2 536 039,49 €	2 413 873,59 €	122 165,90 €	963 960,51 €
2014	2	LES PRESTATIONS POUR LE SAR	750 000,00 €	158 900,42 €	145 283,67 €	13 616,75 €	591 099,58 €
2016	3	HONORAIRES DES OPERATEURS ARSAH	831 772,40 €	559 475,00 €	559 475,00 €	0,00 €	272 297,40 €
TOTAUX			12 061 815,32 €	6 872 716,67 €	6 536 352,08 €	336 364,59 €	5 189 098,65 €

DIRECTION DU SECRETARIAT COMMUN

SITUATION CUMULEE DES AE

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2009	2	AXE 1 - FAVORISER LA CROISSANCE & L'EMPLOI PAR L'INNOVATION & L'ECONOMIE	6 670 326,90 €	6 670 326,90 €	6 670 326,90 €	0,00 €	0,00 €
2009	4	AXE 2 - VALORISER & PROTEGER LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL	15 897 329,29 €	15 897 329,29 €	15 897 329,29 €	0,00 €	0,00 €
2009	6	AXE 3 - DEVELOPPER LES SERVICES COMMUNS & LES SYNERGIES ENTRE INSTITUTIONS	13 262 695,28 €	13 262 695,28 €	13 064 111,19 €	198 584,09 €	0,00 €
2009	8	AXE 4 - ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	178 859,58 €	178 859,58 €	178 859,58 €	0,00 €	0,00 €
2015	1	OS11-TF MISE EN OEUVRE OPTIMALE DU PROGRAMME ET DES PROJETS	2 413 456,00 €	1 498 364,43 €	906 180,35 €	592 184,08 €	915 091,57 €
2015	2	OS11-TN MISE EN OEUVRE OPTIMALE DU PROGRAMME ET DES PROJETS	1 355 249,00 €	30 121,50 €	28 851,50 €	1 270,00 €	1 325 127,50 €
TOTAUX			39 777 916,05 €	37 537 696,98 €	36 745 658,81 €	792 038,17 €	2 240 219,07 €

**DIRECTION DU TOURISME
SITUATION CUMULEE DES AE**

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2009	1	LES ACTIONS & LE FONCTIONNEMENT DU CTIG	14 000 000,00 €	10 294 598,87 €	10 294 598,87 €	0,00 €	3 705 401,13 €
2015	3	ETUDES ET RECHERCHES - OBSERVATOIRE DU TOURISME	1 000 000,00 €	717 629,85 €	634 933,32 €	82 696,53 €	282 370,15 €
2017	2	ORG° ROUTE DU RHUM 2018	9 800 000,00 €	7 964 149,15 €	6 108 924,95 €	1 855 224,20 €	1 835 850,85 €
TOTAUX			24 800 000,00 €	18 976 377,87 €	17 038 457,14 €	1 937 920,73 €	5 823 622,13 €

**DIRECTION DU TRANSPORT
SITUATION CUMULEE DES AE**

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2012	1	ACTIONS DIVERSES POUR LE DESENCLAVEMENT DES ILES DU SUD	3 200 000,00 €	495 625,49 €	350 737,75 €	144 887,74 €	2 704 374,51 €
2017	1	TRANSPORTS SCOLAIRES	34 000 000,00 €	32 548 110,72 €	21 165 843,27 €	11 382 267,45 €	1 451 889,28 €
2018	1	TRANSPORT INTERURBAIN	39 300 000,00 €	34 853 969,40 €	9 714 924,07 €	25 139 045,33 €	4 446 030,60 €
2019	1	FONCTIONNEMENT BUS DES MERS	1 800 000,00 €	750 128,25 €	600 000,00 €	150 128,25 €	1 049 871,75 €
2019	2	ETUDES ET AMO TRANSPORT	2 300 000,00 €	767 501,95 €	764 447,66 €	3 054,29 €	1 532 498,05 €
2020	1	MAINTENANCE LOGICIEL DESENCLAVEMENT MARITIME	500 000,00 €	89 582,25 €	68 997,11 €	20 585,14 €	410 417,75 €
TOTAUX			81 100 000,00 €	69 504 918,06 €	32 664 949,86 €	36 839 968,20 €	11 595 081,94 €

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
SITUATION CUMULEE DES AE**

N°	AE	Libellé AE	Total voté AE	Total Engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour engagement AE
2018	5	FRAIS EXPERTISE ET AUDIT	300 000,00 €	30 311,64 €	18 675,00 €	11 636,64 €	269 688,36 €
TOTAUX			300 000,00 €	30 311,64 €	18 675,00 €	11 636,64 €	269 688,36 €

Situation des autorisations d'engagement (AE) toutes directions confondues	Total voté AE	Total engagé AE	Réalisé CP sur engagement AE	Encours sur engagement AE	Disponible pour
--	---------------	-----------------	------------------------------	---------------------------	-----------------

					engagement AE
	1 663 052 186,02 €	1 215 956 368,29 €	873 462 803,42 €	342 493 564,87 €	447 095 817,73 €



ANNEXE 4

LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE REGIONALE AU 31 DECEMBRE 2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	montant maximum autorisé au 01/01/2023	montants des tirages en 2022	montants des remboursements 2022		encours restant dû au 01/01/2023
				intérêts (3)	remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	organisme prêteur ou chef de file	date de signature	date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	nominal (2)	type de taux d'intérêt (3)	index (4)	taux initial		devises	périodicité des remboursements (6)	profil d'amortissement (7)	possibilité de rembt anticipé o/n	catégorie d'emprunt (8)
								niveau de taux (5)	taux actuariel					
								emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					620 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					620 000 000,00									
26 / AB035595/2003214-85	Caisse d'Epargne	25/09/2003	25/11/2003	25/06/2004	7 000 000,00	F		3,88	3,45	EUR	A	C	O	A-1
76 / 1156835	Caisse Dépôts et Consignations	31/12/2009	31/12/2009	01/02/2013	14 700 000,00	V	LEP	2,25	2,25	EUR	A	X	N	A-1
77 / 090688	Banque Financement Trésorerie	31/12/2009	25/01/2010	15/11/2011	25 000 000,00	V	TAG03M	0,01	0,55	EUR	A	P	N	A-1
78 / A2909A99	Caisse d'Epargne	31/12/2009	31/12/2009	25/06/2010	22 000 000,00	F		3,95	4,01	EUR	T	P	N	A-1
79 / 2010.01.001	Banque Des Antilles Françaises	31/12/2009	07/05/2010	07/05/2011	13 300 000,00	F		3,58	3,58	EUR	A	P	N	A-1
81 / CGP 144301 T	Agence Française Développement	20/12/2010	30/12/2010	30/06/2011	25 000 000,00	F		3,11	3,13	EUR	S	P	N	A-1
82 / CGP 1470 01 T	Agence Française Développement	19/12/2011	29/12/2011	31/07/2012	20 000 000,00	F		2,34	2,40	EUR	S	P	N	A-1
83 / 1232470	Caisse Dépôts et Consignations	28/12/2012	31/12/2012	01/02/2014	20 000 000,00	V	LIVRET A	3,25	2,11	EUR	A	X	N	A-1
84 / A291311G	Caisse d'Epargne	17/12/2013	30/12/2013	25/03/2014	20 000 000,00	V	EURBOR03M	2,84	2,48	EUR	T	P	N	A-1
86 / 5069942	Caisse Dépôts et Consignations	13/11/2014	15/12/2014	01/12/2015	20 000 000,00	V	LIVRET A	2,00	1,78	EUR	A	C	N	A-1
88 / 5105473	Caisse Dépôts et Consignations	06/10/2015	23/11/2015	01/11/2016	20 000 000,00	V	LIVRET A	1,75	1,75	EUR	A	C	N	A-1
89 / CO8604	CREDIT AGRICOLE	02/09/2015	28/09/2015	28/12/2015	25 000 000,00	F		2,80	2,84	EUR	T	C	N	A-1
90 / A29150VV	Caisse d'Epargne	13/08/2015	26/10/2015	25/10/2016	25 000 000,00	F		2,80	2,80	EUR	A	P	N	A-1
91 / CGP 156501 Y	Agence Française Développement	20/11/2015	09/12/2015	31/10/2016	55 000 000,00	F		1,98	2,02	EUR	S	P	N	A-1
92 / CPO053	CREDIT AGRICOLE	26/07/2018	31/07/2018	31/10/2018	24 000 000,00	F		1,83	1,85	EUR	T	P	N	A-1
93 / CGP 1629 01 Z	Agence Française Développement	05/12/2018	15/12/2018	30/11/2019	26 000 000,00	F		1,80	1,86	EUR	S	P	N	A-1
94 / CGP 1629 02 A	Agence Française Développement	05/12/2018	15/12/2018	30/11/2019	10 000 000,00	F		0,00	0,05	EUR	S	P	N	A-1
95 / A29190G9	Caisse d'Epargne	20/08/2019	01/10/2019	01/10/2020	6 000 000,00	F		1,75	0,00	EUR	A	C	N	A-1
96 / CPO616	CREDIT AGRICOLE	19/09/2019	01/10/2019	02/01/2020	9 000 000,00	F		1,75	0,00	EUR	T	C	N	A-1
97 / 2019120351	BRED BANQUE POPULAIRE	27/09/2019	01/11/2019	01/02/2020	25 000 000,00	F		0,84	1,86	EUR	T	P	N	A-1
98 / CPO780	CREDIT AGRICOLE	10/12/2019	16/12/2019	16/03/2020	10 000 000,00	F		1,07	0,00	EUR	T	C	N	A-1
99 / 1682 01 Y	Agence Française Développement	10/07/2020	28/07/2020	31/05/2021	15 000 000,00	F		0,00	0,00	EUR	S	P	N	A-1
100 / CGP 1682 02 Z	Agence Française Développement	10/07/2020	28/07/2020	30/05/2021	15 000 000,00	F		0,57	0,00	EUR	S	P	N	A-1
101 / 90236	Banque Européenne d'Investisse	02/10/2020	26/11/2020	26/05/2021	30 000 000,00	F		0,37	0,00	EUR	S	P	N	A-1
102 / CPl594	CREDIT AGRICOLE	10/11/2021	15/11/2021	15/02/2022	13 000 000,00	F		0,80	0,00	EUR	T	C	N	A-1
103 / 491693E	Caisse d'Epargne	17/12/2021	23/12/2021	23/12/2022	15 000 000,00	V	LIVRET A	0,74	0,75	EUR	A	C	N	A-1
104 / CGP 1748 01 B	Agence Française Développement	15/11/2021	17/11/2021	31/05/2022	25 000 000,00	F		0,64	0,69	EUR	S	P	N	A-1
105 / 90236	Banque Européenne d'Investisse	02/10/2020	13/12/2021	13/06/2022	30 000 000,00	F		0,57	0,00	EUR	S	P	N	A-1
106 / 90236	Banque Européenne d'Investisse	02/10/2020	14/11/2022	14/05/2023	30 000 000,00	F		3,13	0,00	EUR	S	P	N	A-1
107 / BK7098	Crédit Agricole	28/10/2022	22/12/2022	05/02/2023	15 000 000,00	F		2,80	0,00	EUR	S	C	N	A-1
108 / H1152430	Caisse d'Epargne	23/12/2022	30/04/2023	30/07/2023	10 000 000,00	F		2,24	0,00	EUR	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					15 818 846,47									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					15 818 846,47									
Concept.Financ.et Const.centre form.pour apprentis	SAS UMG	03/07/2009		01/11/2012	15 818 846,47			0,00	0,00		T	C	N	A-1
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					635 818 846,47									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES											IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE												
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES											B1.2	
B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)												
nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	couverture ? o/n (10)	montant couvert	catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	capital restant dû au 01/01/2023	durée résiduelle (en années)	taux d'intérêt			annuité de l'exercice			icne de l'exercice
						type de taux (12)	index (13)	niveau de taux d'intérêt au 01/01/2023 (14)	capital	charges d'intérêt (15)	intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		454 547 650,00					28 918 726,22	7 257 764,38	0,00	1 127 987,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		454 547 650,00					28 918 726,22	7 257 764,38	0,00	1 127 987,00
26 / AB035595/2003214-85	N	0,00		350 000,00	0,48	F		0,59	350 000,00	2 051,70	0,00	0,00
76 / 1156835	N	0,00		7 245 239,64	7,09	V	LEP	0,95	1 009 008,27	68 829,78	0,00	54 142,62
77 / 090688	N	0,00		12 712 930,00	7,87	V	TAG03M	0,27	1 352 302,82	34 775,87	0,00	3 895,23
78 / A2909A99	N	0,00		10 020 690,16	7,23	F		3,95	1 218 354,88	377 918,16	0,00	4 829,06
79 / 2010.01.001	N	0,00		3 248 724,25	2,35	F		3,58	1 045 048,87	116 304,33	0,00	51 060,38
81 / CGP 144301 T	N	0,00		11 875 347,45	7,99	F		3,11	1 329 113,25	359 069,17	0,00	0,00
82 / CGP 1470 01 T	N	0,00		6 748 256,44	4,08	F		2,34	1 439 161,13	149 539,07	0,00	51 763,68
83 / 1232470	N	0,00		13 868 970,05	15,09	V	LIVRET A	1,50	826 201,79	208 034,55	0,00	178 794,62
84 / A291311G	N	0,00		14 361 514,11	15,98	V	EURIBOR03M	2,18	719 443,62	311 055,57	0,00	4 170,66
86 / 5069942	N	0,00		12 000 000,00	11,92	V	LIVRET A	2,00	1 000 000,00	240 000,00	0,00	17 722,22
88 / 5105473	N	0,00		16 500 000,00	32,83	V	LIVRET A	1,00	500 000,00	165 000,00	0,00	26 222,22
89 / C08604	N	0,00		15 937 500,00	12,74	F		2,80	1 250 000,00	433 125,00	0,00	2 284,72
90 / A29150WV	N	0,00		17 768 591,74	12,81	F		2,80	1 151 953,97	497 520,57	0,00	84 006,34
91 / CGP 156501 Y	N	0,00		38 798 616,74	13,33	F		2,00	2 667 967,07	762 693,58	0,00	120 435,50
92 / CP0053	N	0,00		19 616 878,94	15,58	F		1,86	886 803,72	358 712,40	0,00	58 063,23
93 / CGP 1629 01 Z	N	0,00		22 095 579,70	15,91	F		1,80	1 161 270,51	392 518,13	0,00	31 401,46
94 / CGP 1629 02 A	N	0,00		8 250 000,00	16,41	F		0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
95 / A29190G9	N	0,00		5 100 000,00	16,75	F		1,75	300 000,00	90 489,58	0,00	21 112,78
96 / CP0616	N	0,00		7 920 000,00	21,75	F		1,75	360 000,00	136 237,50	0,00	32 340,00
97 / 2019120351	N	0,00		22 355 849,87	16,83	F		1,85	1 092 299,18	411 652,81	0,00	65 902,57
98 / CP0760	N	0,00		8 800 000,00	21,96	F		1,07	400 000,00	93 836,03	0,00	3 534,17
99 / 1682 01 Y	N	0,00		13 461 538,48	17,41	F		0,00	769 230,76	0,00	0,00	0,00
100 / CGP 1682 02 Z	N	0,00		13 537 026,51	17,41	F		0,57	737 755,81	77 168,35	0,00	6 164,09
101 / 90236	N	0,00		27 701 505,40	22,90	F		0,37	1 155 687,34	102 249,94	0,00	9 351,50
102 / CP1594	N	0,00		12 350 000,00	18,87	F		0,80	650 000,00	96 844,65	0,00	11 796,17
103 / 491693E	N	0,00		14 250 000,00	18,98	V	LIVRET A	0,74	750 000,00	106 914,58	0,00	1 974,88
104 / CGP 1748 01 B	N	0,00		23 792 308,40	18,41	F		0,64	1 215 433,19	150 329,19	0,00	12 041,00
105 / 90236	N	0,00		28 880 582,12	23,95	F		0,57	1 125 841,32	163 875,28	0,00	7 509,97
106 / 90236	N	0,00		30 000 000,00	24,87	F		3,13	805 848,72	933 935,26	0,00	116 909,60
107 / BK7098	N	0,00		15 000 000,00	19,84	F		2,80	750 000,00	361 083,33	0,00	60 958,33
108 / H1152430	N	0,00		0,00	24,25	F		2,24	400 000,00	56 000,00	0,00	89 600,00

1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		10 824 646,54				586 344,00	595 257,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		10 824 646,54				586 344,00	595 257,00	0,00	0,00
Concept.Financ.et Const.centre form.pour apprentis	N	0,00		10 824 646,54	15			586 344,00	595 257,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		465 372 296,54				29 505 070,22	7 853 021,38	0,00	1 127 987,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	
B1.3	

B1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	organisme prêteur ou chef de file	nominal (2)	capital restant dû au 01/01/2023 (3)	type d'indices (4)	durée du contrat	dates des périodes bonifiées	taux minimal (5)	taux maximal (6)	coût de sortie (7)	taux maximal après couverture éventuelle (8)	niveau du taux à la date de vote du budget (9)	intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<u>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)</u>														
TOTAL A														0,00
<u>Barrière simple B</u>														
TOTAL B														0,00
<u>Option d'échange C</u>														
TOTAL C														0,00
<u>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</u>														
TOTAL D														0,00
<u>Multiplicateur jusqu'à 5 E</u>														
TOTAL E														0,00
<u>Autres types de structures F</u>														
TOTAL F														0,00
TOTAL GENERAL														0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2023

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

structures / indices sous-jacents	(1) indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	31 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	454 547 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (sw option)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2023 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	emprunt couvert			instrument de couverture									
	référence de l'emprunt couvert	capital restant dû au 01/01/2023	date de fin du contrat	organisme co-contractant	type de couverture (3)	nature de la couverture (change ou taux)	notionnel de l'instrument de couverture	date de début du contrat	date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	montant des commissions diverses	primes éventuelles	
												primes payées pour l'achat d'option	primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	effet de l'instrument de couverture								
	référence de l'emprunt couvert	taux payé		taux reçu (7)		charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		catégorie d'emprunt (8)	
		index (5)	niveau de taux (6)	index	niveau de taux	charges c/668	produits c/768	avant opération de couverture	après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
TOTAL						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un sw ap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE					
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME					B1.8
B1.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME(1)					
repartition par preteur	dettes en capital à l'origine (2)	dettes en capital au 01/01/2023 de l'exercice	annuité à payer au cours de l'exercice	dont	
				intérêts(3)	capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					
(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat					
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.					
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés au 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.					



ANNEXE 5

1° - LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Direction du contrôle de l'activité 2023

Cette présentation répond à l'obligation intégrée par la loi « Notre », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016. Il convient désormais de fournir des informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective du travail dans la collectivité, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération...

1 – Structures et évolution des effectifs

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 1er janvier et au 31 décembre de l'année.

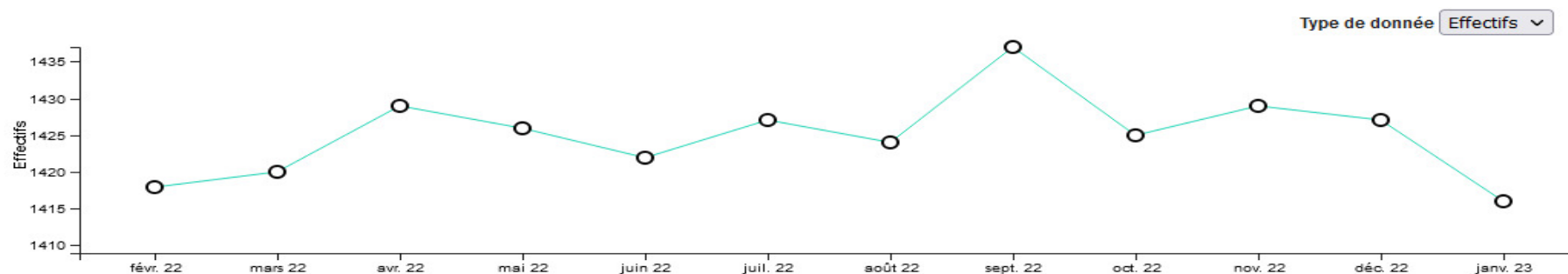
Evolution des effectifs en équivalent temps plein

Profil de rémunération (ETP)	Janv. 2019	Janv. 2020	Janv. 2021	Janv. 2022	Janv. 2023	Moyenne
Titulaire	1034,32	1023,88	1209,48	1192,55	1160,42	1134,1
Contractuel indiciaire mensualisé	356,5	324	152,4	191,37	211,94	237,61
Contractuel forfaitaire	1,37	2	1	1	1	1,15
Totaux	1392,19	1349,88	1362,88	1384,92	1373,36	1372,86

En décembre 2022, les agents titulaires représentaient 78 % de l'effectif total contre 82 % en fin 2021.

Profil	Total ETP entre janv. 19 et janv. 23	Moyenne mensuelle	Part totale
Contractuels	14435,98	294,61	21,46%
Titulaires	52836,28	1078,29	78,54%

Au cours de l'année 2022, l'évolution des effectifs a connu un pic en septembre avec notamment l'intégration d'une trentaine d'apprentis



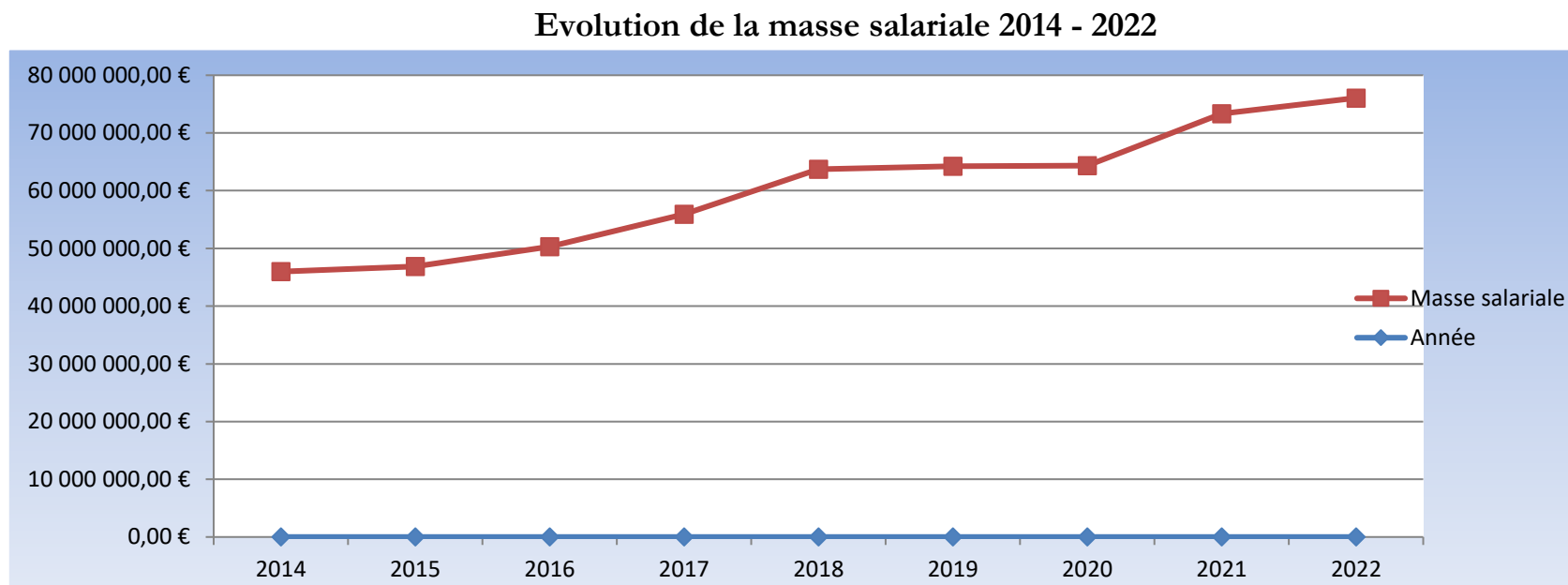
Effectifs ETP	2022											2023
	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
Effectifs	1 418	1 420	1 429	1 426	1 422	1 427	1 424	1 437	1 425	1 429	1 427	1 416
Evolution M-12 Effectifs	1,36 %	1,07 %	1,28 %	0,85 %	-0,21 %	0,49 %	0,28 %	1,55 %	0,99 %	1,06 %	1,13 %	0,64 %
ETP	1 408,95	1 410,59	1 419,67	1 415,09	1 414,06	1 420,23	1 417,49	1 428,92	1 418,04	1 420,29	1 420,06	1 409,36
Evolution M-12 ETP	1,22 %	1,21 %	1,01 %	0,64 %	-0,2 %	0,44 %	0,7 %	1,71 %	1,82 %	1,16 %	1,13 %	0,75 %

La filière technique, avec 842 agents, représente plus 61 % des effectifs en recul par rapport à 2021 (63%).

		Filiere	Catégorie	janv-19	janv-20	janv-21	janv-22	janv-23	
Titulaires et stagiaires	Administrative	A		101	197	101	99	103	
		B		58	59	61	62	62	
		C		237	242	269	270	264	
	Total filiere				396	398	431	431	429
	Technique	A		45	45	51	52	53	
		B		40	41	37	35	33	
		C		548	537	687	671	643	
	Total filiere				633	623	775	758	729
	Culturelle	A		1	1	1	2	2	
		B		1	1	1	0	0	
C			4	4	3	3	2		
Total filiere				6	6	5	5	4	
Non titulaires		A		98	98	81	92	92	
		B		22	19	12	23	33	
		C		237	205	59	75	84	
		Autres			1	1	1	27	
	Total				357	323	153	191	236
Total General				1392	1350	1364	1385	1398	

La catégorie C demeure largement majoritaire (+ de 71 % de l'effectif).

2 – Evolution des dépenses de personnel



Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel (76 052 852 € en 2022) constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur la période 2013-2017, elles connaissent une augmentation en moyenne de 4,95 %.

Après une période de stabilisation (2018-2020), l'exercice 2022 enregistre une évolution de 3,7 % par rapport à 2021. Les contractuels de droit public impactent principalement cette augmentation.



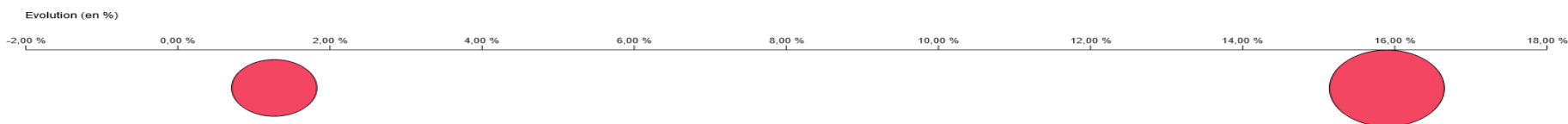
Montant total de la masse salariale de févr. 2022 à janv. 2023

76 673 052,30 €

- Titulaires : 82,83% soit 63 509 441,09 €
- Contractuels de droit public : 16,38% soit 12 562 365,07 €
- Contractuels de droit privé : 0,23% soit 179 091,74 €
- Autres : 0,55% soit 422 154,40 €

% masse salariale

Population	Montant total (janv. 21 à déc. 21)	Montant total (janv. 22 à déc. 22)	Evolution (en %)	Impact financier (en €)
Contractuels de droit privé	0	142 000 €	100,00%	142 000 €
Contractuels de droit public	10 705 183 €	12 445 759 €	16,26%	1 740 576 €
Titulaires	62 645 053 €	63 472 043 €	1,32%	826 990 €
Total	73 350 236 €	76 059 802 €	3,69%	2 709 565 €



Les exercices 2016 à 2018 enregistrent des hausses plus significatives, dans la mesure où ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux (outre les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » issu du déroulement normal de carrière des agents, relèvement des taux de cotisation à la CNRACL et à l'IRCANTEC entre 2016 et 2020, la revalorisation des grilles indiciaires des catégories A B et C en lien avec les parcours professionnels carrières et rémunérations.

En projection sur l'année 2023, la masse salariale devrait connaître une relative stabilité par rapport à 2022. Les facteurs endogène (départs retraite, avancements carrière, mise en stage de contractuels, recrutements...) et exogène (hausse du smic, relèvement des indices plancher des grilles indiciaires..) se neutralisant.

3 – Les politiques publiques partagées : enjeu d'une efficacité et de rationalisation de la dépense publique

L'évaluation des politiques partagées s'articule autour de 2 finalités :

1. Etablir une vision partagée d'une politique publique
2. Redéfinir cette politique pour construire ou co-construire une vision collective pour l'avenir en exprimant des priorités dans une cohérence entre moyens et objectifs pour une meilleure efficacité.

Cette évaluation consiste à apprécier la valeur ajoutée de cette politique et de la collaboration mis en œuvre pour l'atteindre à partir d'un faisceau d'indices portant sur :

- La pertinence et cohérence des objectifs
- L'efficacité
- L'efficience
- La soutenabilité

Elle a pour objectif majeur d'améliorer les politiques. Elle se distingue de ce point de vue de l'audit, du contrôle interne ou encore des études.

- Le contrôle est une démarche permettant de vérifier la conformité de l'action par rapport au cadre légal. Lorsqu'un écart est constaté, une sanction est susceptible d'être prise à l'encontre du responsable.
- Dans le cadre du pilotage ou contrôle de gestion il s'agit de s'assurer que les orientations sont prises conformément au programme fixé dans une logique de suivi et d'exécution des actions. En cas d'écart le but est d'apporter des mesures correctrices qui permettront de retrouver le chemin dessiné par les indicateurs
- L'audit vise d'abord à réduire les risques qui ont été préalablement identifiés dans le cadre d'une cartographie.
- Les études s'attachent principalement à produire de la connaissance sur un objet et un dispositif précis

L'évaluation aurait donc pour objectif, en outre, de rendre compte d'une politique publique en donnant aux élus, les éléments nécessaires à la décision publique et aux citoyens les informations permettant d'apprécier les effets de l'action publique.



LA REGION GUADELOUPE, AUTORITE DE GESTION DU PROGRAMME FEDER-FSE 2014-2020

PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE GUADELOUPE CONSEIL RÉGIONAL 2014-2020

n° CCI : 2014FR16M00P009

Tableau 18a : Plan de financement

Version 11.1, adoptée le 30 août 2022

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base pour le calcul du soutien de l'Union	Soutien de l'Union (a)	Contrepartie nationale (b) = (c) + (d)	Financement national public (c)	Financement national privé (d)	Financement total (e) = (a) + (b)	Taux de cofinancement (f) = (a) / (e)	Taux de cofinancement de 100% (*)
AP01	FEDER	Moins développées	Dépenses totales	119 750 469,00	97 546 380,00	48 773 190,00	48 773 190,00	217 296 849,00	55,1091603726%	
AP02	FEDER	Moins développées	Dépenses totales	33 000 000,00	40 333 333,00	37 574 686,00	2 758 647,00	73 333 333,00	45,000002045%	
AP03	FEDER	Moins développées	Dépenses totales	67 416 635,00	67 416 635,00	49 810 865,00	17 605 770,00	134 833 270,00	50,0000000000%	
AP04	FEDER	Moins développées	Dépenses totales	11 913 433,00	2 978 358,00	2 978 358,00	-	14 891 791,00	80,0000013430%	
AP05	FEDER	Moins développées	Dépenses totales	133 507 349,00	33 376 837,00	31 854 385,00	1 522 452,00	166 884 186,00	80,0000001198%	
AP06	FEDER	Moins développées	Dépenses totales	20 000 000,00	20 000 000,00	19 000 000,00	1 000 000,00	40 000 000,00	50,0000000000%	
AP07	FEDER	Moins développées	Dépenses totales	22 600 000,00	12 169 231,00	11 319 231,00	850 000,00	34 769 231,00	64,9999995686%	
AP08	FEDER	Ultrapériphériques	Dépenses totales	97 784 542,00	24 446 136,00	12 223 068,00	12 223 068,00	122 230 678,00	79,9999996727%	
AP09	FSE	Moins développées	Dépenses totales	62 179 663,00	10 972 882,00	10 972 882,00	-	73 152 545,00	84,9999996582%	
AP10	IEJ		Dépenses totales	7 388 494,00	651 926,00	651 926,00	-	8 040 420,00	91,8918912196%	
AP11	FSE	Moins développées	Dépenses totales	7 809 038,00	1 378 066,00	1 378 066,00	-	9 187 104,00	84,9999956461%	
AP12	FEDER	Moins développées	Dépenses totales	20 873 851,00	5 218 463,00	5 218 463,00	-	26 092 314,00	79,9999992335%	
AP13	FSE	Moins développées	Dépenses totales	3 470 773,00	867 693,00	867 693,00	-	4 338 466,00	80,0000046099%	
AP14	FSE	Moins développées	Dépenses totales	4 500 000,00	794 118,00	794 118,00	-	5 294 118,00	84,9999943333%	
AP15	FEDER/REACT EU		Dépenses totales	163 886 873,00	5 068 666,00	-	5 068 666,00	168 955 539,00	97,0000001006%	
AP16	FSE/REACT EU		Dépenses totales	9 000 000,00	-	-	-	9 000 000,00	100,0000000000%	
AP17	FEDER/REACT EU		Dépenses totales	6 283 050,00	1 108 958,00	1 108 958,00	-	7 392 008,00	84,9978787902%	
Total	FEDER	Moins développées		429 061 737,00	279 039 237,00	206 529 178,00	72 510 059,00	708 100 974,00	60,5932985202%	
Total	FEDER	Ultrapériphériques		97 784 542,00	24 446 136,00	12 223 068,00	12 223 068,00	122 230 678,00	79,9999996727%	
Total	FSE	Moins développées		77 959 474,00	14 012 759,00	14 012 759,00	-	91 972 233,00	84,7641418035%	
Total	IEJ			7 388 494,00	651 926,00	651 926,00	-	8 040 420,00	91,8918912196%	
Total	FEDER/REACT EU			170 169 923,00	6 177 624,00	1 108 958,00	5 068 666,00	176 347 547,00	96,4969039235%	
Total	FSE/REACT EU			9 000 000,00	-	-	-	9 000 000,00	100,0000000000%	
Total	REACT EU			179 169 923,00	6 177 624,00	1 108 958,00	5 068 666,00	185 347 547,00	96,6670052558%	
Total général				791 364 170,00	324 327 682,00	234 525 889,00	89 801 793,00	1 115 691 852,00	70,9303530882%	

* En cochant cette case, l'État membre demande, conformément à l'article 25 bis, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1303/2013, l'application d'un taux de cofinancement de 100 % aux dépenses déclarées dans les demandes de paiement au cours de l'exercice comptable commençant le 1er juillet 2020 et prenant fin le 30 juin 2021 pour [tous les] [certains] axes prioritaires du programme opérationnel.

REMARQUE: le montant total du soutien du FSE aux régions moins développées, en transition et plus développées ajouté aux ressources allouées à l'IEJ dans le tableau 18a est égal à la somme du montant total du soutien du FSE à ces régions et de l'allocation spécifique pour l'IEJ dans le tableau 17



LA REGION GUADELOUPE, AUTORITE DE GESTION DU PROGRAMME FEDER-FSE+ 2021-2027

LA REGION GUADELOUPE, AUTORITE DE GESTION DU PROGRAMME FEDER-FSE+ 2021-2027

En 2014, la fonction d'Autorité de gestion des programmes opérationnels européens a été en grande partie transférée aux Régions, qui gèrent ainsi directement plus de 20,5 milliards sur les 26,7 milliards d'euros de crédits européens alloués à la France dans le cadre de la Politique de Cohésion, du 2nd pilier de la Politique Agricole Commune et de la Politique Commune de la Pêche.

Au titre de la Politique de Cohésion 2014-2020 (fonds FEDER-FSE et IEJ) le programme opérationnel géré par la région Guadeloupe est doté de 527 millions d'euros pour le FEDER et de 85 millions d'euros pour le FSE soit 612 millions d'euros au total.

A ce jour, plus de 95% des crédits européens FEDER-FSE-IEJ ont été consommés, soutenant plus de 1,2 milliard d'euros d'investissements sur le territoire régional.

La nouvelle période de programmation 2021-2027 va démarrer dans un contexte particulier de crise sanitaire sans précédent au travers duquel la Politique de Cohésion devra plus que jamais jouer son rôle de politique de solidarité et de proximité et ce, au service de la relance économique.

Cette Politique de Cohésion 2021-2027 s'articule désormais autour de 5 grands objectifs stratégiques :

1. Une Europe plus intelligente : innovation, recherche, croissance des entreprises, création d'activité ;
2. Une Europe plus verte : efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire, biodiversité, prévention des risques, gestion de l'eau ;
3. Une Europe plus connectée : transports, connectivité numérique, mobilité durable ;
4. Une Europe plus sociale (socle européen des droits sociaux) : accès au marché du travail, infrastructures d'éducation, formation et apprentissage, intégration des communautés marginalisées et des migrants, égalité d'accès aux soins de santé ;
5. Une Europe plus proche des citoyens : développement et revitalisation des zones urbaines, développement des zones rurales et côtières.

En droite ligne de son Green Deal (ou Pacte vert européen), la Commission Européenne a souhaité que les crédits FEDER soient largement orientés (30% minimum des crédits) sur la transition énergétique et écologique. La recherche, l'innovation, le développement des entreprises et la transition numérique demeurent également des domaines d'intervention prioritaires (35% des crédits minimum). La part des crédits consacrés à la problématique de la revitalisation urbaine doit s'élever à au moins 8% des crédits FEDER.

En s'appuyant sur le Socle européen des droits sociaux, le FSE+ (nouvelle appellation du FSE) se concentre sur la lutte contre l'exclusion, l'accessibilité au marché de l'emploi et une meilleure employabilité (notamment par la formation professionnelle), l'égalité de chances et la lutte contre les discriminations. L'enveloppe de crédits FEDER-FSE+ allouée à la Région Guadeloupe est évaluée à un peu plus de 638 millions d'euros. Cette enveloppe calculée par l'Etat et basée sur le poids que représentent les programmes actuels dans l'enveloppe FEDER-FSE 2014-2020 de la France.

En conséquence, la stratégie du futur programme FEDER FSE+ Région Guadeloupe 2021-2027 est centrée sur un modèle de développement économique, écologique et humain, 3 piliers majeurs qui contribuent à renforcer la résilience du territoire :

- Un développement économique pour :
 - Favoriser les circuits d'approvisionnement courts et soutenir le « Made in Guadeloupe » ;
 - Moderniser l'approvisionnement en biens et en services en capitalisant sur des outils innovants et des solutions numériques ;

- Un développement écologique pour :
 - Promouvoir l'innovation et les outils numériques pour ancrer l'économie dans le développement durable et la transition écologique ;
 - Renforcer la résilience du territoire face à l'importance des risques naturels via, notamment, le renforcement parasismique des bâtiments et ouvrages d'art, l'enfouissement des réseaux, la production d'énergie déconcentrée, l'amélioration de la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets, la transformation de la mobilité ;

- Un développement humain :
 - Développer les compétences, en particulier par la voie de l'apprentissage et de la formation ;
 - Améliorer l'accès à la santé.

Ces 3 piliers qui définissent la logique d'intervention du programme sont déclinés en 7 axes prioritaires ou « priorités d'investissement », auxquelles sont rattachées les typologies d'actions finançables. Cette stratégie d'intervention s'accompagne également d'éléments de suivi et d'évaluation du programme.

La dotation en moyens financiers des 7 axes prioritaires tient compte de la concentration thématique décrite précédemment avec la répartition prévisionnelle suivante :

- **Axe prioritaire 1** : Une Guadeloupe plus intelligente et plus compétitive par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante
= 180,6 M€ de FEDER

- **Axe prioritaire 2** : Une Guadeloupe plus verte et à faibles émissions de carbone en transition vers la neutralité carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques = 279,9 M€ de FEDER
- **Axe prioritaire 3** : Une Guadeloupe plus connectée par l'amélioration de la mobilité = 23 M€ de FEDER
- **Axe prioritaire 4** : Une Guadeloupe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux = 13 M€ de FEDER
- **Axe prioritaire 5** : Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales = 38,1 M€ de FEDER
- **Axe prioritaire 6** : Une Guadeloupe plus inclusive et solidaire tournée vers l'adaptation et l'élévation des qualifications et visant l'insertion professionnelle des publics = 67,6 M€ de FSE +.
- **Axe prioritaire 7** : Une Guadeloupe favorisant l'accès à l'emploi des jeunes, y compris leur réussite éducative = 8,2 M€ de FSE +.

La déclinaison de ces axes est représentée dans les tableaux suivants :

- Tableau 1 : Maquette FEDER.
- Tableau 2 : Maquette FEDER avec répartition de l'allocation spécifique RUP¹.
- Tableau 3 : Maquette FSE+.

¹ Une allocation spécifique pour les régions ultrapériphériques (RUP) françaises (La Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte, Saint-Martin) qui vise à compenser les surcoûts liés à l'ultra périphéricité (par exemple l'aide au coût du fret pour les entreprises ultramarines)

- **Tableau 1 : Maquette FEDER**

Axes prioritaires	Objectifs spécifiques	FEDER		Exemples de quelques opérations envisagées
		Montants (a)	%	
Axe 1	1.1- Recherche Développement Économique	48 160 000 €	10,8%	Campus des formations santé, Investissement productifs R&D/Innovation entreprises, Projets de recherche, Appui montage de projets
	1.2- Usages - services numériques	25 206 476 €	5,7%	Projets numériques des entreprises et administrations, projets régionaux numériques mutualisant
	1.3- Croissance et compétitivité	67 209 488 €	15,1%	Instruments financiers, Tourisme et infrastructures loisirs, Actions de la future agence de développement économique, Aides directes aux PME
	1.5- Renforcer la connectivité numérique	5 000 000 €	1,1%	Projets infrastructures numériques - très haut débit
Total Axe 1		145 575 964 €	32,7%	
Axe 2	2.1- Efficacité énergétique et réduction des GES	7 141 606 €	1,6%	Réhabilitation énergétique du patrimoine régional, Bâtiments performants et exemplaires
	2.2- Energies Renouvelables	14 000 000 €	3,1%	Production d'énergie renouvelable à des fins d'auto consommation (entreprises, collectivités), Valorisation énergétique des ressources locales
	2.4- Adaptation au changement climatique et prévision des risques	48 506 212 €	10,9%	Mise en conformité parasismique des établissements scolaires, ouvrages d'art (ponts mis aux normes parasismiques)
	2.5- Gestion l'eau	80 103 040 €	18,0%	Eau potable et assainissement des eaux usées
	2.6- Economie circulaire	58 440 866 €	13,1%	Unité de tri et valorisation des déchets, mis en œuvre de la consigne, unité de valorisation des biodéchets
	2.7- Biodiversité et infrastructures vertes	8 955 835 €	2,0%	Sargasses (lutte contre les échouements, unités de collecte, séchage et valorisation), Plan paysage routier, protection des espèces
	2.8 - Mobilité urbaine multimodale durable	31 049 408 €	7,0%	Mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) et pôles d'échange multimodaux
Total Axe 2		248 196 967 €	55,8%	Plateaux techniques Formation professionnelle (métiers de la mer, de la santé...)
Total Axe 3	3- Améliorer la mobilité	23 000 000 €	5,2%	Aéroport / transport inter îles
Total Axe 4	4.2 -Infrastructures services inclusifs éducatifs	13 000 000 €	2,9%	Plateaux technique Formation (Santé, métiers de la mer...)
Total Axe 5	5-Favoriser le développement social, économique et environnemental dans les zones urbaines, rurales et côtières.	38 152 890 €	8,6%	Programme d'action de l'ARB, Pôle territorial d'éducation artistique et de formation du public, Hippodrome Saint Jacques, actions de dimension régionale sur le Tourisme Programmes d'actions des communes et agglomérations (rénovation des centre-bourgs, territorialisation de la biodiversité, territoires engagés pour la nature)
TOTAL FEDER hors Assistance technique (AT)		444 925 821 €	100,0%	
TOTAL AS RUP FEDER		89 761 429 €		
TOTAL FEDER et AS RUP hors AT		534 687 250 €		
Total AT (4,5 %)		24 060 926 €		
Total général FEDER		558 748 176 €		

- **Tableau 2 : Maquette FEDER avec répartition de l'allocation spécifique RUP**

AXE	Objectifs spécifiques	FEDER		AS FEDER RUP		Montants	
		Montants (a)	%	Montants (b)	%	Montants (c=a+b)	% TOTAL FEDER et AS RUP hors AT
AXE 1	1.1- Recherche Développement Économique	48 160 000 €	10,8%			48 160 000 €	9,0%
	1.2- Usages - services numériques	25 206 476 €	5,7%			25 206 476,09 €	4,7%
	1.3- Croissance et compétitivité	67 209 488 €	15,1%	35 000 000 €		102 209 488,30 €	19,1%
	1.5- Renforcer la connectivité numérique	5 000 000 €	1,1%			5 000 000,00 €	0,9%
Total AXE 1		145 575 964 €	32,7%	35 000 000 €	39,0%	180 575 964 €	33,8%
AXE 2	2.1- Efficacité énergétique et réduction des GES	7 141 606 €	1,6%			7 141 606 €	1,3%
	2.2- Energies Renouvelables	14 000 000 €	3,1%			14 000 000 €	2,6%
	2.4- Adaptation au changement climatique et prévision des risques	8 506 212 €	10,9%	28 847 429 €		77 353 641 €	14,5%
	2.5- Gestion l'eau	80 103 040 €	18,0%			80 103 040 €	15,0%
	2.6- Economie circulaire	58 440 866 €	13,1%	2 914 000 €		61 354 866 €	11,5%
	2.7- Biodiversité et infrastructures vertes	8 955 835 €	2,0%			8 955 835 €	1,7%
	2.8 - Mobilité urbaine multimodale durable	31 049 408 €	7,0%			31 049 408 €	5,8%
	Total AXE 2		248 196 967 €	55,8%	31 761 429 €	35,4%	279 958 395 €
Total AXE 3	3- Améliorer la mobilité		0,0%	23 000 000 €	25,6%	23 000 000 €	4,3%
Total AXE 4	4.2 Infrastructures services inclusifs éducatifs	13 000 000 €	2,9%			13 000 000 €	2,4%
Total AXE 5	5-Favoriser le développement social, économique et environnemental dans les zones urbaines, rurales et côtières	38 152 890 €	8,6%			38 152 890 €	7,1%
TOTAL FEDER hors Assistance technique (AT)		444 925 821 €	100,0%	89 761 429 €		534 687 250 €	100,0%
TOTAL AS RUP FEDER		89 761 429 €		89 761 429 €	100,0%	483 534 360 €	
TOTAL FEDER et AS RUP hors AT		534 687 250 €					
Total AT (4,5 %)		24 060 926 €					
Total général FEDER		558 748 176 €					

- Tableau 3 : Maquette FSE+

Axe prioritaire	Objectifs spécifiques	Groupe d'opérations	FSE+		RUP FSE+ hors AT		TOTAL FSE+ hors AT	
			Montants	%	Montants	%	Montants	%
Axe 6	4.A-Promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale et solidaire (ESS) notamment pour les jeunes	Soutien à l'ESS en Guadeloupe ; Accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprise	12 379 366 €	18,95%			12 379 366 €	16,35%
	4.E-Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de la formation	Professionnalisation digitalisation et valorisation de l'offre de formation professionnelle ; Développement et promotion des formations sanitaires / sociales / médicales	13 467 460 €	20,62%	5 200 141 €	50,00%	18 667 601 €	24,65%
	4.G-Apprentissage tout au long de la vie	Qualification des personnes en recherche d'emploi ; Analyse et anticipation des besoins en compétences des entreprises favorisant l'agilité des programmes de formation continue ;	31 310 186 €	47,93%	5 200 142 €	50,00%	36 510 328 €	48,22%
	Total Axe 6		57 157 012 €	87,50%	10 400 283 €	100,00%	67 557 295 €	89,22%
Axe 7	4.F-Faciliter l'accès à un parcours d'éducation ou de formation inclusive de qualité	Lutte contre le décrochage universitaire ; information et orientation sur les métiers	8 165 388 €	12,50%			8 165 388 €	10,78%
	Total Axe 7		8 165 388 €	12,50%			8 165 388 €	10,78%
TOTAL (hors Assistance technique)			65 322 400 €	100,00%	10 400 283 €	100,00%	75 722 683 €	100,00%
Assistance technique			3 266 120 €	5,00%	520 014 €	5,00%	3 786 134 €	5,00%
TOTAL général FSE+			68 588 520 €		10 920 297 €		79 508 817 €	

Assistance technique (AT) : L'assistance technique est une enveloppe décidée règlementairement qui vise à prendre en charge l'ensemble des mesures de préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, ainsi qu'au contrôle et à l'audit des programmes.

Il est important de noter également que ce programme opérationnel contribue aux orientations des documents-cadres en application sur le territoire, à savoir :

- Le Plan de relance régional, établi suite à la crise sanitaire du premier semestre 2020, qui a vocation à soutenir l'activité économique et les travaux structurants de l'archipel ;
- Le Programme opérationnel Interreg 2021-2027, qui s'inscrit dans le cadre d'une intégration renforcée des RUP françaises dans leur environnement régional ;
- Le Contrat de convergence et de transformation.

Par ailleurs, et dans une optique d'alignement avec la Stratégie maritime Atlantique, certains objectifs du programme contribueront aux orientations suivantes :

- La formation pour combler les lacunes de compétences dans les secteurs de l'économie bleue, en soutenant les investissements dans les centres de formation ;
- L'adaptation au changement climatique en améliorant notamment la protection des côtes.

Les travaux préparatoires du programme ont démarré le 25 septembre 2019 par un séminaire de lancement. Il s'en est suivi une grande concertation réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux a été menée par la collectivité régionale du 30 septembre au 31 octobre 2019. Une série de rencontres a pu avoir lieu, par thématiques, avant le 1er confinement et qui ont permis d'aboutir au diagnostic stratégique territorial Guadeloupe. Par la suite, malgré les difficultés inhérentes à la situation sanitaire, des échanges ont pu être maintenus jusqu'à une première grande consultation numérique sur l'arborescence du futur programme à l'été 2020. Sur la base de cet exercice, le travail sur les propositions de mesures à soutenir par les fonds européens a été affiné et les échanges ont continué avec les partenaires institutionnels majeurs comme les EPCI, l'Etat, le Département. Des échanges ont également pu être organisés avec la Commission européenne dans le cadre de travaux nationaux, mais également en bilatéral, afin d'aboutir à une version finalisée des orientations stratégiques du programme que nous proposons de soutenir avec le FEDER-FSE+.

Le programme a été approuvé par la Commission européenne le 16 décembre 2022 ; les services sont à pied d'œuvre pour l'élaboration des documents de mise en œuvre telles que les fiches d'intervention afin de les mettre à disposition des bénéficiaires potentiels.

Par délibération N° CR/22-26 du 27 janvier 2022, le conseil régional a pris en considération les orientations du gouvernement annoncées lors du Comité État-Régions du 02 juillet 2019 et à l'occasion des comités subséquents, ainsi que les fonctions d'autorité de gestion pour le FEDER et une partie du FSE+ qui seront confiées à la Région Guadeloupe.

Le conseil régional a autorisé la formalisation de la demande de la région Guadeloupe de continuer à exercer la fonction d'Autorité de gestion des programmes FEDER 2021-2027 et d'une partie du FSE + 2021-2027, dans la continuité des responsabilités exercées sur la période de programmation 2014-2020.

Enfin, le conseil régional a autorisé le Président à finaliser la préparation de la version finale du programme FEDER FSE+ Région Guadeloupe 2021-2027, à négocier avec la Commission européenne, à prendre en compte les avis finaux des partenaires.